THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1869

BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1870

THE GETTY CENTER

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1869

Président annuel, M. Léon BRETILLOT

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

La publication, faite par vos soins, des Mémoires de Jules Chifflet, a ramené l'attention sur la réunion de la province de Franche-Comté à la France, et sur les causes qui, après trois tentatives restées sans succès, l'ont enfin rendue possible. Elle a donné occasion d'examiner de nouveau si, comme cela a été dit, la double conquête et la prise de possession définitive de la province par Louis XIV se sont faites au grand déplaisir de ses habitants; s'il est vrai que les Franc-comtois, satisfaits de l'espèce de liberté et d'indépendance que leurs souverains espagnols leur laissaient pour la conduite de leurs affaires, aient fait de sérieux et énergiques efforts pour

rester sous leur domination, et ne se soient que péniblement résignés à devenir Français.

Le livre de l'abbé de Balerne est le guide le plus sûr qu'on puisse choisir pour essayer de reconnaître, à deux siècles de distance, les dispositions vraies des classes et des personnes au moment décisif où il s'agissait d'un changement capital dans la situation politique du pays. Chifflet avait un amour profond pour ce pays qui était le sien, et où sa famille s'était acquis par le savoir de la plupart de ses membres et par des services rendus, une juste et légitime influence. Docile aux exemples qu'il avait reçus, il s'était à son tour fait remarquer par son intelligence, par l'étendue de ses connaissances et par son expérience des hommes et des choses. La couronne d'Espagne, qui ne négligeait pas de s'attacher les hommes les plus capables de son fief franc-comtois, n'avait eu garde d'oublier Chifflet. Elle l'avait appelé à Madrid pour lui confier d'importants emplois. Reconnaissant de ces faveurs, il se montra jusqu'à la fin le loyal et dévoué serviteur de son maître d'Espagne. Et cet attachement même fait ressortir la justesse des critiques qu'il adresse aux mesures prises par le gouvernement espagnol envers la Franche-Comté. Ces fautes politiques, l'abbé de Balerne ne cherche ni à les dissimuler ni à les excuser. Car s'il est tout à la fois dévoué à son pays et sujet fidèle ; il est en même temps observateur sagace de ce qui se passe sous ses yeux. Acteur ou conseil dans la plupart des conférences où se décident les affaires de sa province natale, il voit de près ses compatriotes et ne se méprend guère sur les

motifs qui les font agir. Trop expérimenté pour ne pas saisir les erreurs commises à Madrid, à Bruxelles ou en Franche-Comté, trop sincère et trop honnête pour taire ses impressions et ses sentiments, il donne, à mon sens, une idée aussi exacte que possible des mobiles, des intérêts, des passions diverses qui, durant sept années, de 1667 à 1674, influèrent sur la marche des affaires de la province, et qui ont évidemment contribué à rendre facile l'entreprise conquérante du monarque français.

Dès le début de ses Mémoires, il cherche à mettre en lumière les causes premières de la faiblesse des moyens de résistance du pays, et si, dans cette recherche, il se méprend sur la portée de quelques faits, les vraies raisons qui ont amené ce qu'il appelle le malheur de la province ne lui échappent pas. Il voit très-bien le déclin croissant de la puissance espagnole, et les conséquences que cet affaiblissement introduit dans la direction des affaires de l'annexe bourguignonne. A Madrid on sent que la monarchie n'a plus ni la vigueur d'action, ni les ressources nécessaires pour défendre celles de ses possessions qui sont dispersées hors de la péninsule sur le continent européen. En Franche-Comté, le sentiment de cette faiblesse ne reste pas inaperçu. « Des bruits, dit Chifflet, commencèrent à courir que » l'Espagne aliénerait la province pour sortir d'affaires, » comme un pays difficile à conserver, et déjà environ- » née de toute part des conquêtes des ennemis et d'états » peu engagés à l'Espagne. » Dans de semblables dispositions des esprits, il arriva comme toujours que les

liens qui unissaient le pouvoir souverain à quelques-uns de ses organes les plus essentiels se relâchèrent. Le parlement, à qui son habile, énergique et victorieuse résistance lors de l'invasion de 1636 avait valu un juste renom et une grande autorité dans la province, s'était peu à peu habitué à s'immiscer dans les affaires politiques du pays, ce qui l'avait naturellement conduit à contrarier l'action et le pouvoir du gouverneur royal. « Il passa à l'excès, pour me servir des expressions re-» marquables de l'abbé de Balerne, et à raison de l'éloi-» gnement du roi, trancha du corps souverain, non-» seulement en justice, mais en matière d'Etat. » Quelques mesures qu'il avait prises touchant l'élection des magistrats dans les villes avaient fort indisposé celles-ci, ce qui était d'autant plus fâcheux que les cités, très-attachées à leurs franchises, représentaient presque à elles seules la vie politique et l'esprit d'indépendance provinciale. Elles étaient d'ailleurs fort jalouses les unes des autres, ayant sans cesse des sujets de rivalité qui « augmentaient l'aigreur et fomentaient la division. » Dole, dont le magistrat avait fini par être en majorité composé des fils et proches parents des conseillers du parlement, ne pouvait souffrir ni la république indépendante de Besançon, ni Salins qui, de son côté, ne supportait qu'impatiemment l'espèce de prééminence que la ville parlementaire cherchait à s'attribuer. « De » sorte, dit Chifflet, que ces divisions d'esprit rebutèrent » tellement les volontés dans toutes les villes principales » de la province, dont l'intelligence et union réciproques » devaient être la principale force du pays, que tout le

» contraire advint lorsqu'il fallut se donner les mains » pour s'entr'aider et pour tenir bon. »

Le clergé et la noblesse n'étaient pas en meilleure disposition pour offrir des points de résistance qui pussent rallier les cœurs et donner aide au gouverneur. Les gens d'église ne songeaient qu'à garder leur position privilégiée et à s'affranchir de tout concours aux dépenses publiques. Les nobles anciens ou nouveaux, également jaloux de conserver et d'étendre leur suprématie et leur pouvoir, n'apportaient qu'un zèle assez tiède à remplir le devoir qui leur incombait de défendre le pays. Déjà un certain nombre d'entre eux avait contracté en France des alliances qui avec les dots et l'argent, introduisaient ce que l'abbé de Balerne appelle les inclinations étrangères, et ajoutaient à l'espèce de fascination que la gloire et la splendeur de Louis XIV exerçaient au dehors comme au dedans du royaume.

Les choses étaient en cet état, lorsque le 26 janvier 1668, un avis confidentiel envoyé de Paris à Besançon, annonça la prochaine entrée des Français commandés par le grand Condé. Gouverneur, parlement, magistrats des villes ne surent que faire à ce moment critique. On leva des milices qui ne se rendirent pas à l'appel. Condé laissant Dole de côté investit Besançon où l'état de la cité, dit Chifflet, « était tel, qu'ayant pro- » jeté de se bien défendre, rien ne lui en restait que la » bonne volonté. » La ville capitule immédiatement. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la province, se retire précipitemment au fort de Joux. Salins ne résiste pas davantage et se rend à un corps français si peu nom-

breux, que son commandant, après être entré dans la place, fut obligé de prier les bourgeois de continuer à faire la garde aux portes avec ses propres soldats. A Dole, où siége le parlement, on essaie de se défendre et deux attaques des Français sont d'abord repoussées. Mais le découragement des bourgeois gagne vite les conseillers au parlement, qui, à l'exception de trois dont Chifflet faisait partie, résolurent de capituler. « Ainsi, » dit notre historien, cette forteresse de l'Espagne était » enlevée en un tour de main. Les Français eux-mêmes » ayant peine à croire qu'ils fussent dans Dole. » Les habitants de Gray montrèrent plus de résolution et d'envie de se défendre. Abandonnés par les chefs militaires ils durent céder à leur tour et ouvrir leurs portes.

Cet redditions si soudaines achevèrent de décourager ceux qui avaient le désir de résister. Louis XIV, après s'être montré à Dole et à Gray, où le maire put lui dire avec une juste fierté que sa conquête eut été plus glorieuse si elle lui eût été disputée, reprit la route de Saint-Germain comme s'il n'eût fait qu'une promenade. Il avait qualifié de course son entreprise, et l'expression était vraie, puisqu'en un mois il avait fait la conquête de la Franche-Comté et organisé les mesures nécessaires pour le gouvernement d'un pays qu'il jugea convenable à sa politique de rendre provisoirement à l'Espagne moins de trois mois après s'en être rendu maître.

Ce succès si prompt et si peu disputé donna cours à ces bruits de trahison et de corruption qui surgissent toujours avec la prétention d'expliquer et d'excuser

des défaillances dues à des causes que l'amour propre national ne se résigne pas à confesser. Dans les villes, une partie de la population crut devoir faire parade de sa fidélité par des démonstrations dirigées contre les hommes qu'elle jugeait avoir trop facilement cédé. Mais l'abbé de Balerne ne se rend pas, lui qui s'était montré sujet loyal et courageux, à ces tardives manifestations d'une loyauté et d'un patriotisme restés jusque là fort cachés. Il exprime nettement l'amertume que les tumultes de ce qu'il appelle la populace, causèrent aux honnêtes gens. Il réprouve comme indigne le parti que l'on prit à Bruxelles de réputer « les mouvements de » cette populace pour instruments de Dieu au regard » du châtiment qu'on disait que ce parlement avait mé- » rité. Les supérieurs du Pays-Bas, ajoute-t-il avec une » juste ironie, se tinrent déchargés par ce moyen-là. »

L'Espagne n'avait pas su prévoir l'invasion française, ou, si elle l'avait prévue, elle n'eut d'autres secours et d'autre soutien à donner à la province menacée que de mettre à sa tête un gouverneur faible et incapable. Redevenue maîtresse du pays, ses mesures contre une seconde agression qui était considérée par tout le monde comme probable et prochaine ne furent ni plus efficaces ni mieux conçues. Elle se hâta de replacer le gouverneur flamand qu'elle donna à la Franche-Comté sous l'autorité du gouvernement des Pays-Bas que les Comtois avaient en aversion, parce qu'à Bruxelles on les considérait comme des gens indociles, ingouvernables et traîtres à la couronne d'Espagne. Les instructions remises par ce gouvernement au prince d'Aremberg lui

enjoignaient « de fomenter les divisions qui restaient » dans la province, comme un moyen d'empêcher les » esprits de s'unir contre les desseins de former une » nouvelle police tant civile que militaire. » Ce sont les expressions de l'abbé de Balerne, dont le sens est, qu'au lieu d'essayer de former un faisceau résistant par l'union des esprits, en constituant un gouvernement aussi national que possible, on voulait diviser afin de délivrer le pouvoir royal des franchises dont la province avait joui et qui le limitaient à un certain degré.

Le parlement est supprimé et remplacé par une chambre de justice à laquelle la ville de Besançon fait bon accueil dans l'espoir de devenir le siége du parlement qui devait, pensait-elle, remplacer celui qu'on venait de congédier. On compose cette chambre des conseillers flamands du prince d'Aremberg et de quelques Comtois, parmi lesquels figurent des hommes qui avaient très-bien servi sous les Français, pendant leur courte occupation. Ce corps de justice ainsi formé ne rendit durant son exercice qu'une justice incomplète et défectueuse. Il ne parvint à acquérir ni considération ni autorité.

L'Espagne introduit dans la province, sous prétexte de la garder et de la défendre, des régiments étrangers dont elle met la dépense à la charge du pays. C'était en effet une charge, car les frais s'élevaient à trois mille francs par jour qui représentent une somme presque triple en valeur actuelle. Les dix-huit membres délégués par les Etats de la province pour répartir les impôts ne firent pas difficulté d'abord de consentir à cette

lourde contribution. Elle ne les grevait pas personnellement en leur qualité de gens d'église et de nobles. Mais effrayés plus tard par les réclamations des villes et des gens des campagnes, ils essayèrent en vain à plusieurs reprises d'en affranchir le pays ou de la réduire. Elle fut maintenue par le gouvernement espagnol et de son absolue autorité, ce qui entretint dans tout le pays une irritation permanente, dont les incidents et les effets ont été exactement racontés dans l'intéressant ouvrage de M. le commandant Ordinaire. Aucune mesure ne pouvait davantage aliéner les esprits, d'autant mieux que les troupes étrangères logées et réparties dans les villes et les campagnes ne brillaient ni par la discipline, ni par la régularité de la conduite, et ne se faisaient faute de vexer et pressurer les habitants.

Les places de Gray, Dole, Salins ayant été grandement endommagées et démantelées par les Français avant leur retraite, il était urgent de rétablir ces forteresses qui, dans un temps où la guerre avait pour objet principal le siége et la prise des villes fortifiées, devenaient les instruments les plus sûrs de résistance contre l'agression étrangère. La couronne d'Espagne s'occupa d'abord de donner une citadelle à Besançon, et bien que le désir d'en imposer par cette construction à la ville privilégiée autant que de contribuer à sa défense fût promptement découvert et signalé, les notables par crainte d'être réputés hostiles au souverain, consentirent à son établissement. Le Chapitre se hâta d'y donner la main, quoiqu'elle dût rendre indispensable la destruction de l'église de Saint-Etienne. Mais le gouvernement espa-

gnol ayant essayé d'obtenir de ce Chapitre et des citoyens de Besançon une participation aux dépenses d'érection de la citadelle, et même aux dépenses de réfection des remparts de la ville, ne put rien arracher au clergé. Les Bisontins ne fournirent qu'à regret d'insignifiantes subventions. Il en fut de même dans les autres places fortes. Et le trésor espagnol étant trop obéré pour suffire à la charge, il en résulta que lors de la seconde entrée des Français, ni Gray, ni Dole, ni Salins, ni même Besançon, n'eurent leurs défenses en état de résister à l'artillerie dirigée par Vauban.

Il est difficile de voir un gouvernement accumuler plus de fautes et travailler avec plus de maladresse à sa défaite. La seule chance qu'il pût avoir de conserver son fief comtois, c'était de prendre à l'avance son point d'appui dans l'ancien attachement du pays, de gagner les cœurs afin de préparer et d'organiser de solides moyens de résistance. Tout ce qu'il fit eut un dessein contraire et tourna contre lui. A son défaut, cette résistance eût encore été possible, si l'état politique de la province eût été constitué de manière à y créer un esprit public, une communauté d'intérêts, de sentiments patriotiques et de liens mutuels capables de suppléer à l'insuffisance du gouvernement royal de Madrid et de Bruxelles. Un simple coup d'œil jeté sur l'état du pays fera juger si ce concert et ce concours de tous à la défense commune pouvait se réaliser et devenir efficace.

Comme dans tous les Etats voisins, quelques cantons suisses exceptés, la Franche-Comté était organisée d'après le régime féodal. Au-dessous du pouvoir su-

prême, les états généraux composés du clergé, de la noblesse, des députés des villes étaient censés avoir le droit de voter les impôts et d'intervenir dans la gestion des affaires. A côté d'eux une cour souveraine permanente rendait la justice. Les membres étaient désignés par le parlement lui-même et approuvés par le roi. Ce corps de justice s'était, comme je l'ai déjà fait remarquer, transformé en institution politique autant que judiciaire, et il pouvait ainsi fournir un point solide de résistance. L'Espagne l'ayant aboli sans le remplacer se priva des services qu'il pouvait rendre contre une seconde agression. Quant aux Etats de la province, ils ne devaient s'assembler que sur l'ordre du souverain, et dans la crainte qu'ils ne rejetassent l'énorme contribution qu'elle prélevait pour sa garnison étrangère, l'Espagne priva également le pays de la force qu'il aurait trouvée dans la présence et l'action du corps qui la représentait.

En dehors de ces deux institutions légales, le parlement et les états, restaient des corporations fortement constituées par le système féodal, savoir : le clergé, la noblesse et les bourgeoisies des villes. J'ai déjà dit comment la noblesse, absorbée, par ses intérêts particuliers, n'avait d'autre souci que de garder la situation privilégiée, les honneurs et la richesse dont elle jouissait. Que le souverain de la Franche-Comté fût un roi de France, au lieu d'être un roi d'Espagne, la question devenait secondaire à ses yeux, dès que ce souverain devait la maintenir dans la position enviable et fort enviée qu'elle occupait. Aussi le mécontentement et le soulève-

ment contre le régime espagnol partirent des rangs de la noblesse. Ce fut un de ses plus illustres membres, le marquis de Listenois, un Bauffremont, qui en 1673 donna le signal de la défection. Il ne fut suivi que par un petit nombre de ses pairs. La confrérie de Saint-Georges, qui s'était en quelque sorte constituée le représentant du corps, s'empressa de le désavouer et protesta de sa fidélité. Plus tard, lorsque l'Espagne par son intempestive déclaration de guerre du 18 octobre 1673 eut fourni aux Français un excellent prétexte pour rentrer en Franche-Comté, cette confrérie fit un nouveau manifeste de loyauté. Mais Chifflet n'a pas foi dans la valeur de ces déclarations. « Elles ne parlaient, dit-il, » que de verser jusqu'à la dernière goutte de sang pour » la défense de la province, et à même temps les Fran- » çais dominaient impunément, ruinant jusqu'au fond » les pauvres sujets du roi, emmenant leur bétail, vio- » lant leurs femmes et leurs filles et brûlant leurs mai- » sons. »

Le clergé de la province avait à sa tête l'archevêque et les deux églises métropolitaines de Besançon qui dès 1661, étaient livrés à des dissensions intestines telles, que l'abbé de Balerne compare leurs corps « au ventre » de la mère d'Esaü et de Jacob où les frères se » battaient l'un l'autre. » Ces dissensions ne permettaient guères aux chefs de l'église de s'occuper des intérêts du pays. Chifflet ne craint pas d'affirmer qu'après la première invasion, l'archevêque regardait du côté de la France. L'appui que la province pouvait attendre de ce corps pour sa défense fut complétement nul, et

d'après les dispositions de ses chefs, il n'y avait pas lieu d'en obtenir le moindre secours.

Dans les villes, les bourgeois habitués par l'exercice des franchises municipales à gérer leurs intérêts urbains puisaient dans cette action et cette surveillance faites en communauté, les éléments d'un esprit public dont le développement aurait dû contribuer grandement à l'indépendance du pays et au soutien du pouvoir royal, si ce pouvoir avait su rester populaire. Mais l'action de la bourgeoisie, circonscrite dans l'enceinte de la commune, ne s'étendait guère au delà de son étroit horizon municipal, empêchée qu'elle en était d'ailleurs par l'ordre politique qui ne permettait pas aux bourgeois d'une ville de s'entendre et de se concerter avec les bourgeois des autres villes. L'Espagne s'était d'ailleurs aliéné l'esprit de tous les citadins par sa pesante contribution de guerre dont ils supportaient le fardeau avec les gens des campagnes. A plusieurs reprises ils avaient envoyé des délégués à Besançon pour essayer de faire cesser cet énorme impôt. Les gouverneurs espagnols ne s'étaient pas fait faute d'apporter tous les obstacles possibles à ces réunions des délégués des villes. Les dix-huit représentants des états, dont la complaisance avait permis l'assiette de la contribution, ne se montraient pas mieux disposés envers des réclamants qui avaient l'audace de se plaindre, et il demeure évident que les bourgeois éconduits revenaient fort peu disposés à exposer leurs biens et leurs vies pour soutenir des souverains éloignés qu'ils ne connaissaient que par leurs exactions.

La ville de Besançon se trouvait en plus favorable si-

tuation. Lorsqu'elle s'était laissé placer, en 1654, sous la souveraineté de l'Espagne, elle avait soigneusement gardé des droits étendus qui la mettaient à l'abri des entreprises du fisc espagnol. Mais au lieu de profiter de cette position exceptionnelle pour rallier et protéger les intérêts provinciaux, ses mandataires librement élus n'avaient qu'un souci, celui de défendre leurs propres priviléges et leurs prérogatives honorifiques contre les prétentions des gouverneurs espagnols qui résidaient dans leurs murs. Ils y apportaient des vues si étroites et un esprit si peu provincial qu'ils refusèrent jusqu'à la veille de l'agression française de contribuer à la reconstruction de leurs remparts, à l'approvisionnement des munitions et des moyens de défense. Cette incurie et ces refus hâtèrent le dénouement d'un siége qui, s'il eût pu être prolongé de quelques jours, aurait probablement contraint la puissance de Louis XIV, les efforts de Louvois et de Vauban, à échouer sous les murs de Besançon.

Au-dessous des corporations et des bourgeoisies, végétait la masse de la population, courbée sous le régime féodal, malmenée et méprisée par la noblesse au dire de Chifflet, exclue de toute participation à la gestion des affaires, payant la très-grande partie des impôts ordinaires et extraordinaires, tourmentée par les gens de guerre lorrains ou indigènes et à qui les changements politiques devaient rester fort indifférents. C'est dans cette masse que la résistance aurait pris sa force et son principal appui. Comment s'étonner qu'elle ne les y ait pas trouvés? Les hommes n'agissent fortement que par

considération pour leurs intérêts privés, ou sous l'impulsion d'une grande idée, d'une forte passion. Tous les intérêts des paysans comtois étaient compromis ou sacrifiés depuis quelques années. La domination espagnole avait cessé d'être à leurs yeux le symbole de la patrie et de l'indépendance. Ils ne devaient pas se lever pour la défendre.

Cependant parmi ces populations et ces corporations ainsi désaffectionnées, indifférentes ou hostiles, il se manifesta au dernier moment un vif mouvement d'indépendance et de patriotisme local. Les hommes résolus firent effort pour repousser l'ennemi. Cet ennemi, depuis deux siècles, c'était le Français. Quatre fois déjà, en 1477, en 1595, en 1636, en 1668, il avait porté en deçà de la Saône la guerre et toutes ses horreurs. Le souvenir des maux soufferts n'était pas éteint chez les Francs-Comtois. Un certain nombre d'entre eux combattit bravement à côté des soldats étrangers et fit preuve de plus d'énergie et de solidité que n'en montrèrent les stipendiés de l'Espagne. Besançon se défendit avec vigueur sous l'intelligent et ferme commandement du prince de Vaudemont. Elle capitula après vingt-sept jours d'attaque, et non pas au bout de neuf jours comme l'ont dit Louvois et les historiens français. Ornans, Arbois, Salins, Dole résistèrent à leur tour. La prise et le sac de Faucogney, après l'opiniâtre défense de ses habitants, complétèrent la soumission de toutes les places fortes de la province. Les opérations de l'armée française prirent six mois de temps pendant lesquels ces conquérants ne cessèrent d'être inquiétés et harcelés par des

paysans comtois embusqués dans les bois et à qui le désir de la vengeance inspirait une audace et une résolution constatées par les documents français.

Mais ce ne fut pas l'attachement du pays à la couronne d'Espagne qui lui donna ces combattants de la dernière heure. Ils obéirent à un juste ressentiment des injures précédemment souffertes, et à cet autre sentiment de fierté qui ne permet pas aux hommes braves de voir stoïquement l'étranger envahir et dominer leur pays. Une étude attentive des faits ne laisse pas de doute sur la cause et le but de leur vaillante conduite.

Les personnes qui ont cru à la loyauté persistante des Francs-Comtois envers les souverains espagnols me paraissent avoir confondu, sans s'en être rendu compte, deux époques et deux situations très-différentes, la résistance de 1636 avec celle de 1674. En 1636, nobles, gens d'église, magistrats, citadins et paysans s'étaient levés comme un seul homme pour repousser l'attaque de Louis XIII et de Richelieu. Pendant huit années consécutives, le grand cardinal eut recours à tous les moyens pour réduire la province. Les plus habiles généraux, les meilleures troupes, le terrible Saxe-Weimar avec ses cruelles bandes, attaquèrent les places fortes et les châteaux, incendièrent les villages, pillèrent les habitants et se livrèrent à toutes les fureurs qu'en ces rudes temps se permettaient des chefs de guerre qu'irritait une résistance prolongée. Vains efforts. La Franche-Comté était occupée; elle n'était pas conquise. Les Français durent se retirer au bout de huit ans et se contenter d'un modique tribut que le pays con-

sentit à payer pour être enfin délivré de ses dévastateurs.

Cette héroïque défense fit le plus grand honneur à la Franche-Comté. Mais elle la laissa épuisée et ruinée, et le souvenir des effroyables calamités qui avaient écrasé la province, contribua, je crois, à rendre nos ancêtres moins disposés à une nouvelle défense. Ils avaient supporté tout le poids de la première, car déjà l'Espagne ne leur avait donné de 1636 à 1645 que des secours insuffisants. Ils sentaient confusément que, réduits à leur seule force, ils finiraient par succomber et que leurs combats n'auraient d'autre effet que de livrer le pays à de sanglantes dévastations, à une ruine inévitable. Leur résignation fut un acte de sens politique. Ils ne pouvaient plus rester espagnols. Pour échapper à la puissance croissante de la France, ils n'avaient d'autre ressource que de s'allier aux Suisses et d'ajouter un ou deux cantons aux treize cantons de la vieille confédération. Mais qui ne voit qu'indépendamment de difficultés capitales de tout genre, la position géographique de la province qui aurait formé un enclave étendu dans le royaume de France, à l'ouest des monts Jura, rendait très-problématique le succès de cette fusion.

Par sa réunion à la France, la Franche-Comté sortit des hasards de la révolution féodale pour entrer dans l'état moderne. Elle devint partie intégrante d'un grand corps politique et d'une puissante nation. La perte de franchises qui ne profitaient qu'à une partie de ses habitants, fut compensée par la sécurité que l'inviolabilité du territoire français procura à tous. Il ne fallut pas

moins en effet que la fureur de domination qui aveuglait Napoléon pour qu'après un siècle et demi d'intervalle, nos campagnes vissent encore les soldats étrangers exercer sur nos pères les représailles des vaincus devenus victorieux. Cette longue paix intérieure, succédant à de si rudes traverses, dut promptement consoler nos aïeux et leur faire accepter sans trop de regrets leur nouvelle situation. Avant la conquête, ils étaient déjà par les communications continuelles du voisinage, par les relations obligées des affaires et du commerce, par la communauté du langage et de la religion, plus français qu'ils ne voulaient se l'avouer. Je m'imagine que la très-grande majorité d'entre eux ne mit pas beaucoup de temps à se faire aussi française que l'étaient depuis près de deux siècles ses frères du duché de Bourgogne.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE DOCTEUR LEBON

Messieurs,

Ce n'est pas sans une profonde émotion, vous le comprenez, que je prends aujourd'hui la parole; mais je ne pouvais oublier qu'il y a un an, à pareil jour, vous me faisiez l'honneur de m'admettre dans votre savante compagnie; il me tardait de vous remercier publiquement de cette faveur signalée, qui est la plus belle récompense que pouvaient ambitionner mes modestes travaux. Je désirais aussi vous donner l'assurance que je m'efforcerai, par mon dévouement à la science, de justifier vos suffrages.

Si l'on cherche à se rendre compte de l'état des esprits à notre époque, il est impossible de ne pas reconnaître qu'une lutte aussi opiniâtre qu'ardente se trouve engagée contre toutes les vieilles doctrines qui soutiennent la société moderne; que non-seulement on s'efforce de battre en brèche les idées religieuses, mais encore tout ce qui, de près ou de loin, semble s'y rattacher.

Le matérialisme, qu'on croyait, il y a peu d'années, à tout jamais détrôné, a reparu sous des formes diverses; il a appelé à son aide les théories médicales et les décou-

vertes récentes des sciences modernes. Grâce à cette mise en scène destinée à éblouir les masses, qui n'étudient pas, et les esprits superficiels, qui se contentent de mots sonores sans s'apercevoir qu'ils sont vides de sens, les idées spiritualistes sont aujourd'hui combattues au nom de la science contemporaine, et sous son égide la doctrine philosophique la plus humiliante pour la dignité humaine s'est étalée au grand jour; elle aspire même à régner en souveraine.

Je voudrais, Messieurs, dans un court résumé, vous exposer les principales théories savantes qu'on invoque pour faire un piédestal scientifique au positivisme, et vous montrer la valeur réelle qu'il est permis de leur attribuer.

Les chefs des écoles matérialistes prennent pour point de départ le principe de la méthode expérimentale. Suivant les uns, ce qui n'est point démontré par la constatation des phénomènes sensibles n'a point d'existence scientifique; suivant les autres, il suffit de ne pas se préoccuper de Dieu et de l'âme, puisqu'ils ne tombent pas sous nos sens.

A côté de cette théorie négative ou *insouciante*, il existe une école plus radicale; je veux parler de celle qui s'appuie sur le système de la génération spontanée et va chercher ses démonstrations dans l'étude de la cellule et de l'anatomie des infiniment petits. Cette doctrine, faisant table rase de notre passé scientifique aussi bien que de notre passé intellectuel, affirme que l'étude de la biologie, c'est-à-dire des phénomènes vitaux, prouve manifestement que l'homme est le résultat de la

matière et de ses forces; elle prétend même pouvoir *mesurer le temps nécessaire à la formation d'une idée et à une détermination de la volonté.*

L'école positiviste, qui repousse par une fin de non-recevoir l'examen des questions qui touchent à l'existence de Dieu et de l'âme, est, à notre avis, la plus irrationnelle. Il est évident que pour connaître si, en dehors des faits sensibles, il existe d'autres réalités, on ne saurait se contenter des expériences qui ne portent précisément que sur les faits sensibles eux-mêmes. Que dirait-on d'un astronome qui nierait l'existence des sons musicaux parce que le télescope ne lui apprend rien à leur égard? Qu'ont donc à faire ici les hommages emphatiques prodigués à la méthode expérimentale, que l'école nouvelle prétend en quelque sorte avoir eu l'honneur de découvrir? Qui ne sait, en effet, qu'à toutes les époques, les naturalistes et tous les savants qui se sont voués au culte des sciences exactes se sont toujours basés, pour leurs travaux, sur les faits observés aussi consciencieusement qu'on le pouvait avec les appareils imparfaits des temps passés.

La théorie de la génération spontanée, en s'appuyant sur la physiologie et l'anatomie des infiniment petits, échappe à l'appréciation du vulgaire; les maîtres seuls pourraient contrôler les assertions émises par cette école; mais pour enlever à ces derniers le poids qu'ils auraient le droit légitime d'apporter dans la discussion, on a grand soin de les exclure des débats, sous le prétexte que ce sont des hommes qui n'ont rien oublié, mais qui n'ont rien appris; on déclare d'avance que les adver-

saires des théories nouvelles sont les ennemis du progrès et de la liberté, deux mots invoqués par tous les novateurs en faveur de leurs doctrines, et qui conservent toujours la puissance de séduire la jeunesse et par elle les masses peu éclairées.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut rappeler que les défenseurs de nos croyances séculaires admirent autant que qui que ce soit toutes les conquêtes légitimes de l'esprit humain; qu'ils n'ont qu'un tort bien naturel, celui de repousser les exagérations des doctrines nouvelles, qui toutes veulent changer la face du monde et qui toutes exigent une foi absolue dans leur *Credo*, avant même qu'elles aient subi la grande épreuve du temps.

Cette thèse de la génération spontanée, qui passionne de nouveau le monde savant, a de tout temps divisé les philosophes; dès la plus haute antiquité, elle faisait, en Grèce, l'objet de la dispute de l'école; à Rome, Lucrèce l'a chantée dans des vers restés célèbres, ou le poëte prétend que les éléments mis en rapport dans des conditions spéciales peuvent donner naissance à des animaux, que l'on voit même de la boue fétide sortir des vers vivants.

Depuis Lucrèce, qui saurait dire combien de fois cette doctrine a été exaltée pour disparaître aussitôt? Il est vrai que chaque siècle a vu diminuer le nombre de ces êtres qui ne reconnaissaient aucune paternité. Aujourd'hui, grâce aux progrès rapides des sciences naturelles et à la merveilleuse puissance des instruments d'optique, on sait quelles métamorphoses subissent les vers pour

arriver à l'état adulte, et la génération des mousses et des lichens n'est plus un mystère pour le botaniste.

Depuis le commencement de ce siècle, la génération spontanée avait même subi de tels échecs, que pour la ramener à l'ordre du jour, il a fallu que ses partisans fissent des concessions si capitales, qu'il est difficile de comprendre comment, de sang-froid et sans arrière-pensée, on peut encore la défendre.

Il faut, en effet, pour rajeunir cette question, qu'on en demande la solution à des êtres éphémères, dont les actes et la vie ne peuvent être observées que sous le champ du microscope; il faut équivoquer sur les mots, et, tout en admettant l'impossibilité de la génération spontanée de l'être adulte reconnaître la possibilité de la génération spontanée de l'ovule ou de la cellule qui doit produire cet infusoire : c'est en d'autres termes faire revivre ce problème aussi vieux que ridicule : Qui de la poule ou de l'œuf a été créé le premier ?

Sur ce terrain même, si bien choisi par les partisans de ce système, la thèse de la génération spontanée a été ruinée de fond en comble par les travaux récents de MM. Coste, Gerbe et Balbiani. Les dernières recherches de M. Balbiani, en particulier, ont surpris les infusoires dans les actes les plus intéressants et les plus intimes de leur vie d'un jour; elles prouvent de la manière la plus manifeste que les infusoires ne dérogent pas à la grande loi physiologique de la génération par ancêtres.

Comme on pouvait le prévoir, l'école qui élève la prétention de ne s'appuyer que sur l'observation, ne s'est

pas rendue devant l'évidence des faits, lorsque ceux-ci ont tourné contre elle.

Elle continue à maintenir que la matière peut créer des infusoires, et que l'homme n'étant qu'un cas particulier de la création, il peut être engendré par la matière; que par conséquent Dieu et l'âme sont de beaux rêves, de sublimes hypothèses si l'on veut, mais rien de plus.

En supposant même la possibilité de la génération spontanée des infusoires, comment se rendre compte de celle de l'homme et de tous les êtres vivants? Question qui embarrasserait tous autres que les matérialistes; mais ces derniers, avec une merveilleuse souplesse, trouvent divers systèmes pour expliquer cette genèse.

Les uns, en effet, admettent que l'infusoire, se modifiant avec les milieux où il se trouve, subissant l'action des conditions extérieures qui l'enveloppent et l'influence des besoins qu'il éprouve, peut, par une série de modifications successives, arriver à l'état d'homme. C'est là une témérité dont notre grand Cuvier a déjà fait justice lorsqu'il écrivait que certains savants, « voyant que le plus ou moins d'usage d'un membre en augmente ou en diminue la force et le volume, se sont imaginé que les habitudes et les influences extérieures longtemps continuées ont pu changer par degrés les formes des animaux au point de les faire arriver successivement à toutes celles que montrent maintenant les différentes espèces; idée peut-être la plus superficielle et la plus vaine de toutes celles que nous avons déjà eu à réfuter. On y considère en quelque sorte les corps organisés comme une

simple masse de pâte d'argile qui se laisserait mouler entre les doigts. Aussi, du moment où ces auteurs ont voulu entrer dans le détail, ils sont tombés dans le ridicule. Quiconque ose avancer sérieusement qu'un poisson, à force de se tenir à sec, pourrait voir ses écailles se fendiller et se changer en plumes, et devenir lui-même oiseau, ou qu'un quadrupède, à force de pénétrer dans les voies étroites, de se passer à la filière, pourrait se changer en serpent, ne fait autre chose que prouver la plus grande ignorance de l'anatomie. »

D'autres positivistes, comprenant que la théorie de Lamarck ne saurait seule rendre raison des métamorphoses stigmatisées par Cuvier, veulent les expliquer par la fusion de ce système avec la doctrine de sélection naturelle, c'est-à-dire par la transmission de certains caractères accidentels d'un individu à sa descendance. Parce qu'en effet, disent-ils, la nature, par une suite de transformations successives d'âge en âge des caractères accidentels, pendant une longue période de siècles, peut modifier les espèces, comme de nos jours les éleveurs changent les races, comme les horticulteurs obtiennent des variétés par la sélection artificielle.

L'expérimentation, Messieurs, fait encore justice de cette hypothèse, car la sélection artificielle, pour arriver à des résultats qui, il faut bien l'avouer, ne sont pas aussi constants qu'on le désirerait, nécessite avant tout que la main intelligente de l'homme la surveille et l'entretienne par une sollicitude de tous les instants; que l'homme se relâche un moment dans sa surveillance, aussitôt les types primitifs, qui subsistaient toujours,

masqués seulement par des modifications plus apparentes que réelles, reparaissent avec une facilité désespérante. Aussi l'homme, même avec tous ses soins, n'a pu jusqu'à ce jour créer aucune race permanente et fixe, non-seulement dans le règne animal, mais même dans le règne végétal.

Si l'on en doutait, on n'a qu'à interroger les tourbières d'Irlande, les forêts sous-marines d'Angleterre et du Nouveau-Monde, on n'a qu'à scruter les antiques hypogées de l'Egypte, et partout les entrailles de la terre, ces témoins impartiaux des âges les plus reculés, fourniront des espèces animales et végétales qui ont de nos jours leurs analogues, sans aucune modification.

M. Flourens a fait également remarquer, avec beaucoup de raison, que l'homme n'a jamais pu transformer l'âne en cheval, bien que ces deux espèces offrissent toutes les conditions désirables pour cette transformation, si elle était matériellement possible.

Et cependant on a osé donner, au nom de la sélection naturelle, le singe pour ancêtre à l'homme, le singe qui, suivant Gratiolet, offre avec l'homme des différences anatomiques bien plus saillantes que celles qui existent entre l'âne et le cheval; de sorte qu'ici encore il faut s'en rapporter sur cette question au jugement de Cuvier : « Parmi les divers systèmes sur l'origine des êtres organisés, dit ce savant, il n'en est pas de moins vraisemblable que celui qui fait naître successivement les différents genres par des métamorphoses graduelles. »

Enfin est venue une dernière école matérialiste, qui, sentant qu'il n'était pas habile de rabaisser l'homme

jusqu'à l'animal, en le faisant descendre soit d'un infusoire, soit d'un singe, a préféré poser une affirmation plus audacieuse ; elle admet la génération spontanée des êtres supérieurs, des êtres dont la génération par ancêtres n'est pas discutable. Elle donne pour certain que, des liquides provenant de l'organisme vivant peut naître une cellule qui par son extension et son développement engendrera l'homme.

Et, bien qu'ils n'aient point de faits avérés scientifiquement, les défenseurs de cette doctrine avancent que, puisqu'il n'y a dans le monde que force et matière, les lois qui président à la génération spontanée des êtres supérieurs existent, qu'il suffit de les rechercher ; qu'une fois découvertes, il ne sera pas plus difficile de créer l'homme que de former actuellement un sel par la réunion d'une base et d'un acide. Si l'on insiste pour obtenir des preuves d'une assertion aussi hardie, ils en appellent à l'avenir, ils inventent le *perpétuel devenir*, cette ressource désespérée de leur théorie en désarroi.

Ainsi, Messieurs, les doctrines matérialistes ne se soutiennent pas même sur le terrain des sciences expérimentales, qu'elles ont choisi pour champ de la lutte. Quant au domaine des études psychologiques, la nouvelle école s'en éloigne avec un prudent dédain. Elle tient à ne pas se mesurer avec la philosophie spiritualiste des Caro, des Janet et des Ravaisson, et encore moins avec la philosophie chrétienne des Lacordaire et des Gratry.

Si l'on se demande comment, de nos jours, ces théories, qui semblaient oubliées, ont rencontré de si nom-

breux adhérents et obtenu les honneurs de tant de controverses, on en trouverait peut-être l'explication en étudiant le milieu où elles ont tout à coup fait irruption.

Il y a trente-cinq ans, le saint-simonisme proclamait le principe de la réhabilitation de la chair. Aux utopies d'Enfantin ont succédé les prédications socialistes les plus ardentes et les plus variées, qui, de nos jours, ont abouti aux réunions de la Redoute et du Vieux-Chêne. Un sourd travail s'est opéré pendant cette période dans l'esprit des populations. Je n'en veux d'autres signes que cette activité fébrile qui pousse notre génération à la recherche des jouissances matérielles. Rien de plus logique d'ailleurs que de voir le socialisme procéder du matérialisme.

Mais, sans sortir du domaine des sciences spéculatives, comment ne pas remarquer que l'origine des idées nouvelles se trouve dans des discussions exclusivement médicales? Longtemps avant les livres de Bücher et de Moleschott, on connaissait les doctrines spiritualistes et matérialistes qui divisaient le monde médical.

Le spiritualisme se rattachait aux idées cartésiennes, et, par une réaction facile à prévoir, aux catégories de l'absolu ont succédé les catégories de la matière. De même que la réaction s'est traduite en philosophie par ce vague indéfini qui la caractérise, surtout de l'autre côté du Rhin, de même, en médecine, la réaction a conduit la physiologie au matérialisme qu'elle professe de nos jours.

Si le domaine de la science, si paisible d'habitude, est aujourd'hui plein d'orages, faut-il pour cela désespérer

de la situation ? Je ne le crois pas, Messieurs, et je voudrais, en terminant cette étude, vous exposer les motifs qui me font bien augurer de l'avenir.

Lorsqu'on suit avec soin l'histoire des diverses écoles, on s'aperçoit bien vite que le critérium infaillible d'une doctrine consiste dans l'épreuve de la mise en pratique, selon l'expression de M. Guizot. Eh bien ! en médecine seulement, le XIXe siècle a déjà vu cinq fois le matérialisme proclamer la victoire sur le spiritualisme, et quatre fois il a été obligé de recourir à une nouvelle tactique.

Quels sont aujourd'hui les défenseurs de cette médecine de l'irritation inaugurée avec tant d'éclat par Broussais au commencement de ce siècle ? L'organicisme, qui lui a succédé, est-il bien plus florissant à cette heure ? Ces doctrines sont tombées dans l'oubli, comme celles qui transformaient l'homme en une pile électrique ou en une machine oxydante. C'est que tous les fondateurs de ces divers systèmes avaient eu le tort de ne voir dans l'homme que la matière, comme autrefois Descartes n'y avait vu que l'âme.

L'homme, en effet, est un tout que l'on ne saurait scinder, et l'on n'arrivera au calme dans la science que lorsqu'on admettra l'union du corps avec l'âme. Alors, au lieu de se livrer à de vaines disputes, on se contentera de rechercher les lois qui président à l'harmonie des deux parties qui constituent réellement l'homme. Il ne faut d'ailleurs jamais oublier que la vie n'est qu'un long combat, qu'à chaque siècle sont dévolus sa tache et ses épreuves. Le nôtre, Messieurs, est un siècle de transition, dont la gloire n'est pas sans éclat, puisqu'il

peut revendiquer la découverte de sciences comme la chimie, la géologie et tant d'autres, qui ont imprimé un tel mouvement au monde intellectuel que beaucoup d'esprits ont été pris de vertige.

A chaque progrès nouveau on s'est imaginé qu'on allait changer la marche du monde ; de là les affirmations les plus téméraires, les conséquences philosophiques les plus prématurées, les théories scientifiques les moins justificiables ; de là la négation de la liberté et de la responsabilité humaine, qui ruinerait tout ordre social. En effet, où la liberté fait défaut, c'est le règne des lois physiques qui règle tout, et lorsque les individus qui composent une société sont assimilés à des corps bruts, la seule loi qui leur convienne c'est la force, et le seul régime qui puisse les gouverner, c'est le despotisme.

Partout, je le reconnais, existe de nos jours un besoin irrésistible de nouveauté, de recherche de l'inconnu, poussé au delà des limites posées par la raison. Mais lorsque la première effervescence produite par toutes les découvertes de notre siècle se sera calmée, on s'apercevra facilement que la dissection la plus délicate due au scalpel, que l'analyse la plus exacte de la chimie, que les secrets les plus cachés dérobés à la nature par le microscope, ne font que reculer l'explication des mystères qui président à notre organisation.

Qu'importe, en effet, que l'on place dans le cerveau tout entier ou dans telle ou telle cellule de l'encéphale le siége de l'intelligence! le problème de la pensée n'est pas pour cela résolu. On reconnaîtra enfin que le véri-

table progrès consiste dans la perfectibilité incessante de toutes les sciences, dans la connaissance chaque jour plus exacte des lois qui régissent le monde moléculaire, dans le développement continu des intelligences, enfin dans l'étude de plus en plus approfondie de l'homme; mais on sera obligé d'avouer que la perfection complète ne réside qu'en Dieu.

L'ignorance présomptueuse ou les passions qui agitent notre époque peuvent l'oublier; mais l'histoire nous apprend que les plus grands esprits ont toujours repoussé l'antagonisme entre la science et le spiritualisme. N'est-ce pas, en effet, l'histoire qui nous rapporte que Gallien, après avoir donné la description du corps humain, s'écriait : « Je viens de chanter le plus bel hymne à la gloire de Dieu ! » C'est encore l'histoire qui nous montre Newton s'inclinant au seul nom du Très-Haut et proclamant que « Celui qui a fait l'œil ne pouvait ignorer les lois de l'optique. »

Est-ce que de nos jours les Ampère, les Biot, les Cauchy, les Gratiolet, les Faraday, les Trousseau, les Velpeau, ne se sont pas inclinés avec respect devant la Divinité, comme l'avaient fait avant eux les Leibnitz, les Pascal, les Paré, les Képler. Continuons, Messieurs, dans notre modeste sphère, à défendre le grand principe du spiritualisme que professait déjà le philosophe Anaxagore lorsqu'il enseignait « que l'esprit est la cause de tout. »

Ne nous inquiétons pas des tempêtes que semblent accumuler sur nos têtes tous ces enfants perdus de la science qui se jettent tête baissée dans la mêlée; car,

sans s'en douter, ils préparent les matériaux d'où jaillira la lumière qui doit éclairer le triomphe du spiritualisme. Et, comme le dit le grand évêque d'Orléans, « la matière aura été mise une fois de plus au service de l'esprit, et la pensée de l'homme à l'ordre des conseils de Dieu. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie savait que la libérale et savante profession à laquelle vous avez consacré votre vie ne vous absorbait pas complétement, et que votre esprit investigateur, tout en s'attachant avec une préférence bien naturelle à l'étude des idées et des faits physiologiques et biologiques, s'exerçait aussi sur d'autres sujets. Elle avait distingué par une de ses récompenses votre *Essai sur l'histoire de l'horlogerie de Besançon, sur son influence et son avenir.* Des publications qui rentraient dans le cercle de vos spéculations habituelles avaient aussi attiré son attention. Ces travaux divers ont motivé son choix que vous venez de justifier en examinant d'une manière sommaire la valeur des théories récentes qui tendent à expliquer la formation et la vie des êtres organisés par le jeu des propriétés inhérentes à la matière, par l'influence des milieux qui agissent sur ces êtres, par les modifications que certaines habitudes apporteraient à leur organisation et qu'ils transmettraient à leurs descendants. Ces théories, comme vous l'avez fait remar-

quer avec raison, sont moins nouvelles que ne le disent leurs auteurs et leurs adhérents. Vous avez également raison de dire qu'elles sont moins dangereuses qu'on semble le croire. En essayant de substituer la force des choses, ou les forces naturelles, qui sont des entités créées par notre esprit, à la création divine, on ne fait que remplacer un mystère universellement admis et reconnu, par d'autres mystères qui n'expliquent pas mieux ce fait primordial dont l'origine et la cause ne peuvent tomber sous les sens. Il appartient aux savants de suivre avec attention et de contrôler cette évolution récente de la science. L'Académie ne peut que vous engager à persévérer dans ces examens. Faits avec soin et sur le terrain même de la science, ils doivent avoir pour résultat de la dégager de doctrines erronées ou incomplètes qui entravent sa marche et n'ajoutent rien à son autorité.

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

Messieurs,

A défaut de tributs de toute récente création que le temps ne m'a pas permis de préparer, j'ai l'honneur de vous offrir deux pièces de circonstance qui n'ont pas encore beaucoup perdu de leur actualité, seul mérite qu'on puisse leur attribuer.

Vous connaissez le sujet de la première.

Le 19 novembre 1868, un spectacle extraordinaire avait attiré nombreuse assemblée au théâtre de notre ville. Dans le programme de la soirée était annoncée une scène de deuil en l'honneur du célèbre Rossini, mort depuis quatre jours. Vers la fin de cette cérémonie, des vers, à peu de chose près improvisés la veille, ont été fort bien lus par une dame dont les antécédents dramatiques sont assez honorables, pour qu'à certaine époque elle ait été, comme on l'assure, agrégée aux artistes du Théâtre-Français.

Vous ne trouverez pas hors de propos, je l'espère, la reproduction de cet opuscule, avec celle d'un autre hommage du même genre que m'inspirait, il y a près de deux mois, le convoi funèbre d'un vénérable éccié-

siastique, oncle par alliance d'un de nos confrères. Cette lecture se rattachera en quelque sorte à la précédente, non par analogie, mais par le contraste des idées.

Je la ferai suivre d'une troisième à la fin de cette séance. Ce dernier morceau est destiné à faire un peu diversion au style grave des deux autres, en me ramenant à ce ton frivole que j'ose prendre souvent dans nos réunions et que vous tolérez de si bonne grâce.

SUR LA MORT DE ROSSINI

Il n'est plus ce puissant génie
Qu'ont illustré des flots, des torrents d'harmonie;
Son trépas est un deuil immense, universel;
Mais aussi l'univers le proclame immortel.

Il n'est plus... — mais combien de palmes triomphales
Décorent à jamais ses œuvres magistrales!
A ses chants quelles mains n'ont cent fois applaudi?
Quels yeux n'ont contemplé cet astre à son midi?

Cygne de Pesaro, noble enfant d'Italie,
Ce pays est-il bien ta plus chère patrie?
Non, non, ton vrai pays est sur le sol français:
C'est là qu'ont éclaté, rayonné sur le monde,
Dans toute leur splendeur féconde,
Tes plus magnifiques succès.

Si ton heureux berceau revendique la gloire
De ton premier sourire à son ardent soleil,
Sous le nôtre surtout doit vivre ta mémoire;
Sous le nôtre tu dors de ton dernier sommeil.

Ah ! pour les grands talents dont la terre est avare,
Qui marchent d'un pied ferme à la postérité,
Ce soleil n'est pas froid, sois en sûr : — il est rare
Qu'il ne caresse pas ceux qui l'ont fréquenté.

C'est la France d'abord, c'est cette auguste Reine
Qui, dans son esprit d'équité,
Imprima sur ton front de sa main souveraine
Le sceau de l'immortalité.

De ton art n'as-tu pas agrandi le domaine
Et rajeuni l'antiquité ?
Le théâtre mondain n'est pas l'unique scène
Que l'on ait vu s'ouvrir à ta fécondité :
Aux chants légers d'amour modulés par Rosine
Si tant de cœurs ont palpité,
A l'inspiration divine,
Tu dois d'autres accords empreints de majesté.
N'as-tu pas dignement chanté
La plus adorable doctrine,
La FOI qui nous apprend notre haute origine,
L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ,
Ces trois flambeaux dont s'illumine
L'élite de l'humanité ?

Des ruisseaux de larmes amères
Versés aux pieds du Christ par la Mère des mères,
N'as-tu pas emprunté dans tes graves accents
Les tons les plus pieux et les plus saisissants ?

En ces lieux vient encor d'enchanter nos oreilles
De tes chefs-d'œuvre le dernier.
A bon droit, tu devais, après tant de merveilles,
Te reposer enfin sur ton plus beau laurier.

Paix à ta cendre vénérée !
Félicité suprême à ton âme inspirée
De tous les sentiments dont l'homme s'anoblit !
Le ciel fut trop propice à ton illustre voie
Pour ne pas inonder d'inaltérable joie
L'éternité de ton esprit.

*
* *

Allez, jeunesse poétique,
Déposer sur sa tombe où ruissellent des pleurs,
Vos festons mélangés de vers et de musique,
Vos tributs enrichis des plus vives couleurs.

Suppléez amplement à mon faible langage,
Vous en qui les hivers n'ont rien encor terni :
Les fleurs qu'on peut cueillir sous les glaces de l'âge,
Hélas ! ne sont pas un hommage
Assez digne de Rossini.

Il n'est plus ce puissant génie
Qu'ont illustré des flots, des torrents d'harmonie.
Son trépas est un deuil immense, universel ;
Mais aussi l'univers le proclame immortel.

SUR LE CONVOI FUNÈBRE DE M. L'ABBÉ DENIZOT

Ancien curé de Chaucenne

Mort à Besançon le 1er décembre 1868, dans la 81e année de son âge et la 53e de son sacerdoce.

De trois sujets connus presque du monde entier
A grand bruit le trépas s'est publié naguère.
Leurs noms, éminemment distingués du vulgaire,
Sont Rothschild, Rossini, Berryer.

L'éloquence, les arts, la fortune, la gloire
De ces illustres morts aujourd'hui sont en deuil.
— Un vieux prêtre, qui vient de les suivre au cercueil,
N'est pas moins digne de mémoire.

Il ne laisse pourtant nul ouvrage fameux,
Nul produit d'un brillant génie,
Nulles richesses d'harmonie,
Nuls trésors amassés durant ses jours nombreux.

Mais, à tous ses devoirs fidèle,
Pour le pauvre surtout brûlant de charité,
Il fut du sacerdoce un humble et saint modèle :
C'est avoir assez mérité.

Jamais il n'a reçu d'une foule enivrée
Les salves d'applaudissements ;
Mais aux pieds du Très-Haut son âme s'est livrée
A d'intimes ravissements.

D'autres doivent leur lustre au théâtre des guerres,
Où, certains jours, ils ont vaillamment combattu.
Ses triomphes à lui n'étaient pas éphémères :
Sans trève il cultivait le champ de la vertu.

Constamment écarté des humaines couleuvres
Qui servent, en rampant, leur cupide intérêt,
Il ne s'est enrichi que de ses bonnes œuvres
Dont on n'a pas toujours bien gardé le secret.

Modeste conquérant de la grâce divine,
Il ne fut décoré d'aucun ruban d'honneur ;
Mais que de fois on vit s'incliner sa poitrine
Sous un tissu paré de la croix du Sauveur !

Un jour, pompeusement conduit au sanctuaire,
Devant nous il a célébré
Le cinquantième anniversaire
De son ministère sacré.

Oh ! depuis son début jusqu'à cette journée,
Combien d'actes d'amour, d'espérance, de foi !
Rare et touchante destinée,
Est-il célébrité qui l'emporte sur toi ?

Que la fête était solennelle !
Que nous étions émus de le voir réunir
Tant de souverains droits à la gloire éternelle,
A toutes les splendeurs du céleste avenir !

Un demi-siècle... et plus, sa voix a fait descendre
Tous les matins, son Dieu sur l'autel. — Aujourd'hui

A l'appel de ce Dieu c'est à lui de se rendre ;
C'est ce Dieu qui l'invite à monter jusqu'à lui.

Et pendant que la main des anges
Couronne dans les cieux cet ami du Seigneur,
Il se survit encore au fond de plus d'un cœur,
Et son convoi s'érige en concert de louanges.

Allez enfin jouir du repos éternel,
Digne représentant de Jésus sur la terre,
Et devenez pour nous un appui fraternel
Auprès de notre divin Père.
Les élus sont égaux devant le Roi des rois,
Et les saints d'aujourd'hui valent ceux d'autrefois.

NOTICE

SUR

GÉRARD DE ROUSSILLON

ET SES DÉMÊLÉS AVEC CHARLES LE CHAUVE

Par M. le Président CLERC

Les contrées voisines de Poligny et de Château-Chalon, ou, comme disaient anciennement nos pères, les frontières contiguës des comtés de *Scoding* et de *Warasgau*, ont été le théâtre des événements les plus importants de la fin du IXe siècle. Un nom, un homme domine ces grands souvenirs des vieux âges, c'est Gérard de Roussillon.

L'auréole de gloire qui s'est attachée à ce nom semble d'abord un phénomène; car c'est celui d'un vaincu et d'un proscrit : La voix de l'histoire a été étouffée, dans les monuments de son époque, par les créatures de Charles le Chauve (1), mais celle des peuples a été

(1) Le monument historique le plus complet de la seconde moitié du IXe siècle, les annales du monastère de Saint-Bertin, mentionne à peine Gérard de Roussillon. Toute la partie si curieuse de son histoire dans nos contrées y est omise. J'en aperçois peut-être la raison. On croit que, dans ces annales, le récit de 857 à 882 est de la main d'Hinemar, archevêque de Reims, l'homme le plus dévoué à Charles le Chauve. C'est l'opinion de Fleury et de D. Bouquet (t. VII, préface, p. VI et VII). La tendance de l'annaliste contemporain est surtout très-marquée dans le passage suivant, où

plus forte que ce silence intéressé. Des traditions locales encore vivantes au siècle dernier se répétaient dans plusieurs endroits de notre pays sur le héros des temps carlovingiens. Un grand poëme représentant celles du XIVe siècle, consacré à sa mémoire et dédié à la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, a été édité, il y a dix ans, par M. Mignard, de Dijon, avec une richesse de typographie et des éclaircissements dignes du sujet. Cette épopée nationale, où se voient réunies toutes les extrémités de la grandeur et de l'infortune, a fait pendant sept cents ans le charme des châteaux et des monastères; et, comme l'a dit un historien moderne, peu juste cependant pour cette grande figure du IXe siècle, « les hommes n'obtiennent pas tant de renommée dans » les fictions populaires, sans en avoir eu une très- » grande dans l'histoire. »

Quelle est la valeur de ces traditions sur ce personnage, dont le nom, supérieur à celui de beaucoup d'empereurs et de rois, a ainsi seul et par lui-même traversé les âges? Comment, dans ces caprices de l'imagination des poëtes, discerner la vérité de l'erreur? Véritable héros de roman, Gérard de Roussillon a-t-il été, dans les phases les plus terribles de sa vie, toutes

il semble entendre le conseiller lui-même de Charles le Chauve.

Quelques évêques et certains primats proposaient au roi, avant qu'il envahît le trône de Lorraine, d'attendre le retour de son frère Louis, alors en expédition. *Plures autem* SANIORI CONCILIO *illi mandaverunt, ut quantociùs commodè posset usque Mettis properare satageret et ipsi tam in itinere quam ad ipsam civitatem ei occurrere maturaverent. Quorum consilium, Carolus acceptabilius et salubrius esse intelligens, juxta eorum suggestionem agere festinavit.* (*Annal. Bertin, an.* 869.)

accomplies en Franche-Comté, comme l'une de ses ombres grandioses et brillantes qui échappent et s'évanouissent dès qu'on cherche à les saisir?

Nombre d'historiens l'ont pensé, du moins ils ont écrit comme s'ils le croyaient (1). Droz, d'ordinaire si judicieux, a poussé l'erreur, dans un livre de sa première jeunesse, jusqu'à répudier les traditions de la plaine de Pontarlier (2). D'autres ont protesté contre cet oubli, et c'est avec raison (3), car, comme on va le voir, tout se retrouve pour qui veut bien chercher. Il faut avoir la patience de méditer ce poëme national, de visiter les lieux qu'il a décrits et chantés, de mettre en regard de ses récits les traditions locales, les textes originaux, d'assigner à chaque événement sa date et presque son jour; et, alors, la vérité se dégage; elle apparaît vive et frappante avec une netteté et une fermeté qui étonne à une distance de mille ans, et cette précision de détails s'étend même au lieu de la dernière défaite, si vainement recherché jusqu'à ce jour par les historiens dans la vaste plaine de la Chaux-d'Arlier !

Peut-être ces assertions paraîtront-elles, au premier coup d'œil, hasardées et téméraires. Nous serions-nous

(1) Le P. Daniel, Velly ne lui donnent aucune place dans leur longue histoire de France. D. Plancher, dans celle de Bourgogne, semble ne le connaître que comme fondateur des abbayes de Pothières et de Vézelay, M. Fauriel, dans sa *Gaule méridionale*, ne lui assigne qu'un rôle sans valeur, et semble justifier ce silence en ces termes : « L'histoire a été bien négligente pour Gérard, car il ne s'y » trouve rien qui explique et justifie suffisamment l'importance poé- » tique de ce personnage. » (*Gaule mérid.*, t. IV, p. 350.)

(2) *Hist. de Pontarlier*, p. 150.

(3) M. Mignard. *Gérard de Roussillon*, p. 370.

fait illusion ? C'est ce que les faits qui vont suivre permettront d'apprécier.

L'année 869 était arrivée au milieu de son cours. Lothaire II, roi de Lotharingie, ou, comme nous disons aujourd'hui, de Lorraine, pays qui s'étendait alors de Metz et de Cologne jusqu'à l'Isère, venait de mourir en Italie, au mois d'août, à son retour de Rome. Ce prince, dont l'histoire a enregistré les coupables faiblesses, mourait sans enfants, quoiqu'il eût eu deux femmes; mais il laissait un héritier, son frère, le jeune empereur Louis II. Cet empereur était absent et combattait alors, et depuis plusieurs années, en Italie. Des événements si favorables à une usurpation laissaient le champ libre à l'insatiable cupidité de Charles le Chauve, roi des Francks, oncle de Lothaire. Sans tarder, il se rendit à Metz, après s'être assuré l'appui d'Adventius, évêque de cette ville, et d'Hincmar, archevêque de Reims, son ami dévoué. Les prélats des provinces de Trèves et de Cologne furent mandés pressamment, et la réunion eut lieu le matin de la veille des ides de septembre 869, dans la cathédrale de Saint-Etienne. Le peuple convoqué remplissait les nefs; le roi, les évêques occupaient le chœur avec quelques grands leudes. Adventius et Hincmar prirent successivement la parole pour préparer les esprits au grand événement de la journée; puis le roi se leva lui-même pour confirmer leurs paroles. D'un ton à la fois décidé et modeste, il se présenta, comme appelé peut-être à sauver le pays, que les Normands menaçaient à l'ouest et les Sarrasins au sud. Il ajouta avec adresse, dans ce temps où les

fiefs n'étaient pas encore héréditaires, que s'il était élu roi de Lorraine il conserverait à chacun ses dignités; enfin, fixant avec une intention marquée ses regards sur les évêques, il ajouta qu'il serait toujours le défenseur dévoué de la sainte Eglise.

A ces mots, des cris d'approbation unanimes s'élevèrent de toutes parts dans le chœur et dans les nefs; l'élu de la nation, quittant sa place, vint à deux genoux s'incliner sur les marches de l'autel; Hincmar lui répandit sur le front et sur le haut de la tête, d'une oreille à l'autre, disent les Actes, l'onction sainte, et procéda avec pompe au couronnement. Les évêques lui mirent en main la palme et le sceptre. Puis chacun d'eux l'ayant béni séparément et en langue latine, il se releva le front ceint du diadème, et les voûtes retentirent des chants du *Te Deum* (1).

Lorsque cette grande mise en scène fut terminée, le roi salua et quitta l'assemblée. Quel que fut ce premier succès, cette couronne lui semblait encore vacillante et mal affermie; car, dans l'élection, on ne comptait que sept évêques et quelques grands leudes. Par ses ordres, des émissaires partirent immédiatement pour annoncer le nouvel élu, porter partout ses royales promesses, et provoquer les adhésions.

Lui-même, sans perdre un jour, se rend à Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire de Charlemagne. Nombre de vassaux, empressés d'arriver les premiers, accoururent dans cette royale demeure pour lui apporter

(1) Voy. pièces justif. n° I.

leurs hommages. Quelques-uns s'abstinrent et annoncèrent des volontés de résistance. Agissant alors en maître absolu, le nouveau roi de Lorraine les priva de leurs bénéfices et de leurs honneurs (1).

Dans les évolutions de cette politique, tantôt astucieuse et tantôt violente, Charles le Chauve était en butte aux plus vives inquiétudes. Car il voyait se lever devant lui trois grands adversaires : le pape Adrien II, Louis, roi de Germanie, son propre frère, et Gérard de Roussillon, prince assez puissant pour que notre chronique de Grimont lui donne le titre de roi. Nos poëmes ajoutent :

Il était le plus grand qui fut en toute France...
Il avait cent chasteaux et dix cités pour somme.
De notre région que l'on appelle Galle,
Tenoit-il presque autant que faisoit le roi Challe.

Gérard de Roussillon, comte de Provence et de Bourges, duc de Bourgogne, tout-puissant sous le dernier règne, et qui commandait dans la Savoie, le Lyonnais et le Viennois, fut du nombre de ces hommes fidèles à une autre cause. Il rejeta avec fierté et presque

(1) *Carolus... Mettis veniens... in regnum sublimatus indequè digrediens Aquisgrani Palatium ingressus ab eo quod sedes regni esse videretur ; ubi multo plures ad eum conflexerunt.* (*Annal. Mettens. an.* 869. D. Bouquet, vii, 196-197.)

Dum hæc diversis locis gerebantur, Hludowicus rex apud Ratisbonam Bajoariæ civitatem gravi detinebatur infirmitate, ita ut medici illum sanitatem recuperare desperarent... Karolus vero rex, compertâ Hludowici fratris sui infirmitate regnum Lotharii invasit, et secundum libitum suum disposuit, atque ad se de eodem regno venire nolentes publicis privatisque rebus privavit, (*Annal. Fuldens. an.* 869. D. Bouquet, vii, p. 274.)

avec hauteur toutes les avances du roi. Attaquer de front un pareil adversaire sans avoir miné le terrain sous ses pas, était un véritable danger. Charles le vit, dissimula, et attendit, marquant de loin sa proie, selon la belle expression du poëme.

Il lui était d'autant plus indispensable de suspendre la guerre au sein de ce royaume si mal assuré, que, dans le même temps, son propre frère, qu'au moment du couronnement de Metz, il avait cru atteint d'une maladie mortelle, était revenu à la santé (1). Il s'appelait Louis, et était roi de Germanie. Ce n'était pas l'empereur Louis, héritier de la Lotharingie, mais un prince du même nom. Ce nouvel adversaire annonçait hautement la volonté d'avoir sa part du pays usurpé par un seul; et non-seulement il exigeait cette part, mais il ordonnait au roi des Francks, jusqu'à ce qu'elle fût faite et livrée, d'avoir à évacuer le royaume de Lorraine; sans quoi il arriverait lui-même à la tête d'une armée. Déjà, pour mieux se faire comprendre, il s'établissait à Francfort ville de ses états, accueillant avec une faveur marquée les seigneurs Lorrains disgrâciés par son frère, et, agissant aussi en souverain de la Lotharingie, leur rendait, dans ce pays, les bénéfices et les honneurs dont l'élu de Metz les avait dépouillés (2).

(1-2) *Hludowicus rex de infirmitate suâ convalescens mense februario in purificatione sanctæ Mariæ, ad Franconofurt villam regni sui pervenit; ubique plurimos de optimatibus Hlotarii diù illum opperientes in suum suscepit dominium, et beneficium illis a Karolo sublatum restituit. Nonulli etiam, qui priùs cum Karolo fuerant, eum deserentes, ad Hludovicum venerunt.* (*Annal. Fuldens. an.* 870. *D.* Bouquet, VII, p. 174-75.)

Rien de plus curieux que l'embarras des leudes de Lotharingie entre ces deux usurpateurs, ne sachant encore qui serait le plus fort, quelques-uns se repentant de s'être trop pressés dans leur protestation de dévouement, et reportant au roi de Germanie les hommages offerts d'abord au roi des Francks (1).

Pour le partage projeté, la première entrevue eut lieu, au mois de mars 870, à Aix-la-Chapelle entre les députés des rois (2). Les pourparlers furent renvoyés au mois de mai : à cette seconde entrevue, les députés du roi de Germanie parlèrent avec plus d'exigence et de fierté. En effet la santé de leur souverain si longtemps ébranlée s'était raffermie, et il venait de remporter sur les Esclavons une victoire considérable où leur chef fort redouté appelé Rétice avait été fait prisonnier (3). Le dernier accord pour le partage fut ajourné jusqu'au mois d'août.

Pendant ce temps, le pape Adrien qui ignorait ces manœuvres secrètes, et qui félicitait par ses lettres le roi de Germanie d'avoir résisté, malgré l'exemple de son frère, à toute tentation de cupidité sur le royaume de Lotharingie (4), écrivait à Charles le Chauve dans les termes les plus véhéments.

Adrien II qui, au caractère du roi des Francks, avait

(1) Voyez la note précédente.

(2) Aubert Le Mire, *in codice donat. piar.*

(3) Aimoin, lib. V, c. xxv.

(4) *Laudanda plenè vestra Constantia, quæ sui non immemor fidem promissam meritò custodivit; et, velut frater vester Carolus alterius regni jura... nec invasit, nec concupivit.* (*Epist. Adrian.* D. Bouquet, vii, 455.)

dès l'origine pressenti l'usurpation, mais dont les premières lettres étaient arrivées trop tard, lui rappelait énergiquement dans celles que l'histoire a conservées le traité de Fontenoy et les promesses jurées sous serment par lui et ses frères de ne jamais entreprendre sur les états les uns des autres, se soumettant en cas d'infraction à l'anathème. Le Pontife le traite de tyran et de parjure : *Tu as marché*, lui dit-il, *d'invasion en invasion*, *sollicité*, *ordonné*, *amené les hommes de ce royaume à te jurer fidélité* (1). Dans sa lettre aux évêques de Lotharingie, à la date du même jour, c'est-à-dire, du 27 juin 870, Adrien menace les prélats de se rendre dans le pays, et, s'ils s'obstinent dans une conduite aussi coupable, de châtier d'une manière éclatante, les attentats dont ils se sont faits les complices (2).

Quoique profondément blessé de l'amertume de ce langage où le pape déclarait sans détour que l'usurpateur eût à choisir entre la restitution du bien d'autrui et l'anathème, Charles le Chauve se contint, accueillit les envoyés du souverain Pontife, chercha à l'adoucir en lui envoyant pour l'église de Saint-Pierre de riches tissus d'or et des couronnes ornées de perles ; dans le même temps il relevait avec magnificence le monastère de Saint-Bénigne de Dijon, dont il décuplait les possessions et les terres (3), montrant ainsi par sa

(1) *Regnum magis ac magis invasisti, sollicitasti, ordinasti, et homines hujus regni ad tuam fidelitatem jurare fecisti.* (Lettre du 5 des kal. juillet 870. *Ibid.*, p. 440.)

(2) *Partes illas penetrabimus, et in contemptores dignam dabimus ultionem.* (Lettre du même jour aux évêques. *Ibid.*, p. 441.)

(3) Voy. la charte dans Pérard, p. 149.

souplesse, que dans l'art d'envahir les états d'autrui, le prince diplomate du IXe siècle n'avait pas attendu les leçons savantes du XIXe. Le pape insistant toujours, Charles se releva de toute sa hauteur et répondit avec la plus grande énergie, par la plume de l'archevêque Hincmar, qu'il était roi, né du sang royal, que les princes étaient seigneurs dans les terres de leur domination, non les vidames des Evêques, et qu'il n'avait lu nulle part dans les constitutions de l'Eglise, qu'aucune puissance spirituelle eût le droit de disposer des couronnes de la terre.

Le mois d'août 870 était arrivé, et le partage se consommait. Louis, roi de Germanie, reçut dans son lot les villes de Cologne, d'Utrecht, de Strasbourg, de Bâle et leurs dépendances. Il possédait déjà Worms, Spire, Mayence. Ainsi il eut tout le cours du Rhin depuis le pays des Suisses jusqu'à l'embouchure du fleuve. Trèves et Metz lui furent pareillement cédés avec leur territoire. Ce lot comprit encore Aix-la-Chapelle et presque tout le pays de ce côté entre le Rhin et la Meuse.

Les places les plus considérables du lot de Charles furent Lyon, Besançon, Vienne, Tongres, Toul, Verdun, Cambray, Vivier, Usez; il obtint en outre le Hénaut et le tiers de la Frise. Ainsi il accrut son domaine de presque toute la haute Lorraine et d'une partie des Pays-bas, de la Bourgogne, du Dauphiné et de la portion du Languedoc la plus rapprochée du Rhône.

Le partage au surplus est fait avec tant de bizarrerie que Besançon se trouve placé dans le lot du roi des Francks, tandis que les comtés qui l'entourent de toutes

parts, Amaous, Scoding et Warach, appartiennent au roi de Germanie (1).

Cet acte s'était consommé à Mersen-sur-Meuse, et après l'entrevue, les deux frères s'étaient séparés dans les termes de la meilleure amitié. Désormais tranquille de ce côté, Charles le Chauve ne songea plus qu'à ouvrir la campagne contre le duc Gérard de Roussillon. Les menaces du souverain Pontife l'inquiétaient peu. Par ses ordres, Hincmar écrivit à Adrien une lettre qui, sous des formes obséquieuses, est au fond pleine de fierté. Ce prélat avait refusé de se séparer du roi et de prononcer contre lui l'anathême. Il expose au Pape que la Lotharingie, entourée d'ennemis redoutables, ne saurait rester sans prince et sans roi (2), et qu'on ne peut imposer à la nation le devoir d'accepter un prince absent, incapable de la défendre contre les attaques fréquentes et subites des païens, ni prétendre, ajoute-t-il, nous asservir, nous qui sommes francks; que le roi et ses leudes sont décidés, et iront avant dans leur entreprise.

Après ce manifeste de guerre, le roi, qui avait profité des grandes chasses de l'automne pour donner le dernier mot à ses leudes, congédia à Reims les envoyés du Pape et de l'empereur. Son langage avait toute l'aigreur d'une rupture. De cette ville il dirigea vers la Bourgogne son innombrable armée (3), se mit en mar-

(1) Voy. pièces justif. nº IV.

(2) ..... *de multis partibus a paganis impetito..... in tanta pericula sine rege ac principe.....* (Lettre d'Hincmar au pape Adrien. D. Bouquet, VII, 538.)

(3) *Ipsos vero missos apostolici et imperatoris usque Remis deduci*

che lui-même et entra dans notre pays par Langres, Champlitte et Gray. Il était à Champlitte le 30 octobre (1). Cette petite ville, qui faisait partie du comté des Attuariens, était probablement dès cette époque entourée de murailles (2). Le roi y séjourna peu. En effet il avait appris que le duc-comte se fortifiait au delà de Besançon sur les hauteurs de Château-Chalon et de Poligny, tandis que Berthe sa femme, princesse du plus mâle courage, s'enfermait dans Vienne qu'elle devait défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il comprit tout ce que ces deux points de résistance avaient de dangereux, surtout à cette époque avancée de la saison, si rapprochée dans nos montagnes de celle des premières neiges. Son plan était arrêté, précipiter l'expédition, accabler Gérard par des forces vingt fois supérieures, et entourer Berthe de traîtres, gagnés à prix d'or qui, à point nommé et sans combat, lui ouvriraient les portes de Vienne.

On a remarqué qu'aucun des évêques ni des leudes n'avaient répondu aux lettres du souverain Pontife (3). Tous se tournèrent vers le roi des Francks, et il n'y en eut aucun, dit un ancien auteur ecclésiastique (4) qui, dans cette défaillance générale, eût le courage de lui dire

fecit. Et UNDIQUE *plurimos fidelium suorum illic convenire faciens et per octo dies immorans, eosdem legatos absolvit... posteà usque ad Lugdunum pervenit...* (*Annal. Bertin.* Voyez pièces justif. nº VI.) *Undique plurimos...* Comme ces mots sont bien d'accord avec le récit des poëmes sur la prodigieuse force de cette armée !

(1-2) Voy. pièces justif. nº VII.

(3) *Cum omnes* (Episcopi regni Lotharii) *defecerint.....* (BARONIUS. *Annal. Ecclesiast.* an. 870, p. 446.)

(4) *Baronius, Annal. Eccles. an.* 870.

au péril de sa vie : L'héritage d'autrui n'est pas à toi (1) !

Un homme eut cette audace, c'est Gérard. L'histoire n'a nommé que lui ; il est vrai que cet homme était presque un roi. En face d'une double usurpation accomplie par deux souverains régnant sur la Gaule et une partie de l'Allemagne, il osa seul affronter le péril et se déclarer le chef du parti de la résistance. Apprenant les préparatifs formidables de Charles le Chauve, et malgré l'absence de l'empereur toujours en Italie, il appela à lui ses vasseaux, même les hommes du midi et tous les grands de la Bourgogne.

Cependant le roi avait quitté Champlitte, et, descendant par le sud à travers notre pays, traversait rapidement le comté d'Amaous pour arriver à celui de Scoding. En parcourant les bords de la Saône, il voulait s'assurer que tous les passages étaient fermés, isoler son ennemi de Dijon, d'Avallon et de toutes ses possessions du Lassois situées outre Saône, et le renfermer complétement entre cette rivière et les montagnes du Jura.

Château-Chalon est à l'entrée du comté de Scoding contigu à ceux d'Amaous et de Warasgau. Le roi avait dû par lui ou ses capitaines visiter les villes et châteaux de Gray, de Pontarlier où les rois Francks avaient un palais, d'Auxonne et de Dole, situées sur les bords de la Saône ou à peu de distance.

Stationné sur les hauteurs de Château-Chalon, là où

(1) *Nullus Joannes Baptista qui vitæ dispendio arguebat Herodem; nullus prorsùs qui diceret Carolo : non licet tibi alienam invadere hereditatem.* (BARONIUS, t. X, an. 870, p. 444.)

se rencontrent la frontière du Warasch et celle du Scoding, Gérard, qui voyait déjà arriver une partie de ses hommes de guerre, avait adressé à l'empereur Louis les messages les plus pressants.

Il paraît d'abord incompréhensible que dans un semblable péril ce prince, toujours en Italie, n'ait envoyé aucun secours au plus grand, au plus généreux de ses défenseurs. Mais l'étonnement cesse, quand on a lu dans les auteurs latins et grecs du moyen âge à quelles dévastations était alors livré le sud de l'Italie, les villes prises et reprises, le soudan venant lui-même commander ses troupes, les vaisseaux d'Afrique amenant jusqu'à 30,000 hommes de débarquement, Rome en proie à la terreur, et l'empereur, arrêté depuis quatre ans au siége de Bari, et, selon l'expression du pape Adrien, combattant chaque jour pour le salut de la catholicité, au péril même de sa vie.

A l'approche des troupes royales, dont nos poëmes font l'effroyable dénombrement (1), Gérard attendait non sans anxiété l'effet de son dernier mandement de guerre. Sa voix semblait s'être perdue comme dans un désert. Un vide effrayant se faisait autour de lui, l'astuce, la perfidie, l'or, les promesses, la terreur, avaient miné le terrain sous ses pas; et dès les premiers jours, Charles le Chauve s'empara de Château-Chalon, forteresse romaine importante, ancien séjour des patrices du Scoding, défendue par des pentes, mais trop accessible du côté de l'est (2).

(1) Pièces justif. nº IX.
(2) Voy. pièces justif. nº VIII.

Pour la première fois de sa vie le duc Gérard commençait à ressentir quelque crainte; la position supérieure à tout courage humain se révélait dans toute son horreur. Les poëmes, comme les traditions recueillies sur place dans le siècle dernier, sont d'accord pour reconnaître que ce prince malgré son indomptable fierté, envoya au roi des Francks une ambassade (1). Introduit dans la forteresse de Château-Chalon où était le roi, l'envoyé exposa noblement son message; mais ses paroles accueillies avec la plus grande hauteur n'eurent aucun succès, et Charles jura qu'il prendrait et ferait pendre son ennemi (2). Restait la ressource et la nécessité d'une bataille, elle fut livrée et l'imagination populaire l'a empreinte des plus vives couleurs. Ici nos poëmes peignent Gérard suivi de ses quatre neveux et des grands de Bourgogne, se faisant jour à travers les rangs ennemis, le sang ruisselant à flot sous sa masse armée de pointes, une boucherie horrible, telle qu'il ne s'en était pas vu depuis la guerre de Troie, le champ de bataille couvert de morts, surtout du côté des troupes royales, Gérard blessé après des prodiges de valeur, et malgré lui emporté sanglant dans son château de Poligny (3).

A la vue de ces peintures enflammées, ornées vraisemblablement par la poésie, faisons la part la plus large à la critique. Une grande bataille a-t-elle été livrée dans la plaine au-dessous de Château-

(1) Voy. Chevalier, *Mém. sur Poligny*, I, p. 60, 61.
(2) Pièces justif. n° x.
(3) *Ibid.*, n^os xii et xiii.

Chalon? Pour l'historien toute la question est là.

Voici la réponse fort impartiale d'un écrivain dont la vie s'est passée sur le théâtre même de l'événement, où il a composé tous ses ouvrages, et qui, il faut le dire avec quelque surprise, au milieu des plus curieux souvenirs du IXe siècle, n'a pas pensé à Charles le Chauve. « On » trouve tout autour de Voiteur (au pied de Château-» Chalon), dit M. Désiré Monnier, des traces de destruc-» tion violente. Les habitants du vallon sont convaincus » qu'une GRANDE BATAILLE s'est donnée dans la plaine de » Voiteur à Saint-Germain. La tradition ne dit pas à » quelle époque (1). » Cette plaine est précisément le lieu du combat.

La tradition ne dit pas à quelle époque! Non, mais tous les monuments le disent. La vaste contrée où s'est livrée la bataille de Château-Chalon est couverte de débris humains et de sépultures (2).

« Cette plaine, ajoute M. Monnier, est dominée par le » château de Galardon, par Château-Chalon, par le châ-» teau de Saint-Martin. » Gérard n'avait pu se maintenir dans aucune de ces forteresses d'époque romaine assises sur des montagnes, situées à fort peu de distance les unes des autres et séparées par d'étroites vallées ; les troupes du roi les occupèrent immédiatement. Quant à Gérard, sous le coup d'une irrémédiable défaite, il fut obligé de se retirer non loin de là, dans la forteresse de Grimont ou de Poligny, autre château romain, dont il avait fait depuis plusieurs mois relever les murs démantelés.

(1) *Annuaire du Jura*, 1845, p. 95 et 346. Pièces justif. nº XII.
(2) *Ibid.*

Ici un nouveau document, interprète des vieilles traditions du pays, apparaît ; c'est la chronique de Grimont publiée en 1535. « Il fit refaire ce château, dit » ce document, où il SE SAUVA ET SE RETIRA AU TEMPS DE » SON ADVERSITÉ, » expressions courtes, mais énergiques, qui peignent toute la détresse du fugitif, auquel la chronique vient de donner le titre de roi (1).

Entraîné par le mouvement rapide de son armée sur les pas du vaincu, le roi s'avança jusqu'au territoire de Poligny, à une lieue au sud de cette ville. Là est une épaisse forêt appelée *la Vaivre*, qui dépend de ce territoire, en face de Saint-Lauthein, nommé alors *Silèse* ; au bord de la forêt, dans les haies des champs voisins, et sous le bois, on aperçoit de vastes débris mêlés à des tuiles de forme romaine. C'est la *Chambrette au Roi*. On n'a pas su jusqu'à ce jour d'où lui venait ce nom singulier, et l'on a cru que c'était un rendez-vous de chasse des Patrices et des comtes du Warasgau ou du Scoding (2) ; car c'est la limite précise des deux comtés (3). Mais la tradition rapportée par Paradin dans ses annales publiées en 1566, est qu'un roi du nom de *Charlon*, poursuivant son ennemi, y séjourna, et que de cette circonstance vient le nom de *Chambrette au Roi*. Pour qui sait comprendre, ce roi est Charles le Chauve. Il séjourna dans ce palais ou cette villa, soit pour se reposer pendant que ses gens cernaient Poligny

(1) Pièces justif. n° XIII.

(2) CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*, I, p. 65.

(3) Saint-Lauthein est dans le *Scoding*, la forêt de la Vaivre, comme Poligny d'où elle dépend, dans le *Warasgau*.

et Grimont, soit pour y passer la nuit du combat (1).

D'après nos poëmes, Charles *revint en arrière*, et remonta à Château-Chalon, d'où il put considérer d'un coup d'œil le vaste champ de carnage qui s'offrait à ses regards; puis il en descendit pour visiter avec plus de détail la plaine couverte de morts. Il reconnut avec tristesse tout ce qu'il avait perdu de ses plus braves guerriers, et eut peine à comprendre que l'ennemi si inférieur en nombre lui eût causé autant de perte. Mais il se rassura en pensant à son innombrable armée, contre laquelle son adversaire affaibli ne pouvait plus désormais se mesurer en pleine campagne (2).

Gérard était à Grimont, presque indigné contre lui-même d'avoir été pour la première fois dans un combat obligé de fuir devant l'ennemi. Cependant cette forteresse étroite, dominée, ne pouvant contenir qu'un petit nombre d'hommes, offrait les plus grands dangers. En s'y renfermant il se séparait de son armée. Bientôt enveloppé de toutes parts sans aucune communication avec le dehors, il courait le risque d'être fait prisonnier. Dans cette extrémité, il songea à s'appuyer d'une place de forte défense. Il eût préféré Dijon plus rapproché de ses domaines du Lassois, mais il lui était impossible de parvenir jusque-là. Les troupes du roi, massées sur la route, interceptaient les passages et couvraient les bords de la Saône (3). Renonçant à ce projet et pro-

(1) Voy. pièces justif. nº XV.

(2) Pièces justif. nº XVI.

(3) François lui ont tollu devers Dijon la voie.
(*Poëme cité*, p. 81.)

fitant d'une nuit obscure, il se dirigea vers Besançon.

L'accueil qu'il reçut fut glacé. Il n'apportait avec lui que ses malheurs, son inflexible courage, et la perspective d'un siége à soutenir contre une armée victorieuse que le roi commandait en personne. La cité ne connaissait l'empereur que de nom. Quel motif dans des jours si orageux de sacrifier en vain une ville entière pour une cause qui s'abandonnait elle-même? Ainsi raisonnait la curie, encore subsistante depuis les temps romains. Quant à l'archevêque métropolitain, nommé Arduic, l'empressement avec lequel il accepta, l'année suivante (1), les dons magnifiques du roi des Francks, montre assez qu'il était aussi disposé que les habitants à reconnaître la domination nouvelle.

Pour le duc fugitif, il n'y avait donc pas un moment à perdre. Poursuivi par un ennemi implacable, il ne lui restait qu'un dernier asile, les montagnes du Doubs, ou, comme on disait alors, du comté de Warasgau. Sans délibération nouvelle, il quitta immédiatement Besançon avec les débris de son armée ; et tous, pressant les pas de leurs chevaux, se dirigèrent à l'est vers la Chaux-d'Arlier.

Ces contrées montagneuses étaient habitées par une population robuste et aguerrie ; tout homme y était libre et soldat (2). Selon les vieux usages et les capitulaires des rois francks, elles étaient encore alors, et même au xe siècle, divisées par *centena* ou par cent familles

(1) Droit de battre monnaie, droit de Tonlieu, concession de l'abbaye de Bregille. Tous ces dons, dont l'effet dura de longs siècles, datent de l'année 871, quand Charles le Chauve passa un mois à Besançon. Ce séjour est raconté dans les annales de Saint-Bertin.

(2) Droz, *Histoire de Pontarlier*, p. 36.

d'hommes libres (1) ; et elles eurent les premières l'insigne honneur de porter le nom de Franche-Comté (2), nom le plus beau, dit Gollut, qu'aucune région ait porté jamais. Dans ces peuplades aux mœurs germaniques (3), l'hospitalité était un devoir sacré (4) : elles accueillirent avec générosité et respect l'hôte illustre qui venait se confier à leurs montagnes ; et je vais prouver que l'infortune et le danger qu'avait répudiés la capitale du pays, furent, avec un admirable courage, acceptés par la ville de Pontarlier.

Cette ville est située à l'extrémité nord de la Chaux-d'Arlier, vaste plaine humide et tourbeuse de quatre à cinq lieues d'étendue. Alors divisé en deux bourgs distincts et murés, dont l'un appelé de *Morieux*, l'autre de *Pontarlier*, ce poste de guerre, à l'entrée des gorges de nos montagnes, comptait une population nombreuse, comme le témoignent ses trois paroisses, dont on peut dès ce temps constater l'existence (5).

Nombre de voies romaines y abordent ; mais la

(1) Voy. pièces justif. nº XVIII, un acte très-curieux de 934, découvert à la bibliothèque impériale par M. Bernard Prost, élève de l'Ecole des Chartes, et dont il a bien voulu nous envoyer copie.

(2) Ce nom, qui doit dater du premier établissement du peuple bourguignon dans nos contrées, leur est encore donné dans un titre de 1366.

(3) DROZ, *Hist. de Pontarlier*, p. 36.

(4) *Hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur : pro fortunâ quisque apparatis epulis excipit. Cum defecere qui modo hospes fuerat monstrator hospitii et comes, proximam domum non invitati adeunt : nec interest, pari humanitate excipitur. Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit.* (TACIT. *de Moribus Germanor.*)

(5) DROZ, *Hist. de Pontarlier*, p. 175.

grande route de l'Helvétie passait déjà sur le pont de cette ville, puis sous le château de Joux et sortait du pays par Jougne, extrémité du Warasgau (1).

Au lieu de s'enfermer dans ces bourgs, Gérard n'y entra que pour animer les courages, et, renforcé par les milices des montagnes, campa aux pieds des murs contre lesquels s'appuya son armée.

Cependant, le jour même où Gérard avait quitté Besançon ou le lendemain, Charles le Chauve était entré dans la ville, dont les portes s'étaient ouvertes sans aucune résistance au petit-fils de Charlemagne.

Sans perdre un seul jour, et sans laisser à son ennemi le temps de se fortifier, le roi poursuivant ses avantages quitta Besançon pour marcher vers nos montagnes. C'est fort près des murs de Pontarlier que les deux armées se rencontrèrent. Le carnage fut épouvantable. Le roi demeura victorieux, mais la victoire, dans cette lutte suprême, avait été disputée avec l'énergie du désespoir. Longtemps, dans ces champs du combat, la charrue souleva des amas d'ossements desséchés et blanchis. L'impression fut si profonde, qu'elle se transmit d'âge en âge. *Les bonnes gens du pays*, ce sont les paroles fort remarquables et non remarquées de Gollut qui écrivait sept siècles après, *les bonnes gens du pays montrent un lieu* DU TERRITOIRE DE PONTARLIER *où ils disent que Gérard fut vaincu.*

Dans le désordre d'une grande déroute et plus tard, le bruit s'était répandu que le duc de Bourgogne avait

(1) Ce pays, en dehors de la comté de Warasch qu'il touchait immédiatement, était une terre du diocèse de Lausanne.

péri ; on le crut, et, comme il disparut dès lors de nos contrées, la tradition s'en maintint sur place. De là ce vieux refrain populaire que Gollut, il y a trois cents ans, entendait répéter comme la tradition de la Chaux-d'Arlier et de toute la montagne :

Entre le Doubs et le Drugeon
Morut Gérard de Roussillon.

L'endroit où s'est livré la bataille est très-facile à reconnaître. C'est une campagne unie et ouverte de toutes parts, en avant et fort près des murs de la ville qu'elle touche du côté de l'est. Toutes les routes romaines y aboutissent, notamment celle que les deux adversaires avaient successivement suivie depuis Besançon. C'est là, sous les murs mêmes, que Gérard a dû placer son armée. D'après le témoignage de Gollut, recueilli de la bouche des habitants, il faut que le champ de bataille soit sur le territoire de Pontarlier, et en même temps entre le Drugeon et le Doubs. Nul autre ne réunit cette double condition.

Gérard, malgré le bruit de sa mort répandu de toutes parts, survivait à sa défaite. S'enfonçant rapidement dans le défilé à l'est, il arriva sous le château de Joux, à l'étroit passage de la Cluse, dont la porte lourde et massive s'ouvrit à sa voix (1). Suivant la route romaine de l'Helvétie, il parcourut d'un trait la longue

(1) Des textes du cartulaire de Romain-Moustier, publiés par M. Duvernoy, en 1843, prouvent que le passage de la route romaine à travers la Cluse sous le château de Joux était déjà fortifié au xe siècle et ne s'ouvrait que moyennant péage. *Adserebat Aldericus* (sire de Joux) *quod homines harum villarum Clusam suam de-*

vallée où est *Fontaine-Ronde* et la Pierre-de-Trajan. C'est ainsi qu'il gagna la dernière frontière du pays au pied du Mont-d'Or et arriva à Jougne, bourg puissant où il s'enferma (1).

Profitant de l'appui qu'il trouvait au sein des montagnes du Warasgau, il passa dix jours dans ce poste fortifié. Quant au roi craignant les montagnards embusqués dans ces défilés dangereux, et considérant le duc fugitif comme un ennemi vaincu, il continua, sans le poursuivre, sa route vers le midi; c'est ainsi qu'il acheva de traverser le comté de Scoding et entra dans le pays de Lyon. Son armée victorieuse ne s'arrêta que sous les murs de Vienne (2) que défendait Berthe avec un courage suprême, et le roi enveloppant la ville avec

bebant recludere et restaurare... eo usu quo acceperant hi tres sui antecessores Narduinus, Warinus, Aldericus. Les deux premiers doivent avoir vécu au xe siècle. C'est l'observation de M. Duvernoy.

(1) Gérard voit et perzoit que mal va sa besoigne ;
A ung fort lieu s'en va que l'on appelle Joigne ;
Li lieu est bien caichiés et fort à demesure.
(*Poëme cité*, p. 86.)

(2) Adon, qui était évêque de Vienne vers la fin du ixe siècle, décrit ainsi cette ville :

« Vienne est une illustre ville des Gaules, munie à l'occident et au » nord de châteaux élevés, qui rendent difficile l'approche des murs. » Le premier château qui regarde le midi est celui de Capron ; celui qui s'en trouve le plus rapproché, c'est le château d'Eumère ; » vient ensuite celui de Quiriac, auquel se lient, par un mur jeté au » travers du vallon, le fort de Propiciac et celui de Pompeïac, jadis » célèbre parmi les païens, comme consacré aux cent dieux. Non » loin de là s'élève un cinquième fort qui, dans les temps anciens, » fut nommé Suspolis. La ville entière, avec ses châteaux, s'étend » tout le long de la rivière de la Gère jusqu'au fleuve du Rhône, entourée de murs qui s'étendent du haut des collines jusque dans la » plaine. » (Traduction de M. Fauriel. *Gaule méridionale*, IV, page 360-61.)

toutes ses troupes, en commença le siége au milieu des plus horribles dévastations (1). Des monuments authentiques le laissent apercevoir sous ces murs, dès le 23 novembre 870 (2).

Justement inquiet du sort de Berthe, le duc Gérard quitta le château de Jougne pour gagner les campagnes du Viennois, probablement par les chemins de l'Helvétie, mais il ne put entrer dans Vienne, assiégée par l'armée francke (3) et ne pénétra qu'au voisinage dans l'un des châteaux restés fidèles à sa cause (4).

Le roi malgré la force toute puissante de ses armées eut recours à l'un de ses moyens ordinaires. Il avait pratiqué des intelligences dans la ville, et la perfidie lui en ouvrit les portes (5). Berthe trahie reçut en secret de son mari à qui elle envoya un émissaire, le conseil de se rendre (6). Charles le Chauve entra ainsi à

(1) Pièces justif. n° XX.

(2) Une charte de ce prince, datée de ce jour, pour la fondation du prieuré de Godit, dans le Velay, *in Pago Vallavensi*, se termine par ces mots: *Actum Viennâ*. Déjà le roi parlait comme si cette ville qu'il pressait de ses armes était dans ses mains. Il faut entendre ces mots de son camp devant Vienne, *prope Viennam*, *cum obsideretur Vienna*, dit D. Bouquet, VIII, p. 632. En effet, d'après l'annaliste du monastère de Saint-Bertin, le roi n'est entré à Vienne que dans les derniers jours de décembre.

(3 et 4) Pièces justif. n° XX. — *In alio morabatur castello*, disent les annales de Saint-Bertin, an 870. On a cru que c'était le château de Poligny. Tous les faits qui précèdent témoignent du contraire. Ce château était au voisinage de Vienne.

(5 et 6) Pièces justif. n° XX. — « Berthe tenait tout le pays en haleine. Charles n'en fut que difficilement venu à bout, s'il n'eût » par subtilité débauché les plus considérables du parti de cette » femme qui rendit la ville et moyenna que son mari remît aussi » les autres places qu'il avait occupées. » (MEZERAY, édit. citée, p. 272.)

Vienne, où il passa les fêtes de Noël de l'an 870.

Ainsi finit en deux mois, moins par la force que par la trahison, cette vice-royauté des provinces de l'Est, qui, sous divers règnes, avait fait, nombre de fois, sentir à la royauté francke le poids de son influence, et même de ses armes. L'empereur était toujours en Italie; par une coïncidence singulière, dans le temps où le duc Gérard succombait au sein de nos montagnes, il prenait la ville de Bari, boulevard des troupes sarrazines, et le soudan lui-même, ce cruel ennemi du nom chrétien (1). Dans toute la Lotharingie, la cause du légitime héritier fut dès lors considérée comme perdue. Adrien II insista seul sur la restitution des états usurpés, et fit une dernière tentative près de Louis de Germanie, qui semble avoir eu moins que son frère l'ignominie des convoitises sans honte et sans remords. Pressé par Ingelberge, femme de Charles le Chauve, il consentit secrètement à rendre la portion du royaume de Lothaire qu'il détenait (2). Mais, malgré les plus vives instances des envoyés du pape, le roi des Franks ne voulut entendre à rien, retint sa part, et, à Gondreville sur la Moselle, pour rendre le fait accompli plus irrévocable, fit renouveler en sa faveur le serment des grands leudes de Lotharingie (3),

(1) *Rex Franciæ* (l'empereur Louis), dit Porphyrogenète (*vita Basilii*) *soldanum illum subditosque Sarracenos sibi ipse captivos sumens Capuam adduxit, cujus illa ditionis erat ut Beneventum. — Soldanum qui Italiam adeo dirè afflixit... Bari sedes et receptaculum Sarracenorum...* (*Pagi. Critic. Baronii*, II, p. 604.)

(2) *Annal. Bertin. an.* 872.

(3) *Anno Incarnationis Dominicæ ind. v^a, quinto die septembris in*

ne rougissant pas d'appeler la restitution faite par son frère une violation de ses serments.

Du reste toujours inquiet, et prodigue plus que jamais envers les monastères, il s'efforçait d'y faire oublier ses méfaits et publier ses louanges (1). Comme trophée de sa première victoire qui, à Château-Chalon, avait si heureusement préparé la seconde, ou pour contenir les peuples frémissants des comtés de Warasgau et de Scoding, il fit relever avec éclat les murs de cette forteresse en partie ruinée par la guerre, l'agrandit et la compléta par de nouveaux remparts et de hautes tours (2). Par ses ordres, ou dans les habitudes des peuples violemment impressionnés par des événements si étranges, elle prit le nom du vainqueur, et dans tous les monuments, s'est dès lors appelée *Château-Charlon* (3).

Quant au duc Gérard privé par le roi de ses gouvernements et de ses honneurs, sa vie, depuis la prise de Vienne, n'appartient plus à notre pays. Désabusé des hommes et des illusions de la grandeur, ses dernières années s'écoulèrent dans la dignité de la retraite et les consolants exercices de la piété chrétienne. Huit ans

placito generali apud Gundulfi Villam, cum Hludovicus sacramenta superiùs dicta dirupisset, et æquivoco suo itidem Hludovico imperatori se conjunxisset, Ingelberga regina et legati sedis apostolicæ, formoso scilicet et Gaderico præsentibus, hac tempestate urgente, Episcopi omnes ex regno gloriosi regis Caroli hanc professionem infra scriptam fecerunt. (Suit la formule de la déclaration. — D. Bouquet, VII, *Capitul. Caroli Calvi.*)

(1) Sur la manière dont il y était jugé et admiré, voyez la chronique de Saint-Bénigne. — La *Vie de Garnier*, Pérard, p. 126, et une lettre d'Adrien II dans D. Bouquet, VII, p. 457.

(2-3) Pièces justif. n° xx.

après le combat de Pontarlier, il mourut, et fut inhumé à Pothière, diocèse de Langres (1), l'une des deux grandes abbayes fondées par ses soins, au sein de cette Bourgogne, où son nom s'est immortalisé. Une double pierre sans inscription (2) couvrit ses restes mortels (3) et ceux de Berthe, cette héroïne digne de son époux, compagne de sa gloire et de ses revers, ensevelie à ses côtés. Sous cette modeste pierre l'oubli n'accueillit point leurs cendres, et le respect public les indiqua toujours (3).

Quelques historiens ont cru que ce prince avait, dans les derniers temps, habité le château de Grimont et la ville de Poligny (4). En cela, ils ont évidemment faussé le sens de la Chronique de Grimont dont le texte s'applique à une tout autre époque, quand elle peint le duc *se sauvant dans cette forteresse au temps de son adversité,* c'est-à-dire, après le combat de Château-Chalon. Comment ne pas voir d'ailleurs que rien ne pouvait ramener un homme de ce caractère dans nos contrées témoins de ces cruels désastres? Et,

(1) On trouve dans le *Gallia Christiana*, à la date de 843 (t. IV, instr. p. 132), la lettre adressée au pape par Gérard pour soumettre au Saint-Siége cette abbaye qui est dans l'acte déclarée fondée par le comte Gérard et par Berthe, *in Pago Laticensi*, *in regno Burgundiæ et in Parochiâ Lingonicæ civitatis.*

(2) Don Plancher, *Hist. de Bourgogne,* I, p. 136.

(3) En 1343, un petit-fils de Jean de Chalon l'antique, Henri de Bourgogne, choisit sa sépulture près du tombeau de *très-illustre* prince, Gérard de Roussillon, comte de Bourgogne, *in ecclesiâ Beati Petri monasterii Pulcheriensis, diocæsis Lingonensis, juxta sepulturam* illustrissimi principis Gerardi de Roussillon, *comitis Burgundiæ.* (Dunod, *Hist. du Comté,* II, p. 75.)

(4) Dunod, *ibid.*

ce qui est décisif, c'est que s'il en eût été autrement, la renommée répandue et conservée d'âge en âge dans nos montagnes si voisines de Poligny, ne se fût pas obstinée à publier sa mort dans la plaine de Pontarlier.

Ainsi, on le voit avec netteté, dans les dix-huit mois que j'ai plus particulièrement décrits, tout se coordonne, tout s'enchaîne, depuis le couronnement de Metz jusqu'à la capitulation de Vienne. Monuments, ruines, poëmes, traditions locales, textes originaux, dates constatées, champs de bataille reconnus, tout est en pleine harmonie.

Et non-seulement nous avons retrouvé, sans hésitation possible, le lieu de la dernière défaite, mais on peut, à quelques jours près, en déterminer précisément l'époque.

Dans cette campagne conduite avec une si grande rapidité, Charles le Chauve est à Champlitte le 30 octobre 870 : il la commence. Le 23 novembre, il est déjà sous les murs de Vienne : elle va finir. Calculez et suivez les événements ; la journée de Pontarlier doit être du 12 au 15 novembre.

Le long retentissement que le nom de Gérard de Roussillon a eu à travers les siècles ne s'explique ni par l'histoire ni par la poésie. L'histoire l'a laissé dans l'oubli, la poésie s'en est emparée ; mais, avant d'être un héros poétique, Gérard était un héros populaire. Vainqueur des Sarrasins en toute rencontre (1), appui,

(1) *Hostes molestissimos partim peremistis, partim fugastis*, lui écrivait Loup de Ferrière en 860. (*Epist. Lupi Ferr.* D. Bouquet, VII, p. 516.)

tuteur, adversaire des rois, il a puissamment ébranlé la fibre contemporaine. Cet homme a étonné les hommes, non-seulement par la grandeur de la puissance et de l'infortune, mais surtout par la grandeur morale, et par cette audace surhumaine qui, deux fois en pleine campagne, avec une poignée de soldats, lui a fait braver, sous deux rois usurpateurs, toutes les forces de la Gaule.

Mais si telle est, pour la critique sévère, l'enchaînement rigoureux des faits et le sens vrai de cette noble figure des vieux âges, au point de vue moral ces grands événements du IXe siècle n'ont-ils pas aussi leurs enseignements et leurs leçons ? On le voit par la défection de la Lorraine entière, alors déjà, comme aujourd'hui, les hommes se laissaient trop éblouir par les triomphes passagers de la force; la force, de quelque nom qu'on la décore, n'est pas la justice. La justice, le droit, mais c'est l'éternel honneur de l'humanité; la justice et le droit, c'est le besoin, le salut, la sécurité des individus et des sociétés humaines. Charles le Chauve les foula aux pieds, et sa postérité dura peu. Il dépouilla Gérard de ses dignités pour les donner à Boson, son beau-frère, et cet homme qu'il avait fait duc et archiministre du sacré Palais suivit son exemple, il voulut être roi, lui aussi se fit élire, ceignit la couronne et prit les armes contre la famille de son bienfaiteur qu'il dépouilla (1). Par ses

(1) Mantale, où il fut élu, est la fidèle reproduction du couronnement de Metz, et c'est dans Vienne dont il fit le siége avec le roi contre Berthe, qu'il se défendit lui-même contre le fils de Charles le Chauve.

exemples, Charles enseigna l'injustice à ses enfants, son fils Carloman se révolta contre lui, tomba d'excès en excès, et son père, lassé, lui fit crever les yeux. Il enseigna la révolte à ses peuples, et la dernière nouvelle qu'il reçut en Italie, où, sept ans après, il obtint la couronne impériale, fut que, dans son royaume, ses grands leudes étaient en pleine révolte contre lui. Il repassa les Alpes en toute hâte, ne sachant s'il retrouverait dans la Gaule un peuple et des sujets. Dans son angoisse mortelle, la fièvre le saisit, un remède violent hâta sa fin, et, sans pouvoir atteindre la patrie des Francks, il mourut à Brios, dans une pauvre cabane, *in vilissimo tugurio*. Son corps, décomposé par la mort et par le poison, objet d'horreur pour ses courtisans qui ne pouvaient plus en supporter l'approche, fut enfermé dans un tonneau enduit de poix. C'est dans cet appareil que le petit-fils de Charlemagne parvint à l'extrémité de notre comté de Scoding, théâtre de ses injustes victoires, on ne put le conduire plus loin ; et, pour en finir, ses serviteurs se hâtèrent, dit l'annaliste contemporain, de l'inhumer, le tonneau et lui, au monastère de Nantua : *Ad cellam... Nantoidis... vix pervenientes, illud corpus cum tonnâ terræ mandaverunt* (1).

(1) Voy. pièces justif. nº XXIII.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

COURONNEMENT DE CHARLES LE CHAUVE DANS LA CATHÉDRALE DE METZ.

Ordo qualiter Karolus rex fuit coronatus in Mettis civitate, anno DCCCLXIX in mense septembris, V idus septembris, quæ evenit die Veneris cum istis episcopis, videlicet Hincmaro archiepiscopo, Adventio, Haltone, Arnulfo, Francone, Hincmaro et Odone...

Adnuntiacio Adventii episcopi ante initium missæ in ecclesia Sancti Stephani coram rege et episcopis et aliis quamplurimis..... si illi placet dignum ipsi, et necessarium nobis esse videtur, ut ex ejus ore audiamus quod a christianissimo rege, fideli et unanimi in servitio illius populo, unicuique in suo ordine convenit audire, ac devotâ mente suscipere.

Post hæc rex Karolus hæc quæ sequuntur per se in eadem ecclesia cunctis quæ adfuerant denuntiavit :

Quia, sicut isti venerabiles episcopi unius ex ipsis voce dixerunt, et certis indiciis ex vestrâ unanimitate monstraverunt, et vos acclamastis, me Dei electione ad vestram salvationem et profectum, atque regimen et gubernationem huc advenisse; sciatis me honorem et cultum Dei atque sanctarum ecclesiarum, Domino adjuvante, conservare, et unumquemque vestrûm, secundum sui ordinis dignitatem et personam, juxta meum scire et posse, honorare et salvare, et honoratum ac salvatum tenere velle, et unicuique in suo ordine, secundum sibi competentes leges tam ecclesiasticas quam mundanas, legem et justitiam conservare; in hoc ut honor regius et

potestas ac debita obedientia atque adjutorium ad regnum datum continendum et defensandum, ab unoquoque vestrûm secundum suum ordinem et dignitatem, atque possibilitatem mihi exhibeatur, sicut vestri antecessores fideliter justè et rationabiliter meis antecessoribus exhibuerunt.

Hincmarus :...

...Quia in historiis sacris legimus, reges, quando coronam obtinuerunt, singulorum regnorum sibi diademata imposuerunt, non incongruum videtur istis venerabilibus episcopis, si vestræ unanimitati placet, ut in obtentum regni, unde vos ad illum spontè convenistis, et vos illi commendastis, sacerdotali ministerio ante altare hoc coronetur et sacrâ unctione consecretur. Quod si vobis placet, propriis vocibus consonate. Et in hoc conclamantibus omnibus, dixit idem episcopus; agamus ergo unanimiter Deo gratias, decantantes *Te Deum* laudamus.

Benedictiones super regem Karolum ante missam et altare Sancti Stephani :

(*Suit la prière en latin de chacun des évêques.*)

Ad ista verba : *Coronet te Dominus*, inunxit eum Hincmarus archiepiscopus de chrismate ad dextram auriculam, et in fronte usque ad sinistram auriculam, et in capite...

Et ad ista verba : *Det tibi Dominus velle*, dederunt ei palmam et sceptrum...

(Duchesne, *Hist. franc.*, t. II, p. 449, *Recueil des Hist. de Fr.* D. Bouquet, VII, 680 *et suiv. Annal. Bertin.*, 369.)

II.

LETTRE DU PAPE ADRIEN A CHARLES LE CHAUVE.

Il déclare qu'il remplira ses devoirs de pasteur, et à la vue de l'usurpation, ne sera pas comme un chien muet. Le roi a violé ses serments, il s'est en cas d'infraction soumis à l'anathème, et

il l'appelerait lui-même sur l'usurpateur dont il aurait à se plaindre. Le Pontife le somme, pour la troisième fois, de renoncer à son projet.

(27 juin 870.)

Hadrianus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Karolo Regi.

Sacrorum itaque dogmatum evidentissimis documentis et apostolicis in formam et exemplis, ut mitiùs agere debeamus cum mitibus, et severiùs per justitiam delinquentes corripiamus. Sed neque nos Deo placere possumus, si pastoris vicem suscipientes, non ovium pastoris, sed mercenarii latibula præstolamur, et, veniente lupo, fugimus, ne solatium conferamus. Super quibus illud cavere debemus, quod Dominus per prophetam loquitur dicens : Canes muti non valentes latrare, et rursum : Væ pastoribus, inquit, pascebant se ipsos, et reliqua. Quod si cunctis pastoribus Dominici gregis Dominus pro desidiâ væ generaliter dicit, tantò magis nos illam sententiam formidare debemus, quantò præ omnibus et pro omnibus non solum honoris, sed etiam oneris in humeris nostris pondera quoque gestamus. An non pro te, Rex, rationem ponere coram Domino compellemur ? Sicut illud interim sileamus, quod Missos apostolicæ sedis more regali recipere contempsisti : factum tuum non reprehendemus, et spiritali zelo redarguere desistemus, quando contra divinam sanctorumque Patrum auctoritatem, atque contra propriæ fidei sponsionem, quâ jurejurando, pollicitus es, ne aliena et præcipuè fratrum tuorum regna concupisceres aut invaderes, regnum quondam Hlotarii imperatoris, quod spiritali filio nostro Domino Hludowico Augusto filio ejus juxta divinas et humanas leges debetur, præsumpsisti invadere, et in reatum perjurii incidere non formidasti ? Numquid a mente excedit, quod vestra vestrorumque juramenta sedi apostolicæ discussimus, roboravimus, et in archivo nostro hodie illa recondita retinemus ? Quod si nec ista sufficiunt, tunc ad majoris reprehensionis tuæ cumulum tuis te specialibus sententiis convenimus, et ut ad cor tuum redeas, ex oris tui professionibus decertamus.

Quando igitur Hludowici fratris tui superatis viribus regnum prodidisti, numquid non epistolam, quam habemus præ manibus, sedi apostolicæ direxisti, in qua inter cætera confessus fuisti, dicens : Cum fratribus nostris post Fontanicum bellum in unum convenimus, et inter nos divisione regnorum factâ, pacem fecimus, et jurejurando juravimus, quod nemo nostrûm regni alterius metas invaderet? Nunc autem regno meo juramentis sumptis invaso atque sublato, misereatur Noster Apostolatus, et ne nomen Christi blasphemetur in gentibus, sine vindicante facinus non relinquatur? Ecce qualiter aliena tibi concupiscere minimè competit. Ecce tibi ostensum est, quod juramenta publicè facta contempta sunt, postremò ad fortioris tuæ reprehensionis indicium aliquantis permonstratum est, quod et te impunitum relinquere non debemus. Qui quod aliis facere precaberis, nunc in simili opere tibi facere justo nos oportet judicio, et te de tuis actibus increpare, præcipuè, cum apertiùs demonstrares, quod labiis tantum et non corde devotum sanctæ Romanæ Ecclesiæ, (velut in epistolis ad decessores nostros et Nobis à te directis continetur) te jactitares existere filium, et nunc adeò devotio fidei tuæ cassata est, ut jam quia convenientibus responsis Missos nostros antè minimè dimisisti, nobisque rescribere callidè omisisti, Missos nostros vel epistolas, quas remissurum indicasti, hactenus ad contemptum apostolicæ sedis non direxisti. Quod si quis alius tale tibi dedit consilium, fidem circa te minimè veram servat. Si autem in hoc tuo tantùm Consilio usus est, minus regalis excellentia quam debuit fecit.

De pacis vero et concordiæ unitate, cujus nos inter piissimum Cæsarem et te mediatores debere suggesseras, libentissimè suscepimus et agere cœpimus. Sed illi contra hostes Christiani nominis dimicanti, pro liberatione populi Dei multis laboribus insistenti, et bella Domini præliando Sarracenorum multitudinem superanti ut pax fieret, cedere noluisti, quin potius non ut pacis amator, sed ut scandali concitator, etiam et tyrannidis manifestissimus executor, pacis tempus non es præstolatus ; quia postquam hæc illi mandare curasti, Domini Imperatoris regnum magis ac magis invasisti, sollici-

tasti, ordinasti, et homines ipsius regni ad tuam fidelitatem jurare fecisti. Cui talia facere pertimesceres, nisi ipse tantis laboribus ad perpetuam pacem Sanctæ Ecclesiæ diu noctuque pro Christi amore fidenter hæreret. Qui a cœptis bonis, in quibus illi te solamina conferre magis quam Christianum populum contra fidem debitam persequi, manum et opus non subtrahens, dubium non est, quod omnipotentem Dominum ad hæc peragenda sibi propitium faciet, et de hostibus Christiani nominis triumphum citò percipiet.

Sed his sincerè prolatis quoniam, ut prædiximus, sicut omnium pondera in humeris nostris gestamus, ita omnium actus prævidere debemus, ne pro humanis favoribus nos hæc dicere quis existimet, si forte acciderit ut principes nostri quibus a te pervasum regnum jure debetur, sibi illatas injurias non vindicarent; nos usque ad vestram emendationem, quia omnes salvare volumus, perjuria illa atque invasionem tyrannides impunitas nullo pacto dimitteremus, quia non ambitione regni, sed justitia commovemur, et non terrarum spatia quærimus, sed ex debito, vitiis ac pravitatibus cujuscumque resistere vigilamus.

Igitur ut interim pro paucis gloriam tuam conveniamus, monemus et auctoritate apostolicâ modis quibus possumus spiritaliter suademus, paternoque affectu præcipimus, ut jam tertiò monitus, te ab invasione regni spiritalis filii nostri Christianissimi principis subtrahas et compescas, aliena non concupiscas, et quæ tibi non vis fieri illi non facias. Noli justissimis competentibusque tibi rebus injustè captas tyrannicè sociari, ne et justè possessas amittas, et injustè pervasas, justo Dei judicio, te ambisse pœniteat. Nos etenim, quoniam salvum te consistere cupimus, et animâ corporeque felici successu polleas, anhelamus; nisi saltem nunc nostris aliis sic salubribus parueris monitis, et ut prius inobediens nostræ spiritali censuræ constiteris, nullo pacto nulloque prætermittemus, quominus, Deo juvante, nosmetipsi partes illas petamus, et quod nostri est ministerii penitùs peragamus.

Postremò magnoperè commonemus, ut hos apostolatûs nostri præcipuos Missos..... benignè suscipias, et utpote a

tantâ sede digressos honorificè receptos colas. Ipsis quæ pagina retinuit tibi dicenda injunximus, et ideo quidquid verbo tenus exposuerint sine scrupulo prorsus admitte, et ut efficaces ad nos reverti valeant omnimodis vigila. Optamus gloriam tuam in Christo nunc et semper valere. Dat. v Kal. julii, indictione tertiâ.

(Harduin. *Concil.* V, p. 712.)

III.

LETTRE DU PAPE ADRIEN AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU ROYAUME DE CHARLES.

Il gémit de ce qu'ils ont pris parti pour l'usurpateur, leur rappelle que l'empereur dont ils ont violé les droits combat en Italie pour la cause de l'Eglise, et les menace s'ils persévèrent de se rendre sur les lieux pour les punir.

(27 juin 870.)

Hadrianus episcopus, servus servorum Dei, omnibus reverentissimis confratribus nostris Archiepiscopis et episcopis in regno Karoli gloriosi regis consistentibus.

Nuper apostolatûs nostri missis atque epistolis reverentiam vestram salutiferis exhortationibus, ut vobismetipsis consuleretis, monuimus, et juxta quod vos oportuit paternitatis affectu non immeritò corripuimus; sed tantum apostolica monita contempsistis, quantum nec nostris epistolis respondistis, nec regem vestrum Karolum grave facinus incurrentem proculdubio doluistis. Annon grave scelus incurrit, quando, sicut multi vestrûm noverunt, sui oblitus, jusjurandum quod olim cum fratribus suis pepigit, quod nemo illorum regnum fratris alterius invaderet vel usurparet, ut evidentissimè patet factum est, regnum quondam Hlotharii imperatoris, quod jure divo imperatori domino Hludowico

filio ejus semper Augusto debetur, spretis juramentis, invasit et perjurii incidit crimen? Unde valdè miramur, obstupescimus et dolemus, ut si vos fidem illi promisistis, quare vosmetipsos perditis, et non eum, modò suggerendo, modò illud aut illud suggerendo ut resipiscat circumvenitis : quin potius vobis consentiendo et illi tam detestabilia faciendo (quod vestri non fecêre parentes) gehennam paratis? præfatus siquidem imperator, terrena regna non ambiens, pro liberatione populi Dei multis laboribus fatigatus. triomphales in Sarracenorum cervices potius manus, quam in eum regnum suum tollentem extendit.

Redite ergo ad vos, dilectissimi, et ut olim fœdera inter seniorem vestrum fratresque illius cum juramentis habita, sed modo corrupta reformentur, sine cessationibus laborate. Commonete jugiter illum juxta vestrum ministerium, et ut episcopalis in vobis non refrigescat charitas providete; et, si eum salvum consistere vultis, ut regni jura ad se non pertinentia desistat invadere, opportunè, importunè insistite. Aliena non concupiscat, aliena non rapiat et quod sibi non vult fieri alio prorsùs non faciat...Quod si nunc his salubribus nostris exhortationibus atque monitionibus tam jam fatus rex quam vos parere contempseritis, scitote quia ducti paterno affectu ferventissimoque zelo justitiæ, statim Christo opifice partes illas penetrabimus, et in contemptores dignam dabimus ultionem... Dat. v kal.julii. indictione tertiâ.

HARDUIN. *Concil.* V, p. 710 *et suiv.*

IV.

LETTRE D'HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS, AU PAPE ADRIEN II.

Il ne peut, comme le pape le lui avait demandé, excommunier Charles le Chauve et ses adhérents. — Propos qui selon lui se

tiennent à Reims parmi les ecclésiastiques et les laïcs. — Le roi et les grands sont décidés à persister dans leur entreprise sur le royaume de Lotharingie.

Domino sanctissimo et reverendissimo Patri Patrum Hadriano Primariæ sedis apostolicæ ac universalis Ecclesiæ Papæ, Hincmarus nomine non merito Rhemorum Episcopus ac plebis famulus.

.....De hoc quod scripsistis, ut si rex Carolus in obstinationis suæ perfidiâ post meam conventionem persistere maluerit, quam juxta vestra monita resipiscere, ab illius me communione et consortio sequestrem, et secundum Apostolum nec ave ei dicam, et si vestræ communionis volo esse particeps, præsentiam ejus modis omnibus devitem : cum magno cordis dolore et gemitu dico, quoniam et ecclesiastici et sæcularis ordinis viri, qui de diversis partibus regni Rhemis plurimi convenerunt, quos mandatum vestrum ibidem delatum, quia non debuit, latere non potuit, exiguitati meæ qui quantum scivi et potui, semper apostolicæ sedis privilegium extuli, improperando dixerunt et dicunt : Numquam hujusmodi præceptionem ab illâ sede ulli prædecessorum meorum missam fuisse, cum inter reges sacramentis etiam confæderatos, sed et inter patrem et filios, et inter fratres prælia et seditiones eorum temporibus fuisse noscantur.....

Nec etiam ab hæreticorum vel schismaticorum sive tyrannorum imperatorum ac regum, quales fuerunt Constantius, Arianus, ac apostata Julianus, et Maximus Tyrannus, præsentiâ et salutatione sive collocutione Sedis Apostolicæ pontifices vel alii magnæ auctoritatis atque sanctitatis episcopi, cum locus et ratio et causa exegit, se substraxisse leguntur..... Et dicunt sæcularem scripturam dicere, quia omne regum sæculi hujus bellis quæritur, victoriis propagatur, et non Apostolicis vel Episcoporum excommunicationibus obtinetur; et scripturam divinam proponunt dicere : Quia Domini est regnum, et cui voluerit dat illud ministerio angelorum et hominum..... Et cum potestatem a Christo sancto Petro primo apostolorum, et in eo suis successoribus datam, sed et apostolis et ceteris episcopis Pontificium ligandi et solvendi collatum insinuare

volumus, respondent : Et vos solis orationibus vestris regnum contra Northmannos et alios impetentes defendite, et nostram defensionem nolite quærere ; et, si vultis ad defensionem habere nostrum auxilium, sicut volumus de vestris orationibus habere adjutorium, nolite quærere nostrum dispendium. Et petite Dominum Apostolicum, et quia Rex et Episcopus simul esse non potest, et sui antecessores ecclesiasticum ordinem quod suum est, et non rempublicam quæ regum est, disposuerunt. Non præcipiat nobis habere regem, qui nos in sic longinquis adjuvare non possit contra subitaneos et frequentes paganorum impetus, et nos Francos non jubeat servire, cui nolumus servire; quia istud jugum sui antecessores nostris antecessoribus non imposuerunt, et nos illud portare non possumus, quia scriptum esse in sanctis libris audimus, ut pro libertate et hereditate nostrâ usque ad mortem certare debemus. Et si aliquis episcopus aliquem christianum contra legem excommunicat, sibi potestatem ligandi tollit, et nulli vitam æternam potest tollere, si sua peccata illi non tollunt. Et non convenit ulli episcopo dicere, ut christianum qui non est incorrigibilis, non propter propria crimina, sed pro terreno regno alicui tollendo vel acquirendo, nomine christianitatis debeat privare et cum diabolo collocare, quem Christus suâ morte suo sanguine de potestate diaboli venit redimere, et christianos pro fratribus suis animas docuit ponere.

Proptereà, si Dominus Apostolicus venit pacem quærere, sic pacem quærat, ut rixam non moveat, quia nos non credemus ut aliter ad Regnum Dei pervenire non possimus, si illum quem sic commendat terrenum regem non habuerimus. Et alia de juramentis et perjuriis et de tyrannide de quibus scripsistis vobis dicunt : Qnia vestræ auctoritati mandare nobis convenit. Sed et alias comminationes in vos sunt jaculati, quas adhuc nolo proferre, quasque scio, si Dominus illis permiserit, ut jam in deliberatione, ita sine retractatione comminantes, in opere monstrare curabunt. Et, ut mihi experimento videtur, propter meam interdictionem, vel propter linguæ humanæ gladium, nisi aliud eis obstiterit, Rex

noster vel regni ejus primores non dimittent, ut quod cœperunt, quantum potuerint, non exequantur.

(Baronius, tom. X, an. 870, p. 444-45.)

V.

PARTAGE DE LA LOTHARINGIE ENTRE CHARLES LE CHAUVE ET LOUIS LE GERMANIQUE.

(870, 6 ides août.)

Anno incarnationis Dominicæ DCCCLXX, regni Caroli XXXI, Indictione III, VI idus Augusti inter gloriosos reges Carolum et Hludovicum fuit hæc divisio facta in Procaspide super fluvium Mosam.

Et hæc est portio quam sibi Hludovicus accepit.

Coloniam, Treviris, Stratburg, Basulam, Abbatiam Suestre, Berch, Niu Monasterium, Castellum, Indam, sancti Maximini, Ephterniacum, Horream, sancti Gengulfi, Faverniacum (1), Polemniacum (2), Luxoium (3), Luteram (4), Balmam (5), Offonis Villam (6), Meienii Monasterium, sancti Deodati, Bodonis monasterium, Stivagium, Romerici montem (7), Morbach (8), sancti Gregorii Mauri Monasterium, Eboresheim, Homowa, Masonis Monasterium, Hombroch, sancti Staphni Strastburgh, Erestein, sancti Ursi in Soloduro, Grandivallem,

(1) L'abbaye de Faverney, comté de Port.

(2) Abbaye de Poligny, comté de Warasgau. Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. II.

(3) Luxeuil, comté de Port.

(4) Lure, même comté.

(5) Abbaye de Baume-les-Moines, comté de Scoding, selon un grand nombre d'historiens, et non Baume-les-Dames appelé *Palma*, situé dans le Warasgau.

(6) Offonvelle, comté de Port.

(7) Remiremont.

(8) Murbach en Alsace.

Altam Petram (1), Lustenam (2), Vallem Clusæ (3), Castellum Carnones (4), Heribodesheim, abbatiam de aquis, Hohenchirche, Augstchirche,..... Elischowe, Warasch, Scudingum, Emaus (5), Basalchova (6). In Elisatio comitatus II.....

Et hæc est portio quam Carolus de eodem regno sibi accepit, Lugdunum, Vesontium, Vienna, Tungris, Tullum, Viridunum, Cameracum, Vivarias, Ucetiam, Montem Falconis, sancti Michaelis, Gillini, Monasterium Sanctæ Mariæ in Bisunciono (7), Sancti Martini in eodem loco (8), Sancti Augentii (9), sancti Marcelli..... Barrense, Portense, Salmoringum, Lugdunense, Viennense, Vivarias, Uccericium. De Frisia tertiam partem.

(*Annal. Bertin.* an 870, D. Bouquet, VII, p. 112. Sirmond opera III, 287.)

VI.

Après la grande chasse d'automne, Charles le Chauve passe huit jours à Saint-Denis, rassemble ses troupes, et marche sur Lyon et Vienne.

(Octobre 870.)

Carolus, peractâ autumnali venatione, ad monasterium sancti Dyonisii festivitatem ipsius sancti celebraturus perrexit.

(1) Haute-Pierre, près d'Ornans, dans le Warasgau.

(2) *Lustenam*, — Lanthenans selon quelques-uns, opinion combattue par Perreciot, localité incertaine, peut-être Saint-Lauthein.

(3) Vaucluse, dans le Warasgau, près du Dessoubre, à la frontière de l'Elsgau.

(4) Château-Chalon, dans le Scoding.

(5) Les comtés d'Elsgau, de Warasgau, de Scoding et d'Amaous.

(6) Territoire de Bâle. Voyez la carte de l'Alsace dans Schœpflin.

(7) Abbaye de Jussan-Montier, sous les murs de la ville haute de Besançon.

(8) Abbaye de Bregille, séparée de Besançon par le Doubs.

(9) Abbaye de Saint-Oyan de Joux, dans le Scoding, appelée depuis Saint-Claude.

Ubi ipsâ die inter missarum solemnia præfatos apostolici missos cum epistolis ad se et ad episcopos regni sui directos, terribiliter sibi regnum quondam Lotharii quod fratri suo imperatori deberetur interdicentibus, molestè suscepit. Et deprecantibus eisdem missis cum aliquantis fidelibus suis, Carlomanum filium a custodiâ ex Silvanectis civitate (Senlis) absolvit et secum manere præcepit : ipsos etiam missos domni apostolici et imperatoris usque Remis deduci fecit. Et undique plurimos fidelium suorum illic convenire faciens, et per octo dies immorans, eosdem missos absolvit. Posteà legatos suos..... cum epistolis ad domnum apostolicum, sed et pannum ad altare S. Petri de vestimentis suis aureis compositum cum duabus coronis aureis et gemmis ornatis misit et ipse usque ad Lugdunum pervenit. Undè Carlomanus noctu a patre aufugiens, in Belgicam provinciam venit, et congregatis secum pluribus satellitibus et filiis Belial, tantam crudelitatem et devastationem secundum operationem satanæ exercuit, ut credi non possit, nisi ab ipsis qui eamdem depopulationem viderunt et sustinuerunt. Quod Carolus nimium ægrè tulit; non tamen iter suum deseruit, sed Viennam in qua Berta uxor Gerardi erat obsessurus, quantocius adiit; nam Gerardus in altero morabatur castello.

(*Annal. Bertin.* D. Bouquet, VII, 112.)

VII.

Charles le Chauve marchant contre Gérard de Roussillon est à Champlitte le 30 octobre 870.

Une lettre de Charles le Chauve concédant aux religieux de Hermoutier dans le Poitou, l'abbaye de S. Porcien, se termine par ces mots : III *Kal. novembre, ind.* IV. *anno* XXXII *regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Calimptum* (1).

(1) D'Achery, *Spicil.*, tome XII, p. 551. — Juenin, *Hist. de Tour-*

Des objections ont été faites sur la date précise de cette lettre : cependant, malgré quelque erreur de copistes, des savants justement estimés, Brequigny et D. Bouquet, ont cru qu'elle était de l'année 870. Et d'après les événements de notre récit, cette date nous paraît hors de contestation.

Mais, jusqu'à ce jour, aucun n'a su quel était ce lieu appelé *Calimptum.* C'est incontestablement Champlitte, ville du canton des Attuariens, à notre frontière N.-O., et située sur la route directe que suivait le roi depuis Reims à Poligny et Château-Chalon par Langres.

En veut-on la preuve?

Dans l'année 1098, la chronique de Bèse, lieu peu éloigné de Champlitte, en appelle l'église *Ecclesia Sancti Christophori* CAMLINTENSIS. Une charte de 1430 donne à la même ville le nom de *Chamlipte* si semblable au *Camlimptum* de la lettre du roi des Francks.

Ce diplôme est de la plus haute importance. Il indique la véritable marche de Charles le Chauve à son entrée dans notre pays et la direction de la campagne au moment où les plus graves événements vont s'accomplir.

Rapprochée d'une autre charte scellée par le même roi sous les murs de Vienne le 23 novembre 870, cette pièce fait connaître la durée précise de l'expédition qui se termine par la prise de cette ville, et qui en tout n'a pas excédé deux mois.

Ce diplôme prouve encore, à une époque qui a jusqu'à ce jour dépassé tous les documents, l'existence de la ville de Champlitte, qui appartenait alors au roi des Francks, comme le comté des Attuariens dont elle faisait partie.

Champlitte était dès lors vraisemblablement entourée de murailles. Leur existence est constatée en 1253, par un acte de cette époque mentionnant *une grange assise* DESOZ LES MURS DE CHANLITE. (DUCHESNE, *Hist. des sires de Vergy*, p. 198.)

D'autres documents contemporains confirment pleinement ce que nous avons dit du commencement de l'expédition et

nus, pr. p. 86.— CHIFLET, *Hist. de Tournus*, pr. p. 209.— BREQUIGNY, *Table des diplom.*, p. 292. — D. BOUQUET, VIII, 631.

de sa durée. D'après l'annaliste de Saiut-Bertin, Charles le Chauve est encore à Reims vers le 15 octobre 870. (*Pièces justif.* n° VI.) De là il marche contre la ville de Vienne, en traversant notre pays où il va rencontrer le duc Gérard. Un autre contemporain, Flodoard, prêtre de l'église de Reims, n'est pas moins précis : Quando etiam filius suus Carlomanus clericus *adversus eum consurrexit, et ipse rex* AD VIENNAM CONTRA GERARDUM, QUI A SE DESCIVERAT PROFECTUS EST, *huic præsuli nostro* (Hincmar) *litteras suas misit, mandans ut convocaret episcopos regni ac laicos ipsi fideles, ut episcopi prohiberent Carlomano ne aliquod damnum in hoc regno faceret.* » (*Chronic. Flodoardi.* D.BOUQUET, VII, 214. Les documents comtemporains ne peuvent mieux s'accorder, et le roi a dû être réellement à Champlitte le 30 octobre.

VIII.

NOTIONS LOCALES POUR L'INTELLIGENCE DE L'HISTOIRE DE GÉRARD DE ROUSSILLON.

Les textes originaux, les traditions et les poëmes ne peuvent être bien compris sans quelques notions précises sur Château-Châlon et les lieux qui l'entourent.

Ce sujet qui se lie si étroitement à notre récit, ne semble pas avoir été étudié jusqu'à ce jour selon son importance, et à son véritable point de vue.

Dans toute la Franche-Comté, on ne trouvera pas, je crois, de localité plus riche en souvenirs des temps mérovingiens et carlovingiens.

Château-Chalon, *Castellum Carnones*, et tous les lieux du voisinage, *Ledo* ou Lons-le-Saunier (1), Arlay (2) *Arslatum*, Domblans *Domblincum* (3), Saint-Lauthein ou *Silèse* (4), Groson (5), Poligny *Polemniacum* (6), sont nommés dans des chartes du IXe siècle, ou même fort antérieures.

(1, 2, 3, 4, 5, 6) Voyez DUNOD, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, I, pr.

De Lons-le-Saunier à Arbois et Salins, toute cette belle contrée, sur une étendue de six à huit lieues, était comprise dans le lot des premiers rois de Bourgogne.

Une partie de ces terres de leur fisc a été par eux concédé en bénéfice aux Patrices et aux Comtes du Scoding, qui avaient la liberté d'en disposer comme de leurs aleux (1); et c'est par leurs mains qu'à l'établissement des souverainetés héréditaires au xe siècle, ces vastes terres ont passé à nos comtes de Bourgogne (2).

CHATEAU-CHALON.

Cette seigneurie est du comté de Scoding; le chef-lieu, c'est-à-dire, le château, existait du temps de Gérard de Roussillon. Son nom est *Castellum Carnones*, il est rappelé dans un titre du roi Lothaire en 869 (3) et dans le partage de 870, immédiatement antérieur à l'expédition du roi des Francks. Le château est antérieur à l'abbaye, puisqu'elle en avait pris le nom.

Ce château est fort ancien. J'ai vu à côté et tout près de ses murs, à l'O., des fragments de tuiles de forme romaine et des charbons, comme si la forteresse s'étendant à une époque très-reculée plus à l'O., avait subi une destruction violente (4).

p. IV et V. — Vie de saint Lauthcin. — Testament de Widrad, 722. — Partage de 870, dans nos pièces justific. — pour Baume-les-Moines et Château-Chalon. DUNOD, *Hist. du comté*, p. 584. — *Annuaire du Jura*, 1865, p. 72.

(1) Voyez un exemple de la vérité de cette assertion dans les quarante meix de Poligny reçus de Charles le Simple en bénéfices, par lettres royales, et dont le comte Hugues ou sa mère dispose au profit de l'Eglise d'Autun. (Charte de 922 dans CHEVALIER, *Mém. sur Poligny*, p. 312), et les justes réflexions de l'historien sur cette charte, p. 71.

(2) L'abbaye de Baume-les-Moines, dont la vallée est la continuation de l'une de celles de Château-Chalon, et dont on attribue la fondation à saint Lauthein, a été également établie sur un terrain du fisc royal. On le croyait du moins au XIIe siècle. (DUNOD, *Hist. du comté*, I pr. p. XCIV.)

(3) DUNOD, *Hist. du comté*, IX, 534.

(4) J'ai vu ces débris au mois d'avril 1859.

Cette destruction daterait-elle des guerres de Charles le Chauve, lorsque, pour premier exploit de sa campagne contre Gérard de Roussillon, il s'est emparé du château par la force?

Une preuve encore de la haute antiquité dont nous parlons, c'est qu'une route romaine aboutit au château, qu'une autre passe à cent mètres au-dessous, et que le pied ou le contour de la montagne, comme nous le prouverons plus loin, est sillonné de ces voies antiques (1).

Le bourg actuel de Château-Châlon est situé au sommet d'une haute montagne d'un aspect saisissant, où les pampres d'un riche vignoble se dessinent parmi des bouquets de bois et des rochers. C'est un large promontoire inaccessible par ses pentes, sauf du côté de l'est, où l'on peut y aborder à plein pied.

A l'arrière et vers l'entrée du promontoire s'élevait comme aujourd'hui le château, le *Castellum Carnones* de l'âge romain et du fisc royal des premiers rois de Bourgogne.

La qualité supérieure des vins de Château-Châlon, vins exquis, renommés en France et en Europe, dignes dans leur vieillesse qui dépasse quelquefois un siècle, d'être servis à la table des rois, explique comment cette contrée a fait partie du lot de ces antiques souverains auxquels ont succédé les rois francks.

Concédée en bénéfice aux Patrices et aux comtes du Scoding, la terre de Château-Châlon fut démembrée, bien avant le duc Gérard, par le Patrice Norbert vers 660, et la moitié des villages servit à doter l'abbaye de Château-Châlon qu'il fonda avec Eusebia sa femme, princesse de race romaine (2), c'est vers 666 que l'abbaye fut bénite par saint Léger accompagné de treize évêques.

(1) Comment M. Monnier, dont l'habitation était si rapprochée, n'a-t-il rien connu ni de ces ruines ni de ces routes, dont il ne parle pas dans ses annuaires?

(2) *Ecclesiam... quam Norbertus Patricius et Eusebia consors ejus... studiosâ devotione fundaverunt, et amplis possessionibus ditaverunt...* (Diplôme de Frédéric Barberousse, 1165, dans DUNOD, *Hist. du comté.*) (Preuv. de l'abbaye de Château-Chalon, p. XCVI.)

La tradition locale raconte que ce patrice, revenant au château à la suite d'une partie de chasse par une nuit fort sombre, s'avança sans le savoir à travers l'obscurité jusqu'à l'extrémité de la roche, d'où il faillit se précipiter, mais que son cheval, bien que pressé par l'éperon, recula au bord de l'abîme et le sauva (1).

Le château et la moitié de la terre non concédée à l'abbaye demeura aux patrices, et fut plus tard, à titre de bénéfice des comtes du Scoding, possédé par Gérard de Roussillon dont les troupes, au mois de novembre 879, s'y défendirent inutilement contre l'armée de Charles le Chauve.

Ce château, avec la moitié de la terre ainsi démembrée passa à la branche cadette de nos comtes, qui possédait le comté de Scoding.

L'auteur de cette branche fut Guillaume, frère de Rainaud III; Guillaume dernier des comtes connus du Scoding (2), a possédé le château avec les villages qui en dépendaient, et, à sa mort qui arriva en 1155, il le transmit à ses descendants Etienne I, Etienne II et Jean de Châlon l'antique.

Le surplus de la seigneurie, le bourg compris, continua d'appartenir au monastère.

Beaucoup trop rapprochés, car ils étaient situés sur la même montagne, le château et le bourg, sous deux maîtres différents, n'étaient séparés que par un large fossé.

Il en résulta longtemps d'incalculables désastres.

En effet, le bourg, possédé, comme le monastère par des femmes, se trouva dans une immense infériorité en face du château, et l'on ne peut dire ce que, aux XIIe et XIIIe siècle, le monastère éprouva de vexations, d'outrages et de violences de la part des officiers de la forteresse.

Ces excès furent poussés si loin, que l'un de nos comtes de la branche cadette avoue, vers l'an 1200, son impuissance à les réparer (3).

(1) *Annuaire du Jura*, 1861.

(2) DUNOD, *Hist. du comté*, II, p. 167.

(3) *Cum injurias illatas... vix valeam ad integrum reparare.* (Ibid., p. 157.)

De là des traités sans nombre toujours renouvelés et toujours violés (1).

Dans cette foule de documents qui, à dater de l'an 1140, attestent les ardentes tentatives du château sur le bourg, on remarque que nos comtes à titre de gardiens du monastère, proclamaient leur ban de guerre dans les villages, obligeaient les hommes valides à les suivre pendant un jour, exerçaient dans le bourg la justice du marché et pouvaient, pendant deux jours, y retirer leur butin et leurs prisonniers (2).

Nos comtes semblent n'avoir jamais pu se consoler de la donation de Norbert; elle leur avait fait perdre à jamais le bourg de Château-Chalon qui vers l'an 1200 était si florissant par le commerce (3), et ce riche vignoble, dont les crus renommés ne leur appartenaient pas, et ils confessaient avec tristesse que, sur cette montagne célèbre, entièrement libre dans tout son contour, ils ne possédaient que la récolte du foin et de la paille (4).

De là tant d'efforts que ces princes, avoués ou gardiens d'un monastère de femmes, faisaient pour reprendre en détail dans le bourg et les villages qui en dépendaient l'autorité et les profits en argent et en grains sur les juifs et les marchands du lieu comme sur les villages du monastère.

Le gouvernement ses deux seigneuries étaient bien différent. La douceur signalait celui du bourg; de là sa population et sa richesse, et nos comtes étaient obligés de retenir par la force leurs sujets qui n'aspiraient qu'à en faire partie (5).

Cette branche cadette que signala d'abord tant de violence, et qui plus tard donna une admirable impulsion aux affranchissements, devint en 1248 souveraine du comté de Bour-

(1) Voyez ces traités dans la lettre sur Béatrix de Chalon, p. 65, et dans Le Riche. *Mémoire pour Château-Chalon*, p. 154 et suiv.

(2) Voyez un titre très-curieux antérieur à 1208, dans le Mémoire de de Leriche pour Château-Chalon, preuv., p. 154-155.

(3) *In mercatoribus et fœneratoribus.* (Ibid.)

(4) Lettre sur Béatrix de Chalon, pr. p. 65. — Le Riche, *Mém. pour Château-Chalon*, p. 154.

(5) Défense à l'abbesse de recevoir les hommes du comte. (Titre cité. Le Riche, p. 154.) — Rien de pareil pour ceux de l'abbesse. Aucun ne songeait à émigrer dans les terres du comte.

gogne; et c'est ainsi que Château-Châlon, du moins la forteresse et la partie non démembrée, passa à nos princes régnants qui l'ont conservée dès lors, et transmis après eux jusqu'à Louis XIV, lorsque par la conquête, il devint comte de Bourgogne.

Telle est l'histoire de cette double seigneurie de Château-Chalon pendant une durée de mille ans.

Il paraît que la forteresse de Château-Chalon reçut le coup mortel à l'invasion de Tremblecourt et d'Henri IV, et l'insouciante Espagne ne la relèva point (1). Nous donnons le dessin de ses imposantes ruines.

Le portail de l'abbaye de Château-Chalon est détruit. Il était orné d'un grand nombre de statues en pierres, qui ont été dispersées au XIXe siècle. C'était dans notre pays le monument le plus curieux de l'art mérovingien (2).

CHARIN, SAINT-MARTIN ET GAILLARDON.

Dans cette curieuse terre du Scoding, trois châteaux de date très-ancienne n'ont pas été suffisament étudiés.

J'ai montré déjà que, à Château-Chalon et tout autour, les montagnes et les vallées avaient été occupées bien avant le temps des Patrices.

Après le démembrement opéré par Norbert, une partie des villages ayant été détachée du château au profit de l'abbaye, il ne resta comme dépendant de cette forteresse et y ressortissant que le val de Voiteur, le village de ce nom, Domblans,

(1) « Estant advenu que par les troubles de guerre survenus l'an mi » cinq cent nonante cinq, la ville de Chasteau-Charlon aurait esté » hostilement occupée, et, pour la force de son assiette, longtemps » détenue, comme en témoignent les ruines qui sont encore mainte- » nant toutes apparentes. » (Lettres de Philippe IV, 1629. — Le Riche, *mém. cité*, pr. p. 173.) — Au mois de novembre 1637, on pensa, dans l'invasion du pays par les Français, à refortifier Château-Chalon, mais il y avait trop à faire et l'entreprise fut abandonnée. (*Guerre de dix ans*, p. 190.)

(2) Le dessin de ce portail, avec toutes les figures, a été gravé dans le premier volume de l'*Hist. du comté*, par Dunod, 2e partie, p. 177. Dans son texte, cet historien en explique les figures.

Nevy qui est à l'entrée de la vallée de Baume (1) et dix *casati* ou *chaiseys*, seigneurs secondaires du voisinage, dont les principaux étaient les vassaux ou feudataires de *Fontenay*, de *Saint-Lauthein*, de *Saint-Martin* et de *Charin* : ils étaient tous obligés, si les comtes posseseurs du château violaient leurs promesses, de venir en personne et jusqu'à réparation, faire hommage à l'abbaye.

Voilà ce que porte une sentence de 1237

Charin et Saint-Martin. La maison forte de Charin conserve encore l'aspect d'un château à tours et à fossés, elle est située sur une colline au pied même de la montagne de Château-Chalon, et la voie romaine la sépare de Saint-Martin qui est en face sur une autre colline au pied du même promontoire. *Charin* est connu dès 1208, mais beaucoup plus ancien. *Saint-Martin*, aujourd'hui simple maison de plaisance, offre des preuves matérielles de haute antiquité : on trouve des tuiles de forme romaine, non seulement à côté, mais même dans la cour de ce vieux château, qui a dû appartenir aux Patrices.

Gaillardon. On peut se demander si cette forteresse située sur une montagne en face et fort près de Château-Chalon, existait comme les poëmes l'affirment, au temps de Gérard de Roussillon. Allons, dit notre héros,

Allons à mon château, que l'on dit Gaillardon.

L'affirmative est certaine : la forteresse existait en 870 : du moins on y a récemment trouvé des monnaies de ce siècle, ou du commencement du siècle suivant. Elles sont de Charles le Simple qui régnait de 898 à 923, et des premiers archevêques de Besançon qui ont battu monnaie après la concession de Charles le Chauve en 871.

D'autres signes de haute antiquité se remarquent aussi dans les ruines de *Gaillardon*, que j'ai visitées le 2 novembre 1868.

(1) « Plus en la grosse tour du chasteau sur le Pont et en la cloi-
» son d'icelle tour, le bailly d'Aval tenoit ses assises et le bailly de
» Voiteur ses jours de justice. » (Arrêt de 1460. LE RICHE, mém. cité, p. 62.)

Les murs en sont encore debout sur une longueur de quatre-vingt-quatre pas, et, dans les monceaux de pierrailles accumulées qui les recouvrent, on voit des tuiles de forme romaine.

Mais comment le duc Gérard a-t-il possédé Gaillardon?

C'était une forteresse bénéficiale, anciennement attachée par les rois du pays, bourguignons ou francks, à la dignité de comte de Scoding. Voilà pourquoi elle a du être, comme Château-Chalon, entre les mains de Norbert, et comment on la trouve dans celles de Gérard de Roussillon comte supérieur ou archi-comte de la haute-Bourgogne.

En 1140, cette forteresse appartenait à nos comtes héréditaires. L'un d'eux Guillaume, qui fut comme nous l'avons dit, le dernier comte connu du Scoding, en était possesseur. C'est ce prince perfide qui, pour satisfaire son ambition de régner, enferma dans une tour sa nièce Béatrix, que délivra et qu'épousa l'empereur Frédéric Barberousse. Vers 1140, Guillaume abandonna cette forteresse à l'abbesse de Château-Chalon. Ce fait est mentionné dans une bulle du pape Luce III à la date de 1181, confirmative des terres de l'abbaye. Le Pontife y comprend *Castrum de Galardin, quod nobilis vir Vuillelmus comes in præsentia abbatissæ refutavit* (1).

DROIT D'ASILE A CHATEAU-CHALON ET AU PIED DE LA MONTAGNE.

Les meurtriers ou les coupables poursuivis pour crime emportant peine de mort, pouvaient se réfugier, soit au bourg de Château-Châlon, soit à Charin château de la même seigneurie.

M. Monnier, dans une publication récente (2), atteste que le bourg de Château-Chalon était anciennement un lieu de refuge. « Son enceinte, dit-il, jouissait du droit d'asile pour les cri-» minels. Ceux qui pouvaient atteindre, à la porte du bourg,

(1) Dunod, *Hist. du comté de Bourg.*, I pr. p. xcix. — Le Riche, *Mém. pour Château-Chalon*, p. 149.

(2) *Annuaire du Jura*, 1861.

» du côté du nord, un trou (que nous avons vu nous-mêmes) » avaient la vie et la liberté sauve » (probablement pendant quarante jours.)

On lit dans un titre de 1619 :

« Seigneurie de Charin et rue franche de Charin; au long » des murailles est la croix de la *Pérouse* (1), laquelle maison » forte et franche jouit de tels droits, franchise, autorité et » privilége que, si quelqu'un ayant commis *cas méritant peine* » *de mort* ou aultre, se peut mettre et gester en la dite maison » forte ou en la dite rue, l'on ne le peut saisir pendant qu'il » y est, *comme s'il estoit en lieu saint ou aultre de franchise,* » *pendant quarante jours.* »

On dirait que même en dehors des édifices religieux, chacun de nos comtés ait eu une ville de refuge : pour le *Varasgau,* c'était Ornans et son territoire (2), pour le *Bisunciomum* ou comté de Besançon, tout l'enclos du chapitre, c'est-à-dire le mont Cœlius au delà de Porte-Noire (3), pour le *Scoding,* Château-Chalon, pour Amaous, Dole dans toute la ville, et *rière les croix* du pourtour, sinon en cas de flagrant délit (4).

ROUTES ROMAINES.

Le pays voisin de Château-Châlon, comme son territoire est sillonné de routes antiques; et jusqu'à ce jour l'archéologie ne les a point signalées.

I.

L'une arrivant de Poligny par la montagne, passe à Plasne, de là sous la forteresse de Château-Chalon à cent mètres seulement plus bas, touche en cet endroit les CHAMPS PERROUX,

(1) Ce nom est l'indice assuré du passage de la voie romaine.

(2) Sur le droit d'asile à Ornans et dans son territoire, voyez les titres fort curieux publiés en 1863 par M. MARLET. (*Eclaircissements sur le titre de Franche-Comté,* p. 125.)

(3) Bulle du 12 des kal. de juin 1148, par lequel le pape Eugène III *confirme* ce droit. (Inventaire de l'archevêché.)

(4) Enquête de 1423, signée de Vinario. (*Archiv. de Dole.*)

à droite (ce nom est significatif), contourne la montagne, passe entre Charrin et Saint-Martin, où la croix des Parouses et le lieu dit es Parouses en empruntent le nom, passe à Lavigny sous le nom de Grand chemin tirant de Voiteur a Lavigny (titre de 1619) et arrive ainsi à Lons-le-Saunier. Nombre de débris romains en sillonnent le passage.

Cette route se bifurque près de Saint-Martin, pour arriver, par la vallée de Névy et de Baume, à la grande voie d'Isernore à Poligny vers Crancot. Dans la vallée fort étroite de Baume, un lieu dit la Pérouse en indique la direction précise.

Cette petite route transversale se bifurque elle-même, près du confluent de la Seille et du cours d'eau arrivant des villages de la Doye et de Blois. Le passage de la voie est marqué à Blois, par le lieu dit sous le Pérou. De la vallée elle monte sur la hauteur pour se diriger par le bois sur la forteresse de Château-Chalon, en passant dans les champs Paroux. Ces noms sont caractéristiques, et cette montagne si curieuse se trouve ainsi enceinte de routes romaines : preuve qu'elle a été occupée et habitée à l'époque la plus ancienne.

II.

Une autre voie romaine, non plus par les hauteurs mais parcourant la plaine en face de Château-Chalon, se dirige comme la précédente de Lons-le-Saunier à Poligny.

Elle est tracée à l'ouest de Domblans, par Chevalier et l'auteur des annuaires du Jura. C'est celle qui porte le nom de Vie-Poire en plusieurs endroits, nom que les paysans ont converti en chemin de la Victoire; elle passe au Gai-Farou, puis entre Frontenay et Bréry, arrive à Groson, et se dirige sur Poligny par le lieu de ce territoire appelé *le Pérou*.

Une de ses bifurcations prend la direction de Dole, et un titre de 1619 l'appelle le grand chemin de Bréry à Dole; cette route passe près de Villette-les-Dole, dont le sol est couvert de débris antiques, et arrive dans cette ville par le vieux pont sur le Doubs, dont on voit encore deux arches : elle y descend en suivant la *rue des Romains*.

IX.

Dénombrement de l'armée du roi, qui a fait venir outre Saône ses hommes de guerre de toutes les provinces de son royaume. Concordance avec l'annaliste contemporain : *undique plurimos fidelium suorum..... convenire faciens.....* (Voyez pièces justificat., n° VI, *supra.*)

(Novembre 870.)

Li rois se pensa bien que Girars manderoit (1)
Et trestout son effort sur li assambleroit,
Il le savoit si fort et si fier de coraige
Que de corps et d'avoir, se pense, aura domaige.
Charle li rois de France mande trestout venir
Outre Sone (2) où il est : là se voudra tenir
Avecques ceulx qu'il ha ou (3) lui menés ainssois (4).
L'arère ban venir fait de touz les François :
Oncques ne demora en trestoute la France
Chevalier n'escuïer puis qu'il fust de puissance (5)
Qu'il ne venissent tuit dou roi au mandement,
Pour obéir du tout à son commandement (6).
Si furent tuit li altre que dire vous vouroie;
Mas le tiers ne le quart reconter ne pouroie.
Il fi venir Anglois et tous ceulz de Bretaigne
Les Yllans (7), les Galois et touz ceulz d'Aquitaigne;
Il fi venir à lui trestouz les Angevins
Et la chevalerie de tous les Petevins (8);

(1) Assemblerait ses vassaux.
(2) Saône. Le roi était alors à Château-Chalon dans le Jura, près de Voiteur.
(3) Avec lui.
(4) Auparavant.
(5) Le plus qu'il y eut de force armée.
(6) Ce vers, qui manque dans notre ms., se trouve dans la copie de l'Arsenal.
(7) Les Irlandais.
(8) Les habitants du Poitou.

Il fi venir à lui trestouz les Berruers (1)
Et si fist assambler trestouz les Henjuers (2);
Il fait venir la fleur de toute Picardie
Et les bons Thorangeaux et ceulz de Normandie;
Il fait venir la fleur de son paiis de France :
C'est bone gens ès armes et plaine de vaillance;
Il fait venir Chartrains et tous ceulx de Bavière
Et ceux du Mans; chascungs se trait à sa bannière;
Il fait venir Briois (3) et tous les Champenois,
Tous ceulz de Gastinois et tous les Orlenois
Et tout plain d'autre gent dont je ne sai le nom :
Totevoies estoient-il gens de tres grant renom.
Li rois ainssin ha fait son grand host assambler :
Partout lai où il vont, font la terre trambler;
Tant il y a belles armes et tant de biaux chevalx
C'oncque jour n'en vit tant Gauvains ne Parcevalx (4)
Trompes, corps et busines, gens, chevalx font tel noises
C'on les povoit bien oir de vingt lées (5) françoises.

(*Roman en vers de Gérard de Rossillon*, p. 70.)

X.

Fourques, neveu et député de Girard, se rend à Château-Chalon pour offrir la soumission de son oncle à Charles le Chauve. Fait conforme à la tradition rapportée par M. Chevalier. (*Mém. sur Poligny*, p. 60.)

(Premiers jours de novembre 870.)

D'après cette tradition locale, le roi était à Château-Chalon, et Gérard dans un château voisin. Au contraire, dans le poëme,

(1) Les habitants du Berry.
(2) Les habitants de l'Anjou vraisemblablement.
(3) Les habitants de la Brie.
(4) Fameux héros de chevalerie dont le premier est déjà antérieurement cité.
(5) Lieues.

l'ambassade est envoyée au roi par le duc depuis la ville de Toulouse. L'auteur du roman, se trompant sur le sens de la tradition, a-t-il pris le vieux château de *Toulouse*, situé dans le Scoding à peu de distance de la forteresse occupée par le roi, pour la ville de ce nom ? L'esprit général des événements est fort altéré dans le chant de geste. Le poëte ne connaît pas l'occupation de la Lotharingie par le roi des Francks. Dans son récit, Gérard n'est pas le défenseur généreux d'une cause abandonnée. Le roi, s'est emparé de la ville de Sens et même du château de Roussillon. C'est à Toulouse que la nouvelle de ces graves événements est parvenue à Gérard. Entre Charles le Chauve et ce feudataire, le plus puissant de la Gaule, le débat n'a que la proportion d'un différend purement privé. Au milieu de ses conquêtes contre Gérard, le roi est brusquement transporté à Château-Chalon, c'est là que l'ambassade lui arrive.

Li vaillans chevalier de l'aler s'aparoille :
En trestout son paraige (1) n'out li dus son paroille ;
Il estoit preux és armes couraigeux et hardis,
Oncques en ung bon fait ne fut accouardis (2) ;
Il fu de grant lignaige et de très-grant noblesce
De biauté, de loquance, fu plains et de proesce :
Tant fist qu'après sa mort de son grand pris parlon (3).
Il s'en ala au roi droit à Chastiau-Charlon :
Ce fut li nies Girart (4), qui Fourques fut clamés,
Il fu de toutes gens et prisiés y (5) amés.
Il s'en monte au palais lay ou li rois estoit,
Qui de Girart destrure sa gent amonestoit.
Estes vos le messaige devant le roi venu (6),
Devant lui s'agenoille : tuit se sont coi tenu.
Il salua le roi si bien comme le sout faire ;
Mas li rois ne dit mot, tant ha cuer de put aire.

(1) Son affinité, son alliance, sa noblesse.
(2) Timide.
(3) Nous parlons de tout ce qu'il valait.
(4) Le neveu de Girard.
(5) *Y* pour *et*.
(6) Voici le messager arrivé devant le roi.

Cilz parla hautement si que tuit l'ont oï,
Ne fut couars ne nices ne fist pas l'éboï (1).
Bien pert à son parler qu'il fut à bonne escoule.
« Sirès rois entendés, s'il vous plaist, ma paroule.
Cà m'envoïe li dus Girars de Rossillon;
Et trestouz ses barnaiges partout se mervoillon
Comment vous li voulés à tort touillir sa terre
Senz nulle deffience (2) ne senz li mander guerre.
Sires, li dus Girars est hons de grant vaillance,
Et si est vostre hons lige et en vostre fiance.
En tout vostre royaume n'avez nulz plus puissent
Ne d'aidier à servir vous, nul mieux cognoissent (3).
Il est preux et hardis et saiges et vaillans;
De faire vostre preu (4) ne fut oncques faillans.
Devant touz ouse dire, senz noise et senz plaidier,
Nulz chevaliers au monde ne vous puet mieux aidier
De force ne d'amis, d'avoir ne de richesce,
De scenz ne de valeur, d'onor ne de prouesce.
Après, mon chier signeur, si com pour voir savez,
Espousées deux sors germanes vos avez :
Vostre effant et li sien seront cosin germain.
Sire, prenés cy garde por Dieu et saint Germain (5),
Vuillés prandre en amour celui qui est tous vostres
Et gardés bien vos terres et nous laissiés les nostres;
Guardés que traïteur ne malvais losangier (6)
Vostre très-grant ami ne vous facient changier.
S'il est nulz si hardis qui li ousoit surmettre (7)
Qu'il ait fait contre vous par bouiche ne par lettre,

(1) *Ebouer* et *ébover*, en langue d'Oïl, signifient effrayer, intimider. *Esbaï*, d'où notre mot *ébahi*, a le même sens.
(2) Défi.
(3) Il faut prononcer *puissant* et *cognoissant*. Nous avons déjà remarqué la tendance du poëte ou du copiste à conserver çà et là les formes latines, comme le seraient ici *potens* et *cognoscens*.
(4) Ce qui vous est avantageux.
(5) *Foy que doibs saint Germain*. (Copie de l'Arsenal.)
(6) Flatteur.
(7) Accuser.

Il est apparoilliés (1) de li souffre à deffendre (2)
Et dedans vostre Court touz près de bon droit prendre,
Sauf alant et venant, et ses biens restaublis
Qu'à tort, senz nulle cause, li avés destaublis (3).
Par moi vous mande ainssin, com son signeur vous prie
Que li faites bon droit devant voz baronie. »
— Charles ha entendu moult très-bien le messaige;
Mas ne vout pas tout dire ce qu'il out en coraige (4) :
Toutefois respondit tres foulenessement (5),
Tres députairement (6) et tres angressement (7) :
« Chevaliers, se céens n'eussiez tant d'amis,
Jamais ne vous véist qui vous a cy tramis (8);
Mais je vuilz bien qu'il saiche que tant com je porrai
Ne li lairai de terre plain pré (9), ou je morrai.
Saichiés certainement et point ne m'escuidiés (10),
Girars est faux félons, et fouls outrecuidiés (11);
Mes paroilles cuide estre et cuide à moi partir (12);
J'aurois eu plus chier qu'il fist de moi martir (13).
Combien qu'il aie le cuer fort et fier y adroit,
Je li ferai tout perdre soit à tort soit à droit;
Je le ferai corps saint, je l'osterai de terre :
Il ne puet longuement sostenir ma grant guerre;
Mais jou promet à Dieu que se jou puis vif prendre,

(1) Prêt.
(2) De s'offrir à se défendre.
(3) Même version dans la copie de l'Arsenal. — On lit *destablis* au ms de Sens, c'est-à-dire vous l'avez privé.
(4) Au cœur, en pensée.
(5) Avec beaucoup d'emportement. — On lit *felonneusement* dans la copie de l'Arsenal.
(6) Voici les expressions *de pute aire*, dont nous avons parlé, réunies en un adverbe.
(7) Avec beaucoup d'aigreur.
(8) Envoyé ici. En latin *transmisit*.
(9) On lit *plain pied* dans la copie de l'Arsenal.
(10) Et ne refusez pas d'y ajouter foi.
(11) Et un fou rempli de présomption.
(12) S'égaler à moi.
(13) Voici la variante de la copie de l'Arsenal :

Mais j'auroye plus chier qu'il me feist martyr.

Il n'iert (1) ars ne noyés, mais je le ferai pendre.
Or li va renuncier ceste bele novelle :
Bientost verra tranchier maint chief, mainte cervelle.
Auxi bien com abbés mon *convent* (2) li terrai ;
Tant en ferai venir et tant en amenrai
Que j'en aurai bien cens pour ung qu'il en aura,
Mon povoir et ma force prochainement saura.

(*Poëme cité*, p. 62.)

XI.

COMBAT DE CHATEAU-CHALON.

Ce combat est du mois de novembre 870, *et non de la saison d'été comme le poëte le croit par erreur. Gérard fait des prodiges de valeur, et est emporté blessé du champ de bataille.*

(Vers le 6 novembre 870.)

Li rois assaut Girart, ce fust ou temps d'esté;
Mas Girars out pou gent, pou y a conquesté.
Li siens furent tuit mort desconfit ou navrés,
Saichés tant en y ot ja compte n'en saurés.
Li rois ne trova pas qui li parast chastaignes (3) :
Ses meilleurs y perdist de toutes ses compaignes.
Cuens Girars et li sien firent cel jour tant d'armes
Que de ceulx qui sunt mort et qui gisent senz armes

(1) Métaphrase du latin *non erit*. Il ne sera ni brûlé ni noyé.

(2) Equivoque sur ce que *convent* signifie à la fois abbaye et convention. Ces sortes de jeux de mots de très-mauvais goût étaient alors fort en usage.

(3) Cette locution familière : ne trouver pas même quelqu'un pour éplucher des châtaignes, ne répondrait-elle pas ici, d'une manière éloignée, il est vrai, à cette autre plus récente, et que Molière, si habile dans l'art de dépister les proverbes, met dans la bouche de Sganarelle :

Si je suis affligé, ce n'est pas pour des prunes.

Senz les bleciés à mort nombrer ne les sauroie (1)
Que tel meschiés ne fut en ung jour devant Troie (2).
Quant Girars voit des siens si grant mortalité,
Ampris de mal talant (3), ung sopir ha gité;
Ainssin com li bergiers met devant li sa proie
Les batailles Charlon met devant li en voie (4).
Fel (5), desvés dire esprès d'armes il fait mervoilles
Tant piés, tant poings, tant bras, tant testes fait vermoilles (6) !
Deux cens en ha occis, saichés, en petit d'ore :
Li loups est qui tout tue, tout mort et tout dévore,
Es tas les plus espès s'embat et s'entrelance (7),
Fiers d'espée et d'escu, brisié avoit sa lance.
Qui le fiers ne li chalt (8), les rans ront et dessoivre (9),
En corps et en cervelles son branc fait partout boivre (10) :
Tuit cilz de l'ost le doubtent com passer l'espervier;
L'on redoupte son colp com d'un ferrey levier.
Amprès lui, sui neveu sunt souvant trestuit quatre,
Fourques, Seguins, Gibers, Booz : bien sevent (11) abatre
Chascungs son chevalier trestout jus du cheval (12) :
Miaudres ne fut de celz Gauvains ne Perceval.
Las! quelle mortalité! com maint en ont tüé
C'oncques puis de la place ne furent remüé.
Que voulés que vous die? Il est confusion
Et mervoilles tres grant et griefs abusion
De regarder les morz que cil quatre tuèrent

(1) *Ne les pourroye.* (Arsenal.)
(2) Tellement qu'une aussi grande catastrophe n'arriva pas jadis devant Troie.
(3) Saisi de rage.
(4) Il met en fuite les bataillons de Charles.
(5) *Fel* ou *feil* signifie feuille de papier. C'est la partie pour le tout, car le sens est celui-ci : O mon livre, vous devez raconter formellement les merveilles de ses armes.
(6) Fait rouges de sang.
(7) S'abat et s'élance.
(8) *Chalt* pour *chaut.* Peu lui importe qui le frappe.
(9) Sépare. *Dessoivre* vient du bas latin *dissire.*
(10) *Boivre* pour boire. Même forme que le mot italien *bevere.*
(11) Savent.
(12) Tout à fait à bas de cheval.

Et que Girars tua : les enseignes y pèrent (1).
Quant Girars fiert ès eux (2) si les fait sembeler (3)
Que quatre chars de front iroient senz chanceler.
S'ou corps ne fut bleciés (4), nul ne sce'ut la perte
Que li gens li rois Charles héust par li sufferte.
Girars est desconfis, bien le cognut et voit;
Quar li rois eut cent hommes pour ung qu'il en avoit.
Descoinfis ne fut pas, mas fut en ragerie,
Quant le roy attendit (5). Out si grant compaignie,
Qu'il n'avoit pas ou lui pour luy commenier (6).
Com foulz les attendit, nulz ne le puet nier;
Plus y perdit li rois les trois pars senz doubtance
Que ne fit cuens Girars : s'en ha au cuer grevance (7).
Avant ce que Girars feïst de l'ost partie (8),
S'en estoit de sa gent alé trop grant partie :
Il s'aperçoivent bien, plus ne peuvent durier (9),
Ne de cest grant estour les grans fais endurier.
Avoir n'en doivent blasme, qu'il n'ont brans ne jusarmes (10);
Tout ont brisié, ou sunt toutes routes (11) leurs armes :
Ce n'est pas de mervoille, onc si pesant estour,
De si pou contre tant ne vit lon puis Hectour (12).
Diex absouille les morz, les vifs vuille garder!

(1) Les marques en paraissent.
(2) Quand Girart porte ses coups au milieu d'eux. — On lit *en eus* dans la copie de l'Arsenal.
(3) Trébucher, tournoyer. *Sembel* signifie trébuchet. (Voir au glossaire occitanien.) Il signifie aussi tournois, danses. (Voir au glossaire de Roquefort.) Le m^s de Sens écrit *cembeler*.
(4) Si Girard n'eût été blessé.
(5) Il ne fut pas véritablement déconfit, mais ce fut une folie d'attendre le roi.
(6) Le roi avait si grande compagnie, que lui Girart n'avait pas avec lui de quoi lui opposer rien d'égal.
(7) On lit *pesance* dans la copie de l'Arsenal : cela pèse au cœur du roi.
(8) Avant que Girart ne se fût retiré de l'armée, c'est-à-dire du champ de bataille.
(9) Résister, tenir bon.
(10) Puisqu'ils n'ont plus ni épées ni lances.
(11) Rompues, du latin *rupta* (arma).
(12) Depuis Hector.

Se Girars plus demore, trop y porra tarder (1).
Girars estoit ou champ soi tousjours combatant,
Navrés estoit ou corps, mais garison atant (2).
Fourques le prist au frains (3), cui mult en ha pesé (4),
Pour blecier ou tuër tient le branc entesé (5);
Guibers, Seguins et Booz outre son gré l'emmeignent.

(*Poëme cité*, p. 75.)

XII.

Champ de bataille sous Château-Chalon.

Comme nous l'avons dit, M. Monnier constate, sans l'expliquer et même sans la comprendre, la tradition de cette grande bataille. On n'en a pas étudié le théâtre au point de vue du IXe siècle, et cette étude importante est à faire. Dès ce moment, ce qui est sûr, c'est que les sépultures sont nombreuses, dans tous les lieux situés au pied de Château-Chalon, même à une assez grande distance. A Domblans, le nombre des cadavres découverts à la *Sarrazine*, étaient en telle quantité, que la population s'y est portée en foule, croyant, à cet aspect, que c'était l'ancien cimetière de la paroisse (6).

On a retrouvé aussi dans toute cette contrée, à Charin, à Voiteur, à Saint-Germain, *en Villan*, beaucoup de tombes; mais l'époque n'en est pas déterminée.

Ce pays doit être désormais un champ d'observation pour la science.

« L'entrée de Voiteur et la plaine voisine, dit M. Mon-

(1) Empêcher les vivants d'attendre l'effet de la protection divine.
(2) *Attend* (Arsenal).
(3) Saisit son cheval au frein.
(4) Lui à qui il en a beaucoup coûté de se retirer ainsi.
(5) Il tient encore le glaive levé, apprêté. *Entesé* vient évidemment du latin *intensum*.
(6) *Annuaire du Jura*. 1845, p. 95 et 346.

» nier (1), sont en quelque sorte remplies de sépultures » antiques, aussi bien que la côte de Meure, où l'on exhume » quelquefois des morts sans sépulture. »

Même observation à Nevy sous Château-Chalon : « On y a » trouvé, dit le même historien, des corps également sans » sépulture à fleur de terre dans les vignes : indice du champ » de bataille qui s'est étendu jusqu'à la plaine de Dom- » blans (2). »

XIII.

Fuite de Girard au château de Grimont d'après la chronique de ce lieu.

(Novembre 870.)

« Diocus fut roi de Bourgoingne, et fonda Vezelay (3) fonda » dix-sept abbayes, et recouvra tout le royaume de Bourgoin- » gne que les rois de France avaient usurpé, et fit refaire le » chastel de Grimont sur Polingny, auquel il se sauva et se » retira au temps de son adversité. »

(*Croniq. du château de Grimon*, publiée à Genève, 1535.

XIV.

Même récit dans le poëme que dans la chronique précédente. — *Gérard se retire à Gaillardon, puis à Poligny; plus de moitié des vassaux et hommes de guerre qu'il a mandés n'ont pas répondu à son appel.*

(Novembre 870.)

De lieu en lieu Girars se pensoit à retraire ;
Mas ne treve cité, chastel ne fort repaire (4)

(1) *Ibid.* 1855, p. 195.
(2) *Ibid.* n° 174 de 1844.
(3) Comme Gérard de Roussillon a fondé Vezelay, il est certain que c'est lui que la chronique désigne sous le nom de Diocus.
(4) Ni forte retraite.

Que Charles n'ait saisi et sa gent dedans mise
Par amour, par agait (1), par force ou par maistrise.
Girars est esbaïs, Girars est escharnis (2)
Quant de touz ses forz lieux se treve desgarnis :
Or ne scet ou aler; cy ha pute (3) besoigne :
Ainssin com plus biau puet, le roi foint et esloigne (4) :
A ceulz qu'ot avec lui dit : « Plus point ne tardon,
Alons en mon chastel que l'on dit *Gaillardon* :
Si attendrons anqui ma gent que j'ai mandée,
Et penserons comment moi sera amandée
L'injure que me fait Charles li rois de France,
Bien la cuit (5) amander, s'a moi vient ma puissance (6). »
— A Gaillardon s'en vont, ung pou y demorèrent,
Pour le lieu qu'est petis autre part s'en alèrent.
Pres out (7) une monteigne, Girars s'y va retraire,
Sa garnison y met, tres fort lieu y fait faire,
De bars et de chaffaux la clouse (8) tout entour,
N'a lésir (9) son argent mette en mur ne en tour;
Anqui pense sa gent qu'a mandée attendra,
Et dit ce qu'on li fait, moult chièrement vendra.
Hélas! envers le roi ne puet avoir deffense.
L'on dit qu'il faut assenz (10) de ce que li fouc pense (11)!
La gent que Girars ha l'uns à l'autre consoille (12) ;
« Et qu'est-ce que sera? nous véons ci mervoille,
Girars le roi Charlon fouit tousiours et esloigne! »
— Girars les oit, si dist : « Mal savez la besoigne :

(1) Par subtilité, surprise, artifices.
(2) Raillé, insulté.
(3) Vilaine besogne. *Cy a male besougne.* (Arsenal.)
(4) Il fuit du mieux qu'il peut le roi et s'en éloigne.
(5) Pour *cuide*, je crois, je présume.
(6) Mon armée.
(7) Près de là il y eut.
(8) De *claudere*, l'enferme.
(9) *N'a loisir son argent mettre en mur ne en tour.* (Copie de l'Arsenal.)
(10) On dit qu'il faut être de l'assentiment.
(11) De ce que la foule, le peuple pense. *Fouc* et *Foulk* signifient troupe, multitude.
(12) Devise, se consulte.

Vous parlés de ce qu'ai le roi si pourloignié.....
Ou mes fors me faudra ou je l'ai pou loignié (1). »
— Pour cest mot *Poligni* fut cilz fortz lieus nommés,
Quor androit (2) est chastiaux tres fors tres renommés.
Quant Charles sout cela, ou toute sa compaigne (3)
S'en vient après Girars en une autre montaigne :
Anqui se va loigier, une tour y funda;
Anqui de toutes parts sa gent li habunda.
Li lieux est biaux et fors et tousiours en parlon :
Charles li Chauf le fit, s'a nom Chastiaux Charlon (4).
A Poligny se tient Girars senz faire tours (5),
De trestoutes ses terrès attendoit le secours;
Mas il n'y vindrent mie ne tuit ne la moitiés,
Quar li rois les a touz devers lui exploitiés;
Mas toutes voies y vindrent li plus grant de Bourgoigne
Et ses proichain lignaige et touz cilz de Gascoigne.
S'il fussient tuit venu cilz qui venir dehussent,
Contr'eulx contretenu (6) ja li réaul (7) ne fussent.
Guiz de Montmorancy tout ce plait (8) li basti
Après ce que Girars au roi Charle hasti (9);

(1) Le président Bouhier n'a pas compris ce passage, rendu inintelligible par lui dans la copie de Troyes. Voici la version du ms. de Sens, qui est toujours la plus exacte :

Ou mes fors me faudra, ou je l'ay pou loignié,

c'est-à-dire : ou ma forteresse me fera défaut, et alors je ne me serai pas encore tenu assez éloigné du roi.

(2) Auquel endroit.

(3) Avec toute son armée.

(4) Si a nom, c'est-à-dire il a le nom de.

(5) Voici la variante de la copie de l'Arsenal :

A Poulougny se tint Girart sans faire cours.

(6) On lit dans le ms. de Sens *ne pussent contretenir*, et dans la copie de l'Arsenal : *ne pussent contrevenir*. La première de ces deux versions nous semble préférable.

(7) Les royaux, c'est-à-dire les troupes royales.

(8) Lui ourdit toute cette machination.

(9) On lit *s'asti* dans la copie de l'Arsenal, et Lacurne-Sainte-Palaye traduit ce mot en marge par *s'attaqua, défia. Hastif* signifie colère, emporté. Un verbe, construit sur cet adjectif, signifierait donc

Touz les subjés Girars (1) par grans dons suborna
Et par devers le roi tout à bout les tourna (2).

(*Poëme cité*, p. 72.)

XV.

Le roi poursuivant sa victoire vers Poligny dont le territoire s'étend jusqu'à l'extrémité de la forêt de la Vaivre en face de Saint-Lauthein, s'arrête au bord ouest de cette forêt dans un lieu dont on voit encore les débris et qui, de ce séjour momentané, a pris et conservé le nom de Chambrette au Roy.

(Novembre 870.)

« Charlon marcha en Bourgogne contre le roy Boson (3)
» l'on dit que lors fust édifié le chasteau de Chastel-Charlon
» en Bourgougne sur une montagne pour faire un fort contre
» le roy Boson. Pendant la stucture et bastiment du quel
» chasteau, le roy Charlon se logeoit à bas en la plaine en un
» lieu qu'on nomme encore de présent *la chambrette au*
» *roy*..... Quoiqu'il en soit, on tient que ce Charlon ou son
» frère Charles le Chauve sont les architectes de Chastel-
» Charlon.

» C'est une fort belle assiète, bien aérée et encore mieux
» abreuvée des plus frians et plus délicats vins quasi de toute
» la Gaule. »

(*Annal. de Bourgogne*, par PARADIN, p. 114, publiées en 1566.)

s'emporter contre, ce qui ne s'éloigne pas du sens indiqué par Lacurne-Sainte-Palaye.

(1) Tous les sujets de Girart.

(2) Et les tourna entièrement vers le parti du roi.

(3) PARADIN dénature un peu la tradition, en supposant que le roi *Charlon* poursuivait Boson, son beau-frère. Mais il rectifie lui-même l'erreur en rattachant le fait à la construction de Château-Chalon, que nos poëmes fixent à la guerre contre le duc Girard.

Il y a longtemps que ce curieux bâtiment, à raison de son nom, attire l'attention des historiens et des savants, sans qu'ils aient retrouvé l'origine de ce nom. MERULA et Gilbert COUSIN croyaient que c'était un palais des premiers rois de Bourgogne.

XVI.

Le Roi, de retour à Château-Chalon, en descend pour visiter le champ de bataille, et s'étonne, en le parcourant, d'avoir perdu contre une si faible armée un si grand nombre de soldats.

(Novembre 870.)

Li rois arriere retorne : Li jour fut à Vesprès
Desoubz Chastiau-Charlon est descendu exprès.
Trestous les prisonniers li ha lon lors rendu.....
Charles s'en va tantost visiter sa gent morte.
Tant en trève de morts, de bleciés et navrés,
Après lui nulz tel deul autre ne vous n'avrez,
Hélas, se dit li rois, qui out scu, pour voir dire,
Qu'un si petit de gent feissent tel martyre?
Ils n'avient pas de gent à nous communier,
Et nous ont desconfin, je ne lou puis nier
Je voi pour ung des lor cens des miens morts en gisent.

(*Poëme cité*, p. 81.)

XVII.

Girart, ne pouvant se maintenir à Besançon et poursuivi par le roi, fuit vers les montagnes de Pontarlier, et s'enferme au château de Jougne.

(Novembre 870.)

Girars s'en va fuïans, dolans pour ses amis
Qu'à doleur et à mort par son orgueil ha mis.
De chevachier bientost ne cessent soir et main.
Li rois out Besançon tout droit le lendemain.
Girars voit et perçoit que mal va sa besoigne,
A un fort lieu s'en va, que l'on appelle Joigne,
Li lieux est bien caichés et fort à demesure,

N'a garde d'estre pris, si vitaille li dure,
Dix jours y demoura....,

(*Poëme cité*, p. 86.)

Ici, à l'exception des œuvres pieuses dans lesquelles s'achève la vie du héros, finit la partie historique du chant de geste sur Gérard de Roussillon. Le poëte n'a connu ni la bataille de Pontarlier, qui précède immédiatement sa retraite à Jougne, ni le siége de Vienne qui la suit... Le nom de l'auteur du poëme est encore une énigme. On sait seulement que cette chronique en vers date de 1316.

XVIII.

DONATION A L'ABBAYE DE MOUTHIER HAUTEPIERRE (1) DE VERNIER-FONTAINE DANS LA CENTENA DE NODS.

(934.)

Il résulte de cet acte qu'en 934, et par conséquent dans les siècles précédents, les montagnes du Warasgau, où Girard se retira, étaient divisées en centena, selon les capitulaires des rois francks. — Etrange latin de cette époque.

In nomine Domini Dei eterni, divina favente clementia, gloriosus omo, dum res sancta Dei ecclesia crescere conamus, ideò petimus, Ingaldrannus et uxor sua Monegundis, misericordiam et sancti Petri Altapetrinse et inspirando pro illorum peccata vel pro remedium animas eorum et pro remedium animæ fratre suo Laxfino, dederunt sancto Petro ecclesia una que est in onore sancti Andree, ut omnis consors concium fratrum Altapetrinse cibum manducandi ad mensam illorum abeant, ut illorum preces sociantur Ingeldran et uxore sua

(1) Mouthier Hautepierre abbaye désignée sous le nom d'*Altapetra* dans le partage de 870 ; elle est située dans le Warasgau entre Ornans ville de refuge de ce comté, et Pontarlier, lieu de la dernière bataille.

Monegunt et Layfino ad regna celorum, oc est ipsa ecclesia in COMITATU WARASCORUM, IN CENTENA NEUDENTENSE (1), in villâ WARNERIO FONTANA, dum nos vivimus, abemus, tenemus, et in festivitate sancti Andree de tritico modio I pro vestituria dedimus et post dessessu nostro ipsa ecclesia et res et mancipiis que ad ipsa deservire debent servis et ancillis, Aymono, Randuyno, Maria et infantes suos, Winivergi et infantes suos Ermengelt, Geldiert, Amalgert et infantes suos tam terris, campis, pratis, aquis, omniam rem, per inquisita ipsa ecclesia et omne datum ecclesie post discessum nostrum, Ingaldran et Mongunt, a sancto Petro Altapetrinse permanet et at suos custodes sine ullo contradicente ad possidendum. Si quis fuerit ullus homo aut ullus de eredibus nostris qui contra ipsa ecclesia sancti Petri ulla calumpnia generare presumpserit, in primis iram Dei incurrat et acmina sanctorum extraneus appareat, nec inter cimiteriis christianorum corpus illorum non sit receptus, sed aves celi devorabuntur. Et inferamus una cum sociante ad altare sancto Petro auri libras C. Et

(1) *Centena Neudentense*, centaine de Nods. — *Villa Varnerio-Fontana*, Vernier-Fontaine. Il y a une demi-heure de chemin entre ces deux villages, qui faisaient partie de la même centaine. Cette charte précieuse peut servir à éclaircir une question posée par M. GUERARD, membre de l'Institut. (*Eclaircis. sur les divis. territ. de la Gaule*, p. 60.) « La centaine, dit ce savant, ne renfermait que des habitations » isolées; la vicairie comprenait des maisons rapprochées autour » d'une église ou d'un monastère. »

On voit au contraire que la centaine, composée de cent familles libres, pouvait renfermer plusieurs villages. Vernierfontaine, portion de la centaine de Nods, avait une église qui, aujourd'hui, comme au temps de cette charte, est consacrée à saint André. Nods, village plus important, puis qu'il avait donné son nom à la centaine, devait avoir également une église.

En 876, Charles le Chauve, qui venait d'être couronné empereur en Italie, revenait en Gaule par ces contrées : « Si se hasta moult de » journées pour faire la feste de la Résurrection en l'église Saint-Denys » en France. Et l'impereriz Richeut, que en la cité de Senlis demo- » roits ala encontre lui, tantost comme elle en oï noveles, si passa » par Rains et Chaalon, parmi Langre et Besençon, jusques à une » ville qui a nom Warnifontênes; avec l'empereor retorna parmi les » cités devant dites à Compiegne, de la s'en vint à Saint-Denys pour » faire la feste de la Résurrection. » (*Chroniq. de Saint-Denys*, D. BOUQUET, VII, 141-142.)

omnique tempore donacio ista firma et stabilis permaneat ad stipulatione subnixa.

Actum Alta Petra, monasterio publico.

Signum Ingaldran et uxor sua Monegundis qui anc donacione ista fierint et firmare rogaverunt : Linlfus qui genitore suo et genitrice sua consensit et nomen suum scribere rogavit : Leutboldus qui consensit et nomen suum scribere rogavit.

Signum Rotboldo teste,
Signum Wibert test e,
Signum Ugo comes,
Signum Bernart,
Signum Vulfang,
Signum Bernart,
Signum Robert,
Signum Braydico.
Signum Rorgo testes,
Ucbolt, Vnolterio, Acbert, Richart, testes.
Ermingart, Emino, Berengario, testes.

Ego Adalemus presbiter scripsi et subscripsi die sabbati VII idus junii, anno XXII, regnante Rodulfo filio Rodulfo rege.

(Copié sur l'original aux archives de Cluny par Lambert de Basive, le 21 janvier 1780.)

(*Bibl. Nat., mss. Fonds Moreau, vol. V, fol.* 137.)

XIX.

COMBAT DE PONTARLIER.

Gérard est vaincu.

« Les bonnes gens du pays montrent un lieu du territoire » de Pontarlier, où ils disent que Gérard fut vaincu, ainsi » que ces vers de vieille façon disent :

Entre le Doux et le Drugeon
Morut Girard de Roussillon. »

(Gollut, *Mém.*, l. IV, c. 8.)

XX.

SIÉGE ET CAPITULATION DE VIENNE.

(Décembre 870.)

In quaquâ obsidione circumjacentes regiones nimis fuerunt vastatæ. Carolus autem ingeniosè cogitans, magnam partem eorum qui in Viennâ erant sibi conciliavit. Quod sentiens Berta post Gerardum direxit; qui veniens, Carolo civitatem dedit, in quâ idem rex, vigilia Nativitatis Domini intrans, Nativitatem Domini celebravit.

(*Annal. Bertin,* an 870. D. Bouquet, VII, p. 112.)

XXI.

Charles le Chauve maître de Vienne, en nomme Boson gouverneur. Gérard donne des ôtages pour la reddition des autres châteaux, et s'éloigne avec trois bateaux.

(Janvier 871.)

Carolus, Viennâ in potestate susceptâ Gerardo sibi obsides dari pro aliis castelles suis Missis tradendis coegit, et tribus navibus Gerardo datis per Rhodanum cum suâ uxore Bertâ et mobilibus suis a Viennâ permisit abscedere, et ipsam Viennam Bosoni fratri uxoris suæ commisit.

(*Annal. Bertin,* D. Bouquet, VII, p. 111; 112.)

XXII.

En souvenir de sa victoire, Charles le Chauve fait relever et agrandir Château-Chalon.

C'est dans la terrible bataille livrée au pied de cette montagne, que la cause de l'empereur Louis a été réellement perdue.

Le vainqueur tint à immortaliser ce souvenir par un grand monument, c'est-à-dire par l'orgueilleuse reconstruction de la forteresse qui domine le champ de bataille, et à laquelle il donna son nom.

Les poëmes ont pris cette reconstruction pour une première érection du château.

Anqui se va loger, une tour y funda.....
Li lieus est biaux et fors, et toujours en parlon
Charles li Chauf le fit, s'a nom Chastiaux-Charlon.

Une tradition en quelque sorte obstinée fait de Charles le Chauve le créateur de Château-Châlon. Paradin la publiait en 1566, et Gollut vingt ans après. « Sous ce prince, dit le » vieil historien, l'on met la construction de Chastel-Charlon, » qu'il feist bastir contre Girard de Roussillon, qui estoit » gouverneur ou comte de Bourgougne, et qui havoit prins » les armes, soit qu'il favorisât l'empereur, ou qu'il pensât » que le pays leur appartenoit ou par quelque autre raison. » (*Mémoires*, l. IV, c. 8.) Il est certain cependant que le roi n'est pas le créateur de cette forteresse, puisque d'après les monuments écrits de 869 et 870, elle existait et s'appelait *Chastel Carnon*, *Castellum Carnonis*. Les chroniques de Saint-Denis traduisent par *Chastiau Carnon* ce nom qui est de haute antiquité.

Il a subsisté encore longtemps dans les actes officiels même après Charles le Chauve. Mais, celui de *Chasteau-Charlon* s'est introduit et perpétué dans les habitudes des peuples, depuis la reconstruction du château par ce roi des francs. Dès les premières années du XIIe siècle, il était tellement en usage, que le vieux nom était éteint, même dans les documents écrits. Le nom de Château-Charlon traduit en latin par *Castrum Caroli* se trouve dans le récit des miracles de saint Prudent en 1124 (*Boll.*, 6 octobre, p. 371), dans une charte de l'empereur Frédéric Barberousse en 1165, et dans tous les actes des siècles suivants (*Lettre sur Béatrix*, p. 65.) Les tombes de l'intérieur de l'église portent au XVIe siècle le nom de *Château-Charlon*, d'où le langage moderne a fait *Château-Châlon*.

(*Annuaire du Jura*, p. 56.)

XXIII.

MORT DE CHARLES LE CHAUVE.

Febre correptus pulverem bibit..... insanabili veneno hausto, inter manus portantium, transito Monte Cinisio (le Mont Cenis) perveniens ad locum qui Brios dicitur, nuntium mittit pro Richilde qui erat ad Moriennam ut ad eum veniret, sicut et fecit; et, undecimo die post venenum haustum, in vilissimo tugurio mortuus est 2 nonas octobris.

Quem præ faetore non valentes portare miserunt in tonnâ interiùs et exteriùs picatà, quam coriis involverunt; quod nihil ad tollendum faetorem profecit. Undè ad cellam quamdam monachorum Lugdunensis Episcopi, quæ Nantoidis dicitur vix pervenientes, illud corpus cum tonnâ terræ mandaverunt.

(*Annal. Bertin*, D. Bouquet, VII, 124.)

XXIV.

DERNIER MOT SUR LA FORTERESSE DE CHATEAU-CHALON.

On sera peut-être surpris que, dans le plan général elle occupe, comme une corde d'arc, toute la largeur du promontoire terminé, aux extrémités, par des pentes rapides. Il en est cependant ainsi. Car le château était de grande étendue, et les ruines dont nous donnons le dessin à part, et qui en forment l'extrémité nord, n'en sont que la cinquième ou sixième partie. La longueur de la corde d'arc est de cent quatre-vingts à deux cents pas, et sur toute cette longueur, les remparts marqués par des élévations de terre, sont encore très-visibles. On dit dans le village que l'entrée du château était à leur extrémité sud. Les bâtiments encore debout rappellent le XVIe siècle par les meurtrières, les fusilières, les formes des fe-

nêtres et des ouvertures. S'il est de cette époque, c'est qu'au siècle précédent il aura subi une première ruine dans les guerres de Louis XI. Le fossé qui au nord entoure les murs et les tours de notre dessin n'a pas moins de quarante à cinquante mètres. En tout, c'était un fort grand château, et il faut peu s'étonner que nos souverains aient attaché tant de prix à le conserver dans leur domaine. Sur une maison très-rapprochée au couchant, on voit, au-dessus d'une porte gothique, deux écussons, dont l'un offre les armoiries de nos ducs de Bourgogne de la maison de France. (1384-1477.)

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

PAR

M. PÉRENNÈS, secrétaire perpétuel

Messieurs,

Je voulais, pour me conformer à l'usage et aux statuts académiques, vous lire aujourd'hui un compte-rendu de vos travaux, et je me vois réduis par la fatalité des circonstances à vous présenter d'abord une longue nécrologie. Jamais années n'ont été plus fatales à notre Compagnie que celles qui se sont écoulées depuis mon dernier rapport ; jamais la mort n'a plus largement moissonné dans nos rangs. Que de nobles intelligences éteintes ! que de collaborateurs utiles et distingués vous ont été enlevés !

Votre pensée se porte d'abord sur l'homme éminent qui était comme l'âme de notre société, et que vous en regardiez comme la personnification la plus complète ; sur ce savant illustre et modeste auquel vous aviez décerné le titre de Président perpétuel, et qui, longtemps éloigné de vos réunions par les crises réitérées d'un mal incurable, y était toujours présent par la sollicitude toute paternelle qui l'animait pour les intérêts de la Compagnie et par les généreuses pensées dont il vous

rendait dépositaires. Si quelque chose eût pu ajouter aux sentiments d'affection respectueuse que vous lui aviez voués, c'est l'acte solennel et suprême par lequel déclarant que personne ne comprenait mieux que lui l'utilité de vos travaux, il a voulu vous donner un dernier témoignage de confiance et d'estime en léguant à l'Académie une somme considérable, dont il lui a laissé la liberté de disposer à son gré. Mais à quoi bon répéter ici ce qui est présent à toutes les mémoires, ce qui est gravé dans tous les cœurs ? M. Weiss n'a pas acquis seulement des droits à la reconnaissance de l'Académie ; la Ville, à laquelle il a assuré par un don généreux le moyen d'ériger une statue au cardinal Granvelle, l'a inscrit au nombre de ses bienfaiteurs.

M. Weiss avait reçu dans le cours de sa dernière maladie les soins assidus d'un confrère auquel l'attachait une vieille amitié, et dont la société, qui était devenue pour lui un besoin, avait le pouvoir de charmer ses douleurs. Ce compagnon de ses jeunes années, cet ami de cœur, M. Ponçot, l'a suivi de bien près dans la tombe. Esprit droit et lucide, formé par la vie des camps et la pratique des affaires administratives, M. Ponçot, à peine dégagé des exigences d'une position officielle, avait voulu consacrer les loisirs de sa retraite au service de sa ville natale. Adjoint au maire de la Ville, membre de la commission des hospices, il apporta à l'Académie, où ses études d'histoire et de numismatique avaient marqué sa place, le tribut de ses lumières et de son expérience dont son extrême modestie ne vous empêcha pas d'apprécier la valeur. La cécité dont il fut atteint

dans les dernières années de sa vie ne ralentit point son assiduité à vos séances. L'urbanité de ses manières, l'égalité de son humeur, la douce sérénité de son esprit, en faisaient un de ces types de vieillards aimables qui sont au milieu de notre siècle les représentants d'un autre âge, et qui deviennent de jour en jour plus rares.

Un coup plus imprévu et non moins sensible est venu, dans la même année, ouvrir pour l'Académie une nouvelle source de regrets. Je veux parler de la mort de M. Huart, ancien proviseur du Lycée de Besançon, ancien recteur de l'Académie de Dijon. Les titres qui le recommandaient à l'estime de ses concitoyens ont été éloquemment retracés ailleurs. L'Académie avait en si haute considération son talent et ses lumières, qu'elle l'éleva en 1857, à son insu et presque contre son gré, à la présidence de la Compagnie. Elle lui eût volontiers imposé une part encore plus large de collaboration, si les nombreuses œuvres de bien public auxquelles il se faisait un devoir de se consacrer n'avaient absorbé toute son activité, et exigé le sacrifice de tout son temps. Membre de la Société d'émulation, qu'il présida pendant une année, membre des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, M. Huart se dévoua surtout à la Société de secours et de patronage, dont personne ne comprenait mieux que lui l'utile et bienfaisante mission. Au milieu de ses occupations si variées, l'Académie ne pouvait lui demander qu'une assiduité bienveillante, et M. Huart ne cessa pas jusqu'à son dernier jour de lui donner ce témoignage d'une sympathie qui lui était précieuse.

D'autres confrères tombés dans la même période sous les coups de la mort ont laissé dans nos rangs des vides difficiles à remplir. Je ne puis prononcer sans émotion un nom que nous avions aimé à inscrire sur nos listes, et qui deux fois à peu d'intervalle est devenu pour nous un signal de deuil. M. Ed. Clerc, ancien notaire, nous a été enlevé à la suite d'une cruelle maladie dans le premier mois de 1867. — Vous savez, Messieurs, avec quelle merveilleuse facilité, sa rare intelligence s'appliquait aux objets les plus divers. — La pratique des affaires civiles, l'industrie métallurgique, les spéculations de la banque occupèrent tour à tour son infatigable activité. Au milieu des travaux incessants d'une vie absorbée par les choses positives, il trouvait le temps de continuer la publication d'un excellent ouvrage sur le notariat, et de juger les productions des arts dans de remarquables articles de critique, avec l'autorité d'un goût éclairé par de sérieuses études.

M. Ed. Clerc avait eu la joie de voir siéger avec lui dans vos rangs un frère dont il était justement fier, et qui par une triste fatalité devait au bout de quelques mois aller prendre place à ses côtés dans le champ des sépultures. M. Clerc de Landresse était une des lumières du barreau de Besançon ; il fut nommé en 1860 maire de la ville. Dans la haute position où l'avait élevé la confiance de l'Empereur, M. Clerc se montra digne par sa science juridique, son aptitude administrative, par son talent et son expérience des affaires, de gérer les intérêts d'une grande ville. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les actes importants qui marquèrent son admi-

nistration, les améliorations réelles, les embellissements durables, auxquels son nom demeure attaché. Des voix plus autorisées que la mienne ont retracé ce qu'il a fait pour la cité bisontine, et ont rendu hommage aux qualités qui distinguaient en lui l'administrateur. Qu'il me suffise de rappeler ici la part qu'il prit à vos travaux ; il présida vos séances en 1863 ; il fut, comme son frère, l'interprète de vos jugements dans les concours, et ne cessa de prêter à vos délibérations le concours de ses lumières. Simple, bienveillant, accessible à tous, M. Clerc aimait à rendre service, et il est peu d'entre nous qui n'aient reçu quelque preuve de son obligeance. Sa mort été pour la ville un deuil public ; elle a été vivement ressentie par notre Compagnie où sa mémoire sera toujours en honneur.

Je me reproche, Messieurs, d'évoquer au milieu de cette fête littéraire tant de souvenirs funèbres ; et je serais tenté de m'écrier avec Bossuet : *O mort, éloigne-toi de notre pensée.* Je dois cependant, pour accomplir jusqu'au bout le triste devoir que m'imposent mes fonctions, payer encore un douloureux tribut à la mémoire de deux confrères qui appartenaient également à la classe des membres résidants : M. le docteur Villars et M. le docteur Tournier. Le premier, attaché à l'Ecole de médecine en qualité de directeur, joignait à la pratique de son art toutes les qualités qui le recommandent à la confiance publique : l'observation attentive et patiente, la gravité du caractère, l'élévation de l'esprit et du cœur, un dévouement chaleureux et sympathique au soulagement des souffrances humaines. Le second,

M. Tournier, appliqué de bonne heure à des études sérieuses et approfondies sur la science médicale, après en avoir interrogé les divers systèmes et en avoir, pour ainsi dire, exploré toutes les voies, apportait dans son enseignement la sagacité d'un esprit habitué à l'examen et fait pour la discussion des idées, en même temps qu'une vivacité d'élocution qui n'ôtait rien à la solidité de ses leçons. Tous les deux étaient entourés de la considération publique et ont emporté dans la tombe les regrets de leurs concitoyens.

Je ne puis passer sous silence les pertes que l'Académie a eu à déplorer dans la classe de ses associés correspondants. La mort inattendue de Mgr le cardinal Gousset a été pour notre Compagnie un de ces événements douloureux qui laissent dans les âmes une impression profonde. Il y a deux ans, à pareil jour, une voix éloquente s'élevait dans cette enceinte pour payer un tribut de regrets à l'illustre défunt. Le discours où M. l'abbé Besson se fit l'interprète de vos sentiments unanimes est encore présent à votre mémoire, et il serait téméraire de vouloir ajouter un seul mot à l'éloge si juste et si complet qu'il a fait de l'éminent prélat dont la mort parut un malheur pour l'Eglise, pour la France, et pour la province qui lui avait donné le jour.

Un jeune savant, que vous aviez été heureux d'affilier à votre Compagnie, et qui avait lui-même accueilli ce modeste honneur avec une reconnaissance dont il m'adressait l'affectueuse expression, M. Ed. Bour, élève de l'Ecole polytechnique, dont il était sorti le premier, après y être entré le soixante-quatrième, compté à

vingt-trois ans parmi les grands géomètres de notre époque, inscrit à trente sur la liste des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Biot, à l'Académie des sciences où sa place était marquée, M. Edmond Bour est mort dans sa trente-quatrième année à la suite d'une maladie causée par les fatigues de deux voyages scientifiques. M. Bour avait à un haut degré la fibre franc-comtoise, il avait conservé un tendre attachement à sa ville natale, à laquelle il faisait régulièrement hommage de toutes ses publications. La ville de Gray a réclamé les restes de son enfant; un monument lui a été élevé par souscription dans le cimetière, et son buste a été placé dans une salle de l'hôtel de ville.

Ce sentiment filial, cette affection patriotique distinguaient aussi notre illustre confrère M. Pouillet, que la mort a enlevé le 14 juin 1867. M. Pouillet était une des lumières de la science, une des gloires de l'enseignement public. Son nom comme celui des Biot, des Gay-Lussac, des Thénard, avait un éclat européen. Dans le rang élevé où son mérite l'avait placé, il tournait avec amour ses regards vers son pays. Il suivait vos travaux avec un vif intérêt; il s'honorait, j'en ai reçu l'assurance, du titre d'associé de notre Académie; et il lui donna une marque touchante de sa sympathie, en consentant à succéder à M. Droz dans la charge de tuteur du pensionnaire Suard. M. Pouillet, accomplissant le vœu exprimé par Mme Suard, aimait à aider de ses conseils les jeunes gens qui aspiraient à marcher sur ses traces, et il leur a donné par sa vie, le modèle d'un

travail infatigable, d'une modestie douce et aimable, jointe à une fermeté de principes, à une solidité d'affections, trop rares à notre époque.

L'éloge des académiciens morts auquel je me suis laissé entraîner par un sentiment que vous comprenez, ne doit pas me faire oublier que j'ai à vous entretenir des travaux accomplis par les académiciens vivants. Je regrette que les limites du temps qui m'est accordé ne me permettent qu'une énumération rapide et sans doute incomplète.

L'archéologie et l'histoire, qui doivent être, aux termes de nos statuts, l'objet principal des travaux de l'Académie, ont cette année, comme les précédentes, exercé la patiente sagacité de plusieurs de nos confrères. L'archéologie a eu ses détracteurs et a pu donner lieu aux sarcasmes malins des esprits légers qui prennent les plaisanteries pour des raisons; mais aujourd'hui il est reconnu que l'histoire, pour être vraie et utile, doit être basée sur la réalité des faits, et que de ces faits, quelque minutieux qu'ils puissent paraître, se tirent quelquefois des déductions aussi importantes qu'inattendues. — Rechercher sans cesse, constater avec soin, conserver toujours, voilà le très-modeste mais très-utile domaine de l'archéologie. — Pénétré de cette pensée, M. J. Vuilleret a continué de donner les soins les plus intelligents et les plus dévoués au musée de notre ville. Grâce à lui, cet établissement est aujourd'hui un des plus riches de France. A une magnifique collection d'objets antiques provenant des pays étrangers, il réunit une précieuse série d'antiquités

celtiques provenant de cette province. Notre musée se recommande entre tous à l'attention des curieux, non moins par la classification qui y est suivie, que par la valeur des objets qu'il possède. Aussi un savant de premier ordre, M. de Caumont, a-t-il reconnu que le musée de Besançon était sous ce rapport le premier de France. Un fait qui a réjoui le cœur de M. J. Vuilleret, et que vous apprendrez avec plaisir, c'est que S. M. l'Impératrice, ayant à choisir un objet d'art capital pour son pavillon de l'exposition, y a fait placer le Jules César de Besançon.

MM. Delacroix et Castan ont poursuivi avec une ardeur infatigable le cours de leurs investigations savantes, et se sont appliqués avec succès à porter la lumière sur quelques points curieux et encore obscurs de notre histoire. Le premier, dont je mentionnais dans mon dernier rapport plusieurs intéressants mémoires, a publié depuis, de curieuses notices sur l'*Autel celtique de saint Maximin*, et sur la *Baume noire* qu'il croit avoir été l'asile mystérieux d'*Epponine et Sabinus*. M. Castan, outre des publications nombreuses dont le *Palais Granvelle à Besançon*, l'*Arc antique de la porte noire*, l'*Empereur Charles-Quint et sa statue*, le *Capitole romain de Vesontio*, l'*Evêque de Paris, Hugues de Besançon*, lui ont fourni les sujets, a donné des notices biographiques sur le cardinal Gousset, sur M. Clerc de Landresse et sur M. le sénateur Liautey. Quelques-uns de ses mémoires ont été lus à la Sorbonne en 1865 et 1866, et ont valu à l'auteur les plus honorables suffrages. La décoration de la Légion d'honneur qui lui a

été accordée, a témoigné de la haute estime qui s'attache à ses savantes recherches.

M. l'abbé Suchet, qui s'occupe avec un zèle si consciencieux de l'étude de nos anciennes annales, a fait imprimer un *Voyage historique et pittoresque en Franche-Comté*, dans lequel il a recueilli les traditions locales, et donné des notices biographiques sur les hommes distingués de la province. On lui doit de plus une étude sur un personnage tristement célèbre de la Franche-Comté, Balthazar Gérard de Vuillafans. Le même académicien met en ce moment la dernière main à un ouvrage qui a pour titre : *Notre-Dame de Franche-Comté*, et qui est consacré à l'histoire si vaste et si curieuse des principaux pèlerinages de la province.

Un de nos nouveaux associés, M. l'abbé Verdot, curé de Vesoul, a voulu vous faire hommage d'une brochure édifiante consacrée à la biographie de Victoire Paradis, religieuse de la Retraite chrétienne.

M. le président Clerc, tout en continuant de donner ses soins à la réimpression du premier volume de son *Histoire de la Franche-Comté*, a lu à l'Académie un mémoire plein d'intérêt sur l'ancienne abbaye de Montbenoît et sur les Carondelet. Ce travail mis sous les yeux de M. le marquis de Moustier, a intéressé vivement ce regrettable ministre et assuré son concours bienveillant aux démarches qui ont dû être faites pour assurer la conservation d'un édifice qui est un monument unique dans nos montagnes, en le faisant réintégrer dans la classe des bâtiments à la charge de l'état. La Compagnie doit en outre à cet honorable membre un travail sur

les enceintes fortifiées de l'ancien comté de Bourgogne, travail composé d'une suite de notices sur chacune des villes fortes de la province et de dessins qui en représentent le plan. On conçoit l'importance de cette reproduction dans un temps où les ruines inspirent peu de respect et où les vestiges des anciens âges tendent à disparaître rapidement de la surface du sol.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la lecture qui vous a été faite par M. Marnotte, d'un mémoire sur l'ancienne commanderie d'Aumonière de l'ordre de Champlitte (Haute-Saône). Cette notice, curieuse sous le rapport historique et artistique, dans laquelle l'auteur raconte les phases diverses par lesquelles a passé cette ancienne maison hospitalière, et donne une description des ruines qui en subsistent aujourd'hui, a été insérée dans vos recueils avec une partie des dessins coloriés qui mettent sous les yeux les objets décrits. Ces dessins ont été appréciés par les amateurs d'archéologie et de beaux-arts, et il est peut-être regrettable qu'ils n'aient pu être publiés en entier dans vos compte-rendus.

Nous devons une mention pleine d'estime à l'œuvre utile que M. Paul Laurens poursuit avec une laborieuse persévérance. L'*Annuaire du Doubs* pour 1869 a paru il y a plus d'un mois, et se recommande aux esprits sérieux qui attachent du prix aux notions positives qui peuvent les éclairer sur la situation du pays, considéré sous ses divers aspects. Le cadre général d'un *Annuaire* varie peu, sans doute, mais les détails qu'il admet peuvent offrir d'une année à l'autre un intérêt croissant. Le volume de cette année, embrassant dans ses divisions

les trois départements, est pour la province entière une source précieuse d'indications qu'on cherche quelquefois inutilement et qu'on est heureux de trouver sous sa main. Il contient sur la topographie locale, sur la situation des diverses branches de commerce et d'industrie de nombreux renseignements que l'auteur a complétés par des détails intéressants sur la fabrique d'horlogerie qui a pris de si grands développements dans notre ville.

Un de nos plus jeunes associés, M. l'abbé Jacquenet, curé de Saint-Jacques de Reims, a écrit, il y a quelques années, l'histoire du séminaire de Besançon ; celle du collége de cette ville restait à faire, et M. Droz, un autre de nos nouveaux élus, s'est chargé de cette tâche ; mais il n'a encore publié que le premier volume, qui se termine à l'expulsion des Jésuites.

Dans un moment où l'on interroge avec une si curieuse ardeur les origines de nos anciennes institutions provinciales, l'histoire de l'université franc-comtoise, de la faculté de droit et de l'école centrale à Besançon, a fixé l'attention curieuse et exercé la plume habile d'un jeune magistrat auquel vous avez été heureux d'ouvrir vos rangs, et qui a si gracieusement payé sa bienvenue parmi vous. M. Estignard s'est appliqué à ce sujet avec une prédilection particulière. Son livre écrit d'un style élégant et ferme, nous introduit dans l'intérieur de la faculté bisontine et fait revivre sous nos yeux les graves et nobles figures des Dunod, des Grappe, des Courvoisier, des Proudhon, *âmes frappées à l'antique marque*, comme dit Montaigne, et qui doivent servir de modèles à leurs successeurs. Notre honorable

confrère, après avoir constaté qu'il n'est pas de province qui ait fourni autant de professeurs que la nôtre aux facultés de droit établies en France, et qui puisse s'honorer de jurisconsultes aussi éminents et en aussi grand nombre, émet en terminant un vœu auquel vous ne pouvez manquer de vous associer : c'est qu'une faculté de droit soit accordée par le gouvernement de l'Empereur à cette ville de Besançon dans laquelle l'enseignement a donné des résultats si brillants.

M. Jules Sauzay a publié (en 1867 et 1868) une histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, dont le quatrième volume, qui vient de paraître, offre un intérêt saisissant. L'apparition de cet ouvrage composé d'après des documents authentiques a éveillé peut-être quelques susceptibilités. Il faut craindre, sans doute, en évoquant les souvenirs d'une autre génération, de ranimer des passions politiques qui semblaient assoupies, mais qui, comme ces tronçons de vipères dont parle Mme de Sévigné, remuent toujours. Après tout, la vérité a des droits imprescriptibles. L'histoire, ce tribunal devant lequel les rois viennent sans suite et sans cour, comme dit Bossuet, subir le jugement des peuples et des siècles, ne doit-elle pas aussi appeler à comparaître devant elle ces tribuns plus puissants que les rois qui ont exercé au nom du peuple une autorité sans limite, dont ils ont trop souvent abusé pour opprimer des populations inoffensives ? N'est-il pas utile de rappeler aux hommes que le jugement de la postérité, pour être tardif, n'en est pas moins inévitable ; que le triomphe de la violence inique n'a qu'un

moment, et que tôt ou tard le flambeau vengeur de la justice providentielle finit par éclairer les excès criminels commis dans des jours orageux, et qui semblaient plongés dans une ombre éternelle ? C'est là l'idée morale qui ressort du livre de M. Sauzay.

M. le vicomte Chiflet, dont la plume facile sait semer si heureusement les fleurs de l'imagination, sur le terrain aride de l'histoire, a enrichi les *Annales franc-comtoises* de scènes dramatiques empruntées à la civilisation celtique et romaine en Franche-Comté, et de plusieurs articles où l'auteur, anticipant sur l'avenir et présentant comme accomplis des progrès qui dépendent du temps, du cours incertain des événements et de la volonté si ondoyante des hommes, a tracé le tableau prophétique de la ville de Besançon dans 70 ans.

La même revue doit à M. Charles de Vaulchier la rédaction de la chronique mensuelle qui termine chaque livraison et où l'on reconnaît les qualités du critique et de l'observateur : la vivacité de l'esprit, la finesse des vues, la délicatesse du goût. Le remarquable discours que cet honorable confrère a prononcé en venant prendre place au milieu de vous, et son rapport sur le dernier concours de poésie, sont de nouvelles preuves de l'heureuse alliance qui peut se faire dans les esprits d'élite entre les travaux scientifiques et les études littéraires.

M. l'abbé Clerc a publié sous le titre d'*Album du jeune littérateur* un volume dédié à tous ses anciens élèves. C'est un recueil d'entretiens dans lesquels il reproduit sous une forme dramatique les débats instructifs qui occupaient les loisirs des jeunes rhétoriciens,

alors que sous la présidence d'un maître habile ils discutaient avec toute l'ardeur de leur âge, pour se préparer aux exercices publics qui devaient clore l'année scolaire, d'intéressantes questions de morale, d'histoire et de littérature.

Le même associé a donné l'année dernière une seconde édition de son *Essai sur l'art oratoire considéré au point de vue chrétien*; ouvrage où les professeurs comme les élèves peuvent trouver à profiter.

J'arrive, Messieurs, et non sans quelque embarras, à vous parler d'un confrère dont la prodigieuse activité se porte à la fois sur une foule d'objets divers, et suffit à une tâche multiple qui semblerait exiger le concours de plusieurs intelligences. M. l'abbé Besson a fait paraître une suite de notices biographiques sur le président Marchand, sur M. Clément du Doubs, sur M. Weiss, sur le cardinal Gousset, sur l'abbé Marmier. Il a composé le panégyrique du B. Berchmans, prêché à Dole, celui du B. Spinola, prêché à Dijon; l'oraison funèbre de Mgr de Durfort, prononcé dans l'église de Saint-Jean; celle des frères Dufournel, de si émouvante mémoire, prononcée dans la chapelle de saint François-Xavier. Dans le même temps, M. l'abbé Besson donnait la quatrième édition de ses *Conférences sur l'Eglise* et la sixième édition de ses conférences *sur l'Homme-Dieu.* Enfin il a publié dans le mois de juillet dernier de nouvelles conférences ayant pour titre *le Décalogue,* et dont la troisième édition vient de paraître. Je n'ai qu'un seul mot à ajouter pour commentaire : De tels travaux méritaient un tel succès.

L'activité laborieuse dont M. le docteur Druhen a donné tant de preuves ne s'est pas ralentie. Cet honorable professeur a su trouver au milieu des labeurs de l'enseignement et de la pratique de son art, le temps de publier deux remarquables mémoires dont l'un est consacré à une étude *de la Pellagre* en Franche-Comté; l'autre est un exposé d'observations à propos de la réforme projetée dans l'enseignement et la pratique de la médecine en France. M. le docteur Grenier a terminé le deuxième volume de sa *Flore jurassienne*, et s'occupe de mettre au jour le troisième.

Notre aimable confrère, M. Xavier Marmier, a continué la série de ces gracieux volumes qu'il livre chaque année et comme en se jouant au vent de la publicité. Le livre intitulé : *Sous les sapins*, Nouvelles du Nord (1865), est accompagné d'une dédicace charmante à Charles Weiss. « Si les habitants de Pontarlier, dit l'auteur, pouvaient transporter leur cimetière au pied des sapins, je demanderais à y être enterré..... Dans l'ancienne Myliade, des voyageurs ont découvert sur une sépulture cette inscription : *Ci-gît Moschus, fils de Démétrius, qui aima Lia*, moi je voudrais qu'on mît sur ma pierre tumulaire : *Ci-gît un rêveur qui aima les sapins et les montagnes.* »

Ce livre ne se compose que de traductions; mais celui qui l'a suivi, l'*Histoire d'un pauvre musicien*, appartient tout entier à M. Marmier; c'est un récit dramatique et émouvant dans lequel se retrouvent, avec une physionomie nouvelle, toutes les qualités qui ont valu au roman d'*Un héritier* et aux *Fiancés du Spitzberg* un

incontestable succès. Ce volume contient une histoire complète et exacte de la révolution de 1793 à Strasbourg et la rectification de certains récits erronés auxquels a donné lieu la composition de la *Marseillaise* par Rouget de Lisle. M. Marmier y fait resplendir dans toute sa pureté la noble figure de cette reine martyre qui eut nom Marie-Antoinette. On sent que c'est une âme de poète et un cœur de français qui ont guidé sa plume. La première partie du roman, celle où l'auteur raconte les souffrances, les joies du pauvre Franz et de la gentille Alète, a le charme d'une touchante idylle. — M. Marmier a beau écrire en prose, on sent dans les pages qu'il publie une grâce et une flamme qui trahissent le poète.

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes.

M. Marmier protesterait contre le mot d'un confrère bien-aimé : *Les poètes s'en vont.* Ce mot, Messieurs, dont M. Viancin lui-même était la contradiction vivante, a reçu un gracieux démenti d'un de nos plus jeunes associés. M. Pioche a publié dans les recueils académiques et ailleurs des pièces de poésie où la chaleur du sentiment s'allie à l'éclat des images, et qui lui assurent un rang distingué parmi les poètes contemporains. Je louerais devantage M. Pioche, s'il ne m'avait pas loué lui-même, et s'il ne m'avait réservé dans son bouquet poétique une fleur délicate dont le parfum a touché mes cheveux blancs et m'est allé au cœur. Notre jeune confrère, usant du privilége de la poésie et se souvenant sans doute qu'il était un des enfants adop-

tifs de notre Académie, m'a adressé un éloge que je me garderai bien de prendre à la lettre, mais qui m'est précieux cependant comme un témoignage de l'affection reconnaissante qu'il garde à la Compagnie dont je suis l'organe et d'une amitié dont je serai toujours fier.

M. Ed. Grenier, dans un recueil de poésies intitulé : *Amicis*, a publié diverses pièces de dates différentes, mais également animées d'un soufffe poétique. M. Grenier est de la famille littéraire de M. de Lamartine et l'avoue sans embarras :

> Nous sommes tous l'écho de votre lyre
> Et le siècle en naissant parla par votre voix.

Mais ces airs de ressemblance qu'il a dans certains endroits avec le chantre des *Méditations* et parfois aussi avec André Chénier et Auguste Barbier, ne nuisent en rien à son originalité. Il y a dans ses vers un sentiment intime et personnel qui leur donne un cachet particulier. La muse qui l'inspire est une muse rêveuse et mélancolique, et le poète lui doit des accents de tristesse profonde qui vont retentir au fond du cœur. La pièce intitulée : *Les Etoiles*, peut être placée sans trop de désavantage à côté de celle de Lamartine qui porte le même titre. *La Rose des adieux* a une grâce délicate et charmante. C'est un souvenir touchant du foyer natal et des adieux maternels, dont vous me permettrez de citer quelques vers.

> Quand je rentre à Paris dans la belle saison,
> Au moment de quitter ma mère et la maison,
> Pour en garder encor plus longtemps quelque chose,
> Je m'en vais au jardin ; j'y choisis une rose ;

Et que ce soit le jour ou la nuit, dans ma main
Je la tiens doucement tout le long du chemin.
Tandis que sur ses rails de fer le wagon vole,
Sans me distraire au bruit d'un entretien frivole,
Prolongeant la douceur austère des adieux,
Je cause avec ma fleur et je ferme les yeux.....
..... Je revois le jardin et la rustique allée,
Et la vieille maison de souvenirs peuplée.....
Mais surtout je revois la chambre où, dans un coin,
Ma mère en travaillant me pleure sans témoin.
O souvenirs sacrés ! douce paix, cher asile !
J'emporte dans mon cœur votre image tranquille.
Et dans ce grand Paris bien souvent vous viendrez
Rafraîchir mon esprit et mon âme altérés.....
. . . . . Aussitôt que j'arrive,
Avant tout autre soin, d'une main attentive,
Je mets pieusement la rose des adieux
Dans un vase en cristal placé devant mes yeux.
Je la laisse sans eau se sécher dans le vide ;
A l'air libre bientôt sa corolle est rigide.
Quoiqu'amoindrie un peu dans sa fine pâleur,
Elle garde sa forme et presque sa couleur ;
Le temps sans l'effeuiller passe et glisse sur elle ;
Et ma rose d'un jour devient une immortelle.

Ce recueil, que le poète dédie à ses amis personnels, peut s'adresser à tous les amis de la belle poésie. Il s'ouvre par un poème que l'Académie française a couronné : *La Mort du président Lincoln ;* c'est pour la seconde fois que cet honneur était décerné à l'auteur par le savant aréopage.

La poésie m'introduit naturellement dans le domaine des beaux-arts, et si le temps me le permettait, j'aurais à vous signaler quelques œuvres de nos artistes franc-comtois. M. Jean Petit, après avoir exécuté en marbre

le buste de Suard, consacre en ce moment ses soins à la statue du cardinal Granvelle, qui doit décorer une des places de notre cité.

M. Baille a produit quelques tableaux représentant des scènes de la vie de la sainte Vierge et qui décorent la chapelle de Saint-François-Xavier.

M. Lancrenon a dirigé avec le modeste dévouement qui lui est habituel l'école de dessin, et a donné ses soins intelligents à la conservation du musée. Dans un discours prononcé à la distribution des prix du mois d'août dernier, où il évoquait le souvenir de nos célébrités artistiques, il a prouvé que l'art de peindre n'excluait pas celui de bien dire.

Comme les années précédentes, notre Compagnie a ouvert des concours qui ont provoqué de remarquables travaux.

Dans les concours d'histoire, l'Académie a couronné M. Tuetey pour ses *Recherches sur Montbéliard*. Elle a deux fois décerné le même honneur, pour des mémoires *sur Marnay et sur la Seigneurie d'Oiselay*, à M. Charles Gauthier, élève de l'Ecole des Chartes, qui a récemment obtenu dans cette école le prix de l'année.

Dans le concours d'éloquence, le prix a été mérité par M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, auteur d'une étude sur le général d'Arçon. Ce travail, couronné par notre Compagnie, a été imprimé dans les mémoires de la Société d'Emulation.

Le prix spécial de 300 francs offert par M. le marquis de Conégliano a été décerné par l'Académie à M. Perraud, professeur au Lycée impérial de Lons-le-

Saunier, pour une remarquable étude sur Lacuzon.

Les concours de poésie n'ont pas eu moins d'éclat. La pièce de M. Eugène Pol, consacré à la mémoire du maréchal Moncey, l'ode sur Cuvier, de Mlle Mélanie Bourotte, et la *Légende de l'air*, de M. Achille Millien, présentaient des beautés qui feraient honneur aux plus grands maîtres.

J'ai parlé, en commençant, des pertes regrettables que l'Académie a faites depuis trois ans. Qu'il me soit permis, en terminant ce rapport, de dire qu'elle a cherché à les réparer, autant qu'il était en elle, en appelant dans ses rangs des membres nouveaux, choisis dans la magistrature, l'enseignement, le corps médical, et dont les noms sont pleins de promesses ; noble et vaillante recrue dont l'Académie avait besoin pour continuer ses travaux sans ralentissement.

J'annonçais, il y a trois ans, que la Compagnie allait reprendre la publication des mémoires et documents inédits concernant la Franche-Comté ; œuvre capitale, encouragée à son début par un savant ministre et que des circonstances fatales avaient fait interrompre depuis vingt ans. Cette œuvre a été reprise et a marché rapidement, grâce surtout à la sagacité patiente et au dévouement sans bornes de M. le conseiller Jeannez. Trois volumes ont été publiés en trois années, et il n'est personne qui puisse contester l'intérêt historique que présentent les mémoires dont ils se composent, notamment ceux de Jules Chiflet qui forment les cinquième et sixième volume.

C'est ainsi que l'Académie répond aux détracteurs

jaloux qui la représentent comme vouée à une immobilité absolue. C'est ainsi que vous avez mérité les témoignages de sympathie qui vous ont été donnés par le Conseil général du Doubs, et auxquels se sont associés ceux du Jura et de la Haute-Saône. Cette entreprise se continuerait avec la même activité, si la modicité de vos ressources n'entravait l'élan de votre zèle. Mais cet obstacle disparaîtra sans doute ; l'Etat promet ses encouragements et son appui à des entreprises de ce genre, et nous ne pouvons douter que les administrateurs et les conseils électifs de la province ne viennent en aide à une œuvre essentiellement patriotique qui n'a d'autre but que de conserver les traditions nationales, d'éclairer l'histoire de notre Franche-Comté et d'élever à cette belle province un monument digne d'elle.

PIÈCE DE VERS

PAR M. VIANCIN

UNE ÉPREUVE DE SPIRITISME

SUR

HÉRACLITE ET DÉMOCRITE

Dans le placet de Jean Nonnote
J'ai tiré des rimes en *ote*
Une charitable leçon.
Je veux prouver, sans grand mérite,
Qu'on peut aussi rimer en *ite*
De non moins heureuse façon.

Peut-être que le spiritisme
Qui va servir à mon dessein
Confirmera mon scepticisme
Sur le progrès du genre humain.

Evoquons d'abord Héraclite :
Je prétends qu'il me facilite
Mon expérience insolite.
De lui j'augure ample redite
Des griefs que l'homme suscite
A son humeur hétéroclite.
— Le voici ! — Que les morts vont vite !

HÉRACLITE.

« Qu'espères-tu de ma visite,
» Toi dont le fluide m'invite
» A parler si loin de l'orbite
» Où se meut l'astre que j'habite ?

» Entends-tu que je ressuscite
» Dans un monde dont la conduite
» Prématurément met en fuite
» Des cœurs et des esprits d'élite;
» Où la foule se précipite
» Vers tout ce qu'on nomme illicite;
» Où le plus fort se débilite,
» En vivant comme un sybarite;
» Où le plus sage, s'il n'évite
» Tant d'écueils, bientôt périclite;
» Où la courtisane émérite
» Au théâtre est souvent traduite
» En vertu qu'on réhabilite;
» Où la nullité sollicite,
» Fréquemment avec réussite,
» Les emplois dus au seul mérite;
» Où de ses dettes l'on s'acquitte
» Par faux serments, sans qu'on hésite;
» Où nombre de voleurs qu'on cite
» Restent sans la moindre poursuite
» Grâce à l'or qui les accrédite;
» Où crime sur crime s'ébruite;
» Où, dans maints journaux introduite,
» Sous tous ses aspects, sans limite,
» La scélératesse est décrite;
» Où, loin d'être à jamais proscrite,
» La guerre, la guerre maudite
» Tous les printemps se prémédite
» Et prépare la mort subite
» De tant de jeunesse conscrite
» En attendant la plus petite;
» Où, plutôt que d'être interdite,
» La foudre, à vos soldats prescrite,
» Si meurtrière est reproduite
» Qu'une armée en peut dans la suite
» Etre en quelques instants détruite???
» Ah! de ces horreurs je m'irrite,
» Et j'en pleure... — Adieu, je te quitte
» Pour retourner où Dieu m'abrite.

» Si tu veux égayer ton gîte,
» Justement voici Démocrite,
» Qui rit de tout, pour qu'on l'imite ;
» Il marche toujours à ma suite :
» Que son entretien te profite ;
» Ou plutôt pleure..... et sois ermite ! »

DÉMOCRITE.

« Oui, c'est moi qui suis Démocrite,
» Rieur, dont l'histoire est écrite
» Dans maints livres qu'on réédite ;
» Où je figure à l'opposite
» De ce larmoyant Héraclite
» Dont l'âme est toujours déconfite.
» Moi, rien tristement ne m'agite :
» Si vers la terre je gravite,
» Lorsque m'y rappelle un spirite,
» Je ris encor du parasite
» Qui va de marmite en marmite,
» De lèchefrite en lèchefrite,
» Mange en ogre, jase en Thersite,
» Boit trois, quatre, cinq coups de suite
» Et se plaint d'avoir la pituite.
» Je ris du poltron qui s'alite
» Pour la plus légère bronchite.
» Je ris des pleurs qu'en hypocrite
» Verse un neveu, lorsqu'il hérite.
» Je ris d'un naïf Hippolyte,
» Effeuillant une marguerite,
» Pour savoir si sa favorite
» L'aime encore ou lui fait faillite.
» Je ris de l'humble chattemite
» Qui semble tout en Dieu confite,
» Et le front mouillé d'eau bénite,
» De ses péchés fort peu contrite,
» Mêle aux *Pater* qu'elle débite
» Des soupirs dont son cœur palpite.
» Je ris du béat cénobite

» Que souvent le diable visite,
» Tente, harcèle, surrexcite,
» Et qui rêve de Sulamite.
» La vieillesse n'en est pas quitte :
» Je ris de la plus décrépite
» Qui se vante encor d'être inscrite
» Parmi les servants d'Aphrodite.
» Je ris des piliers de guérite
» Dont la cohorte se dépite
» De n'être pas déjà conduite
» Aux jeux sanglants où l'on s'excite
» A s'entretuer au plus vite.
» Je ris du savant qui médite
» Sur la structure d'une mite,
» Et dont l'âme n'est guère instruite
» De ses destins mieux qu'une truite.
» Je ris de tout, c'est chose dite,
» Et toujours je m'en félicite.
» Aux mêmes rires je t'incite,
» Et remonte à mon brillant site
» *Presto*, comme une aréolithe
» Descend au palais d'Amphitrite. »

Il part, comme l'autre est parti.
Tous deux auront fait bon voyage.
Chacun m'a tenu le langage
A son caractère assorti.
Voyons ce que j'en dois admettre :
Quel fruit tirer de leurs discours ?
L'un pleure et l'autre rit toujours.....
Je ne sais auquel me soumettre.....
— Mais, à tout bien considérer,
Pour le dernier je me décide ;
Démocrite sera mon guide :
Il vaut mieux rire que pleurer.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

PIÈCES DE VERS

Par M. GINDRE DE MANCY Père

A Madame MENNESSIER-NODIER

SOUVENIRS DU JURA ET DE L'ARSENAL

Et vous, Marie, aussi fille de nos montagnes,
Vous voilà reléguée en ces froides campagnes, (1)
Sur ce sol neustrien, où pas un seul ruisseau,
A votre oreille émue, au doux bruit de son eau,
Ne murmure le nom de l'absente patrie.....
Où rien ne remémore à votre âme attendrie
Les beaux jours écoulés avec tant de bonheur
Aux lieux dont vous étiez et la joie et l'honneur!

Comme vous, exilé sur ces tristes rivages,
Et, comme vous, suivant dans les airs les nuages
Qui seuls de nos hauts monts, à l'horizon lointain,
Semblent offrir parfois le sommet incertain;
Laissez-moi, me berçant de jeune souvenance,
Vous ramener au val qui vous donna naissance,
Vrai paradis, séjour envié des élus,
Et revivre avec vous aux jours qui ne sont plus.

Est-il, oh! dites-moi, dans toute la nature,
Est-il un lieu semé de plus molle verdure,
En fleurs plus abondant et du ciel plus béni,
Que le secret vallon où s'enclot Quintigny, (2)
Asile bien aimé de votre noble père?
Là, lui sourit enfin le destin plus prospère;

(1) M. Mennessier-Nodier est receveur particulier des finances dans le département de l'Eure.
(2) Village du Jura où s'est marié Nodier et où est née sa fille.

Là fut pour lui le port, le terme de l'exil;
Le sombre hiver fit place au clair soleil d'avril,
Et l'amour et les soins de sa jeune compagne
Lui firent un Eden de la fraîche campagne
Et des coteaux ombreux où Dieu lui réservait
Plus de réel bonheur que même il n'en rêvait;
Et qui jamais, pourtant, rêva plus beaux mensonges!
Là, l'étude, les arts, les poétiques songes,
Et les naïfs transports des premières amours,
D'une ineffable ivresse emplirent tous ses jours.
Avec des pleurs de joie et de reconnaissance
C'est là qu'il accueillit votre heureuse naissance,
Qui d'un nouveau lien et le plus cher de tous,
Plus fortement encore unit les deux époux
Et combla tous leurs vœux... Sous l'aîle d'une mère,
Là, dans la paix des champs et leur pure atmosphère,
Chaque jour vous montrait à son œil enchanté
Plus accomplie en grâce, en sagesse, en beauté;
Et bienveillante à tous, et de tous bien venue,
Vous croissiez à souhait, douce, bonne, ingénue
Comme une tendre fleur qu'à l'abri des autans,
De sa suave haleine embaume le printemps.

Ainsi coula pour vous l'insoucieuse enfance;
Le ciel vous réserva toute sa complaisance,
Et d'un père adoré les préceptes touchants,
Ses vers harmonieux, le spectacle des champs,
Dès vos plus jeunes ans inondèrent votre âme
Des rayons les plus vifs de la divine flamme;
L'esprit s'unit en vous aux dons exquis du cœur,
Et la Muse en Marie a reconnu sa sœur.

Telle en ses murs charmés Paris vous vit paraître,
Lorsqu'à regret quittant sa retraite champêtre,
Dans l'immortel fauteuil, pour prix de ses travaux,
Vint s'asseoir votre père auprès de ses rivaux,
Et qu'au vieil Arsenal tout plein de sa mémoire,
D'un parchemin poudreux déchiffrant le grimoire,
Dans un coin ignoré plus d'un trésor perdu
Par son pieux savoir au grand jour fut rendu.

L'Arsenal! que ce nom sonne doux à l'oreille,
Et que de souvenirs tout d'un coup il éveille.
Des beaux jours de dimanche, ô soirs délicieux,
Alors qu'un franc accueil, un souris gracieux
Attiraient près de vous tout ce qu'il est en France
De plus célèbre encor dans l'art et la science,
Et que vous soumettiez à tant d'attraits vainqueurs
Et les plus fiers esprits et les plus nobles cœurs.
Vous faut-il rappeler ces illustres hommages?
Musset vous dédiait ses plus charmantes pages,
Musset, trop jeune, hélas! à la muse ravi!
Ah! nous l'aurions encor, s'il n'eût jamais suivi
Que vos traces, couvert de votre sainte égide.
De son génie alors aussi pur que splendide
L'exilé de Jersey vous ouvrait les trésors;
Lamartine y joignait ses merveilleux accords;
Comme eux, donnant au vers une forme plus neuve,
Les deux frères Deschamps, de Vigny, Sainte-Beuve,
De ces maîtres fameux accompagnaient la voix,
Et tous venaient en chœur se ranger sous vos lois;
Et vous-même à leurs chants mêliez de fraîches notes,
Comme le clair ruisseau qui, du fond de nos grottes,
S'écoulant parmi l'herbe et le long du taillis,
Aux chansons des oiseaux mêle son gazouillis.

Mais aux sons du piano déjà s'ouvre la danse;
Le vers a fui devant la joyeuse cadence;
Et vous, sans le vouloir, provoquant le désir,
Tout entière livrée à l'innocent plaisir,
Comme un beau lys au sein de nos vertes campagnes,
Vous brilliez au milieu de vos jeunes compagnes;
L'œil vous suivait, le cœur s'élançait sur vos pas,
Et les vieillards entre eux se murmuraient tout bas :
« Qu'elle est belle! elle a tout pour charmer et pour plaire;
» O père trop heureux! ô trop heureuse mère!
» Et plus heureux encor qui sera son époux! »

Ainsi se disait-on partout autour de nous;
Et nous, fils du Jura, réunis en famille,
Admirant tour à tour et le père, et la fille,

Et la mère, si noble en sa simplicité,
Nous jouissions aussi de leur félicité,
Et rendions grâce au ciel d'avoir, en sa clémence,
Rassemblé sur leur tête avec tant d'indulgence,
De ses trésors secrets pour eux fait rejaillir
Tout ce qui peut flatter l'homme et l'enorgueillir.
Ces jours sont loin, la mort en a rompu la chaîne;
D'un coup subit la foudre a brisé le vieux chêne
Qui, sur nous, étendait ses rameaux protecteurs;
Le sanctuaire est vide, et ses adorateurs,
De rivage en rivage et sous de noirs auspices,
Ont vainement cherché des dieux aussi propices.
Les uns ont pour jamais aussi fermé les yeux;
L'orage a dispersé les autres en tous lieux,
Et tristes survivants, d'eux-mêmes pâles ombres,
Errants dans le désert au milieu des décombres,
Et voyant devant eux se fermer l'avenir,
Pour eux l'espoir n'est plus que dans le souvenir.

Tel est mon sort,... telle est aussi la loi commune.
Pourquoi lasser le ciel d'une plainte importune?
Sachons nous résigner... Est-ce donc, après tout,
Chose qui doive tant nous coûter,... et surtout
Lorsque le souvenir s'offre avec tant de grâce,
Et qu'au lieu d'en chercher la fugitive trace,
Il vit, respire encor si pleinement en vous
Sous sa plus pure forme et ses traits les plus doux?
Ainsi, tout en donnant un soupir au jeune âge,
A ce qui fait son cher, son plus bel apanage,
A l'Arsenal, aux lieux où vous vîtes le jour,
J'aime à vous suivre aussi dans cet autre séjour
Où, mère, épouse heureuse, et de tous honorée,
De tant d'aimable esprit, de vertus décorée,
Dans l'ordre, dans la paix de votre intérieur
Vous avez si bien su trouver le vrai bonheur.
Tel, au loin transplanté sur la plage étrangère,
Croît un fertile arbuste, ornement de la terre;
L'aurore en teint les fleurs de son vermeil éclat;
Les fleurs font place aux fruits d'un suave incarnat;

L'arbre ainsi, chaque jour, plus librement déploie
Son verdoyant feuillage, et contemple avec joie
Epars autour de lui ses nombreux rejetons,
Au beau soleil ouvrant aussi leurs frais boutons.

Pavillon-Cauchois, septembre 1866.

AU MONTAGNARD HUMBERT

Non, non! cela n'est pas!... En vain ta voix nous crie :
« Je jure que, tel jour, j'ai sauvé la patrie! »
Tu mens! Ce n'est ni toi, ni ta lâche terreur,
Cet éternel objet et d'opprobre et d'horreur,
Qui d'un joug odieux avez sauvé la France,
Vous les cruels auteurs de sa longue souffrance!...
C'est nous, c'est tout un peuple ardent à se venger,
Qui d'un seul bond se lève, et contre l'étranger,
Des villes, des hameaux s'élançant en furie,
En purge en un clin-d'œil, le sol de la patrie.
Ah! quand ce cri terrible emplissait les sillons :
« Aux armes, citoyens!... Formez vos bataillons! »
Et qu'à ce cri, soudain brisant toutes entraves,
Contre les rois ligués surgissaient tant de braves,
Est-ce à vous qu'ils devaient leur courage indompté,
Ces soldats de la France et de la Liberté?... (1)
Vous qui du chant sacré, qui de l'hymne sublime
Avez fait l'instrument du carnage et du crime?...
Vous par qui son Tyrtée expia dans les fers
Sa juste horreur pour vous, pour vos dogmes pervers?
L'échafaud l'attendait, votre hache était prête,
Et le Neuf Thermidor seul a sauvé sa tête.....
Dites, par qui tomba celle d'André Chénier?
Et lui, pourtant aussi, l'oseriez-vous nier?

(1) Le chant de guerre de l'armée du Rhin, plus connu sous le nom de la Marseillaise, a été composé, paroles et musique, à Strasbourg, par Rouget de Lisle, de Lons-le-Saulnier, officier du génie dans ce corps d'armée, sur la fin d'avril 1792, lorsque parvint à Strasbourg la nouvelle de la déclaration de guerre faite par Louis XVI, au cri de Vive le Roi! au sein de l'Assemblée nationale. Quelques mois après l'auteur du chant héroïque était jeté dans les cachots de la Terreur, d'où le 9 Termidor seul le fit sortir.

Lui, ce fier nourrisson de la Grèce et de Rome,
Il comprit, exalta, chanta les droits de l'homme, (1)
Et du sang le plus pur il scella son amour
Pour ces droits qu'à vos pieds vous fouliez chaque jour.
Mais il vous détestait, et de toute son âme:
Tout ce qu'en un tyran il est de plus infâme,
Il l'abhorrait en vous, et pour lui vos exploits
Etaient ceux de *bourreaux*, de *barbouilleurs de lois*. (2)
Bourreaux!... c'est là surtout votre titre de gloire!...
Bourreaux!... c'est là le nom dont vous marque l'histoire,
Et qui seul vous consacre à la postérité!
Par qui ce nom jamais fut-il mieux mérité?
Qui se reput de sang avec plus de délices?
Fut-il rien de sacré pour vous, pour vos complices?
Honneur chevaleresque, antique loyauté,
Larmes de mère, esprit, talent, grâces, beauté,
Cheveux blancs du vieillard, doux souris de l'enfance,
Tout est pour vous objet ou de crainte, ou d'offense;
Au fer de l'échafaud rien ne peut échapper.
La guillotine seule est trop lente à frapper,
Et de Lyon soumis les promptes mitraillades,
De Nantes épouvanté les affreuses noyades,
Tous ces morts coup sur coup, l'un sur l'autre gisant,
N'ont pas même assouvi votre âpre soif du sang.

Ah! repoussons bien loin cette époque fatale,
Et les hideux tableaux qu'à nos yeux elle étale,
Et ses héros qu'on vient nous prôner aujourd'hui.
Vous fûtes, dites-vous, provoqués!... et par qui?
Est-ce un roi dans les fers, une reine outragée,
Au fond des noirs cachots l'innocence égorgée,
Le vertueux Bailly, le savant Lavoisier,
Le sage Malesherbe, et Roucher, et Chénier,

(1) Voir la longue pièce dithyrambique intitulée : *Le jeu de Paume.*

(2) Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
Ces *bourreaux barbouilleurs de lois*,
Ces tyrans effrontés de la France asservie,
Egorgée!.....

André Chénier. — Iambes composés dans la prison de Saint-Lazare, peu de jours avant sa mort.

Et le fils de Buffon, et tant d'autres victimes,
Dont la voix jusqu'au ciel monte contre vos crimes,
Fantômes par vos peurs vainement évoqués,
Sont-ce là les agents qui vous ont provoqués?...
Mais des traîtres partout... la patrie en alarmes...
Contre nos droits nouveaux l'Europe entière en armes,...
Les trames, les complots, les révoltes sans fin,
Et Brunswick, et Coblentz,... Pitt et Cobourg enfin!...
Eh bien! manquait-il donc d'hommes pour les combattre?
Avaient-ils attendu vos ordres pour les battre,
Ces vainqueurs de Fleurus, de Jemmape et Valmy,
Conscrits armés d'hier, qui contre l'ennemi
Marchaient d'un pas si ferme, et loin de nos frontières
Balayaient devant eux leurs phalanges altières?...
Ah! j'en appelle à vous, intrépides soldats,
A vous si vaillamment tombés dans les combats,
Et dont palpite encor l'héroïque poussière!...
Est-ce de par la grâce, au nom d'un Robespierre,
D'un Couthon, d'un Saint-Just, de l'histrion d'Herbois,
De ces hurleurs de clubs, dont la France aux abois
Subissait en tremblant le joug épouvantable,
Que, d'un feu, d'un entrain, d'un choc si redoutable,
Parmi tant de périls on vous voyait courir,
Et que vous juriez tous de vaincre ou de mourir?
Ah! c'est l'ardent amour, l'amour de la patrie,
Qui seul arme vos bras!... C'est elle qui vous crie :
« A moi, Français, à moi!... mes enfants généreux,
Et laissez vos tyrans se dévorer entre eux... »
Et soudain, et partout où sa voix vous appelle
Vous volez, aussi prompts que contre l'Infidèle
Vos pères qu'un saint zèle, qu'un même esprit émeut,
S'élançaient, en criant : DIEU LE VEUT! DIEU LE VEUT!

Ah! Dieu voulait aussi par vous sauver la France,
Lui conserver l'honneur avec l'indépendance,
Et châtier ces rois à l'or anglais vendus,
Du malheureux Louis, défenseurs prétendus,
Ces rois envahisseurs qui, d'une avide joie,
Déjà de ses Etats se partageaient la proie.

Vous avez coup sur coup abattu leur orgueil;
Leurs soldats dans nos champs n'ont trouvé qu'un cercueil;
Cette guerre, en nos murs insolemment portée,
Dans leurs foyers sur eux vous l'avez rejetée;
Et, les poussant le sabre aux reins et sans repos,
Au front de leurs remparts arboré vos drapeaux.

« Mais, nous diront encor les proconsuls terribles,
C'est nous qui conduisions ces bandes invincibles;
Nous étions là!... L'honneur, ainsi que le danger,
Se doit entr'eux et nous justement partager... »
Oh! oui, vous étiez là!... nous en gardons mémoire,
Mais plutôt pour ternir que pour croître leur gloire,
Pour presser le carnage, et frapper à leur pié
Un ennemi vaincu qu'épargnait leur pitié.
Vous seuls, vous flétrissiez la plus sainte des causes.
Ah! Quiberon surtout dira les grandes choses
Qu'en nos camps indignés vous vîntes accomplir,
Et que l'ombre à jamais devrait ensevelir.
Là nos soldats en vain vous criaient : Grâce! grâce!
Et huit cents prisonniers, Français de vieille race,
Des Français comme vous, à tous autres sacrés,
Tombent, par vos décrets, froidement massacrés! (1)
L'Anglais qui les jeta sur la place homicide,
L'Anglais seul applaudit au lâche fratricide;
Hoche en baisse de honte un front victorieux;
Le deuil encor s'étend sur ces funèbres lieux,
Et le pieux Breton, en détestant vos crimes,
Sous le nom de *martyrs* invoque les victimes. (2)
Est-ce encor là le beau, l'immortel souvenir,
Que lèguent vos exploits aux siècles à venir?

Puis vantez-nous aussi l'âme toute Romaine
En qui veillait chez vous la foi républicaine,

(1) Voir, dans les *Mémoires de tous*, l'intéressante relation de la campagne de Quiberon, par Rouget de Lisle, qui accompagnait Tallien dans cette expédition. Tallien lui avait même promis d'élever la voix au sein de la Convention en faveur des prisonniers. Mais le conventionnel timoré ne sut qu'exalter la victoire et vota comme ses collègues l'application de la loi de mort contre les émigrés.

(2) On a donné le nom de *champ des martyrs* au lieu où a été consommée cette impitoyable exécution.

Fiers Brutus, de César devenus les valets,
Vous qu'on vit des premiers, au seuil de son palais,
Humble et mettant bas tout orgueil qui le blesse,
Ramasser croix, cordons, beaux titres de noblesse,
Majorats bien rentés, blasons sur parchemin,
Que vous jette en passant sa dédaigneuse main!
Tant du bonheur public l'amour seul vous enflamme!
C'est chose en vous pourtant la moins digne de blâme :
J'aime encor mieux vous voir courtisans que bourreaux.
Mais de tant de fureurs, de meurtres, d'échafauds,
Que reste-t-il?... Hélas! à peine l'espérance.
Dites, qu'avez-vous fait de cette heureuse France,
A qui Quatre-vingt-neuf ouvrait de si beaux jours?
La hache entre vos mains en a tranché le cours.
En ce noble pays, sur ce sol où nos pères
Ne faisaient plus qu'un peuple et d'amis et de frères,
Tous n'avez su porter que le trouble et la mort.
La Paix fuit éplorée à votre seul abord;
De vos sombres prisons la Liberté plaintive
Avec effroi s'échappe, et longtemps fugitive,
Et rejetant au loin votre bonnet sanglant,
Aujourd'hui même encor, ne revient qu'en tremblant
Aux lieux où l'on commit en son nom tant de crimes.
Voilà ce qu'à la France ont valu vos maximes!
Voilà de la Terreur le détestable fruit,
Le mal qu'elle a causé, le bien qu'elle a détruit!
Voilà, trop haut encore on ne peut le redire,
Ce qui l'a fait partout et haïr et maudire,
Par quiconque en son cœur sent battre avec fierté
L'amour de la Patrie et de la Liberté!

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1869.

Discours de M. Léon Bretillot, président annuel. . . . 1
Discours de réception de M. le docteur Lebon. 19
Réponse de M. le Président. 32
Pièces de vers, par M. Viancin. 34
Sur la mort de Rossini. 35
Sur le convoi funèbre de M. l'abbé Denizot. . . . 37
Notice sur Gérard de Roussillon, par M. le président Clerc. 40
Rapport sur les travaux des Académiciens, par M. Pérennès, Secrétaire perpétuel. 114
Pièce de vers, par M. Viancin. 136

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

A Mme Mennessier-Nodier, Souvenirs du Jura et de l'Arsenal, par M. Gindre de Mancy, père. 143
Au montagnard Humbert, par le même. 147

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1869

BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

—

1870

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Besançon, imp. d'Outhenin-Chalandre fils.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1869

BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

—

1870

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1869

Président annuel, M. Léon BRETILLOT

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

PROCLAMANT LE PENSIONNAIRE SUARD.

Messieurs,

Trente-sept ans se sont écoulés depuis que l'Académie a appelé le premier titulaire de la pension Suard à jouir de la rente annuelle léguée par la généreuse et intelligente prévoyance des donateurs, M. et Mme Suard. Onze aspirants ont successivement trouvé dans ce puissant secours les moyens de compléter leur instruction, de développer leur intelligence et leur caractère à l'abri des pénibles épreuves du besoin, de se créer une profession qui répondît aux vues qui animaient les donateurs, lorsqu'ils ont fondé l'œuvre à laquelle leur nom

est pour jamais attaché. Avant de proclamer le douzième titulaire, il n'est pas sans intérêt d'examiner si leurs intentions ont été remplies, et si les pensionnaires désignés par l'Académie ont fait ce que M. et Mme Suard attendaient d'eux pour prix de l'inappréciable bienfait dont ils les gratifiaient.

Le premier titulaire est mort au moment où la science qu'il avait acquise par un travail opiniâtre, que secondaient de rares facultés, et qui auraient eu en lui un organe consciencieusement armé, allait lui donner cette notoriété, juste récompense de l'homme voué aux travaux de l'intelligence. Gustave Fallot n'a laissé que des essais courts et peu nombreux. Ils ont suffi pour que son nom ne soit pas oublié dans le nombre des érudits qui ont cherché à donner à la philologie française une direction et une consistance telles, que notre pays ne restât pas en arrière de l'Allemagne dans cette importante branche des connaissances humaines.

Le second pensionnaire, dont la force du caractère ne s'est malheureusement pas trouvée à la hauteur de l'intelligence, a été atteint par une de ces perturbations que les événements et les passions politiques font subir même aux disciples de la science. Devenu membre de l'Académie des sciences, il a quitté la vie sous le poids d'une persécution injuste, qu'il n'a pu ni soutenir ni braver. Sa fin prématurée a de nouveau mis en lumière cette grande vérité, que l'énergie morale est la première des vertus, et qu'elle doit toujours accompagner le développement des facultés chez l'homme que la providence en a amplement doué. Tous ceux qui l'avaient

connu l'ont plaint et regretté, parce qu'ils avaient apprécié sa modestie, sa droiture, la constance de ses efforts pour conquérir la situation élevée où son savoir l'avait fait arriver, efforts qu'avait grandement favorisés la jouissance du legs qui lui avait été conféré par l'Académie.

Bien différent de son prédécesseur, le troisième titulaire s'est jeté hardiment dans ces discussions et ces mêlées politiques où son talent de polémiste a brillé du plus vif éclat. Il avait donné la mesure de son amour pour la controverse et pour les thèses retentissantes dans ce livre fameux dont la publication, alors qu'il était encore en possession de la pension Suard, fit examiner par votre Compagnie s'il n'y avait pas lieu de retirer le bénéfice du legs à un écrivain, dont les principes et les doctrines affirmés avec fracas étaient l'antipode des idées sages et prudentes, des sentiments modérés et bienveillants qui distinguaient les fondateurs de l'œuvre. Après mûre réflexion, l'Académie laissa Proudhon continuer à percevoir exactement les arrérages de sa pension et elle fit bien. N'était-ce pas la meilleure critique à faire de la doctrine proudhonienne, que de mettre son auteur en contradiction avec lui-même et prouver par ses actes que la propriété, fruit de l'épargne, n'était pas si criminelle et n'avait pas des conséquences si funestes qu'il lui plaisait de le dire? D'autres théories, non moins extraordinaires, successivement mises en avant dans les nombreux écrits du philosophe et de l'économiste, ont rencontré de vives et impatientes négations et réfutations parmi les personnes

sensées, qui ne pouvaient souffrir qu'on attaquât, avec cette audace, les idées qui servent de base et d'appui à la société civile. Leurs contradictions passionnées étaient peut-être ce que Proudhon cherchait avec le plus de soin. Il avait jugé que le milieu tout à la fois blasé et agité dans lequel il vivait, obligeait l'homme, qui voulait attirer brusquement sur lui l'attention publique, à faire du paradoxe plutôt qu'à parler juste. Le bruit qui se fit autour de son nom prouva qu'il ne s'était pas trompé. Mais le temps ne tarde pas à ébranler ces surprises violentes faites à l'opinion. Avant et depuis la mort de Proudhon, le cours des idées et la force des choses ont graduellement éteint ces retentissantes fanfares. On a cessé de se préoccuper de l'action et de l'influence de théories, dont les événements et les faits n'ont pas cessé de démontrer l'inanité. Il est maintenant possible de juger Proudhon de sang froid, et en blâmant le sophiste, de tenir compte du remarquable talent de l'écrivain, talent qui aurait peut-être désarmé Suard si, de son vivant, le polémiste bisontin était devenu son obligé.

Un quatrième titulaire, dont le nom était cher à votre Compagnie, a encore cessé de vivre avant d'avoir pu obtenir pour lui-même une partie de cette légitime réputation que son aïeul avait su acquérir. Ainsi, Messieurs, dans ce court espace d'un tiers de siècle vous avez vu disparaître le tiers de ceux auxquels vous aviez conféré la pension Suard, et ce retour sur un passé si rapproché de nous, ne peut que rappeler à l'esprit les réflexions des grands orateurs chrétiens sur

la fragilité et la mobilité des existences et des choses humaines.

La réserve qu'on doit garder à l'égard des vivants ne me permet pas d'examiner ici, si, dans la carrière qu'ils ont choisie, tous les pensionnaires ont justifié la faveur dont ils avaient été l'objet. Je puis du moins rappeler que l'un, jurisconsulte distingué, a pris rang parmi les membres les plus éclairés et les plus écoutés du barreau de Besançon; qu'un autre, artiste remarquable, est aujourd'hui un des statuaires les plus purs et les plus élégants de l'époque; que les sciences mathématiques ont trouvé dans le troisième un disciple passionné, qui paraît vouloir ne pas laisser son nom confondu dans la nombreuse liste des mathématiciens; que tout en consacrant à l'exercice d'une honorable magistrature la sagacité de son esprit, le quatrième n'a pas délaissé les études historiques auxquelles il avait d'abord eu l'intention de se vouer, et qu'une récente publication de lui fait voir que l'histoire de notre province peut profiter des essais et mémoires dans lesquels il cherchera à la rendre accessible à tous; que le cinquième, cédant à la voix d'en haut qui l'appelait, n'a pas hésité à sacrifier au ministère sacré, la vocation poétique révélée par de brillants essais dont les amis des muses ont gardé le souvenir; enfin que l'élu de 1856, sachant se servir des moyens d'instruction que son désir de savoir vous avait déterminé à lui donner par la jouissance du legs, occupe aujourd'hui avec distinction une chaire de professeur dans une des facultés des sciences de l'empire.

Cette brève nomenclature suffit pour faire voir que, jusqu'à ce moment, les désirs de M. et Mme Suard ont pu recevoir satisfaction par l'usage que les jeunes titulaires, que vous avez choisis, ont fait de l'aide puissante qu'ils ont reçue. Aucun d'eux, sans doute, ne s'est élevé, dans la carrière qu'il a embrassée, à la place éminente que Suard avait prise dans la littérature française? Mais était-ce là ce que le Secrétaire de l'Académie française et sa compagne demandaient et attendaient de leurs jeunes obligés? Ils connaissaient les limites imposées par les faiblesses de notre nature à la supériorité de l'esprit humain. Ils ne pouvaient penser que le talent doive facilement s'élever à une certaine hauteur, pourvu qu'on lui fournisse les moyens et qu'on lui donne le temps de mûrir et de se former. Les hommes qui, dans toutes les directions intellectuelles, parviennent à sortir de la foule et à se faire un nom sont rares en tout temps. Un secours d'argent peut aider à cette éclosion; il ne la déterminera pas. Mme Suard ne s'était pas fait illusion sur ce point. Dans l'acte remarquable où elle a consigné sa volonté et celle de son mari, elle dit :

« Les difficultés que la jeunesse éprouve au moment » de prendre une carrière, quand elle est sans fortune » et sans protection, avaient frappé M. Suard, qui avait » échappé aux plus pénibles épreuves de cet âge... J'ai » pensé que rien ne contribuerait davantage à honorer » son nom que de tendre une main secourable à ceux » de ses jeunes compatriotes qui, voulant marcher sur » ses traces, seraient condamnés à subir de rudes

» épreuves. J'ai cru que l'âme si noble, si douce, si
» bienveillante de mon ami sourirait au projet que j'ai
» adopté, d'aider les premiers pas de ces dignes et ver-
» tueux jeunes gens au début de leur studieuse car-
» rière. »

C'est une carrière studieuse et dignement remplie dont elle entend faciliter l'accès. Les expressions qu'elle a employées pour rendre sa pensée ne me paraissent pas laisser de doute sur la portée et l'étendue de ses désirs.

Vous-mêmes, Messieurs, vous trouveriez au-dessus de vos forces la mission qui vous a été confiée, si votre choix devait nécessairement être suivi de la prise de possession par l'élu de cette notoriété littéraire ou scientifique si difficile à acquérir dans le temps où nous vivons. Lorsque les candidats se présentent à vos suffrages, ils n'ont souvent à vous offrir à l'appui de leurs demandes que les succès plus ou moins nombreux qu'ils ont obtenus dans le cours de leurs études. Ces succès scolaires peuvent en faire présager d'autres dans la carrière qu'ils se proposent de suivre ; mais l'indice a été tant de fois reconnu insuffisant ou trompeur, qu'un homme de sens ne peut le prendre que pour ce qu'il est. Vous n'y trouveriez qu'un criterium des plus douteux, si vous vous sentiez obligés de découvrir dans l'étudiant de dix-huit à vingt-un ans l'homme qui doit un jour attirer sur lui l'attention publique. Mais ni Suard ni sa digne compagne n'ont entendu vous soumettre à cette dangereuse épreuve et vous proposer une tâche impossible. Ils ont désiré mettre leurs fils adoptifs à même de

devenir des hommes éclairés, des citoyens utiles, d'honnêtes gens, tout en conservant l'espoir que dans cette honorable phalange, il se rencontrerait de temps à autre quelques esprits d'élite, quelques caractères éminents qui suivant les traces du Secrétaire de l'Académie française, recueilleraient l'héritage de gloire qu'il leur a préparé. Vous apportez tous vos soins à chercher parmi les aspirants celui qui, remplissant d'ailleurs les conditions prescrites par la donatrice, peut arriver un jour à compter dans le nombre des littérateurs, des savants ou des artistes de l'époque. Mais lors même que cette attente ne doit pas être remplie, vous croyez avoir fait ce que les fondateurs de l'œuvre exigeaient de vous, si le jeune homme à qui vous avez conféré leur don répond à cette faveur par les lumières acquises, l'élévation des sentiments, la dignité du caractère et de la conduite qu'il aura portés dans la profession libérale qu'il aura choisie.

C'est ce que saura faire le dernier pensionnaire, M. Roy. Les trois années pendant lesquelles il a joui de la pension, ont été employées par lui de manière à donner le plus légitime espoir sur son avenir, et à faire penser qu'il occupera un rang distingué dans l'enseignement et l'étude de l'histoire dont il a fait sa carrière. Le compte qu'il vous a rendu de ses études et de ses travaux vous a complétement satisfaits. Un homme très-compétent, professeur d'histoire au collége Charlemagne, qui l'a constamment suivi et conseillé, explique dans une lettre adressée à M. le Secrétaire de l'Académie par quelle continuité d'application intelligente, de

travail utile et approprié, le jeune pensionnaire reprenant par ses commencements l'étude de l'histoire, a mené de front cette étude rudimentaire avec l'instruction spéciale de l'école des Chartes, et a deux années de suite mérité le prix de 600 francs accordé aux premiers élèves de chaque promotion. Là ne s'est pas borné son travail. Dans le but de libérer du recrutement militaire son jeune frère, qui restait le seul auxiliaire de son vieux père, et de se familiariser avec l'exercice de l'enseignement, il accepta l'offre que lui fait l'honorable directeur de l'école préparatoire des Carmes d'une situation modeste dans son établissement. Le supplément de ressources qu'elle lui procura lui permit d'atteindre au bout d'une année, et sans rien prélever sur le temps nécessaire à ses études, le but louable qu'il s'était proposé. L'école des Hautes Etudes, récemment créée, devant lui offrir des facilités précieuses pour les travaux de philologie et de critique historique qui rentrent dans une préparation sérieuse à l'agrégation, il n'eut garde de négliger ces ressources. Admis à la suite d'un examen passé devant plusieurs membres de l'Institut, il prit très-vite un bon rang dans la nouvelle école. Les leçons et expositions qu'il y a faites ont attiré l'attention de l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Duruy, qui l'a félicité de son aptitude et du résultat de ses travaux. Ainsi, dit en terminant M. le professeur du Lycée Charlemagne, le jeune pensionnaire a déjà fait un apprentissage satisfaisant de l'enseignement historique. Il est un des premiers dans la seconde promotion de l'école des Chartes et dans la première de

l'école des Hautes Etudes. Son caractère sérieux et sûr l'a fait estimer et aimer des personnes qui le connaissent et qui apprécient la justesse de son intelligence et l'énergie de ses efforts. Dès à présent, l'Académie est certaine d'avoir, en le choisissant, admis dans la famille adoptive de M. et Mme Suard un membre qui, par sa conduite et son talent, répond aux vues et à l'espoir de ses bienfaiteurs.

Six candidats se sont présentés cette année pour demander l'octroi de la pension; tous ayant donné par leurs études scolaires, et par celles qu'ils ont faites, après cette première initiation à la vie intellectuelle, des gages sérieux du développement de leur instruction, de leur amour du travail, d'une conduite régulière et d'une disposition évidente à suivre avec distinction les carrières diverses auxquelles ils se destinent. Aucun d'eux ne s'est fait remarquer par cette supériorité d'intelligence, par cette aptitude prématurée qui place dès l'abord un sujet en dehors et au-dessus de ses concurrents. Vous les avez reconnus dignes, à des degrés presque égaux, d'être mis en possession du legs, et ce n'est pas sans embarras ni difficulté que vous avez désigné celui qui vous a paru mériter d'être préféré. Les intentions de la donatrice, plusieurs fois exprimées dans l'acte constitutif de la pension, vous ont dirigé dans cette circonstance délicate. Elle entend que le legs ne soit donné qu'à un jeune homme dénué de ressources et qui ait manifestement besoin de son aide pour entrer dans la carrière. Il vous a paru certain que dans le nombre des postulants, quelques-uns se trouvaient, par

la situation de leur famille, avoir un plus pressant besoin de secours, et c'est parmi ces jeunes déshérités que vous avez fait votre choix.

Je proclame, au nom de l'Académie, Machard, Alexandre-Fernand-René, titulaire de la pension Suard.

Les succès nombreux et non interrompus qu'il a obtenus dans le cours de ses études scolaires faites au lycée de Besançon, ses heureuses dispositions, son infatigable persévérance dans le travail, attestés par ses succès mêmes et par le témoignage des maîtres qui l'ont dirigé à Besançon et à Paris, où il est allé continuer ses études, dans le but d'être admis à l'Ecole normale supérieure; ses qualités morales et la solidité de son caractère dont ils ont également rendu bon témoignage, tous ces indices vous ont fait espérer que le jeune Machard se rendrait digne du bienfait que vous lui conférez. La carrière de l'enseignement, à laquelle il se destine, exige beaucoup d'intelligence et de savoir, joints à un entier dévouement de l'homme qui veut la remplir avec honneur. Le jeune pensionnaire saura se mettre à la hauteur de cette situation honorable et difficile. Déjà il vient d'être reconnu admissible à l'Ecole normale, dans les épreuves écrites qui ont précédé l'examen oral, et s'il a succombé dans cette seconde et redoutable épreuve, il a laissé aux examinateurs la conviction qu'au prochain concours son succès était certain. S'il est admis, sa position devenant assurée, il remettra à l'Académie la disposition du legs qu'il reçoit d'elle, et la pension pourra être conférée avant l'expiration de la période des trois années pendant lesquelles il a droit

de la toucher. Vous avez vu en lui un de ces jeunes gens bien doués, honnêtes, animés de l'amour du beau et du bien, sérieux dans leur caractère, obstinés au travail, à qui Suard et sa compagne ont voulu tendre une main secourable. Vous n'avez pas douté qu'il s'efforcerait de suivre la route tracée par son illustre et généreux bienfaiteur, et de compter, à son exemple, parmi les hommes dont notre chère province aime à garder le nom et la mémoire.

Après avoir fait votre choix, vous avez décidé que vous demanderiez au Conseil général du département de vouloir bien accorder un secours temporaire à l'un des aspirants qui vous a inspiré le plus vif intérêt. Le jeune Pétua, lauréat de l'Ecole de dessin de Besançon, élève, en ce moment, de l'Ecole impériale des Beaux-Arts, à Paris, ne peut continuer ses études qu'en donnant une partie de son temps à un travail en rapport avec les arts plastiques et qui le fait vivre, mais si péniblement, dit un de ses protecteurs, que cela fait pitié. Ce travail expose d'ailleurs le jeune artiste à perdre à la fois sa main et son goût. Vous avez été très-touchés de cette situation, et par le regret que vous éprouviez de ne pouvoir lui donner un secours effectif, vous avez compris et apprécié davantage la valeur et l'efficacité du don que M. et Mme Suard ont fait à notre pays.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

PAR M. L'ABBÉ SUCHET

Messieurs,

Il y a, pour les concours académiques, des années de disette et des années d'abondance. C'est une année d'abondance que j'ai à vous signaler aujourd'hui, et je puis ajouter que cette abondance n'est pas stérile. Six mémoires historiques sur la Franche-Comté ont été soumis à l'examen de votre Commission. Son jugement a été unanime pour accorder à la plupart des concurrents une distinction honorifique. C'est ce jugement que je viens vous transmettre en vous signalant les mérites et les défauts de chaque mémoire.

Vous avez proposé, pour cette année, deux médailles de 300 francs, pour les ouvrages historiques sur la Franche-Comté. — La première est celle que l'Académie désigne sous le titre de prix Weiss. Cinq mémoires ont été présentés pour ce concours. En voici les titres :

1° *Histoire de Jussey.*
2° *Histoire du Collége de Dole,*

3° *Essai sur les maîtrises d'enfants de chœur au diocèse de Besançon.*

4° *Recherches sur Etrabonne.*

5° *La chronique de l'église de Vesoul.*

Le second prix à distribuer est une médaille de 300 francs, offerte par M. le marquis de Conégliano, pour un mémoire dans lequel l'auteur aura remis en lumière un point important de l'histoire de la province. Un seul ouvrage a été envoyé pour ce concours. C'est une étude curieuse sur les services que les Capucins ont rendus à la Franche-Comté, non-seulement comme prédicateurs, mais surtout en remplissant même un rôle militaire dans les luttes patriotiques que notre pays a longtemps soutenues contre la France.

Quelques mots sur chacun de ces Mémoires vous indiqueront les motifs qui ont déterminé le jugement de votre Commission.

1° L'*Histoire de Jussey* est une œuvre importante et pleine de recherches consciencieuses. Selon l'auteur du mémoire, Jussey paraît avoir été habité depuis longtemps. Ce lieu est nommé dans une chronique du VIIe siècle. Dès le XIIe il a ses seigneurs particuliers. On les connaît par leurs libéralités envers les abbayes de Cherlieu et de Theuley, et par leurs querelles avec les seigneurs voisins. Un des plus illustres fut Olivier de Jussey, bailli d'Aval, maître d'hôtel de Philippe le Hardi, et enfin maréchal de Bourgogne. L'auteur nous le montre déployant son ardeur belliqueuse en maintes circonstances, luttant avec énergie contre les routiers qui in-

festaient le comté, ou remplissant, au nom du duc Philippe, plusieurs missions délicates.

Toutefois, il nous semble que l'auteur a exagéré l'importance de cette famille. Nous ne sommes pas de son avis quand il écrit que *la maison de Jussey fut l'une des plus anciennes et des plus marquantes de la province.*

Le château des sires de Jussey comprenait une vaste enceinte. L'auteur du mémoire le décrit en détail. Comme cette forteresse était sur la limite du comté, elle fut exposée souvent aux invasions ennemies, et subit plusieurs siéges, dont elle se tira quelquefois avec honneur. Tour à tour ruinée et rebâtie, elle subsista jusqu'à la fin du XVIe siècle. A cette époque elle fut rasée par ordre du gouvernement espagnol. Par une omission surprenante, l'auteur ne mentionne pas ce fait. Il nous dit seulement qu'en 1622, le couvent des Capucins fut établi sur les ruines de l'ancien château.

Nous avons trouvé dans ce mémoire une foule de détails curieux sur les institutions et les usages du moyen âge, sur la manière dont se rendait la justice, même contre les animaux, que l'on condamnait quelquefois solennellement à mort, sur le commerce du pays, sur les établissements religieux et civils. Il y a, dans les coutumes de ce temps, des côtés bizarres, singuliers, où la raison et la folie vont souvent de pair, l'une conduisant l'autre à tour de rôle. C'est du reste, sous des formes diverses, à peu près l'histoire de tous les siècles.

L'époque la plus intéressante de l'histoire de Jussey, est celle des malheurs de notre province. C'est un peu monotone sans doute, comme le bruit des gémissements

et des larmes. Mais en contemplant le triste spectacle des désastres causés par la guerre, la peste et la famine, au xve, au xvie et au xviie siècle, on se prend à aimer davantage cette Franche-Comté qui a lutté si énergiquement pour l'idée de la patrie, et qui n'a pas cessé d'espérer, même au milieu de ses ruines.

Il y eut cependant, dans notre histoire, une période heureuse et calme. Ce fut le commencement du xviie siècle. Jussey vit alors se former dans son sein ces institutions religieuses et charitables, qui se multipliaient dans toute la province, sous l'influence des Archiducs, et qui donnèrent à notre pays un caractère si original. Mais vint la guerre de dix ans. Jussey fut pris en 1636 par le vicomte de Turenne, et livré au pillage.

Tous ces faits et d'autres encore que je ne puis indiquer sont racontés en détail, et peut-être trop minutieusement par l'auteur. La rapidité du récit en souffre, l'intérêt languit, et il y a dans le cours de l'ouvrage plusieurs documents qui seraient mieux placés parmi les pièces justificatives. On doit rendre hommage aux patientes investigations du concurrent; il a fait de longues et sérieuses recherches; il a de l'érudition; mais cette érudition n'est pas toujours sûre d'elle-même. Ainsi il donne comme inédite une charte de 1237, qui est imprimée depuis longtemps dans la lettre de Chiflet sur *Béatrix de Châlons*.

Quant au style, on peut le louer d'être généralement clair et correct. Mais on aimerait à y trouver plus de vie, plus de trait, plus de couleur, et quelquefois

moins de négligence. La fin du mémoire surtout se sent de la précipitation avec laquelle cette partie de l'ouvrage a été rédigée.

L'histoire de Jussey n'a pas moins de 500 pages. Et cependant ce volume n'est que la première partie du mémoire. Il doit être suivi d'un second dans lequel l'auteur annonce qu'il comprendra la fin de son récit, avec les monographies de chaque village du ressort de Jussey.

En présence de cette déclaration, votre Commission a décidé que ce travail ne serait pas compris dans le concours de cette année, que l'auteur serait invité à y mettre la dernière main et à vous envoyer le second volume, afin que l'Académie pût, dans un autre concours, porter sur cette œuvre un jugement définitif.

2° — *L'histoire du collége de Dole* est surtout un travail de recherches, un recueil de pièces très-utiles pour l'histoire de l'éducation et de l'instruction publique en Franche-Comté. Ce qui manque à cette œuvre, c'est une rédaction plus achevée, plus complète, qui en unisse harmonieusement toutes les parties, et qui comble les lacunes qu'on y remarque.

L'instruction, à tous les degrés, a toujours été en honneur dans notre pays. Des documents authentiques prouvent que, dans les siècles passés, même dans les campagnes, les hommes qui savaient lire et écrire étaient, ou peu s'en faut, aussi nombreux qu'aujourd'hui. Les statuts diocésains et le recueil des édits de Franche-Comté renferment de nombreux règlements qui concernent les écoles primaires, et ordonnent d'en établir une

dans chaque paroisse. Le recteur de ces écoles était ordinairement choisi par le maire et les échevins. Dans les bourgades importantes, ce recteur était souvent docteur ès-lois.

Ceux qui, au sortir des écoles de paroisses, aspiraient à un enseignement plus élevé, trouvaient dans la province plusieurs colléges où se donnaient l'instruction secondaire. L'histoire de ces colléges, de leur fondation, de leur discipline, de leurs méthodes d'enseignement, peut offrir un intéressant sujet d'étude; déjà un membre de votre Compagnie a publié, dans ce genre, une savante *Histoire du collége de Besançon.* C'est un travail semblable que le concurrent vous présente sur le collége de Dole.

L'auteur avoue ingénument, tout d'abord, que le temps lui a manqué et qu'il n'a pas eu à sa disposition tous les documents nécessaires à cette œuvre. En effet, en lisant son ouvrage, on y aperçoit des lacunes, en même temps qu'on y trouve des longueurs. Il n'a eu ni la faculté d'être complet, ni le temps d'être court.

Au xve siècle, Dole n'avait qu'un collége appelé collége de grammaire. En 1579, un des premiers disciples de saint Ignace, le P. Edmond Auger vint dans cette ville et obtint de Philippe II l'autorisation d'y fonder un collége dirigé par les jésuites. L'ouverture des classes eut lieu en 1583. L'établissement prit le nom de collége de l'Arc. C'est sous ce nom qu'il est devenu célèbre, même hors de la province. On y adopta comme dans tous les colléges de la compagnie, la méthode d'enseignement connue sous le nom de *Ratio*

Studiorum, méthode sage, mais trop absolue, dont l'avantage est de mettre de l'ordre dans les matières de l'enseignement, mais dont l'inconvénient est de détruire l'initiative et l'originalité.

Le but des jésuites n'était pas seulement l'instruction, mais surtout l'éducation religieuse de la jeunesse. C'est ce que l'auteur du mémoire constate, en montrant combien le devoir devient plus facile, quand il trouve une sanction perpétuelle dans la conscience et le sentiment religieux.

L'auteur a raconté assez complétement cette première époque de l'histoire du collége de Dole. Toutefois son récit est pesamment chargé de pièces officielles, qu'il cite tout au long, et dont une analyse bien faite serait plus que suffisante. Le collége une fois constitué, on aimerait à en connaître le personnel, les usages, les succès et les revers, les exercices littéraires, en un mot, les résultats bons ou mauvais. L'auteur nous initie à quelques-uns de ces détails dont plusieurs sont aussi édifiants que curieux. Mais le plus souvent il se tient dans des généralités. Peut-être parle-t-il avec trop d'enthousiasme de ces pièces de théâtre que, dès l'origine, il fut d'usage de jouer dans les colléges des jésuites. « Rien, dit-il, ne manquait à ces représentations, ni la richesse des décorations et des draperies, ni le choix des devises et des emblèmes, ni l'intelligence des acteurs, ni le talent des compositions. » Je n'oserais souscrire à ce jugement. Car de toutes les pièces latines ou françaises, composées pour les nombreux colléges de la compagnie, il n'est presque rien resté, sauf

quelques pièces de Ducerceau. Ordinairement c'était le professeur de rhétorique qui, chaque année, était chargé d'office de composer une tragédie latine. Heureux quand on pouvait dire de lui ce qu'on a dit du jésuite Millot, qui a composé aussi plusieurs fois des tragédies latines au collége de Lyon : Il avait la docilité de les faire et la sagesse de les brûler.

Pendant deux cents ans, le collége de l'Arc fut entouré de la faveur publique. Il avait l'appui du roi d'Espagne, du magistrat de Dole et du parlement. Il comptait, parmi ses professeurs, des hommes de science et de talent, tel que le P. Nicolas Javel, et les PP. Pierre-François et Laurent Chiflet. — Il jouissait de biens considérables et en particulier du prieuré de Mouthe et de celui de Jouhe. A propos de ce dernier bénéfice, l'auteur s'étend beaucoup trop longuement sur cette partie accessoire de son sujet. Il y consacre près de cinquante pages dans la lecture desquelles on perd de vue l'objet principal du mémoire.

J'en dirai autant de la biographie des hommes célèbres sortis du collége de l'Arc. Ce sont des hors-d'œuvre un peu longs, qui nous rejettent bien loin du fait principal. Quand, par exemple, on suit pendant treize pages le général Mallet dans tous les détails de sa fameuse conspiration, on oublie facilement qu'on lisait l'histoire d'un collége.

En résumé, votre Commission a vu dans cet ouvrage le travail d'un homme sérieux qui n'a pu que réunir, et à peine ordonner, des documents utiles. Mais elle n'y a pas reconnu une œuvre achevée et présentant ce

bel ensemble de faits dont l'esprit aime à suivre l'enchaînement. Les pièces justificatives, placées à la fin du texte, sont nombreuses et généralement importantes pour le sujet. Ces considérations ont déterminé votre Commission à accorder à *L'histoire du collége de Dole* une mention honorable.

3° — Un autre mémoire nous fournit également des détails inédits pour l'histoire de l'instruction publique en Franche-Comté. Il est intitulé : *Essai sur les maîtrises d'enfants de chœur au diocèse de Besançon.*

L'institution des enfants de chœur s'adapte naturellement aux cérémonies du culte catholique. On en retrouve les germes dès les premiers siècles de l'Eglise, dans ces acolytes, dont la voix enfantine chantait déjà les louanges du Christ sous les voûtes des catacombes.

Ce qui n'était qu'un usage dans les premiers siècles devint une institution régulière au moyen âge. Les enfants de chœur furent organisés en communautés qui prirent le nom de maîtrises. Elles avaient un double but; — pourvoir d'abord au service des églises, ensuite, donner aux enfants une éducation chrétienne.

L'auteur du mémoire fait remonter jusqu'à saint Prothade, c'est-à-dire au VIIe siècle, l'institution des enfants de chœur à Besançon. Mais c'est au XIe siècle surtout, sous le fécond épiscopat de Hugues Ier, que cette école prend une forme régulière. Au XIVe siècle, elle est définitivement organisée, grâce aux revenus que lui assure la générosité de plusieurs membres du chapitre.

Les enfants n'y sont admis qu'à l'âge de huit ans.

On doit reconnaître en eux certaines aptitudes pour le chant et les études ecclésiastiques. Ils résident dans les bâtiments attenant à l'église, et sont placés sous la direction du scolastique ou chanoine chargé de surveiller les écoles de la ville. Les enfants y apprennent d'abord la prononciation, l'écriture, les éléments de la foi, et les principes du chant. Vers douze ou treize ans, ils commencent les études du trivium, comprenant la grammaire, les éléments de la langue latine, la poésie et la rhétorique. Dès lors on leur apprend non-seulement à chanter, mais encore à jouer au moins d'un instrument. Les relations du temps nous montrent les enfants de chœur dans les processions, faisant entendre une musique qui est qualifiée de « mélodieuse et charmante. »

Le mémoire nous fait pénétrer dans la vie intime de ces écoles du moyen âge. La discipline, les études, les fonctions diverses des écoliers, les usages naïfs et quelquefois singuliers de cette époque, tout est passé en revue par l'auteur qui, quelquefois, entremêle son récit de réflexions caustiques et gauloises. Une des fonctions les plus bizarres que remplissaient des enfants de chœur, c'est celle de personnages dans la représentation des mystères et des cérémonies symboliques, par lesquelles on distinguait les principales fêtes de l'année. Les actes capitulaires nous apprennent que c'étaient les enfants de chœur qui y faisaient les principaux rôles. Je cite l'auteur : « Habillés en bergers, ils allaient à la crèche de l'enfant Jésus adorer le Sauveur pendant la nuit de Noël. Déguisés en pages, ils portaient la

queue des trois rois allant chanter l'Evangile à l'Epiphanie sur le Jubé. Puis, ils accompagnaient sur les harpes et les psalterions la fameuse prose de l'âne, dont le naïf refrain ravissait la multitude. Revêtus de robes écarlates et ornés d'ailes magnifiques, ils remplissaient le rôle d'anges aux fêtes de Pâques et de l'Annonciation; ou bien affublés de cornes horribles, et armés de fourches aiguës, ils tourmentaient consciencieusement le mauvais riche en enfer. »

L'auteur remarque que les rapports fréquents de la Franche-Comté avec les Flandres et l'Artois avaient contribué à développer à Besançon le goût des représentations théatrales, telles qu'on les pratiquait au moyen âge. Aussi le xve siècle fut l'époque la plus florissante des mystères dans nos cathédrales. Leur répertoire était très-varié, si on en juge par les pièces qu'indiquent les actes du chapitre de Besançon. Plusieurs de ces drames étaient représentés dans l'intérieur de l'église, par les chapelains et les enfants de chœur. Tels sont le drame de la Passion, qui se jouait pendant la semaine sainte; le mystère de la Résurrection, qui accompagnait les matines de Pâques.

D'autres scènes, beaucoup plus étendues, se jouaient sous les cloîtres du chapitre. L'auteur donne à cet égard de curieux détails que je ne puis qu'indiquer. Il cite en particulier le mystère des Machabées, représenté en 1453, en réjouissance de la victoire remportée par Philippe le Bon sur les Gantois révoltés. Ces réjouissances attiraient de grandes multitudes soit à l'église, soit sous les cloîtres du chapitre. « Sans être, dit l'au-

teur, partisan de ces exhibitions que quelques historiens maussades ont reprochées au moyen âge, nous croyons qu'elles étaient aussi capables d'intéresser la foule que les spectacles malsains dont on la rassasie aujourd'hui. »

Ce mémoire dont je ne puis donner qu'une analyse bien imparfaite, a le mérite d'être écrit avec une certaine verve, et dans un style facile et correct. Quelques parties sont languissantes. Quelquefois aussi, l'auteur semble s'écarter un peu de son sujet, et écrire l'histoire du chapitre métropolitain plutôt que celle de la maîtrise. Mais ce qui ressort de cette étude, c'est que, malgré les erreurs, les abus, les préjugés et les bizarreries de leur temps, nos pères n'ont cependant jamais manqué de sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Votre Commission a été unanime à accorder à cet ouvrage une mention très-honorable.

4° Je passe au mémoire intitulé : *Recherches sur Etrabonne.* L'auteur a joint à son travail un appendice qui s'y rattache naturellement. C'est une étude sur l'abbaye de Corcelles et sur le prieuré de Moutherot, fondés et dotés l'un et l'autre par les sires d'Etrabonne.

L'histoire de l'abbaye de Corcelles est très-simple. Vers le milieu du douzième siècle, deux colonies de religieuses cisterciennes, sorties de l'abbaye du Tard, vinrent se fixer en Franche-Comté. L'une s'établit à Collonges, dans la seigneurie d'Autrey; l'autre s'arrêta non loin de la vallée de l'Ognon, dans le hameau de Corcelles. Son premier bienfaiteur fut Gérard, sire d'Etrabonne, qui donna aux religieuses sa terre de Corcelles.

L'histoire de cette abbaye se résume presque tout entière dans les dons qu'elle reçût des seigneurs de cette maison. Au XIVe siècle, Etiennette d'Etrabonne, fille de Guillaume II, fut abbesse de Corcelles. Son gouvernement fut des plus heureux pour ce monastère. Aujourd'hui, il reste à peine quelques vestiges de cette antique abbaye, où la vie régulière s'est maintenue pendant cinq cents ans. L'auteur en a visité les débris, et à l'aide d'un plan dressé en 1630, il a pu nous donner une description intéressante et assez complète de cet établissement religieux. Il ajoute que Corcelles, une de nos plus anciennes abbayes cisterciennes, a été laissé dans un oubli complet par nos historiens, et que, de nos jours, on en ignore même le nom et l'emplacement. Cette assertion n'est pas absolument exacte; car on peut lui citer quatre de nos historiens (1), qui en parlent dans quelques lignes, et, s'il m'est permis de me citer moi-même, il y a dix ans, j'ai visité les ruines de Corcelles et j'y ai recueilli quelques notes. Du reste l'auteur a fait une œuvre louable en relevant la mémoire de cette maison affectionnée par les sires d'Etrabonne.

J'en dis autant de sa notice sur le prieuré du Moutherot. Ce sont les seigneurs d'Etrabonne qui ont fourni à la dotation de ce monastère; c'est à leur appel qu'y vinrent les religieux bénédictins. Une colonie, sortie de Beaume-les-Messieurs, s'y installa au XIe siècle. Les sires d'Etrabonne, qui avaient été les fondateurs de ce prieuré, en furent aussi les protecteurs

(1) GOLLUT, l. 2. — ROUSSET, *diction.*, art. DOLE. — MOUTON, *hist. d'Autrey*. — D. BEAUNIER.

et les gardiens. Il eut toujours une humble existence. Mais le bien véritable se fait le plus souvent sans éclat, et les bénédictins du Moutherot rendirent de précieux services en administrant beaucoup de paroisses voisines qui, pendant longtemps, n'eurent pas d'autres pasteurs.

L'histoire du Moutherot finit en 1658. A cette époque il fut uni au prieuré de Montroland, où s'était reportée l'affection des sires d'Etrabonne. Ce prieuré avait environ six cents ans d'existence. Ses premiers religieux avaient attiré des habitants autour de leur cloître, et formé ainsi le village qui subsiste encore. Ils y avaient établi des foires qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et qui augmentèrent la prospérité des campagnes environnantes. Aujourd'hui il ne reste plus de vestiges de cet établissement antique, si ce n'est la chapelle, rebâtie en 1754, et dont le petit clocher domine encore la vallée de l'Ognon.

L'histoire de ces deux maisons religieuses n'est, comme je l'ai dit, qu'un appendice de l'ouvrage dont je dois vous rendre compte. L'auteur s'est proposé surtout, dans ses *Recherches sur Etrabonne*, de remettre en lumière une de nos familles féodales, la moins connue peut-être jusqu'ici. Je remarque que ce concurrent semble avoir le goût des travaux que nul n'a tenté jusqu'ici. Corcelles et le Moutherot nous étaient presque inconnus. La famille d'Etrabonne est mentionnée brièvement dans les nobiliaires de Dunod et de l'abbé Guillaume. Composer un ouvrage historique sur ce sujet est le fait d'un homme qui ne recule pas devant l'aridité du travail et la fatigue des recherches.

L'auteur nous dit qu'il a mis deux ans à recueillir les documents nécessaires à son œuvre. Je le crois volontiers; car son histoire est aussi complète que possible. Elle est aussi bien écrite que le comporte une chronique féodale, où peu de faits importants viennent rompre la monotonie du récit.

Toutefois, quel que soit son talent d'investigateur, je signalerai à l'auteur un document qu'il semble avoir ignoré, et où figure un sire d'Etrabonne. En 1373, Jean, sire d'Etrabonne, se porte caution pour Louis, sire de Montjoie sur le Doubs, qui vient d'être rendu à la liberté après avoir été enfermé dans les prisons de Blamont, à la requête de Jean de Vienne, évêque de Bâle. Ce document assez curieux est imprimé dans les *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle.*

Peut-être qu'en poursuivant ses recherches avec persévérance, l'auteur trouverait encore quelques documents nouveaux pour remplir des lacunes qu'il a remarquées, aussi bien que nous, dans son travail. Ainsi, les sires d'Etrabonne apparaissent souvent comme témoins dans des actes d'un ordre secondaire. Mais rarement on les voit figurer aux grandes époques de notre histoire, soit dans les guerres de Charles le Téméraire et de sa succession, soit dans celles du XVIe et du XVIIe siècle.

A part ces observations critiques, votre Commission a reconnu, dans les *Recherches sur Etrabonne* un travail sérieux, écrit avec sobriété, un peu froidement, mais correctement. C'est l'œuvre d'un écrivain laborieux aimant son pays, cherchant à faire revivre ce qui

peut l'honorer, à remettre en lumière les côtés inconnus ou négligés de ses annales.

Il ne faut pas lui demander un intérêt saisissant que ne comportait pas son sujet. Il l'a présenté sous son aspect un peu sévère, dans sa régularité un peu sèche, et il a mieux aimé être simple, mais vrai, que d'être émouvant, mais romanesque.

Une série de chartes, toutes inédites, et tirées des archives de Besançon ou de Paris, est placée à la fin de l'ouvrage. Parmi ces pièces il faut distinguer une pièce importante; c'est la charte d'affranchissement concédée aux habitants d'Etrabonne, en 1355. C'est un document de plus à ajouter aux nombreuses franchises que l'Académie a déjà publiées dans ses documents inédits.

En résumé, ce mémoire, qui a exigé de longues recherches, a paru à votre Commission digne de partager le prix avec le travail suivant, dont il me reste à vous rendre compte.

5°. — Ce mémoire est intitulé : *La Chronique de l'Eglise de Vesoul.* L'auteur de ce travail a un avantage sensible sur tous les autres concurrents. C'est qu'il a su choisir un sujet fécond, très-intéressant et se prêtant aux tableaux les plus divers, auxquels sa plume exercée a donné encore un nouveau charme. On le lit sans fatigue et l'on sent, en le lisant, que l'écrivain est versé dans l'histoire de notre province.

Au pied de la Motte de Vesoul, dans le lieu même où s'élève aujourd'hui une ville populeuse, on ne rencontrait au XIe siècle, qu'une chapelle dédiée à saint Georges,

et autour de laquelle se groupaient les maisons d'une simple bourgade nommée *Vesulum*. Mais cette modeste chapelle était appelée à une destinée importante. Peu à peu les habitations augmentent autour d'elle. Dans la suite des temps elle absorbe successivement tous les établissements voisins, savoir : le prieuré du Marteroy, la vieille église de Saint-Martin-du-Pont et enfin le chapitre de Calmoutier, qui tous finissent par être unis à l'humble chapelle de Saint-Georges.

Ce développement s'est fait au milieu d'une foule d'événements variés, curieux, qui, la plupart, se rattachent à l'histoire de l'église de Saint-Georges. C'est cette histoire que vous présente le concurrent. Elle est écrite dans un bon style qui se colore et s'anime quelquefois en restant habituellement dans cette noble simplicité qui convient à l'histoire.

Ce mémoire n'a pas moins de trois cents pages. Il est suivi de pièces justificatives inédites et tirées des archives de la Haute-Saône. Il est accompagné de plans et dessins servant à l'intelligence du texte. En un mot, c'est un travail achevé et dont la publication serait utile pour l'histoire de notre province.

Dans l'impossibilité d'en donner une analyse complète, j'en indiquerai seulement les lignes principales. — A quelque distance de Vesoul s'élevait la vieille église de Saint-Martin-du-Pont. Elle remontait, dit-on, jusqu'au VIe siècle et était la plus vénérée de toute la contrée. — Quant à la chapelle de Saint-Georges, elle est mentionnée pour la première fois en 1026. — A côté de ces deux sanctuaires, on vit s'élever, à la fin du

XIe siècle, le prieuré du Marteroy. Il dut son origine aux libéralités du comte de Bourgogne et surtout des sires de Faucogney. Il fut bâti près des murailles du château de la Motte. C'est autour de ces trois établissements que se déroule le long drame, à cent actes divers, raconté par notre auteur. Les acteurs en sont les comtes de Bourgogne, les archevêques de Besançon, les sires de Faucogney et les chevaliers du voisinage, les prieurs du Marteroy, les bourgeois de Vesoul et une foule de personnages de toutes conditions. Les prétentions diverses de ces trois établissements amènent de nombreuses péripéties qui se terminent par le triomphe définitif de Saint-Georges.

La prospérité de cette église commença du jour où elle fut érigée en paroisse indépendante et où le bourg de Vesoul fut entouré de murailles, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Depuis ce temps le cadre de son histoire ne fait que s'élargir et on arrive ainsi, à travers les récits les plus variés, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Alors Saint-Georges devint la cathédrale de l'évêque constitutionnel de la Haute-Saône. Je signale particulièrement cette dernière partie du travail de l'auteur. Le tableau de l'église schismatique de Vesoul y est tracé de main de maître avec beaucoup de verve et d'entrain.

Votre Commission a été unanime à reconnaître le mérite de ce mémoire. Tout en y signalant quelques taches, quelques longueurs, quelques hors-d'œuvre, elle a décidé qu'il était digne de partager le prix avec les *Recherches sur les sires d'Etrabonne.*

Il me reste à vous rendre compte du mémoire envoyé

pour le concours ouvert aux écrivains franc-comtois par la générosité de M. le marquis de Conégliano. Dans les années précédentes, l'Académie a couronné successivement deux ouvrages importants envoyés pour ce concours, savoir : un travail plein d'érudition sur Calixte II et une étude bien faite sur le capitaine Lacuson. Ces œuvres resteront comme un témoignage des heureux résultats qu'a produits la patriotique initiative de M. le marquis de Conégliano.

Cette année un seul concurrent a envoyé un mémoire sur un sujet bien modeste en apparence, mais au fond très-curieux et très-original. Selon les termes du programme, l'auteur a voulu remettre en lumière un fait important de l'histoire franc-comtoise. Il a choisi pour sujet le rôle que les capucins ont joué dans notre pays surtout pendant la période de la domination espagnole. Son mémoire, il est vrai, s'étend jusqu'à la révolution française. Mais c'est dans le récit des événements qui ont précédé la conquête de Louis XIV que se trouve la partie la plus saillante du mémoire.

Les débuts de l'ouvrage sont consacrés à l'histoire de l'établissement des capucins en Franche-Comté. Ces religieux y paraissent dès la fin du XVIe siècle, en 1582. Leurs maisons se fondent successivement et on en compta bientôt vingt-deux dans les diverses villes et bourgades de la province. Ils n'étaient jamais admis dans une localité que du consentement des bourgeois et du peuple, et, à part deux ou trois cas, ils furent presque toujours reçus à l'unanimité. « Dans ces assemblées de l'hôtel de ville et de la place publique, nous dit l'auteur du mé-

moire, on disputait sur la valeur respective des jésuites, des capucins, des ursulines. Les observations les plus malignes, les critiques les plus exagérées et les louanges les plus flatteuses s'entremêlaient librement. Pour que le résultat ait été presque toujours le même, il faut nécessairement supposer chez les capucins un ensemble de qualités et de vertus justifiant les faveurs obtenues. On peut contester le goût de nos aïeux, mais on ne peut révoquer en doute la popularité dont les capucins ont joui pendant deux siècles. »

Après avoir raconté l'établissement des fils de saint François dans notre pays, l'auteur nous les montre à l'œuvre. C'est ici le côté le plus neuf et le plus piquant de son travail. Comme prédicateurs, l'influence des capucins fut considérable au XVIIe siècle dans les villes aussi bien que dans les campagnes. Ils n'ont jamais produit ce qu'on peut appeler des orateurs classiques. Leur éloquence se rapproche bien plus de celle du P. Lejeune que de celle de Bossuet. Mais le peuple aimait à entendre ces hommes qui, presque tous, sortaient de de ses rangs, qui appartenaient à la province par leur naissance et par leur affection et qui lui apportaient une parole simple, quelquefois énergique et enflammée. On les demandait dans toutes les paroisses importantes pour les stations de l'Avent et du Carême. Dans les campagnes, ils étaient les auxiliaires perpétuels des curés, et leur vie active, simple, austère était encore une prédication continuelle.

Mais, comme le remarque l'auteur, c'est surtout dans les jours d'épreuve que nos pères ont trouvé dans les

capucins des amis fidèles. Deux horribles fléaux ont ravagé notre province au XVIe et au XVIIe siècle : la peste et la guerre. On sait quel effroi la peste répandait parmi les populations franc-comtoises. On fuyait partout les pestiférés, on les repoussait, on les *arquebusait*. La médecine était impuissante à arrêter le fléau ; les magistrats prenaient contre lui les mesures les plus singulières ; le clergé séculier lui-même perdait quelquefois courage. Mais les capucins, eux, ne bronchèrent jamais. Ils ne reculèrent pas d'une semelle devant le fléau. Ils se firent partout médecins et confesseurs. L'auteur raconte en détail les traits édifiants de leur charité et de leur dévouement. Quatre-vingts d'entre eux moururent à la tâche et les délibérations municipales de cette époque malheureuse renferment les expressions de la reconnaissance la plus vive envers les capucins qui furent considérés comme des martyrs de la charité.

Pendant les guerres que la Franche-Comté eut à soutenir contre la France, le dévouement des fils de saint François se montra encore d'une autre façon, bien inattendue et bien singulière. Fidèlement attachés à leur province, on les voit repousser l'ennemi des places assiégées, se mettre à la tête des troupes armées pour la défense du pays. Cette ardeur guerrière était inspirée par un ardent patriotisme ; elle avait aussi une autre cause ; car l'auteur remarque que, dans cette foule de novices qui entraient dans les couvents de Saint-François, il y avait beaucoup d'anciens soldats. Pour ceux-là, la vie religieuse était encore une milice. « Au lieu de rompre des lances et de frapper d'estoc et de

taille, un soldat devenu capucin s'en allait faire des expéditions dans les paroisses, pourfendre les hérétiques et terrasser les pécheurs. La guerre changeait de but, mais c'était toujours une guerre et souvent l'humeur belliqueuse des capucins s'accommodait également des deux manières de combattre. »

Le premier exemple que l'auteur en cite est du mois de mars 1591. Les troupes de Henri IV attaquent la ville de Salins. Les capucins défendent un petit fort détaché. C'est un d'eux, le P. Félix, qui commande la troupe. Trois religieux et trente soldats sont tués par les Français qui se rendent maîtres du fort. Le reste de la garnison s'échappe sous la conduite du P. Félix qui sort le dernier, la rondache et le coutelas au poing. Les Français se crurent dès lors maîtres de la ville; mais ils avaient compté sans les capucins. Le P. Félix fit braquer une pièce d'artillerie près de la porte et, d'un seul coup, renversa dix à douze ennemis. Il renouvela plusieurs fois cette manœuvre et força les Français à reculer après avoir perdu plus de cent hommes.

Des traits semblables, de plus curieux encore, se renouvelèrent pendant la guerre de dix ans et lors de la conquête de la province. Je me borne à en faire mention, car j'ai hâte de conclure ce trop long rapport.

Le mémoire sur les capucins a paru fort intéressant à votre Commission. Le style en est généralement vif et animé. Nous y avons signalé cependant quelques incorrections que l'auteur fera disparaître facilement. Dans un passage, il compare les capucins aux héros d'Homère, ce qui nous semble au moins singulier. On peut

aussi lui reprocher de prendre quelquefois le ton de l'apologie au lieu de celui de l'histoire et d'avoir dissimulé quelques taches ; ce qui est contraire à l'impartialité historique. A part ces légers défauts, ce travail est digne de récompense et votre Commission a décidé que le prix lui serait accordé.

En terminant ce rapport, je dois exprimer la satisfaction que votre Commission a ressentie et que vous partagerez avec elle, en reconnaissant que le riche concours de cette année témoigne de l'ardeur croissante de nos compatriotes pour les travaux historiques.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que les concurrents qui ont partagé le prix sont : M. Jules Gauthier, élève de l'école des Chartes, auteur des *Recherches sur la seigneurie d'Etrabonne*, et M. Jean Morey, ancien vicaire de Vesoul, auteur du mémoire sur l'église de cette ville.

L'Essai sur les maîtrises du diocèse de Besançon, est de M. J. Morey, ancien enfant de chœur de St.-Jean.

L'auteur de l'*Histoire du collége de Dole*, jugé digne d'une mention honorable, est M. Ulysse Robert, élève de l'école des Chartes.

Le mémoire intitulé : *Les Capucins en Franche-Comté*, qui a mérité la médaille offerte à l'Académie par M. le marquis de Conégliano, est de M. J. Morey, curé à Beaudoncourt.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE DOCTEUR LABRUNE

De l'indépendance de la science médicale et de ses relations forcées avec les autres sciences.

Messieurs,

Lorsque vous faites à un obscur médecin l'honneur de l'admettre dans votre Compagnie, ce n'est pas sa personne, mais l'art qu'il exerce, la science dont il est le disciple, qu'il vous plaît d'honorer.

On peut dire de votre bienveillance, en pareil cas, ce qu'on disait autrefois de la noblesse : elle oblige.

Ne vous étonnez donc point, si je suis moins ému de l'honneur fait par vous à une profession qui en est digne, que des devoirs imposés par votre choix à un représentant modeste et incomplet de cette magistrature, qui a pour objet la connaissance de l'homme et la conservation du plus grand de ses biens, la santé. Ces devoirs, Messieurs, je les trouve inscrits pour moi dans la présence même des membres de cette Académie, qui

rappelle à la fois le culte dû par nous à tout ce qui honore l'humanité; aux sciences morales qui servent de base à la société, comme à la littérature et aux arts qui l'ornent et l'embellissent. Une réunion qui offre à mes regards, parmi les notabilités du sacerdoce et de la magistrature, les apologistes de la vérité, les doyens de la littérature et ceux de la science, les patriciens jaloux de maintenir leur culture intellectuelle et artistique à la hauteur de leur blason, les représentants des arts qui ennoblissent la vie et de ceux qui la conservent, en s'efforçant de la diriger parmi les obscurs et périlleux sentiers qu'elle parcourt, une telle réunion, si elle ouvre ses rangs à un certain nombre de médecins, entend bien honorer ainsi la science qu'ils cultivent; mais elle veut aussi l'interroger, savoir d'elle si elle marche avec l'humanité et lui rappeler au besoin quelles sont ses nobles affinités, quelles doivent être ses aspirations, dont la limite ne saurait se trouver dans la connaissance de l'homme qui respire, végète et se meut.

On discutait un jour, au commencement de ce siècle, dans l'une des sections de l'Institut naissant, au sein de l'Académie des sciences, si l'on admettrait parmi ses membres quelques médecins.

Les médecins, disait-on, ne représentaient pas une science, car rien ne paraissait plus instable, plus changeant que les bases sur lesquelles reposaient leurs doctrines.

Cependant on voulut bien en admettre quelques-uns, pour leur apprendre comment se constituait une science, pour leur permettre de donner à leur esprit, sous l'in-

fluence de l'exemple, des habitudes scientifiques ; en un mot, pour faire leur éducation de savants.

Cette hauteur ingénue et blessante avec laquelle fut traitée la médecine, par une noble corporation toute remplie d'hommes éminents, mais exaltés par la récente glorification de leurs mérites, et qui purent se croire appelés à refaire le monde par la puissance des seules sciences mathématiques et physiques, vous ne vous la permettriez point, Messieurs : c'est avec la plus parfaite courtoisie que vous avez toujours tendu la main aux membres du corps médical, sans prétendre leur ouvrir vos rangs pour leur apprendre à vivre en bonne compagnie. Et cependant, il serait bien permis aux médecins de trouver dans la constitution même de votre société, un enseignement utile au développement et au progrès de leur propre science.

Loin des rayons de la faveur et du pouvoir, vous représentez modestement tous les ordres divers des connaissances humaines; vous affirmez, par votre réunion, les relations nécessaires qui les unissent; et ce n'est pas au milieu de vous qu'il serait imposé de croire que l'éducation, le progrès et le développement d'une science telle que la médecine, peuvent se faire sous le patronage exclusif des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de la chimie, et que la connaissance de l'homme, de ses besoins, de sa santé, de ses conditions d'existence régulière et satisfaite, ne relève pas au moins autant de l'étude de son activité morale et sociale, que de la recherche minutieuse de ses éléments matériels et de ses instruments organiques.

Vous ne sauriez donner à la science médicale l'indépendance dont on la leurre, mais vous vous garderiez bien de lui imposer la servitude à laquelle on la condamne, car si la liberté n'est point à vos yeux dans l'indépendance, elle est au moins la noble faculté de chercher et de poursuivre le vrai sous toutes ses formes et dans ses rapports si divers qui font éclater sa splendeur.

N'est-ce pas en effet mutiler la science de l'homme et la fausser que de restreindre ses relations naturelles, de la réduire aux connaissances spéciales qui naissent de l'étude de notre corps, de ses fonctions, de ses sensations; de l'asservir, en un mot, à la seule matière?

L'examen de l'activité humaine et des ressorts qui la mettent en mouvement, l'examen des profondeurs mystérieuses de la pensée et de la parole ne nous découvre-t-il pas tout un monde au moins aussi admirable, aussi étonnant, le monde du sentiment et de l'intelligence, qui s'impose à la science au même titre que celui de la sensation, car il se fonde comme lui sur l'expérience.

J'ose invoquer l'expérience, Messieurs, et c'est au nom de cet instrument universel de toute science humaine que la science médicale moderne prétend constituer sur de nouvelles bases l'étude de l'homme tout entier, en lui assignant pour point de départ exclusif l'observation minutieuse des premiers linéaments de cette existence si multiple et si compliquée, le développement initial d'une cellule dont la prolifération ou la multiplication successive suffirait à expliquer la naissance spontanée de l'être qui pense et qui veut.

D'après cette hypothèse arrogante qui se décore du nom de positivisme, nous ne devrions notre existence qu'aux forces générales de la nature, et l'on entend par là ces puissances que l'on se plaît à considérer comme les propriétés de la matière, comme le rayonnement de son énergie, comme la raison suffisante de toutes ses transformations. La pensée elle-même et la volonté ne seraient que le résultat de l'action des cellules de la substance nerveuse du cerveau. Venus en ce monde à la suite des végétaux et par le même procédé, nous élevant graduellement et à travers des transformations infinies des derniers degrès de l'animalité jusqu'aux degrés supérieurs qu'il nous serait enfin arrivé de dépasser, nous cesserions de nous appartenir, pour ne dépendre que d'une force aveugle et fatale qui nous jette sur la terre pour y vivre un jour, y mourir à notre heure, sans connaître la loi, le but ni l'utilité de notre existence.

L'homme, analysé dans ses éléments corporels, ne serait plus qu'un instrument se suffisant à lui-même, s'expliquant par lui-même et derrière lequel on cesserait de voir un artiste, comme l'univers ne serait plus qu'une production spontanée, de laquelle on exilerait une suprême intelligence.

C'est au nom de l'expérience, Messieurs, qu'on ose proclamer de telles doctrines, et si vous en doutiez, j'en appellerais au témoignage de confrères qui, tout récemment encore, protestaient, l'un dans son discours de réception, l'autre dans un travail que vous avez jugé digne des honneurs de l'impression, contre la triste

condition faite par l'enseignement médical moderne à la science dont il croit gouverner les destinées.

Et s'il m'était imposé de chercher des témoins au dehors même de votre Compagnie, j'en trouverais de nombreux dans les révélations qui se sont produites l'an passé au Sénat, dans les aveux de la presse médicale, dont le cynisme compromet toutes les hypocrisies et les démasque, dans les moindres journaux de province qui annoncent comme une espérance qu'un éminent physiologiste, M. Claude Bernard, se livre en ce moment à des expériences propres à démontrer que la vie et l'intelligence ne sont que des effets et des produits de l'action du sang sur la pulpe cérébrale, puisque l'on peut rendre momentanément l'une et l'autre à la tête d'un décapité, en faisant aborder dans ses artères du sang oxigéné.

Des témoins ! j'en trouverais jusque sur les murs de notre ville, où je lisais naguère la mise en scène d'un illustre sauvage, dont les restes conservés par un procédé particulier, appartiennent à la dernière des races humaines, à celle qui va se perdre dans les quadrumanes ; sa tête et son visage ressemblant à ceux de l'orang-outang.

Les démonstrateurs de curiosités qui connaissent bien les passions du vulgaire, ses préoccupations du moment, la mode qui le domine, flattent ces manies pour les exploiter, et s'efforcent de leur donner l'autorité scientifique, en affirmant que l'expérience des membres de l'Institut les a confirmées.

Et plût à Dieu que ces opinions nées de la débauche

d'un esprit démanché, comme dit Montaigne, fussent restées le domaine exclusif des démonstrateurs de musées anatomiques et d'une presse plus ou moins scientifique !

Si je ne voulais me garder de rentrer dans une discussion fastidieuse et épuisée, combien de noms je pourrais citer qui autorisent témérairement de telles fantaisies, et cependant rien n'est plus illusoire que ces expériences d'où résulterait que tout, dans l'homme, cesse et s'éteint avec l'action du sang oxigéné sur la pulpe cérébrale, comme rien ne se produit chez lui que par la connexion du sang et du système nerveux. Ce ne sont point là des expériences, mais des inductions et des déductions illégitimes d'où l'on prétend faire sortir des affirmations prématurées, des négations favorables à un système préconçu et qui n'a d'autre importance que celle d'un roman scientifique.

Les doctrines qui font de l'homme un singe perfectionné ne se soutiennent pas sur le terrain des sciences expérimentales qu'elles ont pris pour champ de bataille. C'est là un fait acquis et dont je trouverais au besoin bien des fois la confirmation. Il serait donc superflu d'y revenir.

Mais il resterait à voir comment ces doctrines s'accommodent avec la pratique de la vie telle que nous l'impose heureusement l'état de société ; comment elles cadrent avec les institutions qui ne sont que l'expression inévitable des lois naturelles destinées à régir l'homme ; jusqu'à quel point elles sont autorisées ou contredites par l'histoire, cette science expérimentale par excel-

lence, puisqu'elle représente l'expérience acquise par l'humanité; il resterait à voir, en un mot, si ces doctrines, au lieu de nous donner le singe pour ancêtre, n'auraient pas plutôt pour effet de nous le donner pour successeur.

La recherche des causes et des résultats de semblables doctrines ne peut manquer d'intérêt, s'il est vrai que l'on doive juger un arbre par ses fruits plutôt que par l'ampleur et le luxe de son développement.

Cette recherche des causes nous conduit tout d'abord à constater que la science médicale, trop fidèle à l'honneur équivoque qu'elle reçut au commencement de ce siècle, par l'admission de quelques-unes de ses notabilités au sein de l'Académie des sciences, est restée subordonnée d'une manière absolue au procédé d'investigation scientifique exclusivement exalté par ses patrons; qu'elle a rompu avec ses traditions, en n'admettant dans le problème si compliqué de la santé humaine que les données qui se pèsent et qui se mesurent; qu'elle s'est perdue dans les faits de détail, en négligeant l'état général et la vue d'ensemble de l'être vivant; qu'elle est devenue principalement chirurgicale et qu'elle a irrésistiblement entraîné les esprits dans cette voie d'un progrès incontestable, mais d'un progrès malheureux, quand il n'éclaire la science de l'homme sur l'un de ses hémisphères, que pour laisser l'autre plongé dans des ténèbres permanentes.

Sans doute, il existe dans la vie de l'homme des éléments qui sont du domaine du calcul, ou qui rentrent dans celui de la mécanique et de la chimie et ne peuvent

être appréciés qu'à l'aide des instruments les plus perfectionnés de la physique. Il convient d'accepter avec empressement tous ces modes d'investigation, de tenir grand compte des faits qu'ils révèlent, car il n'en est pas un qui ne reflète un rayon important de la vérité.

Mais ces faits visibles, tangibles, ces faits corporels ne sauraient à eux seuls expliquer l'homme tout entier ; ils ne sauraient rendre compte de toutes ses souffrances, de tous ses besoins; ils ne peuvent porter une lumière suffisante sur les questions nombreuses que soulèvent la naissance, la maladie, la mort d'un être si complexe, son éducation, son hygiène, sa sociabilité; questions qui se multiplient à mesure qu'on s'élève pour les voir de plus haut, et dont la solution restera à jamais inaccessible à une science isolée qui, en fait de dogmes, n'admet que ceux qu'elle décrète, et parmi ces dogmes, considère comme le plus inattaquable celui de sa propre indépendance.

Sans prétendre porter la main sur cette arche déclarée sainte, il doit être permis de se demander ce qu'elle contient, et si, des ténèbres qu'elle abrite, doit sortir une loi digne des respects de l'intelligence humaine, ou une formule condamnée par son inanité à rappeler le culte des fétiches.

Ce dogme de l'indépendance en matière scientifique doit être accepté s'il est l'expression de l'ensemble des faits, s'il est justifié par eux et s'il les éclaire, s'il est sanctionné par l'expérience.

Mais s'il est en opposition avec la nature même de l'objet dont l'étude est l'inévitable but de la science

médicale, s'il jette dans cette science l'antagonisme et le désordre au lieu d'y faire régner l'harmonie et la lumière, s'il est accusé et convaincu de donner lieu aux aberrations que nous signalions tout à l'heure, et qui rendraient notre science hostile à un ordre d'idées nécessaires à l'interprétation raisonnable de notre existence, il ne peut être interdit de le discuter et de lui refuser au besoin l'autorité qu'on revendique en sa faveur.

L'indépendance de la science de l'homme a pour mesure l'indépendance même de l'être dont cette science est l'histoire et comme la reproduction intelligible.

Rêvez pour l'homme l'indépendance, et vous le mettez tout d'abord en opposition avec lui-même, car il ne saurait s'abandonner à son seul caprice, à sa fantaisie, à ses impulsions instinctives, à ses besoins mêmes, sans reconnaître bientôt qu'il est des lois qui régissent son activité, que ces lois ne sont pas plus univoques que ses aspirations et qu'elles doivent être subordonnées dans une hiérarchie qu'on ne méconnaît pas impunément.

La famille, au sein de laquelle nous naissons et que notre faiblesse initiale nous rend si longtemps nécessaire, la société qui nous donne sa protection, sa parole, et, avec sa parole, ses lumières, ne tarde pas à nous faire connaître ses droits et ne nous laisse pas poursuivre longtemps le rêve de notre indépendance.

De toute part nos relations s'établissent avec ce qui nous entoure, avec ce qui nous est inférieur comme avec ce qui est au-dessus de nous, et si nous prétendions nous

soustraire aux devoirs que ces relations nous imposent, nous apprendrions bientôt à nos dépens que la souveraine indépendance est le souverain isolement et la suprême misère.

La même destinée qui nous régit domine aussi la science dont la mission est de chercher les secrets de notre existence.

Cette science ne peut isoler l'homme de ses relations naturelles pour l'étudier dans un seul ou dans quelques-uns de ses éléments sans porter en lui la division, sans le mutiler, sans jeter le désordre entre les différents termes qui le constituent, sans introduire en lui les ténèbres et avec elles la souffrance, dernière expression d'une existence qui a perdu la santé, cet équilibre des fonctions.

Ce n'est donc pas dans un seul ordre de faits que la vérité sur l'homme doit être cherchée ; ce n'est pas dans un seul de ses éléments qu'il doit être interrogé, mais dans tous les actes de sa vie ; c'est dans tous les faits de son existence corporelle, matérielle, morale, intellectuelle et sociale que l'enquête doit être poursuivie, et si cette condition de la science de l'homme est oubliée, on n'arrive qu'à des conclusions illégitimes, à une synthèse artificielle, à une fiction, à une science qui ne représente point l'objet dont elle s'occupe, qui l'interprète mal et arrive très-méthodiquement à le torturer.

De là naissent des questions qui ont droit au libre examen. Le seul titre pour revendiquer ce droit se trouve dans un sincère amour de la vérité, mais de la vérité complète et promulguée par l'ensemble des faits s'éclai-

rant d'une lumière réciproque, car cette lumière qu'engendre l'observation restreinte à un seul ordre de faits, il est bien permis de la comparer au rayon décomposé par le prisme, ce générateur des nuances aux dépens de la lumière pure et totale, ce créateur du spectre aux couleurs séduisantes que la clarté parfaite ne permet pas de regretter.

Grande serait la clameur de tous les corps savants qui se croient en possession exclusive de cet outil universel qu'on nomme le progrès si nous osions dire que la science moderne, la science d'Etat, puisque l'Etat l'enseigne sous la garantie de son autorité aux générations qui se succèdent et viennent lui demander ce qu'il faut croire; grande serait la clameur si nous osions dire que cette science méconnaît l'objet de son étude, qu'elle le mutile en s'obstinant à ne voir en lui qu'un produit de la vie générale du monde, qu'une existence soumise aux seules lois mathématiques et physiques, aux lois qui régissent les affinités organiques dans l'immensité des êtres qui se succèdent à nos yeux.

Combien de faits cependant viennent justifier cette énormité! Le premier de tous et que personne ne saurait contester se voit dans la déclaration même de l'indépendance de la science médicale qui se croit en droit de chercher la vérité sur l'homme dans un seul ordre de faits, dans ceux qui sont du ressort de l'observation corporelle et, comme on dit, de l'expérience sensible. Comme si la sensibilité corporelle était la seule manifestation de la vie dans l'homme et comme si, parallèlement à cette sensibilité et souvent en opposition avec

elle, l'exercice même de la vie ne nous mettait pas à tout instant en présence de faits dépendants d'un mode de sensibilité tout intérieure, le sens intime, sens aussi général que celui que les physiologistes regardent comme la racine et la source de toutes les manifestations de la sensibilité corporelle au moyen du toucher et de la vue, de l'odorat et du goût, de l'audition enfin, le plus merveilleux mais le plus mystérieux aussi de tous nos moyens de communication avec le monde et avec nos semblables.

Et de même que nos sens corporels peuvent, jusqu'à un certain point, se suppléer réciproquement et se prêter un mutuel secours, comme pour nous faire voir qu'ils ne sont que les divers modes d'expression d'une même puissance, la sensibilité générale; de même le sens intime devient le sens moral, le sens philosophique, le sens religieux, le sens artistique ou le sens du beau, selon les objets auxquels il s'applique et les excitations qui viennent le solliciter.

Ces choses sont tellement dans l'expérience du genre humain que le langage en constate la possession et que tous, tant que nous sommes, nous savons ce qu'on entend par un homme de tact ou un homme de goût, un entendement vaste, une intuition rapide, un flair subtil appliqué aux choses de l'intelligence.

Et, si nous voulions poursuivre le parallèle, quelles analogies ne constaterions-nous pas encore entre le sens du goût, le plus obscur de tous les sens, le plus absolu dans ses décisions, celui que les Latins regardaient comme la condition radicale de la sagesse et de la

science (1), et le goût esthétique, le plus mystérieux dans ses procédés, le plus despotique dans ses jugements ; entre les jouissances admirables que donne l'exercice de la vue et celles qui naissent de l'intuition scientifique préparée par l'étude, la méditation et le recueillement?

Mais de cette comparaison ressortirait aussi pour nous la distinction profonde qui sépare le sens corporel du sens intime, puisqu'une sorte d'antagonisme se fait voir dans le terme auquel aboutit leur exercice habituel, surtout quand il devient exclusif.

Personne d'entre vous, Messieurs, ne serait tenté de me contester la différence profonde qui sépare l'homme de sens de l'homme sensuel, l'homme d'esprit de l'homme dominé par la matière, et cependant, si les actes de l'homme n'étaient que le produit spontané de ses organes, cet antagonisme ne saurait exister.

Si le sens intime et moral n'était, comme les faits de sensibilité corporelle, qu'un rayonnement des énergies du cerveau, comment, chez ceux qui ont su l'exercer, le verrait-on briller d'un éclat grandissant parmi les ruines et la décadence des organes et jusqu'au milieu des défaillances de l'agonie?

Et les notions de vérité et de justice, de beauté morale et de bien s'acquièrent-elles donc par l'exercice du sens corporel ou par celui du sens intime, dont les constatations doivent être admises à fonder la science au même titre au moins que celles obtenues par l'expérience sensible.

(1) *Sapere*, goûter, savoir, être sage.

C'est une expérience aussi que celle des siècles et de l'humanité, et il faut bien en tenir compte, surtout quand elle révèle des lois qui ne peuvent être troublées sans mettre la vie sociale en question. Or la vie sociale est celle de l'humanité même. C'est aussi de la biologie.

Ne sont-ce donc pas des faits sensibles que les faits moraux, les faits sociaux, les faits de conscience qui établissent la distinction radicale entre le juste et l'injuste, le bien et le mal, le beau et le laid ? comment ne seraient-ils point admis à fonder des notions aussi autorisées que les conquêtes les plus définitives de la science ?

Et si la science de l'homme avait la prétention de se déclarer indépendante de cet ordre de connaissances, ne donnerait-elle pas, par là-même, la mesure de ses égarements ?

Réduire l'existence humaine aux phénomènes de la sensibilité corporelle, n'est-ce point la partager, la mutiler, la mettre en dehors de l'ordre naturel des choses, et la science médicale qui, sous le nom de positivisme, se condamnerait à vivre dans le cercle restreint d'une telle observation et d'une telle expérience, ne devrait-elle pas se résigner à ignorer l'homme, en le privant de toutes ses relations supérieures, et à se mettre en guerre ouverte avec tout ce que la société humaine offre de plus nécessaire et de plus respectable, avec les conditions mêmes de la vie sociale, l'administration de la justice, l'institution religieuse, l'exercice du pouvoir?

Une telle science se mettrait aussi en opposition avec toutes celles qui nous font admirer les merveilles de

l'intelligence et de la conscience, de la parole et de la pensée, car son arrogante prétention de tout expliquer par l'hypothèse d'une germination de cellules et de fibres, dont la juxtaposition formant le cerveau, d'où rayonneraient, comme d'une pile électrique, tous les faits intellectuels et moraux, une telle prétention venant à triompher, ne nous laisserait en partage ni liberté, ni responsabilité, ni mérite, et confondrait toute notre existence dans le torrent brutal de la fatalité.

Telle est la science cependant qui travaille depuis le commencement de notre siècle à se constituer à l'ombre de déplorables et puissantes connivences que lui concilie le dogme de sa propre indépendance. Ce dogme qu'elle élève comme une barrière entre elle et toutes les autres sciences qui n'ont pas purement pour objet la matière, elle s'en sert pour revendiquer une liberté mal définie devant laquelle il est convenu de s'incliner, comme si la liberté scientifique pouvait être autre chose que la faculté de rechercher le vrai, de s'y attacher et de le poursuivre dans toutes ses expressions, et comme si la vérité pouvait être divisée et tournée contre elle-même, ou se trouver pour une science dans un seul ordre de faits.

Non! la véritable science ne saurait se constituer que par la vue d'ensemble de tous les faits découverts par l'inépuisable activité de l'intelligence humaine, et puisque cette science se fait sans cesse, d'après son propre aveu, on nous accordera pour le moins que ce n'est pas une science faite, et qu'il ne peut lui être permis de conclure prématurément de l'inconnu contre le connu,

de briser l'homme pour le simplifier et le faire marcher sous la seule loi des organes, des fonctions et des besoins corporels.

Comment la médecine et les sciences naturelles auraient-elles la prétention d'inventer l'homme tel qu'il n'est pas, pour se donner le droit de le soumettre à leurs vues arbitraires ?

Pour ne pas se heurter contre d'autres sciences qui constatent chez l'homme une double vie obéissant à deux lois entre lesquelles ne règne pas toujours le parallélisme et l'harmonie, la science médicale et naturelle n'a rien trouvé de mieux que de proclamer son indépendance, comme s'il était possible aujourd'hui qu'une science pût être indépendante de ses sœurs, et comme si chaque progrès de celles-ci ne rendait pas plus évidente la solidarité qui les relie toutes.

Un de vos regrettés collègues (1) qu'une retraite trop facilement accordée a dérobé à vos affections, ouvrait, il y a un an, à vos regards les champs de l'infini, rappelait à votre admiration combien, au-dessus de l'homme et autour de lui, tout révèle l'œuvre d'une souveraine intelligence qui a tout disposé avec ordre et avec mesure, avec poids et avec dessein, avec harmonie surtout et avec sagesse. L'infini dans l'espace, aussi bien que dans le plan d'organisation de la plus minime des existences visibles, montre assez le cachet de la suprême puissance dans toutes les parties de son œuvre, et cette vue de la vraie science élève l'intelligence, en étendant

(1) M. Blavette, doyen honoraire de la Faculté des sciences, retiré à Metz.

son regard, et la fait douter d'elle-même, avant de la laisser douter de Dieu.

Que n'est-il donné à mon faible talent de vous montrer aussi l'infini dans l'homme lui-même, dans les merveilles de son organisation, dans celles de son monde intérieur, de son entendement, et jusque dans les désordres que le mal fait naître au sein de cette existence destinée à une lutte incessante avec cette nature dont on la dit le produit perfectionné !

Je mettrais par là en évidence l'impossibilité pour la science qui fait de l'homme son étude de s'isoler dans une orgueilleuse et stérile indépendance, puisque cette science ne saurait demeurer étrangère à rien de ce qui est humain.

Est-ce dans l'étude de sa seule organisation corporelle qu'on cherchera les raisons de protéger l'homme dans son existence dès le moment de sa conception, et les lois civiles et religieuses n'ont-elles pas à intervenir pour diriger, dès le début, l'action du médecin et éclairer son for intérieur sur les devoirs qui le lient envers un être sans défense dont la vie est confiée à sa loyauté?

Est-ce dans la seule loi des fonctions naturelles qu'on trouvera cette règle de l'éducation qu'on cherche depuis nombre d'années dans des changements de programme et des essais malheureux de méthodes, comme si cette règle était perdue, et comme si elle eût été complétement inconnue de nos aïeux?

Que fera le médecin positiviste, l'homme de la science exclusivement fondée sur la sensation, sur l'observation

et l'expérience du phénomène sensible, pour réprimer l'effervescence de la jeunesse, modérer la passion par le devoir, ou mieux encore, la diriger, comme une force puissante, en la subordonnant à une autre passion, celle qu'une parole élevée peut faire naître, en s'adressant au sens intime, et en lui promettant les jouissances de la vérité connue, du bien réalisé ou de la beauté manifestée par l'art et livrée à sa possession.

L'hygiène de l'enfance, cette science de la santé conservée, permet-elle d'abandonner la jeunesse à la seule loi des penchants naturels, à la loi des membres, sans compromettre le sort de l'existence corporelle elle-même? Et si l'homme ne devient homme qu'en entrant en lutte avec lui-même, comment voulez-vous que la science de ses organes puisse se suffire, obligée qu'elle est de demander le secret de leur conservation à d'autres sciences dont elle ne peut rester indépendante?

Cette lutte continue quand l'enfant devient homme, car l'éducation est au fond l'œuvre de toute la vie, et si la loi de la sensation devait la dominer, de quel droit imposerait-on à cet enfant d'une nature aux fonctions spontanées et irrésistibles la souffrance qui résulte de l'antagonisme entre l'intérêt apparent et la conscience qui proteste; de quel droit le traduirait-on, quand il n'accepte pas cette lutte, devant les assises tenues par la justice outragée?

Si tout acte humain devait n'être que le produit d'une fonction, tout acte humain serait légitime, et le juge qui condamne le prévenu exercerait une cruauté gratuite et odieuse en punissant une fonction dérangée,

que sais-je! une fonction normale peut-être, à laquelle il prétendrait appliquer la règle de son propre cerveau en désordre.

L'absurdité des conséquences trahit assez la fausseté du principe de l'indépendance de la science de l'homme, indépendance revendiquée sous le nom de liberté scientifique.

Comment se fait-il que ce principe ait rencontré de si hautes protections qui, par une contradiction inexplicable, maintiennent dans l'enseignement ce qu'elles condamnent dans la pratique, et s'étonnent de recueillir le fruit de l'arbre dont elles ont favorisé le développement ?

Il y a là un malentendu formidable et une prodigieuse inconséquence, car il faut de deux choses l'une, ou accepter l'homme avec les deux lois qui le régissent, la loi de la sensibilité physique et la loi de la sensibilité morale, concilier l'antagonisme qui sépare ces deux lois, en subordonnant l'une à l'autre dans une hiérarchie sanctionnée par l'expérience, ou bien il faut se résoudre à proclamer courageusement que l'homme n'obéit qu'à une seule loi, celle de ses fonctions, de ses sensations ; que tous ses penchants doivent être satisfaits, et qu'il ne doit rien souffrir. Il restera, dans ces conditions, à gouverner l'humanité comme on pourra et à la garantir contre ses propres excès, à conserver son existence menacée par des impulsions qui la font descendre bien au-dessous de la bête quand elles ne sont pas dirigées par l'exercice de facultés capables de l'élever infiniment au-dessus. Dans ces conditions, on

peut affirmer sans crainte que la tâche de ce gouvernement sera difficile.

L'homme, en qui prévaut la vie du sens physique, au détriment du sens moral laissé dans l'ombre faute d'exercice, se montre bientôt inférieur à l'animal qui est satisfait, quand il a obéi à la loi de ses instincts, tandis que l'homme ne sait point s'arrêter, et subissant l'impulsion de sa nature spirituelle toujours insatiable au fond, s'en sert pour dégrader sa nature corporelle et l'épuiser, en cherchant l'infini jusque dans la jouissance de la matière.

Ce fait seul suffirait à démontrer que l'homme ne descend point de l'animal, qu'il en est radicalement distinct, puisque l'accomplissement de ses fonctions, quand il est exclusif, ne sert pas à perfectionner sa nature. Force est bien de reconnaître en lui une double loi.

Et cependant il est une science, nous l'avons vu, qui a la prétention de tracer la voie de notre existence d'après l'observation du seul phénomène physique accessible aux sens corporels.

Mais, de toutes parts, des faits qui révèlent une expérience plus large et qui procèdent de lois multiples viennent réclamer leur place dans le cadre de cette science qui, ne pouvant les admettre ou ne sachant comment les expliquer, trahit par là sa pauvreté et son insuffisance.

Le fait seul de la maladie dans l'homme offre à cette science un problême insoluble : elle croit l'avoir défini, je le sais, par la lésion des organes et par le trouble des fonctions; mais la maladie n'en reste pas moins un

mystère dans sa nature et dans sa loi de production, tout aussi bien que le remède, cette autre puissance occulte, s'il en fut jamais, dont on constate les effets partout, sans connaître, la plupart du temps, la loi de son application.

Est-ce d'ailleurs dans notre seul corps que nous nous trouvons atteints, et les émotions morales n'engendrent-elles pas des souffrances physiques, comme celles-ci produisent à leur tour des désordres moraux, mettant ainsi en évidence l'action et la réaction réciproques qui unissent les deux pôles de notre existence?

L'initiative de tous nos maux ne semble-t-elle point appartenir à nos passions, autant au moins qu'aux influences d'une nature hostile, puisque les unes épuisent notre vie, l'empoisonnent et la troublent dans sa source, tandis que les autres ne font que l'atteindre dans ses instruments organiques?

Et l'hostilité de cette nature envers nous, qui serions son œuvre, comment l'expliquer? Comment se rendre compte du mal et du désordre qui se voient en elle et des contradictions qu'elle présente? si ingénieuse dans la production et la conservation de notre existence, pourquoi l'est-elle davantage encore à nous torturer?

Ces questions ont une portée immense et leur solution, au moins entrevue est nécessaire pour instituer la lutte que nous avons à soutenir en nous-mêmes et hors de nous; car, ne l'oublions pas, si la vie est essentiellement militante pour tout homme obligé d'accepter ou de subir la loi du travail, elle l'est encore à un plus haut degré pour le médecin appelé à consoler l'homme dans

ses souffrances, à le soulager quand il le peut, à le traiter enfin comme une intelligence actuellement enveloppée d'un vêtement merveilleux, mais infirme, et non comme un appareil de physique détraqué et dont les pièces usées ou altérées par le temps se refusent à toute activité.

Quel est le mécréant qui voulût consentir à voir les objets de ses affections soumis à un traitement inspiré par d'aussi tristes doctrines, et de quel front le médecin qui les professe ose-t-il aborder l'être souffrant qui s'appelle l'homme comme il approcherait d'un mécanisme rouillé ou d'un meuble déshonoré par l'usage ?

On ne peut, vous le voyez, Messieurs, on ne peut professer ni pratiquer la médecine sans se trouver en face des plus hauts problêmes dont la solution exige le le concours de presque toutes les sciences. Quelle est la question importante avec laquelle les études médicales n'aient aucun rapport? L'homme, objet de ces études, l'homme malade par le fait même de sa nativité, comme disait déjà Hippocrate, a-t-il cessé d'être le point d'union de deux vies qui ont toutes deux leur mode de sentir, leur action et leur réaction réciproques dans l'unité de sa personne ainsi partagée, divisée entre deux lois contraires qui jettent en elle l'antagonisme et le désordre si elles ne sont subordonnées? La science, qui méconnaît la loi de cette subordination, n'accepte point l'homme tel qu'il est : comment arriverait-elle à le comprendre et à le diriger?

Ces choses, dit-on, sont du domaine exclusif du sen-

timent et de la conscience, et la science laisse de côté ce qui échappe à l'observation.

La conscience et le sentiment avec tous les faits qui en dérivent, seraient donc en dehors de la science, et l'homme, pour se faire savant, devrait fermer les yeux à tout un ordre de connaissances, répudier de son existance la meilleure part, renoncer aux jouissances intimes que lui donne le sens des choses supérieures, se condamner enfin à l'exercice exclusif du sens organique, se résigner à ne jamais regarder en lui-même, afin de s'aveugler sur les problèmes qui s'y agitent et dont la solution, échappant aux procédés scientifiques incomplets, ne saurait manquer d'être écartée par des négations présomptueuses et mal assurées.

Cette science de la négation pourra partager l'humanité, elle pourra diviser les esprits et les préparer à de funestes collisions, comme à tous les despotismes qui en sont la suite; mais elle ne saurait empêcher l'homme d'être ce qu'il est; elle n'arrivera point à supprimer toute une moitié de son existence réelle, sous prétexte de renfermer la science dans la science, d'assurer son autonomie et son indépendance qui l'isolent, l'appauvrissent, la stérilisent en faussant ses relations.

Ces relations ressortent de la nature des choses et ne sauraient être supprimées.

L'humanité et la science seront toujours partagées entre les hommes de l'expérience sensible exclusive et ceux de l'expérience humaine et totale qui regardent les faits de conscience et de sentiment comme étant du domaine de l'observation, les premiers prétendant

restreindre ce domaine à l'exercice des sens corporels, tandis que les seconds veulent l'étendre à la culture du sens intime, du sens moral, de l'esprit et de l'intelligence qui ne sont point des propriétés de la matière ni des produits de l'organisation, puisqu'ils se trouvent souvent en opposition avec sa loi et que, sans eux, il n'y aurait ni société, ni éducation, ni conscience, ni même conservation de la santé et de la vie.

La conciliation entre ces deux classes d'homme est impossible, les uns s'appuyant sur un degré d'expérience qui est inconnu des autres et nié par eux, ceux-là affirmant le rapport de parfaite convenance qui se trouve entre les faits révélateurs d'un monde spirituel, surnaturel et leur sens intime que ceux-ci n'ont point l'habitude d'exercer.

Quel accord pourrait-on établir entre celui qui ne connaîtrait les merveilles de la voûte céleste ou celles du monde des infiniment petits que pour les avoir considérées avec l'organe débile dont nous jouissons et le savant qui, les ayant mesurées à l'aide de puissants instruments, appuie ses inductions sur le calcul et voit dans ces admirables combinaisons l'auteur même qui en a établi les lois? Si le premier se montrait satisfait de sa science et revendiquait son indépendance, n'est-ce pas plutôt la liberté de son ignorance que le second devrait lui laisser?

Pourquoi n'en serait-il pas des grandes vérités de l'ordre moral et scientifique comme des grandes beautés de la nature, dont il n'est permis d'approcher qu'à de certaines conditions et après s'être élevé à travers des

solitudes austères, pour arriver à les contempler dans le recueillement, loin des bruits confus d'un monde tumultueux !

Un jour, dans un de ces lacs souterrains qui ne communiquent avec la lumière que par l'ouverture d'une caverne, on trouva toute une famille de palmipèdes qui y avaient été introduits encore jeunes et qui avaient pu se nourrir et se développer à cette lumière diffuse et insuffisante, mais, chez eux, l'organe de la vue était demeuré rudimentaire et le bulbe oculaire n'avait point parcouru toutes les phases de son évolution : il était resté imparfait.

On eût été moins étonné de cette découverte si on eût réfléchi à cette grande loi qui s'applique à toutes les existences et qui ne permet aux aptitudes et aux organes eux-mêmes de se développer qu'en raison de l'excitateur qui les appelle à la vie et de l'exercice auquel on les soumet.

L'esprit, le sens intime, l'intelligence et la conscience peuvent rester et restent dans des ténèbres relatives chez une foule d'hommes qui ont manqué des bienfaits d'une éducation capable de mettre ces nobles facultés en rapport avec leurs véritables fécondateurs.

Comment s'étonner de ce que leur sens moral et intellectuel offre d'incomplet? Pourquoi se scandaliser d'une science qui n'a voulu jusqu'ici fixer son attention que sur les phénomènes constatables par le sens corporel et qui, semblable à l'œil des palmipèdes attardés dont nous parlions il n'y a qu'un instant, ne jouit que d'une perception fort incomplète de la lumière?

Cette science reste susceptible de développements ultérieurs et arrivera un jour peut-être à la clarté totale, mais tout annonce qu'elle enseignera encore longtemps le matérialisme sans le vouloir, sans le savoir peut-être, et par suite de ce vice originel qui la porte à chercher la connaissance de l'homme dans l'étude de ses seuls éléments organiques et du seul phénomène sensible, en excluant tous les faits qui ne sont que les manifestations d'une vie plus haute, ou en les expliquant par des mots dont elle ne sait pas même se rendre compte, l'imagination, la manie épidémique, l'extase morbide, l'hallucination.

Le vrai, le bien, le beau et le juste sont ainsi condamnés par cette science, car ils ne sont visibles que pour l'œil de l'intelligence; ils appartiennent au monde surnaturel et les rejeter de la science, c'est condamner celle-ci à l'idiotie, puisque l'idiotie n'est que l'état d'appauvrissement d'une intelligence emprisonnée en elle-même et isolée par l'imperfection de ses instruments.

Un tel arrêt de développement mériterait plus de compassion que d'anathèmes si cette science n'était aussi absolue, aussi despotique qu'elle est étroite, si elle ne s'imposait dans l'enseignement comme une doctrine infaillible et officielle, ou plutôt comme une négation audacieuse, comme un doute systématique et surtout intolérant à l'encontre de tout ce qui ne se range pas sous sa bannière, de tout ce qui se permet d'affirmer quelque chose.

Cette science, qui se dit modestement la science,

donne-t-elle au moins à ses adeptes cette liberté qu'elle exige pour elle-même? Non! elle ne les soustrait à l'autorité des choses supérieures qui font la dignité de l'homme, que pour les asservir à l'éternelle observation du phénomène sans cause, sans signification et sans lien, leur créer, en un mot, des habitudes d'esprit qui leur permettent de rester satisfaits dans leur ridicule prétention de ne voir dans l'homme qu'un vivant laboratoire de chimie organique ou un animal pourvu de fonctions plus complexes et de le traiter en conséquence.

Cette science exige surtout des serviteurs complaisants et elle en trouvera toujours parmi ces courtisans du lucre, candidats officiels de la vogue et du succès à tout prix, parmi ces caractères équivoques disposés à toutes les transactions et toujours prêts à faire hommage de leur intelligence et de leur volonté envers toutes les doctrines qui jouissent des faveurs de la mode, à se glisser entre tous les intérêts, à les flatter tous, à s'incliner devant toutes les opinions, même les plus incompatibles, afin de les coaliser toutes en leur faveur, de les rendre leurs tributaires et de les trahir toutes au besoin.

Devant cet abaissement des caractères, devant ce débordement de servilisme, il est bien permis de se demander ce que deviennent les intérêts véritables de la science, la dignité de l'art, le respect de l'homme malade abandonné aux brutalités de la spéculation et comme aux hasards d'une loterie, le respect de la confraternité transformée en une arène ouverte à toutes les ignomi-

nies d'une concurrence plus industrielle que savante et offrant le spectacle hideux de ces coalitions qui exploitent la calomnie comme un fonds social.

A Dieu ne plaise que je m'arrête à approfondir toutes ces misères qui préoccupent assez le corps médical affecté d'une souffrance dont il méconnaît la source.

Qu'il me suffise de les avoir signalées comme les fruits de cette science qui se fait sans tenir compte du sens intime et de la conscience sa sœur, de cette science qui ne veut pas de relations parce qu'elle ne veut pas de témoins incommodes et qui, en ne regardant l'homme que par l'extérieur, n'a su voir en lui qu'un descendant du singe, comme pour l'autoriser à jouer à ses semblables toute sorte de mauvais tours.

Quant à ce monde intérieur qui fait tout le prix de notre existence, comme il en contient le plus souvent les secrets, elle n'y voit que des points noirs qu'elle prend pour le fond même du tableau, sans vouloir reconnaître les points lumineux qui en feraient tout au moins le spectacle d'une belle nuit. Ne sont-ce pas les obscurités mêmes de la nuit qui découvrent à nos yeux les profondeurs du ciel et les mondes qui flottent dans l'immensité ?

Mais je m'arrête, Messieurs, et n'ai pas le droit de m'attrister de toutes les calamités d'une science et d'une profession dignes d'une meilleure destinée, puisque je me trouve admis parmi vous, dans une région toute peuplée d'intelligences qui savent chercher et poursuivre la vérité dans toutes ses manifestations, et vivre

avec elle dans une sphère supérieure à celle des orages.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ magnum alterius spectare laborem.

Comme le poète, je ne le dis point avec la satisfaction de l'égoïsme qui jouit en paix des épreuves auxquelles il ne participe pas, mais avec le sentiment de la reconnaissance qui se voit préservée, grâce au secours d'autrui, du grand malheur de notre époque, le contentement personnel au sein d'une vaste ignorance.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Votre modestie vous fait vous méprendre sur les raisons qui ont déterminé l'Académie à vous appeler dans son sein. Assurément elle tient en très-haute estime la science dont vous êtes le disciple. Mais ce n'est pas à elle, c'est à vous que ses suffrages ont été donnés. Elle connaissait votre esprit libre et éclairé, l'étendue de vos connaissances, votre amour pour la recherche de la vérité, et votre empressement à la dire quand vous pensez l'avoir trouvée. Elle savait que par de nombreuses publications vous aviez manifesté votre attention à suivre la science médicale dans ses récentes évolutions, que vous n'aviez pas hésité à combattre les théories qui vous paraissaient contraires à l'essence même de la

science, et à appuyer, au contraire, les idées nouvelles que vous jugiez propres à introduire un progrès réel dans l'art de guérir. L'Académie avait couronné il y a deux ans votre éloge de Desault, qui montrait que chez vous l'écrivain ne se séparait pas du médecin et le faisait valoir. Tous ces titres étaient plus que suffisants pour motiver le choix de l'Académie. Le discours que nous venons d'entendre y ajoute encore, et prouve qu'en demandant votre coopération, elle a judicieusement agi. C'est avec toute raison que vous vous élevez contre la prétention qu'aurait la science médicale de s'isoler des autres branches du savoir, et de croire qu'il lui suffirait d'étudier les éléments matériels du corps humain et le jeu de ses organes, pour trouver les moyens de le maintenir en santé, et constituer l'art de le guérir quand il est malade. L'homme est un être complexe et mystérieux, dont la nature et la vie, objets de la science biologique, ne se sont pas encore révélés aux recherches ardentes des physiologistes et exerceront longtemps encore, si ce n'est éternellement, leur patience et fatigueront leur désir de les connaître. Comment les médecins pourraient-ils arriver à se rendre compte avec quelque certitude de l'efficacité et de la puissance de l'action qu'ils cherchent à avoir sur lui, s'ils n'étudiaient et ne voyaient qu'une des faces de cette organisation dans laquelle les lois mécaniques, physiques et chimiques entrent en jeu pour concourir à former une merveilleuse unité, qu'elles sont cependant impuissantes à expliquer, bien moins encore à mettre en mouvement? Le sens commun a toujours cru que l'homme n'est pas

rien que matière. Jusqu'à ce moment, ni les ingénieuses constructions des faiseurs de systèmes, ni les progrès des sciences n'ont ébranlé cette indestructible croyance du sens commun. J'ai peine à croire que la science médicale s'obstine longtemps à suivre, si elle y est entrée, une voie qui ne la conduirait qu'à des inductions incomplètes, et par conséquent sujettes à erreur. Vous êtes fidèle, Monsieur, à une méthode d'investigation à la fois plus compréhensible et plus rationnelle. C'est une raison pour que l'Académie s'applaudisse davantage de vous avoir engagé à venir partager ses travaux.

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

ANTHÉE

FABLE DES TEMPS ANTIQUES

Il est des fictions d'une haute portée
Que l'art se plaît à rajeunir;
Si loin de notre temps que soit celle d'Anthée,
Ce n'est pas sans raison que j'ose y revenir.

Anthée était, selon la Fable,
Un enfant de la terre, un géant formidable;
De plus il était roi. — Sans cesse il abusait
De sa monstrueuse stature,
Pour jeter des défis à l'humaine nature.
En embuscade il se posait
Dans les sables de la Lybie,
Où sa voix, ses regards, ses gestes menaçants
Sans pitié provoquaient, forçaient tous les passants
Au péril d'une lutte avec terreur subie,
Et tous y trouvaient le trépas,
Ecrasés de son poids ou broyés dans ses bras.
Dans Alcide pourtant il rencontra son maître :
Le demi-Dieu se surpassa
Et de son agresseur se fit si bien connaître
Que trois fois il le terrassa.
Mais dès que le fils de la terre
Tombait sur le sein de sa mère;
Il y puisait un surcroît de vigueur
Et reprenait la lutte avec plus de fureur.

Hercule, devinant cet effet magnétique,
Imagina de l'éviter
Par un moyen que sa force héroïque
Avec succès pouvait seule tenter.
Opposant au colosse une ardeur souveraine,
Il l'enleva, le tint séparé de l'arène,
Il l'étreignit en l'air si longtemps et si fort,
Qu'à ses pieds cette fois le géant tomba mort.

Ainsi les plus fameux des tyrans de ce monde
Dont l'orgueil aveugle se fonde
Sur leur pouvoir immense et leur vaine grandeur,
Finissent tôt ou tard par trouver leur vainqueur.

Un autre enseignement pourrait avec justesse
De cette fable ressortir :
Que de fois l'homme abuse et doit s'en repentir
D'une impétueuse jeunesse!
Dans l'âge mûr qui sait tout ce qu'il se promet?
Croyant de l'opulence atteindre le sommet,
Il brave les dangers des plus honteuses chutes ;
Toujours comptant sur sa valeur,
Il attire sur lui l'étreinte du malheur
Et ne peut soutenir la dernière des luttes.
Que de présomptueux qui, dans leur vanité,
Se flattaient d'être armés d'un courage intrépide,
Sous le poids de l'adversité
N'ont songé qu'à saisir l'arme du suicide!

Heureux celui qui sait contre les coups du sort
User d'un recours salutaire!
C'est lorsque ses genoux ont fléchi sur la terre
Qu'il se relève aussi plus courageux, plus fort.
Mais d'elle ne vient pas la force, la puissance,
Que la prière et l'espérance
Font descendre du haut des cieux.
O suprême vertu dont l'homme se décore,
Sainte vigueur de l'âme aux combats glorieux,
Par toi seule il existe encore
Des géants et des demi-dieux!

L'ANE QUI A MIS DES LUNETTES

FABLE DU TEMPS PRÉSENT

Un âne devenu friand
Ne voulait plus manger de paille.
Serviteur mal nourri n'est guère patient,
Et c'est à regret qu'il travaille.
Celui-ci se montrait rétif,
Et n'allait que d'un pas de plus en plus tardif.
Son maître vainement gourmandait sa paresse,
Et de plus d'un juron le harcelait sans cesse.
Il aurait fort bien pu faire emplète du foin
Dont cette pauvre bête accusait le besoin,
Car il ne manquait pas de l'argent nécessaire ;
Mais il voulait obstinément
Qu'elle usât, sans nul changement
De sa nourriture ordinaire,
Et pour l'y ramener il ne savait que faire.
Pourtant, à force d'y songer,
Il réussit encore à lui faire manger
Son chaume habituel par singulière fraude :
Il lui plaça devant les yeux,
En les ajustant de son mieux,
Lunettes en cristal de couleur émeraude
Et lui remit sous le museau
De paille fraîche ample monceau.
Abusé par la teinte verte
Qu'offrait à son regard l'heureuse découverte,
L'âne, dès longtemps affamé,
Et se croyant pourvu d'un excellent fourrage,
Se reprit si bien à l'usage
De l'aliment accoutumé,
Qu'il y puisa nouveau courage,
Et fit souvent de tels repas
Que son maître en eut peur qu'il ne devînt trop gras.

Ainsi bien des métamorphoses,
Bien des prestiges souverains
Sont dus à la couleur qu'on sait donner aux choses
Sous les yeux des baudets humains.

UNE ACADÉMIE COMME IL N'Y EN A GUÈRE

FABLE LONGUE COMME IL N'Y EN A PAS

Un jour les animaux les plus civilisés,
Ceux qui tout près de l'homme ont à passer leur vie,
Se jugèrent entre eux assez humanisés,
Pour fonder une académie.
Chevaux, bœufs, ânes et mulets,
Chèvres, moutons, chiens, chats, oisons, dindons, poulets,
Canards, lapins, pour peu qu'ils eussent de génie,
Pouvaient appartenir à cette compagnie.
On parla de statuts : un fort beau règlement
Fut discuté très-gravement.
L'article premier de ce code
Portait, et c'était là le point essentiel,
Que l'on serait élu selon le meilleur mode
Par le suffrage universel.
Quant aux futurs produits, soit en vers, soit en prose,
Ils devaient réunir tous les genres d'attraits.
A se montrer experts en mainte et mainte chose
De nombreux travailleurs étaient déjà tout prêts.
Les bœufs dans leur domaine avaient l'agriculture,
Ce chapitre par eux serait fort bien traité ;
Ils auraient tous la faculté
D'émettre leur avis sur la vaine pâture.
Les chevaux parleraient avec autorité
Du rang que leur espèce a pris dans la nature,
Au point que tels d'entre eux ont déjà remporté
Des prix d'une valeur qui devient une injure
A la savante humanité.
Jusque-là c'était bien : — Selon sa franche allure
Chacun justifiait sa spécialité.
Mais voici chose étrange : — Un mulet, sans mystère,

Annonçait le dessein d'enseigner doctement
Les moyens de former un souple caractère
En tout sujet connu pour son entêtement.
Un âne s'imposait la tâche difficile
D'apprendre l'harmonie et les grâces du style.
La chèvre la plus bègue eut le front d'affirmer
Qu'elle valait Rachel dans l'art de déclamer.
Un bouc des plus barbus et des plus romantiques,
Se posait en gardien des préceptes antiques.
Un mouton, s'efforçant de prendre un ton viril,
Se disait professeur de courage civil.
Certain coq redressant sa crête,
Critiquant fièrement le chant du rossignol,
De son aigre fausset se déclarait poète,
Et de plus, fort habile en dièze et bémol.
Un dindon rengorgé disait que sa partie
Serait d'enregistrer les traits de modestie.
Un innocent oison des mots les plus piquants
Prétendait semer son langage.
Un canard promettait d'apaiser les cancans
Avec un immense avantage.
L'affaire en était là, lorsqu'un superbe chien,
Dans ses prétentions du moins plus excusable,
D'un air éminemment capable,
Proposa de donner des leçons de maintien.
Son maître avait fait ses délices
Du soin de le dresser à tous les exercices.
De l'un ou de l'autre côté,
Il présentait la patte avec aménité,
Et de la plus noble manière
Savait se prélasser sur ses pieds de derrière,
Tournant vers les témoins des yeux intelligents
Plus que ceux de beaucoup de gens.
Il prit cette grave attitude
Pour en conseiller l'habitude
A ceux des nouveaux immortels
Qui devaient discourir dans les jours solennels.
« Chers confrères, dit-il, écoutez-moi de grâce :
» Dans les corps de savants, je sais ce qui se passe,

» Car j'ai déjà plus d'une fois
» Saisi l'occasion d'en observer les lois.
» Lorsqu'on parle en public, vous pouvez tous m'en croire,
» On doit être debout devant son auditoire,
» Comme je suis dans cet instant.
» C'est, de la politesse, un soin fort important
» Que de vous la décence exige :
» Le talent anoblit, et la noblesse oblige.
» Je sens bien qu'il en coûtera
» A nombre d'entre vous de prendre une posture
» Si peu conforme à leur nature;
» Mais avec du travail on s'y façonnera;
» Ce qu'on ne sait pas faire, on parvient à l'apprendre,
» Et je démontrerai comment il faut s'y prendre. »
Il est rare qu'un chien ne soit pas contredit
Par certain garnement qu'un fameux bel esprit
A nommé bête scélérate :
Un chat, qui jusqu'alors n'avait encor rien dit
Et qui nonchalamment se léchait une patte,
Soudain, la queue en l'air, et d'un regard mutin
Parcourant l'épagneul, son élégant voisin,
Ainsi prit la parole en matou démocrate :
« — Le citoyen Médor a de bonnes raisons
» De vouloir nous styler à ses grandes façons.
» Il sait faire le beau. — Mais le plus nécessaire
» Dans une république est d'être populaire.
» République est le nom donné par les humains
» Aux lettres que souvent déshonorent leurs mains :
» Tout corps lettré doit donc, du moins je le suppose,
» En s'appliquant ce mot réaliser la chose.
» Que vous propose-t-on? — D'abord
» C'est une forme acquise à la gent emplumée,
» Equilibriste consommée,
» Même sur un seul pied perchant lorsqu'elle dort.
» Quant aux bêtes à poil, oh! certes mon espèce
» Se tiendrait en bipède encore avec adresse;
» Mais n'y brillerait pas plus qu'un autre animal
» Et les plus gros surtout s'en trouveraient fort mal.
» Et puis c'est encourir la critique ennemie

» Que de lever un front trop haut, trop solennel :
» Tout aussi bien qu'ailleurs dans une académie
» Le meilleur des maintiens est d'être naturel.
» Emprunter de l'espèce humaine
» Cette attitude souveraine
» Qui, tantôt prend des airs d'insolente hauteur,
» Et tantôt se dégrade !... Au singe imitateur
» Laissons de s'en donner le plaisir ou la peine.
Les maîtres que nous subissons
» Par de nombreux côtés ne sont pas des modèles;
» Leur raison fréquemment déserte leur cervelle,
» Et nos instincts bornés leur offrent des leçons.
» Quadrupèdes étant, restons ce que nous sommes.
» Je rencontre parfois des hommes
» En si vilain état qu'ils seraient moins hideux
Sur quatre pattes que sur deux . »
D'abord ce coup de griffe amusa l'assemblée;
Puis la séance en fut troublée;
Par qui ? — Par un pauvre lapin
Qui, le museau tremblant, l'oreille effarouchée,
Sur les poils de son dos entièrement couchée
Hasarda ce discours d'un accent patelin.
» Excusez-moi, seigneurs; je tiens de mes ancêtres
» Qu'il est toujours très-imprudent
» D'oser médire de ses maîtres.
» Or, c'est un point bien évident,
» Nos maîtres à nous sont les hommes;
» Ils ont la haute main sur tous tant que nous sommes :
» Si nous allons nous moquer d'eux,
» Croyez-moi, nous ferons un métier dangereux.
» De Rominagrabis l'épigramme est subtile;
» Mais j'y vois une offense à des autorités,
» Qui pourraient nous punir de nos témérités.
» Pour moi, j'aime à dîner tranquille;
» C'est pourquoi mon avis est que dans nos discours
» Il faut que le pouvoir soit respecté toujours. »
« — C'est bien dit, s'écria presque tout l'auditoire
Que du lapin gagnait la peur,
» Abjurons sagement toute maligne humeur

» Et mettons à profit les leçons de l'histoire.
» — Oui, reprit notre chat, de craintifs animaux
» Gagnent beaucoup à s'interdire
» Contre les auteurs de leurs maux
» Le langage de la satire.
» Je vois bien que le mieux pour vous
» Est de ne parler qu'à genoux
» Après avoir mis des mitaines;
» Cela vous ira bien. Va, va manger tes choux,
» Janot; pour mériter de meilleures aubaines,
» Fais que rien de hardi ne te sois reproché,
» Au moindre bruit quand tu t'éveilles,
» Dans ton manteau soyeux cache bien tes oreilles;
» Tu n'en seras pas moins tôt ou tard écorché.
» Du pouvoir que tu crains, l'abus est exécrable;
» De nous y dérober nous n'avons nul moyen,
» Et la loi Grammont n'y fait rien;
» Le despotisme nous accable.
» Sachons du moins, sachons en toute liberté
» Dire aux humains la vérité.
» Les humains!... Le sont-ils? — Montrez-moi, je vous prie,
» Qui d'entre nous décèle autant de barbarie
» Que ces lâches bourreaux de tout être vivant
» Qui nous font tant souffrir et périr si souvent.
» Ils n'ont pas honte des supplices
» Que vous prodiguent leurs caprices,
» Leurs colères, leurs cruautés,
» Jusqu'au dernier des coups qui vous seront portés.
» Peuple innocent de bergerie,
» Doux prisonniers de basse cour,
» Dévoués serviteur de luxe ou d'industrie,
» Que feront de vous tous vos tyrans quelque jour?
» Excepté les chevaux qui, sous un travail rude,
» Doivent pour la plupart crever de lassitude,
» Vous serez tous occis; chacun aura son tour.
» Moi, si de temps en temps une main féminine
» Sur mon velours aime à passer,
» Si je me plais alors, au lieu de m'effacer
» A me faire un gros dos, une tête caline,

» Si ces caresses d'un moment
» Me donnent certain agrément,
» Je n'en suis pas moins sûr qu'une autre main brutale,
» Doit me faire subir la triste fin des chats :
» Pour prix de mon ardeur à décimer les rats,
» Quand je serai trop vieux, ou bien si j'ai la gale,
» Décoré... d'une pierre au cou,
» On m'enverra vous savez où.
» A pareil sort pour se soustraire,
» Lorsqu'il aura perdu sa grâce et sa vigueur,
» En vain le beau Médor de son mieux voudra faire
» Le chien couchant, le tendre et doucereux flatteur.
» Et comment cette *humaine* engeance
» Qui ne cesse en tous lieux de mentir à son nom,
» Prendrait-elle en pitié le moindre compagnon,
» Tributaire de sa puissance,
» Lorsqu'elle est si funeste à sa propre existence,
» Lorsqu'elle s'évertue à jouer du canon
» Et que les fabricants de ses armes guerrières
» Concourent à les rendre encor plus meurtrières ?
» Opprobre, opprobre aux inventeurs
» De tous les engins destructeurs !
» L'homme n'est à mes yeux qu'une bête sauvage;
» S'impose qui voudra le soin de l'épargner :
» Pour moi, quand je le puis, je lui saute au visage,
» Et mon plus grand plaisir est de l'égratigner.
» Un tel jeu ne m'est guère utile,
» Aisément j'en conviens ; mais du moins j'aime à voir
» Que bien d'autres sujets de nature servile
» Ne sont pas plus heureux en léchant le pouvoir. »
A ce discours trouvé par trop démocratique,
Tout entier frissonna le corps académique.
Vint à paraître un homme; il fit l'effet d'un loup;
Saisi d'une terreur panique,
On se dispersa tout à coup;
Chacun fit dans son coin la plus sotte figure;
Le courage manqua, même aux plus résolus,
Et c'est depuis cette aventure
Que les bêtes ne parlent plus.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. L'ABBÉ PIOCHE

Messieurs,

Le concours de Poésie, qui vous intéresse toujours si vivement, ne manque pas d'éclat cette année : si les pièces sont moins nombreuses, elles ont peut-être moins d'inégalités que les précédentes et les concurrents nous ont paru de vaillants champions, tous habiles à manier la lyre. Sept poètes devaient entrer en lice, mais votre Commission a dû écarter l'un des meilleurs pour se conformer aux règles de l'Académie : ce poète est l'auteur de la pièce n° 6, intitulée : *Histoire de quelques amis.* Son poème n'a rien de franc-comtois, mais il révèle tant de talent et de facilité que votre Commission a bien voulu lui accorder quelque attention. Un ouvrier franc-comtois du nom de Pierre, grand ami du plaisir, arrive à Paris après deux ans d'absence et rencontre Joseph son camarade de joyeuse vie. Quel bonheur pour lui de le retrouver dans la capitale ! Quoi qu'en dise, s'écrie-t-il,

Quoi qu'en dise au sermon le curé de chez nous,
Paris des gens heureux est le seul rendez-vous ;

Ami Joseph, je suis guéri, vive la joie!
J'ai le gousset garni, qu'on chante et qu'on festoie,
Aujourd'hui c'est vacance... où sont les dégourdis
Avec qui nous fêtions dimanches et lundis?
Sont-ils à la taverne? Allons les y rejoindre!

Pauvre Pierre! de tous les amis qu'il réclame, il ne reste plus guère que Joseph; la débauche, l'ivrognerie les ont dispersés, l'un s'est jeté dans la Seine, celui-ci est fou, celui-là, devenu assassin, n'attend plus que le bagne ou l'échafaud; un d'entre eux, Michel, habite non loin, mais il est malade : allons le voir, disent-ils;

Michel et ses enfants manquent du nécessaire,
Le médecin prétend qu'il s'est trop amusé
Et le pauvre Michel à trente ans est usé.
Montons! Dans cette allée étroite, longue et sombre
Il faisait froid : le long des cloisons pleines d'ombre
Ils gravirent un raide et branlant escalier :
Une odeur de sépulcre infectait le palier
Où le vent secouait les portes des mansardes.
Joseph ouvrit. Les murs suaient l'eau; quelques hardes
En désordre séchaient sur un cordeau tendu.
A côté d'un grabat dans un coin étendu,
Deux enfants nus jouaient, pâles et sans sourire,
Un troisième accroupi parlait comme en délire.
Les ouvriers émus regardaient leur ami :
Sur sa couche de paille il était endormi,
Le front jaune, les traits contractés par la fièvre :
Sa femme lui passait un linge sur la lèvre;
Un grand frémissement agitait tout son corps,
Quand par les ais disjoints entrait l'air du dehors.
« Michel, lui dit Joseph, c'est moi, c'est l'ami Pierre. »
Le malade entr'ouvrit à peine la paupière,
Sortit de ses haillons un visage hébété
Et tournant d'un effort les yeux de leur côté :
« Ah! oui, Joseph! ah! oui, Pierre! nous allons rire!
Est-ce lundi? Lundi pour moi vaut un empire!

Oui, j'ai soif ! — Mais déjà son regard se voilait ;
De sa poitrine un râle étouffant s'exhalait.
Laissant sur le grabat quatre ou cinq pièces blanches
Les amis attristés s'enfuirent du taudis,
Leur pas de l'escalier faisaient trembler les planches.
— Pauvre Michel ! dit Pierre ; adieu les beaux lundis !

Encore un ami qui manque à l'appel ! nos deux camarades se dirigent chez Paul, autre victime de la débauche.

Mais comme ils approchaient de la porte, un cercueil
Sortait accompagné de deux femmes en deuil.
« Quoi ! dit Joseph, serait-ce ?... Et parlant à voix basse
A des gens qui flânaient arrêtés près de là,
« C'est Paul, s'écria-t-il, c'est notre ami qui passe ! »
Et sur son brun visage une larme coula.
— Faisons-lui nos adieux suprêmes, reprit Pierre :
Chacun se découvrit et jusqu'au cimetière
Ils s'en furent tous deux tristes, le front baissé
En se remémorant quelques mots de prière.

Certes, cette dernière leçon que Dieu donne aux deux amis ne peut manquer d'être efficace. Joseph raconte à Pierre devenu silencieux comment il s'est tiré depuis quelque temps de cette voie de perdition :

Combien il m'en coûta de rompre cette chaîne ;
Douce chaîne ! J'errais ainsi qu'une âme en peine,
Mes bras qu'engourdissait ma longue oisiveté
Trouvaient les outils lourds : vingt fois je fus tenté...
Mais de moi-même enfin je sus me rendre maître,
Je jurai pour jamais de fuir le cabaret :
Fidèle à mon serment, hélas non sans regret,
Je retrouvai bientôt la santé, le bien-être...
Et je suis un autre homme... il m'a semblé renaître.
Le dimanche, avec moi, ma femme et mon enfant
Quittent dès le matin ce Paris étouffant ;

Le grand air est si bon ! Hier, hors de la ville,
Nous regardions fleurir les bosquets de Chaville.
Je suis gai, la journée est trop courte à mon gré
Et j'allais au travail quand je t'ai rencontré;
Mais les autres !... mon cœur se serre quand j'y pense !
Pierre baissant la tête écoutait en silence.
Soudain : Ami Joseph, où donc ton atelier ?
Ton patron dès ce jour pourra-t-il m'employer?
..... Et les deux compagnons s'en furent au travail.

Cette conclusion est excellente; la leçon morale qui découle de cette série de tableaux est du plus grand effet; mais tout ce que cet ouvrage renferme de scènes émouvantes et de détails intéressants n'a que Paris pour théâtre et se rattache aussi peu que possible à la Franche-Comté. L'exception faite l'année dernière à nos règles pour le poème de M. Achille Millien est une faveur singulière que votre Commission n'a pas jugé à propos de vous demander pour celui-ci. Du reste cette œuvre, qui témoigne d'un talent remarquable, n'est pas sans défaut; le style manque parfois de noblesse par l'emploi trop exclusif du procédé réaliste; sans doute la poésie est avant tout une peinture : *Ut pictura poesis*; mais le pittoresque dans les objets est un trait difficile à bien saisir; à force de le rechercher partout, on le mêle à des traits moins heureux, à des détails superficiels et vulgaires qui émeuvent les sens, sans donner assez à l'esprit. On n'a pas fait servir son art à reproduire le vrai quand on n'a pas mis en relief dans un objet le caractère intelligible qui lui donne sa vérité.

La pièce qui porte le n° 3, a pour titre *le sire de Trevel*; c'est une légende remplie de jolis vers qui

valent beaucoup mieux que ceux de l'épigraphe qui les précède. Des francs-comtois à bord d'un navire charment leur longue traversée en racontant cette merveilleuse histoire ; le début est remarquable :

. . . . . Dans les flots lumineux
Le soleil s'éteignait en jouant sur les vagues;
Le navire filait à l'heure douze nœuds,
A peine entendait-on les chants et les cris vagues
Des marins attendant le tour de quart du soir.
Cinq ou six passagers étaient venus s'asseoir
Sur le gaillard d'arrière, en dépit du tangage.
L'entretien s'animait; tous étaient franc-comtois,
Même à bord on raillait quelque peu leur langage;
Réunis par hasard, hélas! loin de leurs toits,
Faisant de leurs malheurs une commune cause,
Ils allaient au pays découvert par Colomb :
Le vent était propice et le voyage long.
Que faire sur un brick à moins que l'on ne cause?...

Et l'un d'eux se met à causer avec un grand charme de récit, une abondance et une facilité peu communes : le baron de Trevel, après une vie orageuse, échappe aux embûches du démon, devient pénitent et ne songe plus qu'au ciel ; mais Satan qui voit sa proie lui échapper, use de tous ses artifices et réussit en se métamorphosant en coursier magnifique, à l'emmener si loin, si loin qu'on ne le revoit plus. Malgré de très-jolis détails, un style vif et piquant, l'auteur n'a pu se concilier les suffrages de votre Commission ; il y a de l'incohérence dans les parties de ce poème qui n'a pas paru suffisamment travaillé ; l'auteur avoue lui-même qu'il *a laissé trotter sa plume la bride sur le cou* ; aussi trouve-t-on çà et là quelques fautes de grammaire

comme au vers 23e, quelques fautes de quantité, de césure et même de rime. Ces taches peu nombreuses auraient disparu sans doute, après une lecture attentive. Enfin le ton léger qu'il affecte tourne un peu au genre grivois, et l'Académie ne saurait encourager cette manière d'exercer sa verve : (jeune poète, un peu plus de tenue ! vous avez un talent véritable ; vous ne pouvez manquer de réussir.)

La pièce inscrite la première est une ode héroïque en l'honneur du général Travot : si l'on devait tenir compte de la difficulté du sujet, le mérite de cet ouvrage serait grand ; il était bien difficile en effet de garder une juste mesure en parlant de la guerre de Vendée et de bien caractériser une figure encore trop proche de nous ; l'auteur, disons-le, a succombé à la tâche ; ses appréciations sont vagues, contradictoires quelquefois, ses expressions souvent exagérées ; quoique l'esprit qui l'anime soit excellent, les faits dont il parle ne sont point encore placés dans ce lointain des âges si favorable à la poésie ; aussi son style est mêlé de pensées heureuses et de tours prosaïques ; la qualification de *bleus* et de *blancs* très-acceptable en prose pour désigner les deux partis en lutte, produit un très-mauvais effet en poésie. Nous citerons cependant quelques belles strophes qui font regretter la faiblesse des autres ; voici comment l'auteur débute :

Un triangle de fer, lentement, avec peine,
Sous le poids du marteau qui frappe et frappe encor,
Pénètre dans le bloc qui fut le tronc d'un chêne
Et vainqueur, l'ouvre enfin par un dernier effort :

Ainsi pendant ce temps de mémoire funèbre
Que l'histoire condamne à demeurer célèbre
Pour venger les martyrs et flétrir les bourreaux;
Ainsi des Vendéens les cohortes rustiques,
Dans les rangs ennemis troués à coup de piques,
Entraient tête baissée et mouraient en héros.

Oui! d'obscurs paysans du nom le plus vulgaire
S'arment de leur amour pour le trône et la Croix;
Soldats du drapeau blanc, ils déclarent la guerre
A la Convention qui fait trembler les rois.
La poudre et les canons manquent à leur armée,
Mais à la République, outre sa renommée,
Ils prennent les canons qui sont pointés sur eux :
Des antiques croisés ces braves ont la taille,
Et leur main en glanant dans le champ de bataille
Y ramasse du fer pour vaincre encor les Bleus.

Voici maintenant l'éloge du pacificateur de la Vendée :

Oui, dans les Vendéens ne voyant que des frères,
Dont il plaignait l'erreur en admirant leur foi,
Travot ne fut jamais nommé dans leurs misères;
La douceur fut sa force et l'équité sa loi.
Dans les actes fameux de ce lugubre drame
Qui mit la France en deuil et la Vendée en flamme,
Travot a dépensé ce qu'il avait de cœur;
Aussi ne restait-il à la haine en démence
Qu'à l'accuser plus tard même de sa clémence
Afin de compléter l'éloge du vainqueur.

Quand la guerre eut livré sa bataille dernière,
Travot revint aux lieux témoins de ses exploits;
Parmi ces Vendéens qui, devant sa bannière,
Vaincus mais non domptés, avaient fui tant de fois,
Oui! le brave Travot, sans remords et sans crainte,
Vint se réfugier dans cette amitié sainte,

Entre un peuple et son hôte honorable lien,
Et son nom couronné d'un amour unanime,
Sacré par le malheur y reste synonyme
De soldat généreux et de grand citoyen.

La pièce qui porte le n° 4, célèbre le cardinal de Granvelle comme l'auteur de la renaissance littéraire et scientifique en Franche-Comté : *Musarum præsidium et grande decus*, comme porte l'épigraphe. Ce sujet satisfait pleinement à la condition d'intérêt local qu'exige l'Académie; l'allure du poème est très-franche, très-soutenue; la versification en est facile et harmonieuse, mais le mouvement, le souffle poétique manquent un peu; l'uniformité de cette pièce est un peu monotone : *Nihil peccat, nisi quod nihil peccat* : son principal défaut, comme dirait Pline, c'est de n'en pas avoir, parce qu'elle est privée en même temps des beautés inhérentes au mouvement de la pensée, aux écarts même de l'imagination. Voici quelques-unes des strophes que nous avons remarquées. L'auteur s'adresse à l'Académie, dont Granvelle a préparé la naissance :

Asile vénéré, nouvelle Académie,
Où la muse a son temple, où le naissant génie
A trouvé son admirateur,
Où des lettres revit la beauté souveraine,
Où l'on voit d'un illustre et diligent Mécène
Briller le regard protecteur.

. . . . . .

Longtemps encor viendra la diligente abeille
Visiter de vos fleurs la riante corbeille;
Car elle a des parfums si doux !
Des lettres et des arts si le règne est prospère,
Si partout maintenant se répand la lumière,
L'éclat en rejaillit sur vous!

Sur vous et sur Granvelle, admirable génie,
Qui de vos saints travaux seconda l'harmonie,
A vos talents donna l'essor,
De la littérature agrandit le domaine,
Et sage protecteur de la pensée humaine
Fit déployer ses ailes d'or.

L'ensemble des qualités solides que ce poème révèle a déterminé votre Commission à demander une distinction pour l'auteur.

La pièce qui porte le n° 6 est d'une poésie noble et pure; elle est intitulée *la Grâce-Dieu*; le poète jette un coup d'œil rapide sur les ruines qui s'amassent autour de nous; les trônes, les mœurs, les institutions s'écroulent; la croix seule est debout, un humble couvent de Trappistes échappe à l'action du temps :

Que sont-ils devenus ces témoins d'un autre âge,
Vénérables débris d'un passé qu'on outrage
Et qu'un siècle insolent couvre de ses dédains,
Antique royauté contre qui l'on murmure,
Fiers et beaux chevaliers à la pesante armure,
Castels au noir donjon, orgueil des paladins?
. . . . . .
Que sont ils devenus? Il n'en est plus de traces...
Montferrand, St-Denis, Montfaucon, nobles races,
Venez de vos splendeurs mesurer le néant!
Sous les herbes cherchez vos tours démantelées,
Vos remparts de granit, vos murailles croulées,
Vos étendarts altiers, vos glaives de géant!...

Puis l'auteur oppose à ce tableau la paix des pieux cénobites :

Dans vos sphères jamais nul orage ne gronde,
Nul souffle ne ternit vos cœurs silencieux,
Vos yeux toujours fermés aux choses de ce monde
Ne s'ouvrent que pour voir une tombe et les cieux.

Qu'importe qu'un vain bruit autour de vous s'élève,
Qu'il sache votre nom le siècle encor plus vain?
La gloire?... un vent l'apporte, un autre vent l'enlève,
Et le vent d'aujourd'hui soufflera-t-il demain?
Les soleils aux soleils succèdent dans l'espace,
La forêt se dépouille et verdit tour à tour;
L'oiseau part et revient, l'heure fuit, le flot passe,
Et l'insecte et la fleur vivent chacun leur jour.

L'auteur de ce poème appartient à une bonne école; on reconnait sans peine quel poète il a pris pour modèle; il imite Lamartine jusque dans ses défauts et reproduit assez bien sa touche vague et mélancolique, son style imagé et sa douce harmonie. On a tant imité Lamartine qu'il est difficile aujourd'hui d'échapper à la banalité, quand on marche à sa suite; aussi nous engageons l'auteur à trouver lui-même les tours heureux qui ennoblissent la pensée. En attendant, votre Commission demande pour lui la même distinction que pour le poète du Cardinal de Granvelle.

Nous arrivons enfin, Messieurs, aux deux pièces qui ont fixé le choix de votre Commission. La première a pour titre *Iseult de Joux, ou le Mai en Franche-Comté*. Nous avons cru reconnaître l'auteur à son goût prédominant pour les légendes; votre Commission lui a déjà conseillé d'ouvrir une plus large carrière à son génie poétique; il y a bien d'autres genres où il pourrait transporter la grâce, le frais coloris et l'harmonie de ses vers. La légende qu'il nous présente a du reste assez d'intérêt; le style a beaucoup gagné; et dans l'ensemble il y a du travail, les figures y sont dessinées d'une main plus ferme. Iseult, fille du sombre et fa-

rouche Tristan, seigneur de Joux, est aimée secrètement par Gontran, jeune chevrier, qui malgré les prières de la vieille Claudie, sa mère, se laisse aller à des rêveries insensées.

C'était par une nuit de printemps toute pure :
La lune sur les monts lançait ses traits d'argent,
Les sapins balançaient leur sonore ramure;
Harmonieux, le Doubs roulait son flot changeant...
Gontran s'était enfui de son lit de bruyère,
Sur une roche assis, pensif il regardait
La tourelle d'Iseult aux longs trèfles de pierre
Que la lune *en jouant* de clartés inondait.

Le jeune chevrier cédant à la passion qui l'entraîne ose dresser un mai devant la tourelle.

Sous le balcon d'Iseult d'une main frissonnante
Gontran posait déjà sa ramée odorante,
Lorsque soudain, de l'ombre, ô suprême terreur!
Il vit du chatelain surgir la face horrible.
. . . . . .
Par Satan! mon mignon, pour prix de ton audace
Je veux que le bourrel, au lever du jour, passe
Un nœud de chanvre fin à ton cou de ramier...
— Pour le pauvre amoureux, Iseult fut sans clémence.
Pourtant à sa demande on donna pour potence
Le plus bel arbre en fleurs au gentil chevrier.

Quelle douleur pour la vieille Claudie sa mère! mais la vengeance ne se fera pas attendre; la malédiction d'une mère est fatale :

Par les monts de la Cluse, au loin, entendez-vous
La chasse retentir?... Du haut seigneur de Joux
Bondit la chevauchée : altéré de carnage
Tristan passe, pressant sa cavale sauvage :
Une féroce joie illumine ses traits,
Et son cor de terreur fait trembler les forêts.

Auprès de lui, voici, suave, radieuse,
Le faucon sur le poing, Iseult, la dédaigneuse.
Son voile blanc larmé d'arabesques d'argent
Sur l'or de ses cheveux scintille voltigeant :
Enfin voici venir barons et châtelaines,
Aux fougueux palefrois se cabrant sous les rênes.
Et partout dans les bois résonnent les clameurs
De la meute qui hurle aux trompes des piqueurs.
Dieu! que la chasse est belle! et pourtant menaçante
Avec la nuit s'étend une nuée ardente...
Formidable et sublime éclate l'ouragan :
Ecoutez! on dirait le bruit de l'Océan;
A l'horizon, ainsi que des nefs éperdues,
Courent avec fracas et se heurtent les nues;
Le tonnerre mugit : pareils à des roseaux,
Des arbres, sous le vent, se tordent les rameaux :
Rouges, dans le ciel noir rayé d'éclairs livides,
De sapins foudroyés flambent les pyramides
. . . . . .
Iseult a disparu... Tristan, fou de douleur,
En vain de la forêt fouille la profondeur,
Se déchire le front, éperdu, cherche encore,
Pleure comme un enfant, hurle, blasphème, implore
Et les cieux et l'enfer; — mais des bois les échos
Seuls répondent à ses sanglots.
A l'aube les chasseurs frémissant d'épouvante,
Dans la bruyère humide aperçurent, sanglante,
La fille du seigneur... L'enfant horrible à voir,
Le col violacé, gisait échevelée.....
Tristan jetant un cri d'immense désespoir,
Auprès d'Iseult tomba la face contre terre;
Un rauque éclat de rire à son cri répondit;
Et debout, sur un roc dominant la clairière,
Terrible, hérissée ainsi qu'une sorcière,
Apparut la Claudie, et blême, elle rugit :
« Qu'as-tu fait de mon fils, ô châtelain maudit?

Le poème qui rivalise avec celui-là porte le n° 2, il a pour titre *Riches abîmes* et célèbre sur un ton vrai-

ment lyrique la hardiesse des mineurs, qui ne craignent pas de descendre dans les entrailles de la terre pour lui ravir ses trésors. Nous ferons tout d'abord quelques reproches au poète; il place à Noroy des mines de fer; des gisements de houille, qui sans doute peuvent exister, mais dont on n'a guère parlé jusqu'ici; le côté par où nous pouvons saisir cette œuvre remarquable qui nous eût échappé, c'est le bel éloge de notre province qui se trouve à la fin; il y a bien aussi quelques négligences à signaler; l'expression dure et répétée trois fois de *grandiose tableau*, n'est pas d'un bel effet. Ces réserves une fois faites, nous n'avons plus que des éloges à donner à l'auteur; son sujet est original; son style s'élève à la hauteur de la plus riche poésie sans perdre une précision presque scientifique; quand il nous explique la formation des houillères, ses expressions sont pittoresques sans cesser d'être nobles; c'est du réalisme, mais savant et de bon aloi. Le poète nous montre le mineur qui descend dans le gouffre :

Adieu les rayons chauds illuminant l'espace!
Adieu l'azur des cieux et les senteurs des champs!
Adieu les doux baisers de la brise qui passe!
Adieu la voix du pâtre et l'écho de ses chants!
Il descend, le mineur; il s'enfonce, il s'abîme,
Et du sombre domaine, insoucieux, sublime,
Il fouille l'étendue et poursuit les détours :
Impossible vraiment qu'il s'arrête ou défaille.
Il connaît les filons, il évite la faille;
Il s'avance en frappant et doit frapper toujours.

Grandiose tableau! Le voilà ce vieux monde
Qu'en une crise antique un jour anéantit!

Les forêts ne sont plus, et la mine profonde
Est l'ossuaire immense où Dieu les engloutit.
Cette masse lugubre immobile et muette
A senti bouillonner en sa fibre inquiète
La sève du printemps, sang parfumé des bois !
Elle a bu la rosée et reçu la lumière :
Elle aspirait la vie en la phase première
Vierge encore de l'homme et de ses rudes lois.

Grandiose tableau ! Dans les vastes ramures
Le soleil ne fait plus jouer ses rayons d'or ;
Plus de chansons d'oiseaux, aériens murmures,
Plus de fleurs ni de fruits ! le vieux tronc est bien mort !
Et c'est lui, cependant, c'est lui, le corps inerte
Qui prodigue la vie, et de sa veine ouverte
Epanche la lumière et verse la chaleur !
Lui qui centuple enfin la course des navires,
Instrument du progrès et dote les empires
De ce géant levier qu'on nomme *la Vapeur*.

. . . . . .
Dans les rangs valeureux que le canon foudroie
Le guerrier peut tomber, son nom reste immortel ;
Si le hardi marin des flots devient la proie,
La patrie est en deuil et lui dresse un autel ;
C'est bien ! mais, n'a-t-il point comme eux sa part de gloire,
L'intrépide mineur, athlète à la main noire,
Que la voix de la mort menace tout le jour ?

Voilà, Messieurs, le poème que votre Commission a surtout distingué avec celui qui le précède dans notre énumération ; ces deux ouvrages, par des qualités fort diverses, nous ont paru mériter également la palme : notre conclusion serait que le prix de poésie fût partagé entre les auteurs des poèmes n° 2 et n° 5 ; nous demandons aussi à l'Académie deux mentions honorables pour les deux pièces qui portent les n° 7 et 4 ;

c'est-à-dire le poème de la *Grâce-Dieu* et celui du *Cardinal de Granvelle.*

A la suite de ce rapport, M. le Président, ayant ouvert les billets joints aux ouvrages distingués par la Commission, fait connaître que l'auteur du poème n° 2 est Mlle Mélanie Bourotte, à Guéret, et que l'auteur du poème n° 5 est M. Louis Mercier, de Besançon.

La pièce intitulée : La *Grâce-Dieu*, est de M. Alfred Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon.

Celle qui a pour titre : *Granvelle* est de M. Alfred Perrin, au séminaire de Vesoul.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

PAR M. BIAL

Il y a trois ans, dans mon rapport sur l'éloge du général d'Arçon, j'indiquai les traits généraux des illustrations franc-comtoises. La figure du général Travot appartient au même type, toutefois avec moins de vigueur et d'éclat.

Travot naquit à Poligny, le 7 janvier 1767. Sa famille, de condition humble, le destinant à l'état ecclésiastique, lui fit suivre les classes du collége des Oratoriens de cette ville. Mais poussé, comme d'Arçon, par une vocation irrésistible, il quitta la soutane pour l'épée, et s'engagea, à dix-sept ans, dans le régiment d'Enghien. Après deux engagements accomplis, il fut congédié, à la veille de la Révolution.

La patrie ayant été déclarée en danger, il s'enrôla dans l'un des quatorze bataillons des volontaires jurassiens, et se distingua bientôt à l'armée de Mayence, où il gagna ses premiers grades.

Cette armée fut envoyée dans la Vendée, en septembre 1793. Voilà Travot sur le théâtre de ses exploits et de

sa renommée. Elevé au grade d'adjudant-général, le 14 juin 1794, il organisa un corps de volontaires républicains, appelés *Chasseurs de la Vendée*. Cette troupe, sous la conduite de Travot, se signala dans de nombreux combats, à Cerizais, aux Trois-Moulins, à la Begaudière, etc.

La Vendée est abattue : ses chefs ont péri; Charette seul tient encore. Hoche ordonne à Travot de le poursuivre et de le prendre. Rude chasse, dans laquelle la proie à saisir a toute la ruse du renard et l'impétueuse vigueur du sanglier blessé. Mais Travot est un chasseur sans pareil. Charette est enfin dans ses mains.

Ce succès valut à Travot le grade de général de brigade. Dès ce moment, il montra des qualités éminentes, celles du pacificateur. Il s'efforça de cicatriser les plaies du pays abimé par la guerre. Sa véritable gloire fut d'emporter l'estime et la reconnaissance de la Vendée.

Napoléon 1er, qui se connaissait en hommes, apprécia Travot et se l'attacha par des bienfaits. Il le promut général de division, le proposa comme candidat au Sénat conservateur et lui donna le commandement des provinces de l'Ouest.

Bientôt entraîné par Junot jusqu'en Portugal, Travot y montra, comme en Vendée, la solidité et l'élévation de son caractère. Nos désastres l'ayant fait rentrer en France, il fut calomnié, dit-on, par Junot, et se considéra comme disgracié en se voyant réduit au commandement d'une division militaire territoriale. Ce n'était pas pourtant une disgrâce; le 3 février 1813, Napoléon le nomma baron de l'empire.

Il demeura fidèle à l'Empereur jusqu'à la fin, jusqu'à la persécution même. A la bataille de Toulouse, il organise et mène au feu la réserve des conscrits.

Pendant les Cent-Jours, la Vendée s'insurge encore. Napoléon mande Travot aux Tuileries : « Allez, lui dit-il, et que la guerre civile n'existe plus en Vendée! » Travot organise et conduit ses colonnes mobiles, et, trois mois après, la convention de Chollet lui assure un nouveau triomphe de pacificateur. L'empire succombe en même temps ; une déplorable, mais inévitable réaction poursuit les hommes attachés à Napoléon. Travot est arrêté et condamné à mort. Les infatigables démarches de sa femme, le sentiment public révolté ne peuvent obtenir de Louis XVIII qu'une commutation de peine en vingt années de réclusion. La santé et la raison de Travot ne résistèrent pas à ce coup. Il fallut bien lui rendre la liberté pour l'envoyer dans une maison de santé, où il s'est éteint, le 7 janvier 1836, le jour du 69me anniversaire de sa naissance.

Tel est le canevas de l'éloge à traiter. Le guerrier n'atteint pas les proportions d'un héros du premier ordre. C'est surtout par le cœur et par le caractère que Travot se recommande auprès de la postérité. Il n'éblouit pas, il touche.

Son éloge doit être conforme à ces qualités. Il faut d'abord éviter de donner trop d'importance au cadre d'événements au milieu desquels le général a vécu, pour que celui-ci n'en soit pas écrasé. Puis, en un style simple, clair, mettre la figure de Travot dans le jour tempéré qui lui convient.

Ce qu'il faut faire ressortir ici, c'est l'homme. Quelques traits de détail peuvent donner cet effet.

Dans un combat, Travot est renversé de cheval; deux Vendéens le tiennent en joue et vont le tuer. Tout à coup l'un d'eux relève son arme et celle de son camarade : « Arrête, lui crie-t-il, c'est Travot ! »

Voici Charette gisant au milieu d'une cour. On lui annonce qu'il est prisonnier de Travot : — « Ah ! c'est vous, général Travot, dit le héros vendéen; vous seul étiez digne de me prendre; c'est à vous que je me rends : je me fie à votre loyauté. » Il détache sa ceinture pleine d'or et l'offre au général républicain, qui refuse : — « Gardez votre or, dit Travot, je vous ai arrêté, je suis satisfait. » — « Brave homme, reprend Charette, je voudrais vous offrir le sabre monté en or que m'a envoyé l'Angleterre, mais je compromettrais la personne à qui je l'ai confié. »

Plusieurs traits de ce genre, bien choisis et bien amenés feraient de Travot l'éloge le plus éloquent.

C'est ainsi, selon nous, que le sujet devait être compris et traité. Comment l'a-t-il été ?

Un seul mémoire vous est parvenu, et votre Commission, à son grand regret, a jugé que le prix ne pouvait lui être accordé. L'auteur a compris et traité l'éloge du général Travot autrement que nous venons de dire. Il est évidemment un jeune homme : que sa jeunesse permette à notre vieille expérience de lui signaler les trois raisons principales pour lesquelles toute récompense doit être réservée.

D'abord l'auteur a manqué de documents. Il n'a pu,

par cette raison, entrer assez profondément dans sa matière, se pénétrer du caractère du sujet.

Ayant employé trop de temps à chercher des matériaux, il n'en a plus eu assez pour rédiger son mémoire. Il faut du temps pour être court : l'auteur n'a pas eu celui de se réduire à moins de 72 pages.

Enfin, il a pris trop à la lettre ces termes : *concours d'éloquence*. Il a cru qu'il fallait être très-rhétoricien malgré le sujet : il l'a été beaucoup trop.

Empressons-nous d'ajouter que son travail respire les sentiments d'une âme pleine d'honnêteté et porte la marque d'un esprit laborieux. Sur les défauts que nous venons de signaler, domine une qualité générale : c'est l'œuvre d'un écolier, dans le sens le plus étendu et le plus favorable du mot. Je veux dire, l'œuvre d'un jeune homme qui apprend, se forme, se perfectionne, et qui, avec du travail et de la persévérance, deviendra certainement un écrivain estimable.

Messieurs, votre Commission pense que l'*Eloge du général Travot* doit être retiré du concours. Est-ce à dire que le sujet soit indigne ou insuffisant? Nous pensons, au contraire, qu'il serait avantageux pour tous d'apprendre à aimer et à honorer les gloires honnêtes et modestes. Mais voilà deux ans que les concurrents échouent sur cette matière. Le sujet est délicat et difficile à traiter pour des jeunes gens, et c'est à eux principalement que vos concours s'adressent. Transportons-nous par la pensée au milieu des scènes de la Révolution, sur le théâtre de cette terrible guerre de la Vendée. Il faut un jugement formé, mûri par l'expérience et par

l'étude, pour demeurer un juge impartial entre l'héroïque fidélité des Blancs et le patriotique enthousiasme des Bleus. Le temps en éteignant les passions, rendra la vérité plus claire et plus facile à exprimer. Nos petits enfants jugeront aisément les hommes de la Révolution, lorsque viendra le jour désirable où Bleus et Blancs, n'ayant qu'une même passion, celle du bien de la patrie commune, seront aussi d'accord sur les moyens de le réaliser.

ÉLECTIONS

DU 24 AOUT 1869.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections,

A nommé,

Président annuel pour 1870 :

M. Lancrenon, Directeur du musée de peinture.

Vice-Président :

M. le Comte Charles de Vaulchier.

L'Académie a élu :

Associé résidant :

M. l'abbé Verdot, vicaire général du diocèse.

Associé correspondant :

(Classe des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne.)

M. Fleury-Bergier, ancien titulaire de la pension Suard, Juge de paix à St-Vit.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

LES

DROITS ET LES LIMITES DE LA RAISON

SON ACCORD AVEC LA FOI

D'APRÈS L'ÉCRITURE SAINTE ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE

PAR M. LE BARON DE GÉRANDO

PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE METZ,
MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.

Rationabile obsequium vestrum.
(*Epître de S. Paul aux Romains*, ch. XII, v. 1.)

Un des moyens d'attaque le plus communément employés par les adversaires ou les contempteurs du catholicisme pour le saper par sa base, c'est de prétendre qu'il exclut la raison et n'admet que la foi pour la démonstration de ses dogmes. Quoique souvent réfutée, cette erreur est obstinément reproduite, de nos jours, par les passions religieuses, par l'ignorance, ou même par des esprits éclairés qui n'ont fait qu'une étude superficielle d'une si grave question. Je ne me flatte pas de ramener à la vérité ceux qu'aveugle la haine ou la mauvaise foi, mais je puis espérer d'être compris de ceux qui ignorent ou ne connaissent qu'imparfaitement la véritable doctrine de l'Eglise catholique sur la légitime autorité de la raison dans le domaine des croyances religieuses.

Fils d'un philosophe spiritualiste, je ne déserterai pas la noble cause qu'il a défendue non sans quelque succès (1), et dont le drapeau peut et doit s'abriter sous l'étendard sacré du christianisme.

Ancien disciple de M. Cousin à la Sorbonne, je le loue d'avoir proclamé l'indépendance réciproque et le mutuel respect de la philosophie et du christianisme, mais je pense qu'il aurait dû, par un dernier progrès, reconnaître hautement la possibilité, je dirai plus, la nécessité de l'alliance de la philosophie avec la foi chrétienne. On pouvait l'espérer de celui qui avait dit : « Le christianisme est trop peu étudié et trop peu compris (2). »

Pascal, dont la grande intelligence a été si bien comprise et glorifiée par M. Cousin, avait donné la solution philosophique de la question que je me suis posée, lorsqu'il avait dit : « Ce sont deux excès également dangereux, d'exclure la raison, de n'admettre que la raison. — La dernière démarche de la raison, c'est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. »

J.-J. Rousseau qui, lorsqu'il entrevoit la vérité, la fait resplendir avec un si magnifique éclat, a reconnu aussi mieux que personne l'insuffisance de la raison pour résoudre les problèmes de notre destinée. Dans la

(1) L'Académie de Besançon qui l'avait admis, un des premiers, parmi ses membres associés, apprendra avec intérêt que les principaux ouvrages de mon père ont été reproduits non-seulement en Allemagne, en Belgique et en Italie, mais aussi dans la Grèce et les Etats-Unis d'Amérique.

(2) Cousin, *Leçons de philosophie*, cours de 1829 à 1830, t. I, p. 54.

Profession de foi du vicaire savoyard, il va jusqu'à dire : « Etre des êtres, le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi ; c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse, de me sentir accablé de ta grandeur. » Dans un autre ouvrage qui est moins connu (1), Rousseau me paraît avoir été plus encore dans le vrai, et l'expression de sa pensée est à la hauteur de sa justesse : « Tout à coup un rayon de lumière vint frapper son esprit et lui dévoiler ces sublimes vérités qu'il n'appartient pas à l'homme de connaître par lui-même, et que la raison humaine sert à confirmer sans servir à les découvrir.... S'il lui restait quelques difficultés qu'il ne pût résoudre, leur solution lui paraissant plutôt au-dessus de son entendement que contraire à sa raison, il s'en fiait au sentiment intérieur qui lui parlait avec tant d'énergie en faveur de sa découverte, préférablement à quelques sophismes embarrassants qui ne tiraient leur force que de la faiblesse de son esprit. »

L'accord de la raison et de la foi, étant pour moi, comme pour Pascal, une vérité philosophique, je me propose surtout de le mettre en évidence par les plus purs et les plus irrécusables enseignements de la doctrine religieuse, ceux des livres saints. Il en ressortira que Dieu a mis une harmonie si parfaite entre la raison et la foi, que l'une et l'autre se servent et se perfectionnent mutuellement.

(1) Songe allégorique du premier homme qui tenta de philosopher. — *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par M. Strackeisen-Moulton.

J'établirai ensuite que les enseignements de l'Eglise et notamment du Saint-Siége sont parfaitement d'accord avec ceux de la parole divine.

Ce ne sont pas seulement les plus grands intérêts de la philosophie et de la religion qui sont ici en cause, ce sont aussi les destinées sociales; car l'avenir d'une nation dépend de ses croyances, car les égarements de la raison séparée de la foi, qu'elle s'appelle le libre examen ou la libre pensée, mettent le scepticisme dans les esprits, le désordre dans les consciences, l'anarchie dans les opinions, et, en aboutissant à toutes les négations, conduisent à tous les bouleversements. Malheur au peuple qui en viendrait à nier la souveraineté de Dieu pour ne croire qu'à la souveraineté de l'homme!

Un des fondements de la théodicée chrétienne, c'est que *Dieu est esprit et doit être adoré en esprit et en vérité : Ce sont de tels adorateurs*, a dit aussi le Christ, *que demande votre Père céleste* (1). L'union de la raison avec la foi pouvait-elle être plus nettement et plus solennellement proclamée? C'est la raison divine qui appelle l'hommage de la raison humaine et lui imprime ainsi une suprême consécration.

Une foi aveugle, irrationnelle, s'imposant comme un axiome qui ne se démontre pas, est sans doute une adoration de Dieu, mais ce n'est pas, assurément, celle qu'il exige, l'adoration *en esprit et en vérité*.

L'apôtre saint Paul a résumé, avec une parfaite précision, la doctrine de son maître et celle de l'Eglise sur

(1) *Jean*, IV, 23, 24.

le culte que la créature intelligente doit au Créateur, lorsqu'il « conjurait les Romains, par la miséricorde de Dieu, de lui rendre un *culte raisonnable* (1). »

Reportons-nous à la création de l'homme ; l'Ecriture sainte nous le montre doté de tous les attributs de la raison : « Dieu, en créant l'homme et, de sa substance, un aide semblable à lui, les a remplis d'intelligence ; il leur a donné le discernement, la faculté de penser, et a créé en eux la science de l'esprit (2). »

« L'intelligence de l'homme est une lumière divine, une émanation de la clarté du Tout-Puissant. — C'est sa sagesse qui pénètre dans les profondeurs de l'entendement et y répand la science. — C'est dans les trésors de cette sagesse que résident les facultés de l'intelligence et la science de la religion (3). »

Ces textes sacrés éclairent et justifient le principe de l'Eglise catholique, que *la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce* (4).

Mais si la raison émane de la souveraine intelligence, elle est soumise aux lois que lui a tracées cette puissance génératrice, elle doit tendre au but qui lui a été assigné. Quel est ce but? l'Ancien et le Nouveau Testament le montrent avec une parfaite concordance. « Le

(1) *Rom.*, XII, 1. — Dans la traduction de la Bible par M. de Genoude les mots *rationabile obsequium vestrum*, sont ainsi traduits : « Que votre foi soit raisonnable. »

(2) *Eccli.*, XVII, 5, 6.

(3) *Prov.*, XX, 27; VIII, 12. *Sag.*, VII, 25. *Eccli.*, I, 24, 26.

(4) Décret de la congrégation de l'Index, confirmé par Pie IX en 1855.

Très-Haut a fait luire ses regards sur le cœur des hommes pour leur manifester la grandeur de ses œuvres, il leur a donné la science, afin d'être glorifié dans ses merveilles. — Le Dieu qui a commandé que la lumière jaillît des ténèbres, a fait luire sa clarté dans nos âmes pour y répandre la lumière de sa science et de sa gloire. — Le Fils de Dieu est venu nous éclairer de sa lumière pour que nous connaissions le vrai Dieu et que nous vivions en son vrai Fils. — Mettez donc tous vos soins à unir la vertu à la foi et la science à la vertu ; — que votre charité abonde de plus en plus en science et complète intelligence, afin que vous discerniez le mieux en toutes choses (1). »

La raison a-t-elle été jamais mieux glorifiée par la philosophie que par l'auteur inspiré du livre de l'*Ecclésiastique ?* « Combien sont belles l'intelligence et la raison dans les hommes qui sont la gloire de leur pays ! Qu'il est grand, celui qui a trouvé la sagesse et la science ! Mais il n'est pas au-dessus de l'homme qui craint le Seigneur. — Les hommes sensés ont l'intelligence de la justice et de la vérité ; ils croient à la loi divine, et cette loi ne leur fait pas défaut (2). »

Ils peuvent, en effet, avec ce secours d'en haut, arriver à la possession du bien suprême que poursuit, par toutes ses inquiètes aspirations, l'esprit humain, à la pleine possession de la vérité. Salomon nous le dit et en indique le moyen : « Des préceptes pleins de sagesse et de

(1) *Eccli.*, XVII, 7; XXXVIII, 6. II *Corinth.*, IV, 6. I *Jean.*, V, 20. II *Pierre*, I, 5. *Philipp.*, I, 9.

(2) *Eccli.*, XXV, 7, 13; XVIII, 29; XXXIII, 3.

science vous ont été donnés pour vous faire voir la certitude de la vérité ; vous la comprendrez, si vous mettez votre confiance dans le Seigneur (1). »

Que doivent faire, pour obtenir cette satisfaction de tous les besoins de l'intelligence, le vrai sage, l'homme vraiment sensé? « Craindre le Seigneur, voilà la sagesse; fuir le mal, voilà l'intelligence, — car celui qui craint Dieu fera le bien. — La souveraine sagesse le nourrira du pain de vie et d'intelligence, elle l'abreuvera de l'eau de la sagesse et du salut (2). »

Déprimer la raison pour le triomphe de la foi, c'est non-seulement donner à celle-ci une base bien fragile, mais c'est méconnaître aussi les enseignements formels de l'Ecriture sainte qui est le fondement de la foi. Il en ressort qu'une foi qui n'est pas éclairée et justifiée par la raison est un hommage indigne de Celui que l'Ecriture appelle *le Père des lumières, le Dieu des sciences* (3). « Il faut être insensé pour mépriser la sagesse et la science — qui sont un don du Seigneur et qu'il accorde à l'homme de bien. — Ne vivez pas comme les païens dont l'intelligence est pleine de ténèbres, et qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu par leur ignorance. — Ne savez-vous pas que l'esprit de Dieu réside en vous? — Vous vivez par l'esprit : — n'éteignez donc pas l'esprit (4). »

Aussi les plus nobles aspirations de l'homme doivent-

(1) *Prov.*, XXII, 20, 21. *Sag.*, III, 9.
(2) *Job*, XXVIII, 28. *Eccli.*, XV, 1, 3.
(3) *Jac.*, I, 17. I *Rois*, II, 3.
(4) *Prov.*, I, 7. *Ex.*, XXXVI, 1, *Ecclés.*, II, 26. *Ephés.*, IV, 17, 18. I *Corinh.*, III, 16. *Gal.*, V, 25. I *Thessal.*, V, 19.

elles tendre à s'unir intimement à l'esprit de Dieu, à obtenir de lui que sa *raison souveraine* (1) éclaire la faible raison de sa créature. « Approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairé. — Ne cessez pas de demander à Dieu qu'il vous pénètre de la connaissance de sa volonté et de toute l'intelligence spirituelle, afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de lui, — que vous parveniez à toutes les richesses d'une parfaite intelligence, et que vous connaissiez ainsi le mystère de Dieu le Père, et de Jésus-Christ, en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science (2). »

Alors, dans l'élan d'une foi éclairée par la lumière divine, vous vous écrierez avec le Psalmiste : « Je suis l'ouvrage de vos mains, ô mon Dieu ! Donnez-moi l'intelligence, et je vivrai. — J'ai prié, et l'esprit de sagesse est venu en moi ; — soyez béni, Seigneur, de m'avoir donné l'intelligence (3) ! »

Mais si l'Ecriture sainte reconnaît et commande l'accord de la foi avec la raison, si elle veut *que la raison dirige toutes nos actions* (4), elle signale aussi les écueils contre lesquels elle peut se briser, lui impose des limites qu'elle ne doit pas franchir, et frappe ses égarements d'une énergique réprobation. « Ne vous élevez pas orgueilleusement dans votre pensée, de peur que sa vigueur ne soit brisée par la folie. — Le commencement de l'orgueil est une apostasie à l'égard de

(1) « Dieu est la loi éternelle, parce qu'il est la souveraine raison. » (Saint Augustin, *de lib. arbitrio*, I, 6.)

(2) *Ps.* XXXIII, 5. *Coloss.*, I, 9, 10; II, 2, 3.

(3) *Ps.* CXVIII, 73, 144; *Sag.*, VII, 7. *Ps.* XV, 7.

(4) *Deutér.*, XXIX, 9.

Dieu, parce que le cœur de l'homme se sépare de Celui qui l'a créé. — C'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé ; ne souffrez jamais qu'il domine votre intelligence, — car l'esprit qui s'enfle est bien près de sa chute. — Vous ne comprenez que difficilement ce qui se passe sur la terre et vous ne discernez qu'avec peine ce qui est devant vos yeux ; comment pourrez-vous découvrir ce qui se passe dans le ciel? Reconnaissez que l'homme ne saurait trouver la raison de toutes les œuvres de Dieu, et que plus il s'efforcera de la pénétrer, moins il la trouvera. — Ne vous laissez pas surprendre par une vaine et trompeuse philosophie, conforme seulement aux maximes d'une science mondaine, mais non à celles de Jésus-Christ. — Ils sont inexcusables, les hommes qui ont connu Dieu et ne l'ont point glorifié comme Dieu ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci (1). »

Le but que je me suis proposé ne serait qu'incomplétement atteint si je ne prouvais pas que l'Eglise catholique est restée fidèle à la parole divine, qu'elle fait reposer aussi la foi sur la raison, et qu'elle condamne seulement l'abus de ce *don de Dieu.*

Ce n'est pas que je prétende qu'il ne se soit jamais produit, dans la catholicité, des dissidences sur ce point ; ce serait méconnaître des vérités historiques qui ont eu encore, de nos jours, un certain retentissement dans le monde religieux. Mais si quelques esprits éminents, plus préoccupés du danger des aberrations de la raison que

(1) *Eccli.*, VI, 2; X, 14, 15. *Tobie*, IV, 14. *Prov.*, XVI, 18. *Sag.*, IX, 16. *Eccli.*, VIII, 17. *Coloss.*, II, 8. *Rom.*, I, 20, 21.

de l'indispensable secours qu'elle apporte à la foi, ont eu le tort de croire que celle-ci n'a pas besoin de cet appui et doit seule guider l'homme dans les voies du salut, cette erreur a été constamment combattue par les plus grands docteurs de l'Eglise et par le Saint-Siége.

Saint Ambroise ne conçoit la vie chrétienne que par l'union de la foi et de la raison, et il affirme sa pensée avec une admirable précision : « Pour tout faire par le Verbe et ne rien faire sans le Verbe, il faut tout faire avec raison et rien sans la raison, parce que, ô homme, tu es un être raisonnable (1). »

Saint Augustin, dans toute sa carrière de docteur catholique et dans plusieurs de ses ouvrages, a toujours reconnu les droits de la raison humaine en matière de foi.

Dans ses *Soliloques*, qui sont des dialogues entre la raison et Augustin, dont le but est d'arriver à la vérité et à la connaissance de Dieu, la raison personnifiée et parlant à Augustin lui dit : La raison qui s'entretient avec toi te promet de montrer aussi bien Dieu à ton esprit que le soleil se montre à tes regards.... Je suis, dans les intelligences, ce qu'est la faculté de voir dans les yeux.... Le regard de l'âme, c'est la raison.... La raison droite et vraie est une vertu (2). »

Dans son traité de l'*Immortalité de l'âme*, l'évêque d'Hippone définit ainsi la raison : « Elle est le regard de l'âme qui, par elle-même et sans l'intermédiaire du

(1) *In Ps.* CXVIII, serm. 14, n. 23.

(2) *Œuvres complètes de saint Augustin*, traduites en français, Nancy, 1865; t. III, *les Soliloques*, l. I, c. VI.

corps, considère la vérité, ou bien elle est la contemplation même de la vérité. » C'est de la raison qu'il déduit une des preuves de l'immortalité de l'âme : « Si l'âme est le sujet dans lequel réside inséparablement la raison, si l'âme ne peut être que vivante et si la raison, immortelle de sa nature, ne peut non plus être dans l'âme que vivante, l'âme est immortelle. » Et, plus loin, le grand docteur va jusqu'à dire : « Dieu seul est au-dessus de l'âme raisonnable (1). »

Dans le traité de l'*Ordre*, saint Augustin, s'adressant à de jeunes disciples, affirme encore les prérogatives de la raison : « Ces règles de vie que ma parole exprime, jeunes gens qui m'écoutez, vous auriez quelque droit de les dédaigner, si elles ne reposaient que sur mon autorité. Jamais je ne vous demanderai de m'en croire, que sur les preuves dont j'appuierai mon enseignement. — S'il est bien rare que les hommes recourent aux lumières de la raison pour comprendre Dieu, ou leur âme propre, ou toute autre âme, c'est uniquement à cause de la difficulté qu'éprouve à se replier sur soi, quiconque s'est habitué à vivre par les sens (2). »

(1) *De l'immortalité de l'âme*, V, VI, XIII.

En s'appropriant la doctrine de saint Augustin, M. l'abbé Braye, vicaire-général honoraire de Metz, s'exprime ainsi dans son *Cours élémentaire de religion* (6e édition, p. 371 et 379) : « Les trois parties de la religion, le dogme, la morale, le culte, s'adressent toutes trois aux mêmes facultés de notre âme, l'intelligence, la volonté, la liberté. C'est par ces trois portes que la religion doit entrer en nous pour s'identifier tout entière avec notre être moral. — La raison est l'œil de l'âme; c'est par elle que nous distinguons la vérité, comme c'est par l'œil du corps que nous voyons les objets matériels. »

(2) *De l'ordre*, X et XI.

Un autre traité, celui *de la vraie religion*, renferme un chapitre intitulé : *Deux moyens offerts à l'homme pour aider à son salut : l'autorité et le raisonnement.* Ce titre seul manifeste la pensée de saint Augustin sur l'accord de la foi avec la raison, et voici comment il la développe : « L'autorité commande la foi et prépare au raisonnement; celui-ci conduit à l'intelligence et à la science. Néanmoins l'autorité n'agit pas entièrement sans la raison qui examine ce qu'il faut croire, et la vérité bien démontrée, parfaitement comprise, est elle-même une grande autorité (1). »

La doctrine de saint Augustin avait été consacrée, j'en donnerai bientôt la preuve, par celle du Saint-Siége, lorsqu'au XIIe siècle un dissentiment radical sur les liens de la raison et de la foi éclata entre deux écoles de philosophie religieuse. Dans l'une, représentée par saint Anselme de Cantorbéry, saint Bernard, Hildebert, du Mans, on voulait arriver à la science par la religion; la méthode de cette école avait son point de départ dans la foi, son terme dans la raison. L'autre école, représentée par Roscelin, par Abélard et leurs disciples, voulait la religion par la science, professait que la raison précède la foi, mais exagérait les conséquences de ce principe. La vérité se trouvait dans une conciliation entre ces deux enseignements, et une troisième école, celle de l'abbaye de Saint-Victor, qui eut pour chef Guillaume de Champeaux, opéra cette conciliation.

Au XIIIe siècle, saint Thomas d'Aquin est le plus émi-

(1) *De la vraie religion*, c. XXIV.

nent continuateur de cette conciliation. Sa *Somme théologique*, une des plus fortes conceptions de l'esprit humain, est tout entière une démonstration et un modèle de l'accord de la foi avec la raison. Il donne à cet accord une base indestructible en faisant découler la raison humaine de la source première, de toute raison, de toute vérité. « Dans l'ordre naturel, dit-il, la lumière de notre intelligence n'est qu'une impression de la vérité première. — C'est du Verbe de Dieu, qui est la raison de l'intelligence divine, que dérive toute connaissance intellectuelle. — La raison est dans l'homme en quelque sorte ce que Dieu est dans ce monde (1). »

Quatre siècles après, nous retrouvons dans Bourdaloue un des plus grands et des plus sûrs interprètes des vérités que je viens de remettre en lumière. Il suffit de rappeler, à cet égard, son admirable traité sur l'*Accord de la raison et de la foi* (2), où il pose si nettement les principes de cet accord conformément à la doctrine de saint Augustin. « La foi chrétienne, dit-il, n'est point un pur acquiescement à croire ni une simple soumission de l'esprit, mais un acquiescement et une soumission raisonnable ; et si cette soumission, si cet acquiescement n'était pas raisonnable, ce ne serait plus une vertu. Mais comment sera-ce un acquiescement, une soumission raisonnable, si la raison n'y a point de part? »

(1) Quæt., I, 88, art. 3. — *Contra Gent.*, IV, c. XIII. *De regimine princip.*, l. I, c. XII, M. l'abbé Gerbet a reproduit la pensée de saint Thomas lorsqu'il a dit : « Le Christ est la lumière créatrice de toutes les intelligences. » (*Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, c. IV.)

(2) *Pensées sur divers sujets de religion et de morale.*

Plus loin Bourdaloue se pose cette question qui est celle de beaucoup d'incrédules : « Mais, comment croire ce que l'on ne comprend pas? » Et il y répond par un appel aux lumières de la raison : « Esprit humain, ne te feras-tu point justice ? ne connaîtras-tu point ta faiblesse, et pour la connaître, ne te consulteras-tu point toi-même et ta propre raison ? »

Enfin, l'orateur sacré fait dépendre la paix de l'âme de l'accord de la raison et de la foi : « Si la raison se soumet à la foi, si, dans une parfaite intelligence, elles se donnent mutuellement le secours qu'elles doivent recevoir l'une de l'autre, voilà le moyen prompt et immanquable de pacifier mon âme. »

De notre temps, le P. Lacordaire a pris pour sujet d'une de ses conférences, LA RAISON, et en la faisant dériver de la source la plus haute, l'a en même temps limitée avec la logique éloquente qui le caractérisait. « La raison venant de Dieu, elle doit être d'accord avec le témoignage divin renfermé dans la tradition de l'Ecriture, sans quoi la lumière serait en contradiction avec la lumière, et Dieu avec lui-même (1). »

Le P. Hecker, supérieur des Paulistes dans les Etats-

(1) XIe Conférence. — *De la raison.*

M. Salmon, président de chambre à la cour impériale de Metz, dans l'introduction d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Conférences sur les devoirs des hommes* et qui le place au nombre des meilleurs moralistes, s'est inspiré de la pensée du père Lacordaire, en montrant le mutuel appui que se prêtent l'Ecriture sainte et la raison. « Il n'y a pas une maxime, dit-il, ou un précepte de la raison, qui ne trouve dans les saintes Ecritures un texte dont elle puisse s'appuyer, et pas une maxime ou un précepte des livres sacrés qui ne soit, à l'instant même, justifié par les déductions de la raison. »

Unis, y a publié un ouvrage intitulé : *Les aspirations de la nature*, et qui honore, par l'élevation des pensées, l'Eglise catholique de l'Amérique du Nord. Le principe et les conditions de l'alliance de la foi et de la raison y sont admirablement posés dans deux passages que je cite textuellement : « La raison et la volonté font de l'homme un être responsable ; il n'a pas le droit, quand même il le voudrait, d'abdiquer son indépendance. » — « La foi religieuse ne dépossède par la raison, ne restreint pas son domaine ; elle la suppose, au contraire, vivante et agissante ; elle la développe, l'élève, l'ennoblit, en appliquant sa puissance à la contemplation des vérités les plus hautes. »

La nécessité de l'accord de la foi et de la raison, nécessité plus impérieuse que jamais pour l'affermissement et l'extension du catholicisme, trouve aussi sa confirmation dans un ouvrage d'une haute portée philosophique, que vient de publier récemment M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie et vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. C'est en s'inspirant des décisions du Siége apostolique, qu'il émet ces judicieuses réflexions : « Avant la Réforme, dans l'Europe chrétienne, la science s'éclairait des enseignements de la révélation. Dans l'étude des phénomènes physiques et moraux de la création, la raison et la foi se prêtaient alors un mutuel appui. Ce concours réciproque était dans l'ordre, car la raison et la foi sont deux lumières différentes, mais non opposées ; toutes deux ont une même source et une même origine, parce qu'elles émanent également de Dieu, source unique des intelligences ; elles ont égale-

ment aussi un même objet et une même fin, qui est d'éclairer l'homme et de le diriger dans le chemin de ses destinées (1). »

Une autorité plus grande encore que celles dont je viens de m'appuyer, la voix souveraine des pontifes qui gouvernent l'Eglise, proclame aussi l'indissoluble alliance de la raison et de la foi et ne permet plus la résistance ou le doute à ceux qui tenteraient encore de contester cette alliance, la calomnie aux adversaires du catholicisme, qui l'accusent témérairement de méconnaître et de sacrifier les droits de la raison.

Dès le IXe siècle, le pape Nicolas, dans une lettre apostolique adressée aux Bulgares, les invitait à ne pas imposer la foi par la violence et à ne recourir qu'à la raison pour la conversion des infidèles. Fleury a inséré dans son *Histoire ecclésiastique* (2) le texte entier de cette lettre dont j'extrais le passage suivant : « Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir ; contentez-vous de les exhorter et de leur montrer par la raison la vanité des idoles. »

Fidèle aux traditions de l'Eglise romaine, un des plus grands papes qui aient occupé le siége de saint Pierre, saint Grégoire-le-Grand, déclare que la vérité religieuse, pour ramener les hérétiques à la foi, ne doit s'appuyer que sur la raison. « Lorsque la sainte Eglise, dit-il, établie sur la chaire de l'humilité, parle le langage de

(1) *Dieu et l'âme devant la critique contemporaine*. Introduction, p. XXX. — Paris, 1869.

(2) T. XI, l. 50.

la vérité aux frères qui sont dans l'erreur, elle ne commande pas impérieusement, mais elle cherche à persuader par la raison. Aussi elle répond avec le prophète : Voyez si je mens! Comme si elle disait clairement : Ne croyez pas, sur ma seule autorité, les vérités que j'annonce, mais examinez-les avec la raison. Et si quelquefois l'Eglise enseigne ce que la raison ne peut comprendre, la raison elle-même nous montre qu'il est très-raisonnable de ne point scruter les mystères divins (1). »

Le vénéré pontife que l'Eglise a le bonheur d'avoir pour chef depuis de longues années et à travers tant d'épreuves, Pie IX, a donné, plusieurs fois, de solennelles sanctions au principe de l'accord de la foi avec la raison.

Un membre éminent du clergé français, M. l'abbé Bautain, ayant porté à ce principe, en exagérant la prééminence de la foi, des atteintes qui auraient pu devenir dangereuses par l'autorité de son caractère, de sa science et de son enseignement, fut censuré d'abord par l'évêque de Strasbourg, puis par le Saint-Père. Il n'hésita pas à s'incliner noblement devant ces décisions et, le 8 septembre 1840, il souscrivit les deux propositions suivantes émanées du Saint-Siége :

« Le raisonnement peut démontrer avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation et, par conséquent, elle ne peut être convenablement alléguée pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, ni pour

(1) *Moral.*, VIII, n. 3.

prouver la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable contre les sectateurs du naturalisme ou du fatalisme. »

« L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce. »

Pie IX, dans une encyclique du 9 novembre 1846, s'est prononcé non moins explicitement sur l'union de la foi et de la raison : « Quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister aucun vrai dissentiment, aucun désaccord entre elles, puisqu'elles découlent toutes les deux d'une seule et même source, de la source de l'immuable et éternelle vérité, qui est Dieu, et qu'ainsi elles se prêtent un mutuel concours. » C'est toujours à une droite raison que la vérité de la foi emprunte sa démonstration, son soutien et sa défense les plus sûrs. La foi, de son côté, délivre la raison des erreurs qui l'assiégent, l'illumine merveilleusement par la découverte des choses divines, la confirme et la perfectionne dans cette connaissance suprême.

Le P. de Ponlevoy, dans *la vie du R. P. de Ravignan* (1), rapporte un entretien que celui-ci eut, le 10 juillet 1853, avec le Saint-Père. « On ne veut plus, disait Pie IX, de raison humaine; mais, mon Dieu! si cette pauvre raison humaine n'est plus rien, la foi elle-même ne sera bientôt plus rien. A chacune sa part. »

Deux ans après, le souverain Pontife réprouvait encore des erreurs analogues à celles de l'abbé Bautain, qui s'étaient reproduites dans les *Annales de philosophie*

(1) T. II, p. 250.

chrétienne, revue catholique publiée à Paris sous la direction de M. Bonnetty. Quatre propositions doctrinales, décrétées le 11 juin 1855 par la congrégation de l'*Index* et ratifiées par le Saint-Père le 15 du même mois, furent offertes à la souscription de M. Bonnetty qui y adhéra le 12 juillet suivant.

Ces propositions se composaient textuellement du paragraphe de l'encyclique de 1846 et des propositions souscrites par l'abbé Bautain, que j'ai déjà citées, et se terminaient par celle-ci : « La méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure, et, après eux, d'autres scolastiques, ne conduit point au rationalisme, et elle n'a pas été cause que, dans les écoles contemporaines, la philosophie soit tombée dans le naturalisme et le panthéisme. En conséquence, il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maîtres d'avoir employé la même méthode, vu surtout qu'ils l'ont fait avec l'approbation ou du moins l'assentiment tacite de l'Eglise. »

Après avoir si nettement défini la nécessaire alliance de la foi et de la raison, Pie IX, dans une allocution consistoriale du 9 décembre 1854, puis dans une lettre apostolique adressée, le 11 décembre 1862, à l'archevêque de Munich, a plus particulièrement signalé les écueils de la raison et réprouvé ses abus lorsqu'elle prétend imposer à la foi sa souveraineté dans l'ordre surnaturel. Je reproduis textuellement, à cause de leur importance, les paroles du Saint-Père :

« Il est des hommes distingués par leur érudition qui, tout en avouant que la religion est le don le plus

excellent que Dieu ait accordé aux hommes, font néanmoins un si grand cas de la raison humaine et l'exaltent à un degré tel que, par la plus grande des aberrations, ils se figurent qu'elle doit être égalée à la religion elle-même... Il faut faire voir à ces hommes qui élèvent plus qu'il ne convient les forces de la raison humaine, que cela est contraire à cette maxime très-vraie du Docteur des nations : « Si quelqu'un pense qu'il est quelque chose, alors qu'il n'est rien, il se trompe lui-même. » Il faut leur démontrer combien c'est un trait d'arrogance, que de chercher la raison dernière des mystères que, dans sa clémence infinie, Dieu a daigné nous révéler, et d'oser se les approprier et les embrasser par la faible et étroite raison de l'homme, puisqu'ils dépassent de très-loin les forces de notre intelligence (1). »

« Nous ne pouvons tolérer que tout soit confondu témérairement et que la raison envahisse, pour y semer le trouble, le terrain réservé aux choses de la foi ; car les limites que la raison n'a jamais eu le droit de dépasser et qu'elle ne peut franchir sont très-certaines, et parfaitement connues de tous. Aux dogmes placés au delà de ces limites se rapportent surtout et manifestement ceux qui regardent l'élévation surnaturelle de l'homme et son commerce surnaturel avec Dieu, et qui sont révélés pour que cette fin soit atteinte. Certes, puisque ces dogmes sont au-dessus de la nature, ils dépassent la portée de la raison et des principes naturels. Jamais la raison humaine ne sera capable de traiter de

(1) Allocution du 9 décembre 1854.

ces dogmes scientifiquement par ses principes naturels. Ceux qui poussent la témérité jusqu'à affirmer le contraire s'écartent, qu'ils le sachent, non pas seulement de l'opinion de quelques hommes doctes, mais de la doctrine commune et invariable de l'Eglise. Il est en effet constant, d'après les lettres divines et la tradition des saints Pères, que si l'existence de Dieu et plusieurs autres vérités sont connues, grâce à la lumière naturelle de la raison, par ceux-là même qui n'ont pas encore reçu la foi, Dieu seul a manifesté les dogmes plus cachés dont nous parlons, lorsqu'il a voulu faire connaître *le mystère qui a été caché dès l'origine des siècles et des générations, de telle sorte qu'après avoir parlé autrefois à nos pères par les prophètes de plusieurs manières et en employant divers langages, il nous a parlé récemment par son Fils* (1). »

Ces enseignements de l'Eglise universelle ont été consacrés aussi en France par un concile provincial qu'avait convoqué le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et qui s'est tenu à Amiens en 1853. Ses décisions ont été approuvées par le Saint-Siége, et voici celle qui, après une sévère réfutation du rationalisme, reconnaît non moins énergiquement les droits de la raison : « Qu'on prenne garde, en attaquant le rationalisme, d'exagérer jusqu'à l'impuissance la faiblesse de la raison humaine. Que l'homme, jouissant de l'exercice de la raison puisse, par l'application de cette faculté, atteindre et même démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales,

(1) Lettre apostolique du 11 décembre 1862.

entre autres l'existence de Dieu, la spiritualité, la liberté et l'immortalité de l'âme, la distinction essentielle du bien et du mal, c'est la doctrine constante des écoles catholiques. Il est faux que la raison soit absolument impuissante à résoudre ces problèmes, que les arguments qu'elle emploie pour leur solution n'aient point de certitude, et qu'ils soient détruits par des arguments opposés d'une valeur égale. Il est faux que l'homme ne puisse admettre naturellement ces vérités sans croire préalablement, par un acte de foi surnaturelle, à la révélation divine. Il est faux qu'il n'y ait pas des préambules de la foi naturellement connus, et qu'il n'y ait pas des motifs de crédibilité par lesquels l'assentiment à la révélation devient raisonnable. De telles erreurs ébranlent, bien loin de l'affermir, la réfutation du rationalisme (1). »

Le digne successeur du cardinal Gousset dans le siége archiépiscopal de Reims, Monseigneur Landriot, a si bien défini les droits et les limites de la raison dans son ouvrage intitulé *le Christ de la tradition*, que je ne saurais mieux résumer le double aspect de cette grande question, qu'en rapprochant deux citations que j'emprunte à l'éminent prélat.

« On reproche tous les jours au christianisme de chercher à étouffer la raison, de calomnier sa puissance et sa force, et d'apporter un obstacle permanent au développement légitime de l'intelligence humaine. Et cependant quiconque veut étudier le christianisme et

(1) *Acta et decreta concilii provinciæ Remensis in civitate Ambianensi celebrati*, c. XVI, § 3; *De philosophia*.

l'esprit de l'Eglise, arrive facilement et malgré tous les préjugés irréligieux à cette conviction inébranlable, que jamais aucune philosophie n'a glorifié la raison humaine autant que la tradition catholique; car je n'appelle point glorification de la raison les éloges trompeurs et les mensonges de la flatterie : il n'y a de vraie gloire que dans la vérité. Sans doute la tradition catholique condamne les excès et les égarements de l'esprit humain, et sous ce rapport elle fait preuve de sens et de véritable raison; mais à part cette distinction que personne ne saurait lui reprocher sérieusement, nulle part on ne reconnaît à l'intelligence une origine aussi glorieuse, une puissance aussi grande; nulle part ailleurs on ne lui accorde une action plus étendue dans la sphère du vrai et du bien naturel. »

Mais « prétendre que la raison humaine est une participation de la raison divine en ce sens qu'elle est son égale, qu'elle participe à son infaillibilité et à sa souveraineté, qu'elle doit croire seulement lorsqu'elle comprend les choses par une évidence intrinsèque, serait une assertion insensée et absurde, avant même d'être téméraire et impie. Rien n'est plus irrationnel, rien n'est plus contraire aux notions les plus vulgaires du sens commun, que cette prétention à l'infaillibilité et à la suprématie de la raison. Et comment se fait-il qu'une longue expérience n'ait pas convaincu l'esprit humain de sa faiblesse, de ses incertitudes, de ses égarements et de l'obligation où il se trouve tous les jours de croire à des choses qu'il n'a jamais comprises et qu'il ne comprendra jamais?... La foi à la faiblesse de la raison, à

ses nombreux égarements, à sa fréquente impuissance, est l'acte d'un homme qui croit à l'histoire, qui s'est étudié lui-même et a étudié le monde qui l'environne : c'est l'acte le plus raisonnable d'un véritable philosophe (1). »

Ces dernières paroles d'un des plus savants prélats dont s'honore l'Eglise de France, m'amènent et m'autorisent à citer aussi celles d'un *véritable philosophe*, qualification donnée quelquefois à mon père et qu'il m'est permis de reproduire sans même chercher une excuse dans la piété filiale. S'il a toujours énergiquement revendiqué les prérogatives de la raison, toujours aussi il a reconnu qu'elle est quelquefois impuissante à résoudre des questions d'un ordre surnaturel, et qu'elle ne déchoit pas en se soumettant librement à des vérités qui dépassent sa faiblesse. Dans un ouvrage couronné par l'Académie de Berlin et qui, par les développements qu'il a reçus, est devenu *l'Histoire comparée des systèmes de philosophie*, mon père a émis cette pensée qui pourrait être utilement méditée par d'autres philosophes : « Soumettre sa raison d'une manière réfléchie et volontaire peut être quelquefois un noble et courageux effort de la raison elle-même (2). »

C'est ainsi que peut et doit s'établir cet accord de la foi et de la raison, qui a son principe dans l'Ecriture-Sainte, qu'ont proclamé les plus grands docteurs de l'Eglise et ses souverains pontifes, et qui répond aux besoins des consciences comme aux aspirations de l'es-

(1) *Le Christ de la tradition*, t. II, Appendice, p. 341, 342, 343, 344.
(2) 2e Edition, t. V. — *Philosophie moderne*, c. I, p. 35.

prit humain. La raison seule, abandonnée à elle-même, ne peut résoudre tous les problèmes de notre destinée ; mais elle éclaire la solution de ceux même qui sont au-dessus de sa portée. Sa mission est de nous conduire au seuil du sanctuaire où réside la vérité religieuse, grande et noble mission, puisque c'est celle d'un guide indispensable, d'un initiateur sans lequel nous ne pouvons pénétrer dans le sanctuaire. La science même des choses divines, la théologie, n'a-t-elle pas sa base dans le raisonnement et n'en fait-elle pas son constant auxiliaire (1) ?

La conclusion pratique des considérations dont je n'ai présenté qu'un abrégé en m'appuyant, à chaque pas de la voie que je m'étais tracée, sur les plus hautes autorités religieuses, c'est, comme l'a si bien dit une femme qui a réuni la triple supériorité de l'esprit, du cœur et des vertus chrétiennes, c'est « qu'il faut travailler, sans se lasser, à rendre sa piété raisonnable et sa raison pieuse (2). » La sagesse des nations avait déjà défini la vie de l'homme de bien par cette sentence populaire qui résume toute notre pensée : *Vivre selon Dieu et raison.*

(1) « La théologie, c'est la science humaine entrant en rapport avec Dieu ; c'est la connaissance de Dieu élaborée par la réflexion et devenue, sous l'empire du raisonnement, une connaissance scientifique. »

M. l'abbé d'Hulst.—*Saint Paul et ses plus récentes biographies*, 1869.

(2) Mme Swetchine, *Pensées*, ch. 1.

LISTE ACADÉMIQUE

AOUT 1869

DIRECTEURS ACADÉMICIENS NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (28 janvier 1863).

Messieurs :

Beaupré, ✻, Conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).
Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).
Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).
Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).
Blavette, ✻, ancien Doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).
Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, ancien Professeur d'agriculture (août 1849).
Caresme, O ✻, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Conegliano (le Marquis de), ✻, Chambellan de l'Empereur, ancien Député du Doubs au Corps législatif (août 1865).

Coquand, ancien Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur de chimie à la Faculté des sciences; à Paris (août 1845).

Déy, Directeur des Domaines; à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décembre 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique; à Paris (août 1850).

Gerando (le baron de), Procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

Goureau, O ✻, Colonel hon. du génie; à Paris (août 1833).

Guenard, (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

Guerrin (Mgr), ✻, Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Matty de Latour, ingénieur en chef en retraite; à Rennes (janvier 1867).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morrelet, ancien Notaire; à Bourg (janvier 1861).

Parandier, O ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Paris, C ✻, Colonel d'état-major, en retraite (août 1867).

Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Sainte Agathe (Louis de), ✻, membre du Conseil municipal (août 1868).

Thierry (Amédée), C ✻, Sénateur (janvier 1865).

Tourangin, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs :

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Pérennès, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Bourgon, ✻, Président honoraire à la Cour impériale (29 janvier 1834).

Lancrenon, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts) (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✻, ancien Maire de la Ville, membre du Conseil général (nov. 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de St.-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, O ✻, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✻, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

Vaulchier (le Marquis de) (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Tripard, ✻, avocat à la Cour impériale (août 1844).

Grenier (Ch.), ✻, Professeur d'histoire naturelle, Doyen de la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Profes. à l'Ecole d'artil. (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de Saint-François-Xavier (août 1847).

Blanc, O ❋, ancien Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

Vuilleret (Just), Juge au tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen aîné, Professeur à l'Ecole de médecine (janv. 1855).

Laurens (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

Alviset, ❋, Président à la Cour impériale (août 1857).

Terrier de Loray (le Marquis) (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ❋, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Sanderet, ❋, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

Suchet (l'Abbé), Supér. du séminaire d'Ornans (janv. 1863).

Ordinaire (Léon), O ❋, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

Castan, ❋, Bibliothécaire de la ville (28 janvier 1864).

Weil, ❋, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).

Bial, ❋, chef d'escadron d'artillerie (janvier 1865).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs :

Guerrin, Avocat à la Cour impériale (août 1865).

Vaulchier (le Comte Charles de) (janvier 1867).

Pioche (l'Abbé), Professeur de rhétorique à l'institution de Saint-François-Xavier (janvier 1867).

Sauzay (Jules), Littérateur (janvier 1867).

Baille (Ed.), artiste Peintre (août 1867).

Estignard, Avocat général près la Cour impériale (janvier 1868).

Lebon, Docteur médecin, Chirurgien adjoint de l'Asile départemental (janvier 1868).

Labrune, Docteur médecin, (août 1868).

Verdot (l'Abbé), vicaire général (janvier 1869).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs :

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).
COILLOT, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).
DALLOZ, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).
PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).
GINDRE DE MANCY, ancien Employé de l'Administration générale des postes; à Vincennes (janvier 1834).
X. MARMIER, O ✻, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).
LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).
TISSOT, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).
BOUSSON DE MAIRET, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).
RICHARD (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).
COURNOT, C ✻, ancien Recteur; à Paris (août 1843).
WEY (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).
CIRCOURT (le Comte Albert DE), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).
RONCHAUD (Louis DE), Littérateur; à Paris (novembre 1848).
RICHARD-BAUDIN, maître ès Jeux Floraux, ancien Professeur au lycée de Dijon (août 1849).
REVERCHON, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).
BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux; à Paris (janvier 1581).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Vieille (Jules), O ❋, Recteur de l'Académie d'Aix (août 1853).
Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).
Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).
Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).
Petit, Statuaire; à Paris (août 1857).
Ed. Grenier, Littérateur; à Baume-les-Dames (janvier 1858).
Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).
Toubin, Professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).
Pasteur, O ❋, Administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences; à Paris (janv. 1860).
Circourt (Adolphe de); à Paris (janvier 1861).
Gigoux, ❋, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).
Pierron, ❋, Professeur au lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).
Gérome, ❋, Peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (août 1863).
Monnier, ❋, ancien Précepteur du Prince Impérial (janvier 1865).
Perraud, ❋, Statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (janvier 1865).
Briot, ❋, Professeur suppléant à la Faculté des sciences; à Paris (août 1865).
Jobez (Alphonse), ancien député (août 1867).
Droz, ancien Directeur de l'Ecole primaire supérieure (août 1867).
Jacquenet (Mgr), Protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).
Brultey (L'abbé), curé de Cirey (Haute-Saône), (août 1868).
Fleury-Bergier, Juge de paix ; à St.-Vit.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs :

TAYLOR (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur; à Paris (août 1825),

CAILLEUX (DE), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'intérieur; à Paris (août 1842).

MALLARD, Archéologue-Dessinateur, à Selongey, près de Dijon (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

FORSTER, O ✻, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts (août 1853).

FOISSET, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, ✻, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, ✻, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Dalloz (Edouard), O ✻, Président du Conseil général du Jura, Député au Corps législatif (août 1866).

Martin (l'Abbé), Directeur du Gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

Junca, Archiviste du département du Jura (janvier 1865).

D'Arbois de Jubainville, ✻, Archiviste du département de l'Aube (août 1867).

Balahu de Noiron (août 1868).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas, à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Matile, Historien; à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état-major; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Profes. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre), à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien; à Milan (janvier 1864).

Le P. Theiner, Bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1870

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1870, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une *Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la Franche-Comté.*

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 500 fr. — Eloge de Pouillet.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille d'or de 500 fr. — L'Académie remet au concours le sujet suivant : *Etude sur l'industrie métallurgique en Franche-Comté ; indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité.*

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 24 août 1869.

Discours de M. le Président, proclamant le pensionnaire Suard. 1
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Suchet. . 13
Discours de réception de M. le docteur Labrune. . . . 36
Réponse de M. le Président. 66
Pièces de vers, par M. Viancin. 68
Rapport sur le concours de poésie, par l'abbé Pioche. . . 77
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Bial. . . . 92
Elections. 99

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Les droits et les limites de la raison, par M. le baron de Gérando. 103
Liste académique. 129
Programme des prix à décerner en 1870. 137

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4807